

MEMOIRES

DE

SULLY,

TOME SEPTIEME.

A LONDRES.

M DCC LXXII

MEMOIRS



SULLY

FOUR SEPTIMES

1507/1389

MEMOIRES
DE MAXIMILIEN
DE BETHUNE,
DUC
DE SULLY,
PRINCIPAL MINISTRE
DE HENRY LE GRAND.

Mis en ordre : avec des Remarques.

PAR M. L. D. L. D. L.

Nouvelle Edition, revue & corrigée.

TOME SEPTIÈME.



A LONDRES.

M. DCC. LXIII.

THE GIFT
OF
THE HON. SOC
OF
LINCOLN'S INN
1854



M. D. C. LXIII

SOMMAIRES DES LIVRES

CONTENUS
DANS LE SEPTIÈME VOLUME.

SOMMAIRE DU XXV. LIVRE.

MEMOIRES de l'année
1608. Spectacles & fêtes
à l'Arsenal. Aventure comique
entre le duc de Sully & Pimen-
tel. Grandes offres faites par
Henri IV à Sully & refusées.
Amours & maîtresses de ce prin-
ce. Conversation intéressante en-
tre lui & Sully sur ses sujets de
mécontentement contre la reine,
la marquise de Verneuil & leurs
conseillers. Il y emploie Sully.
Naissance d'un troisième fils de
France. Sully est pris pour juge.
Tome VII. A

entre Henri & la marquise de Verneuil. Affaires du prince de Joinville, du comte de Somme-rive, du duc d'Eguillon, & autres querelles & intrigues de cour. Difficulté à conclure le mariage du duc de Vendôme avec mademoiselle de Mercœur. Mutinerie des chefs calvinistes, & affaires de ce corps. Services rendus au roi par Sully dans l'Assemblée des Protestans à Gergeau. Vie privée de Henri. Il donne l'évêché de Metz au duc de Verneuil. Graces qu'il accorde & qu'il refuse au clergé. Ouvrages publics qu'il fait faire. Ses dépenses au jeu. Grand débordement de la Loire. Affaires de finance, de police, & autres de gouvernement. Mémoires de Sully sur la taille. Considérations sur les changemens de gouvernement dans ce royaume. Séjour du duc de Mantoue à Paris. Suite des affaires des Provinces-Unies. Trêve conclue ;

DES LIVRES. iij

part qu'y eut Henri. Foiblesse de l'Espagne. Révolte des Maures & leur expulsion de l'Espagne. Affaires d'Allemagne.

SOMMAIRE

DU VINGT-SIXIÈME LIVRE

MEMOIRES de l'année 1609. Etats de finance : contestation à ce sujet entre le duc de Sully & le chancelier de Sillery. Sully traite & loge le roi à l'Arsenal. Indiscrétion du pere Cotton, dont Henri accuse Sully. Entretien important entr'eux sur les complots à la cour & en Espagne, contre la personne de Henri ; sur son amour pour la princesse de Condé, &c. Conseils que lui donne Sully. Projet d'un cabinet d'état, très-utile pour toutes les parties du gouvernement. Moyens differens de recouvrer de l'argent dans un besoin.

A ij

iv SOMMAIRES

Règlement contre le luxe, les dissipateurs, les abus dans le barreau, & autres pièces de ce cabinet. Portrait des trois ministres de Henri, fait par lui-même. Autres détails de finance & de gouvernement. Edit contre les banqueroutes frauduleuses. Autre édit contre le duel. Intrigues de cour contre Sully. Evasion du prince de Condé; chagrin qu'en ressent Henri; conseils que lui donne Sully. Lettre de Sully au prince de Condé, & autres détails sur cet incident. Faux avis donnés à Henri contre les Calvinistes. Avis d'une conspiration à la Flèche, contre la personne de Henri.

SOMMAIRE DU VINGT-SEPTIÈME LIVRE.

SUITE des mémoires de
1609. -- 1610. Affaires
étrangeres. Traité de trêve entre

DES LIVRES. ▼

l'Espagne & les Provinces-Unies ; & d'intervention des rois de France & d'Angleterre. Article en faveur du prince d'Epinoÿ. Henri IV se fait rendre justice du traitement fait à son ambassadeur par le grand duc de Toscane. Autres affaires d'Allemagne , Italie & Suisse. Mort du duc de Clèves : mémoires historiques & politiques sur l'affaire de cette succession. Les princes d'Allemagne se mettent sous la protection du roi ; entretiens de Henri & du duc de Sully sur ce sujet , & sur l'exécution du grand dessein. Défiance inspirée à Henri contre Sully. Succès des négociations dans les différentes cours de l'Europe. Indiscrétion de Henri. Conversations entre le roi & son ministre sur cette expédition. Conseil de régence établi , & autres préparatifs dans & hors le royaume. Présentimens & pronostics de la mort prochaine de Henri IV. Conversa-

vj SOMMAIRES DES LIV:

tions entre lui & Sully à ce sujet. Avis donnés d'une conspiration, & affaire de la demoiselle de Coman. Cérémonie du couronnement de la reine. Parricide commis dans la personne de Henri le grand. Sentimens de Sully en recevant la nouvelle. Particularités sur cet assassinat, & sur les derniers jours de la vie de Henri. Autre détail des affaires d'état & de cour qui suivirent cette mort. Jugement sur les différentes opinions touchant les causes & les auteurs de l'assassinat de Henri IV.





MÉMOIRES

DE

SULLY.

LIVRE VINGT-CINQUIÈME.



En'ai à rapporter dans les mémoires de cette année, non plus que dans ceux de la précédente, aucun de ces événemens extraordinaires, qu'on lit avec horreur, ou avec surprise. J'y continuerai mes détails ordinaires de gouvernement, nouvelles de la cour, & de la vie privée de Henri, aussi bien que de la mienne. L'hiver se passa tout entier dans de plus grands divertissemens encore que les années précédentes, & dans des fêtes préparées avec beaucoup de magnificence. Le

1608.

A iiij

1608.

roi avoit fait venir d'Italie des comédiens, dont il s'amusoit volontiers. Souvent il les mandoit à Fontainebleau, pour y jouer en sa présence; & en mon absence, il commandoit à mon fils qu'on eût grand soin de leur payer leurs appointemens. L'Arsenal étoit toujours l'endroit où s'exécutoient ces jeux ou ces spectacles qui demandoient quelque préparation. Le roi y venoit aussi quelquefois courir la bague, moi absent, quoiqu'il lui semblât qu'il n'y avoit pas alors le même ordre & la même exactitude, que lorsque j'y étois. La reine & tous les courtisans ne trouvoient nulle part autant d'agrément dans les spectacles de théâtre. J'avois fait construire & accommoder pour ce sujet, une salle très-spacieuse, avec un parterre en amphitéâtre, & une grande quantité de loges dans plusieurs galeries, séparées les unes des autres, & ayant chacune leurs degrés & leurs portes particulières. Deux de ces galeries étoient destinées pour les femmes, aucun homme n'y entroit avec elles; c'étoit un point de ma police, que je ne souffrois pas qu'on renversât, & dont je ne regar-



dois pas au-dessous de moi ; de prendre moi-même le soin.

Un jour qu'on représentoit un fort beau ballet dans cette salle , j'aperçus un homme qui tenoit une dame par la main , avec laquelle il se préparoit à entrer dans une des galeries des femmes. C'étoit un étranger , & je reconnus même aisément de quel pays il étoit , à son visage basané. » Monsieur , lui dis-je , vous chercherez , s'il vous plaît , une autre porte ; car je ne crois pas qu'avec votre tein vous puissiez espérer de passer pour une belle dame. Seigneur ; me répondit-il , en très-mauvais françois , quand vous sçauvez qui je suis , vous ne me refuserez point , je m'assure , la courtoisie de me laisser entrer avec ces belles & blanches dames , quelque noir que je sois. Je m'appelle Pimentel ; j'ai l'honneur d'être vu de bon œil de sa majesté , & de jouer fort souvent avec elle ». Cela étoit vrai , & trop vrai. Cet étranger , dont j'avois déjà entendu parler , avoit gagné des sommes immenses au roi. » Comment , ventre de ma vie ! lui dis-je , en faisant l'homme véritablement en

1608.

colere, » vous êtes donc, à ce que je
 » vois, ce gros piffre de Portugais (1);
 » qui gagnez tous les jours l'argent du
 » roi. Pardieu ! vous êtes mal tombé ;
 » car je n'aime ni ne veux ici de telles
 » gens. Il voulut répliquer : Allez, al-
 » lez, lui dis-je en le repoussant,
 » chercher une autre entrée ; car vous
 » ne me persuaderez point avec votre
 » baragouin ». Le roi lui ayant deman-
 dé s'il n'avoit pas trouvé beau & par-
 faitement bien dansé le ballet qu'il
 avoit vu, Pimentel lui répondit qu'il
 en avoit eu envie ; mais qu'il y avoit
 trouvé à une porte son grand finan-
 cier, avec son front négatif, qui l'a-
 voit bien renvoyé. Et il conta son
 aventure, qui parut si plaisante au roi,
 de la maniere dont il la rapportoit ;
 qu'il en rit de tout son cœur, & il n'ou-
 blia pas d'en régaler toute la cour.

Je ne chercherai point ici les dé-
 tours d'une fausse modestie, pour fai-
 re entendre que la confiance que le
 roi me témoignoit, étoit dès-lors mon-
 tée à un tel point, que si j'avois aspiré
 au titre fastueux de favori, j'aurois pu

(1) Pimentel n'étoit point Portugais, mais
 Italien.

le prendre. On en jugera par les offres qui me furent faites cette année par sa majesté. Mais il faut reprendre la chose un peu plus haut.

Parmi les calomnies qui me mirent en 1605, à deux doigts de ma disgrâce, on voulut persuader à Henri, par des avis secrets, qu'il me montra alors, que je songeois à faire faire à mon fils (2) en le mariant, une fortune si considérable, qu'il pût se rendre redoutable à sa majesté elle-même. Que tant de personnes y travailloient par mon ordre, ou seulement dans l'envie de me faire leur cour, qu'on me mettoit à même de choisir entre mesdemoiselles de Bourbon, de Mayenne, de Montmorency, de Bouillon & de Crequy, & à plus forte raison, entre les filles des particuliers les plus riches du royaume, si je préférois de grands biens à un grand nom. Ce fut-là un des principaux points de cette lon-

(2) Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, fils aîné de M. le duc de Sully, & d'Anne de Courtenay, sa première femme. Il fut surintendant des fortifications, gouverneur de Mante & de Gergeau, & grand-maître en survivance de son père, avant lequel il mourut en 1634.

1608.

gue & sérieuse conversation que j'eus avec sa majesté l'année précédente, dans le cabinet des livres, dont j'ai laissé à faire connoître ce qu'il m'est permis d'en reveler, lorsque l'occasion s'en présenteroit. Henri me demanda quelles étoient mes vues pour mon fils, & ce qu'il y avoit de vrai dans tout ce qu'il entendoit dire. J'avouai à ce prince, qu'il étoit vrai qu'on m'avoit fait sur chacun de ces partis, des offres bien capables d'éblouir un ambitieux; mais que je n'y avois répondu qu'en disant, que c'étoit de la main seule de sa majesté que je devois recevoir une femme pour mon fils.

Le roi me témoigna qu'il me sçavoit fort bon gré de cette réponse & de ces sentimens; & achevant des'ouvrir à moi, il me dit, que deux choses lui feroient une égale peine de ma part; l'une, si connoissant avec quelle répugnance il voyoit sa principale noblesse mêler son sang avec celui d'un bourgeois & d'un roturier, je songeois à me mésallier; & l'autre, si je me mettois dans l'esprit au contraire de choisir une femme dans la maison de Bourbon, dans celle de

Lorraine, & plus encore dans celle de Bouillon. Qu'ainsi des cinq filles dont on avoit parlé pour Rosny, il ne voyoit que mademoiselle de Crequy, sur laquelle il pût faire tomber son choix, tout le monde connoissant les maisons de Bonne, de Blanchefort & d'Agoust, pour être des plus communes dans la noblesse, quoique distinguées d'ailleurs autant par de grands exemples de valeur personnelle, que par des dignités éclatantes. Henri se confirmant dans sa pensée, ajouta, qu'il ne vouloit pas que la proposition s'en fît par d'autres que par lui-même, & qu'il prendroit le tems convenable pour cela. Ce qu'il fit presque incontinent.

Lefdiguieres & Créquy ne furent pas difficiles à persuader. Je puis dire même qu'ils ne se ralentirent point de l'empressement qu'ils me témoignèrent pour la conclusion de cette affaire, qu'ils ne vissent tous les articles du mariage non-seulement arrêtés, mais même signés. Je dirai encore avec vérité, qu'ils ne trouverent sur les conditions nulle chicane de ma part. Je voulois me donner de ten-

1608. dres amis, encore plus de proches parents. Il n'arriva rien dans les années suivantes, qui ne me confirmât dans l'idée que j'avois réussi à me donner cette satisfaction. Je ne songeois pas que ces années étoient pour moi un tems de gloire & de prospérité. Il a passé; ces amis ont disparu avec ma faveur, ces alliés si respectueux avec ma fortune. Que dis-je? On n'a pas voulu qu'il manquât à ma disgrâce & à celle de mon fils, d'avoir à détester par mille endroits, la plus malheureuse de toutes les alliances. Que n'avois-je le don de lire dans les esprits: Mais peut-être ai-je à remercier le ciel de mon erreur & de ma crédulité. La tentation à laquelle je me vis exposé peu de tems après, en seroit peut-être devenue insurmontable pour ma conscience.

Quoique le mariage (3) conclu ne

(3) Il ne le fut qu'au mois d'octobre de l'année suivante, à Charenton, par le ministre du Moulin. La fille n'étoit encore âgée que de neuf à dix ans. Elle s'appelloit Françoise, fille de Charles de Blanche-
fort de Créquy, prince de Poix, & ensuite duc de Lesdiguières par son mariage avec Madelaine de Bonne de Lesdiguières, fille du connétable de ce nom. Le marquis de

LIVRE VINGT-CINQUIÈME. 9

fût pas encore célébré si-tôt , parce que nous en laissâmes le tems à la disposition de sa majesté. Je regardai dès ce moment comme indissoluble , le nœud qui unissoit les Créquis à ma famille ; & je fus si bien la dupe de mon cœur , que je pris dans cette union , l'un des motifs qui m'empêcha de me laisser éblouir par l'agréable & riante perspective qui vint tout-d'un-coup s'offrir à ma vue , sur la fin de l'année dernière ; c'est - à - dire , quelques mois après nos conventions , & encore plus dans le commencement de celle-ci. C'est ce qui me reste à expliquer , en faisant remarquer avant toutes choses , que ce fut encore par un effet de la malice la plus raffinée de mes ennemis , que je me trouvai dans une conjoncture , où il ne tint qu'à moi uniquement de me voir placé dans ce point d'éclat & de grandeur au-delà duquel on n'en imagine point pour un simple particulier.

Mes ennemis donc commencerent

Rosny eut de son mariage avec elle , Maximilien - François de Béthune , duc de Sul-

ly , &c. & Louise de Béthune , morte sans être mariée.

1608.

à insinuer au roi, sous une apparence de zele pour lui & pour moi, que ce prince crut fort sincère; qu'il n'avoit point encore assez fait en ma faveur, qu'il ne devoit point balancer à m'offrir & à me faire accepter tout ce qu'il étoit en son pouvoir de me donner, sans exiger de moi qu'une seule chose, qui à la vérité paroissoit essentielle & indispensablement nécessaire; c'étoit de quitter la religion protestante, & d'embrasser la catholique. Leur intention n'étoit point assurément de me procurer un si grand bien, au contraire, je fournirois aisément la preuve que l'objet qu'ils avoient dans l'esprit, étoit diametralement opposé à celui que paroissoit avoir leur proposition; c'est que comme ils avoient intérieurement assez bonne opinion de moi, pour être persuadés que je refuserois de devoir mon élévation à un moyen qui me coûteroit ma religion, ils m'attendoient à ce refus, pour en faire inférer au roi, qu'il avoit tout à craindre d'un homme capable de faire triompher ainsi sa religion d'un intérêt à qui rien ne résiste ordinairement, ni sacré, ni profane. Le roi

embrassa cette idée , dont peut-être il n'étoit pas lui-même fort éloigné , avec un sentiment si différent de ceux qui la lui propofoient , que je ne fçauois au contraire en conſerver pour ce prince une trop parfaite reconnoiſſance.

M'ayant fait venir un matin au Louvre , il s'enferma ſeul avec moi dans le cabinet aux livres , & me dit : « Hé bien ! mon ami , vous avez eu bien hâte de conclure le mariage de votre fils , & je ne ſçais pas pourquoi ; car ni pour l'alliance , ni pour les biens , ni pour la perſonne , je n'y vois pas grand avantage pour vous ». Henri ne ſe ſouvenoit pas apparemment que je n'avois rien fait que par ſon ordre expreſ. « J'ai réſolu , continua-t-il , de me ſervir de votre perſonne plus que jamais , & de vous élever vous & les vôtres à toutes ſortes de biens , d'honneurs & de grandeurs ; mais il faut que vous m'y aidiez auſſi : car ſi vous n'y contribuez pas de votre côté , il me ſera difficile d'y parvenir , ſans préjudicier au bien de mes affaires , & m'expoſer à recevoir beaucoup de blâme , choi-

1608.

» se, je m'assure, que vous ne vou-
 » driez pas. Ce que je desiré donc fai-
 » re, est de vous allier avec moi, en
 » donnant ma fille Vendôme(4) à votre
 » fils, avec deux cens mille écus comp-
 » tant, & dix mille écus de pension,
 » le gouvernement de Berry, auquel
 » je joindrai celui du Bourbonnois,
 » après la mort de madame d'Angou-
 » lême, & le domaine qu'elle y posse-
 » de, en remboursant ce qu'il lui a
 » coûté. Je veux aussi donner à votre
 » fils la charge de grand-maître en
 » survivance, & le gouvernement de
 » Poitou à votre gendre, en vous don-
 » nant celui de Normandie; car je vois
 » bien que le pauvre M. de Montpen-
 » sier (5) ne la fera pas longue, non

(4) Catherine-Hen-
 riette de Vendôme,
 fille légitimée de Hen-
 ri IV & de Gabrielle
 d'Estrées. Elle épousa
 Charles de Lorraine,
 duc d'Elbeuf, & mou-
 rut en 1663.

(5) Henri de Bour-
 bon, duc de Mont-
 pensier, mourut en ef-
 fet dans le mois de fé-
 vrier de cette année,
 après avoir langui

deux ans, pendant
 lesquels il ne vécut
 que de lait de femme,
 & s'être préparé très-
 chrétiennement à la
 mort. » Henri IV
 » l'apprenant, dit
 » tout haut, qu'il
 » falloit prier Dieu,
 » pour avoir du tems
 » à le reconnoître,
 » comme ce prince en
 » avoit eu ». *Mathieu,*
ibid. 772. M. le duc

plus que M. le connétable, dont je vous destine aussi la charge, & dès-à-présent je vous en donnerai la ré-serve. Mais pour favoriser tout cela, il faut que vous & votre fils soyez catholiques. Je vous prie de ne pas me refuser cela, puisque c'est le bien de mon service, & l'entier & assuré établissement de votre maison.

Le récit que je fais ici, est si propre à faire naître & à flater la vanité, que pour éviter ce piège dangereux, je m'abstiendrai de toutes réflexions, même de celles sur la bonté d'un prince qui me prie encore en me comblant de bienfaits. Je lui répondis, autant qu'il m'en souvient, qu'il me faisoit plus d'honneur que je n'avois mérité, & même que je n'avois espéré, ni désiré; que je n'avois rien à décider sur les deux choses qu'il me proposoit pour mon fils, sa majesté étant seul maître de son établissement, & lui étant de-

de Montpensier étoit âgé seulement de trente-cinq ans. La branche de Bourbon Montpensier fut éteinte avec lui, puisqu'il ne

laissa qu'une fille unique, fiancée à Montseigneur le duc d'Orléans, second fils de Henri IV.

1608. venu capable de se choisir une religion, depuis qu'un âge mûr l'avoit mis en état de faire toutes les réflexions nécessaires pour cela ; mais que pour moi, la chose étoit différente ; que je ferois sincèrement au désespoir d'augmenter en honneurs, en bien & en dignités, aux dépens de ma conscience ; que si j'avois jamais à changer de religion, je sentoís bien que la seule conviction intérieure m'y porteroit, & non point l'ambition, l'avarice ni la vanité, & que si j'en ufois autrement, je donnerois lieu à sa majesté elle-même de tenir pour suspect un cœur que je n'aurois pu garder fidèle à Dieu. » Pourquoi, reprit Henri, avec une cordialité qui me toucha sensiblement, » pourquoi ne me fierois-je pas à vous, puisque vous ne feriez rien que je n'aye fait, & que vous ne m'avez donné conseil de faire, lorsque je vous le proposai ? » Je vous prie encore de me donner ce contentement ; pensez-y bien ; je vous donne un mois pour y réfléchir : ne craignez point que je ne tiennne pas tout ce que je vous promets. Je ne doute nullement, sire,

lui répliquai-je, que votre parole ne
 soit inviolable. Je ne desire rien tant
 que de vous plaire, je n'y manquerai
 jamais, tant qu'il sera en ma puissance
 de le faire. Je vous promets de pen-
 ser très-sérieusement à tout ce qu'il
 vous a plu de me proposer. J'espere
 toujours satisfaire votre majesté,
 quoique je ne le fasse peut-être pas
 de la manière qu'elle pense.

Lorsque les Protestans entendirent
 parler de rompre mon alliance avec
 Lesdiguières, & de faire épouser ma-
 demoiselle de Vendôme à mon fils, car
 le bruit en fut bientôt répandu par-
 tout, ils crurent tous pour cette fois,
 qu'ils alloient me perdre. Il y avoit
 long-tems qu'ils m'accusoient, avec
 les reproches les plus amers, de tra-
 vailler à la ruine du parti protestant en
 France, en amassant au roi ces sommes
 considérables, & toutes ces provi-
 sions de guerre, dont ils se figuroient
 dans leur frayeur, que le poids les ac-
 cableroit les premiers. En vain je tâ-
 chois à leur persuader qu'ils n'avoient
 rien à appréhender de semblable d'un
 roi tel que Henri. Leur prétention les
 faisoit toujours revenir à leurs premiers
 soupçons contre moi. Ceci les y con-

1608.

firma. Les caresses que le roi faisoit à Rosny, que fort souvent il appelloit *Mon fils*; l'accès que je donnois à tous les ecclésiastiques, les réédifications d'églises, d'hôpitaux & de couvents, auxquels j'employois tous les ans une somme considérable de deniers royaux, le bref de Paul V, dont il couroit plusieurs copies; que sçais-je? mille choses qu'on releva en ce moment, leur parurent la dernière preuve de mon infidélité.

Les principaux de ce corps, & surtout les ministres en parurent d'autant plus intrigués, qu'il ne s'agissoit pas seulement d'un triomphe que leurs ennemis alloient remporter sur eux, mais qu'ils étoient persuadés, & qu'ils disoient même assez hautement, que si une fois je leur manquois, je ne m'en tiendrois pas à leur égard à la seule indifférence, mais que je serois leur plus ardent persécuteur. Je n'entendis pendant je ne sçais combien de tems, que des exhortations, des remontrances & des harangues de leur part, qui n'auroient eu guere d'efficace auprès des discours du roi, si je n'avois heureusement trouvé ma force au dedans de moi-même. La comtesse de Sault j

Lesdiguières & tous les Créquis travailloient cependant de leur côté avec vivacité, à empêcher que le mariage arrêté ne fût rompu, ni celui avec mademoiselle de Vendôme achevé. Ils voulurent persuader à la reine, qu'elle devoit s'intéresser pour eux, & se plaindre de ce qui se projettoit. Comme ils virent qu'elle n'en vouloit rien faire, ils revinrent à employer pour me retenir, tout ce qu'ils purent imaginer de plus fort; assiduités, prévenances, assurances, promesses, sermens, tout fut mis en œuvre pour me détourner d'un dessein que je n'avois point.

Je partis de Paris sur ces entrefaites, pour faire un voyage de dix à douze jours à Sully & dans mes autres terres, d'où je ne fus pas plutôt de retour, que sa majesté envoya Villeroi recevoir ma réponse sur tout ce qu'elle m'avoit proposé. Je ne fus pas fâché de n'avoir qu'un témoin, devant lequel je pusse dire plus librement tous mes sentimens, le tems ne m'y avoit que plus affermi. Je dis à Villeroi, que je remerciois très-humblement sa majesté de tout l'honneur qu'elle me faisoit, que je ne consentirois point à me

1608.

voir revêtu des charges de personnes encore vivantes; & que quand elles viendroient à vaquer, je ne m'en estimois pas digne, ayant déjà assez des miennes. Que pour ce qui regardoit mon fils, je n'aurois jamais d'autre conseil à lui donner, que d'obéir au roi, & de ne rien faire contre sa conscience. J'eus mes raisons pour trancher encore plus court sur l'article de mon changement de religion. Je dis à Ville-roi que c'étoit le cardinal du Perron, que j'avois choisi pour en porter ma réponse à sa majesté. Cette éminence crut, aussi-bien qu'Henri, que cette parole vouloit dire quelque chose; Henri la lui annonça lui-même avec une grande espérance; & je ne tardai pas à voir arriver chez moi du Perron, qui me pressa de lui ouvrir mon cœur. Je mis assez de force, & même de théologie (6) dans la réponse que je lui fis, pour lui faire comprendre qu'il s'étoit bien trompé. Son érudi-

(6) Théologie qui ici, & que je supprime bien être de me encore, pour ne saison dans ce moment-là; mais qui ne pas offenser les oreilles catholiques. roit fort mal placée

tion,

tion, ni son éloquence ne me touchèrent point, il rapporta au roi que j'étois inébranlable.

Ce prince, qui vouloit aussi de son côté faire un dernier effort, m'envoya chercher, & quoiqu'il n'employât que la douceur, la tendresse, & les sollicitations d'une ancienne amitié, s'il m'est permis de parler de la sorte, je compris que le danger n'avoit point été jusques-là, aussi pressant qu'il l'étoit en ce moment, sur tout lorsque je l'entendis me reprocher ma constance comme une dureté à son égard, & une marque, disoit-il que je ne l'aimois plus. Il me dit enfin, qu'il m'en parloit pour la dernière fois, & que je lui donnasse du moins mon fils. A quoi je répondis encore que je ne le lui refusois pas; mais qu'il m'étoit impossible d'user envers lui de l'autorité de pere, pour l'obliger à se faire catholique. Sa fermeté égala presque la mienne. Et le roi, qui ne vouloit donner sa fille à aucun des princes, pour ne pas les rendre trop puissans, résolut de marier mademoiselle de Vendôme au fils de M. le connétable. La comtesse de Sault prit ce moment

1608.

pour revenir plus fortement à la charge, sur l'accomplissement de celui de la petite-fille.

Restoit à parer le contre-coup de la part de mes ennemis, & c'est ce que je ne négligeai pas. Lorsque je scus qu'ils étoient occupés à me le porter, je pris ce tems-là pour écrire au roi: Que je n'ignorois pas tout ce qu'on lui rapportoit, pour lui donner une mauvaise impression de mes paroles, de mes actions, & de mes pensées, & qu'on m'imputoit même ce que je ne disois, ni ne faisois, ni ne pensois. Que je le priois instamment de se souvenir toujours de la promesse qu'il m'avoit faite, de me déclarer lui-même & ses volontés & ses sujets de plainte contre moi. Il me répondit d'une manière bien propre à me tranquilliser contre la cabale de mes ennemis: que j'avois de commun avec toutes les personnes en place, de faire plus d'envie que de pitié. » Vous savez, me disoit il, si j'en suis exempt, » & d'une religion & de l'autre. Ce » que vous avez à faire, c'est que » comme je prens conseil de vous » dans toutes mes affaires, vous pre-

» niez aussi conseil de moi dans les
» vôtres , qui importeront tant soit
» peu , comme du plus fidèle ami que
» vous ayez au monde , & du meilleur
» maître qui fut jamais. »

Ce n'étoit pas sans fondement que Henri se citoit pour exemple. Il avoit ses inquiétudes , & aussi ses ennemis plus secrets. Car quoiqu'on ne vît plus , comme dans les années précédentes , des séditions prêtes à éclater dans le royaume , parce que les coups d'autorité qu'on avoit faits , avoient obligé l'insolence & la mutinerie à se tenir cachées , cependant il n'est que trop vrai , qu'on appercevoit encore à la cour , & parmi tous les plus qualifiés du royaume , ce même esprit turbulent , inquiet & ardent pour les nouveautés , qui avoit tout brouillé pendant si long-tems. Il ne produisoit plus que des divisions dans les familles , & des querelles entre les particuliers , que Henri s'appliquoit à apaiser par tous les moyens possibles ; les regardant comme un germe , dont il ne falloit attendre que des fruits pernicieux , & il lui faisoit fort de ne pouvoir pas toujours y réussir , comme il l'auroit

1608.

bien souhaité. Le regne de ce prince ; semblable en beaucoup de choses à celui d'Auguste, eut encore cette conformité avec lui, & c'étoit aussi cet exemple que Henri se proposoit à suivre le plus ordinairement. *Æquitate ; non aculeo.* Voilà la devise que je mis suivant son intention, aux Jettons d'or de cette année, qui représentoient un essaim d'abeilles en l'air, ayant au milieu d'elles leur roi sans aiguillon. Je les lui présentai comme il passoit de sa petite gallerie dans la grande qui conduit aux Thuilleries. Nous nous y promenâmes long-tems ensemble, en nous entretenant sur le sujet que je viens de dire, & sur ces mêmes chagrins domestiques, qui m'ont déjà fait déplorer tant de fois le malheur de ce prince, trop bon & trop doux.

On a pû s'appercevoir dans les années précédentes, de ma fidélité à observer la promesse que j'ai faite précédemment, de ne plus entretenir le lecteur des foiblesses de Henri. J'ai caché avec soin à mes secrétaires, & à toute autre personne, ce qui s'étoit dit sur ce sujet entre ce prince & moi, dans ces conversations si longues & si ser-

crettes. Depuis la marquise de Verneuil, le nom d'aucune femme n'a été employé dans ces mémoires à titre de maîtresse du roi. J'ai mieux aimé qu'on ignorât tout ce que j'ai eu de peine à effuyer par cet endroit, que de les faire connoître aux dépens de la gloire de mon maître. Peut-être ai-je poussé ce scrupule trop loin ; car le public a été si rebattu des noms de madame de Moret (7), de mademoiselle des Effarts, de la vieille madame d'An-

(7) Jacqueline du Beuil, comtesse de Moret, Charlotte des Effarts, comtesse de Romorantin, deux des maîtresses de Henri IV. Il eut de la première, Antoine, comte de Moret, tué à la journée de Castelnaudary, en 1632, & de la seconde, deux filles; l'une abbesse de Fontevraud, & l'autre de Chelles. De ces deux femmes, de la duchesse de Beaufort, & de la marquise de Verneuil, qui portèrent successivement & tout ouvertement le titre de maîtresse du roi, ce

qui furent les seuls qu'il légitima. Il aimait encore Marie Babou, vicomtesse d'Estauges, deux cousines de la belle Gabrielle, & plusieurs autres. Voyez *l'histoire des amours du grand Alcandre*.

Après la mort de Henri IV, mademoiselle des Effarts épousa secrètement le cardinal de Guise, Louis de Lorraine, à qui le pape donna dispense pour ce mariage, & en même tems pour garder ses bénéfices. La chose a été prouvée par le contrat de mariage même qu'on

1608. goulême, de la comtesse de Sault, de mesdames de Ragny & de Chanlivault, deux de mes parentes, du commandeur de Sillery (8), de Rambouillet, de Marillac, de Duret le médecin, d'un autre médecin Juif, & de bien d'autres des plus considérables de la cour, tous différemment intéressés dans ces aventures, comme principaux acteurs, ou comme participants, que je pourrois bien en dire beaucoup, sans rien apprendre de nouveau; mais ce ne seroit après tout qu'une répétition bien froide, de tra-

trouva parmi les papiers de ce cardinal, après sa mort, passé dans la forme la plus authentique. Il en est fait mention dans le *Mercure Hist. & Polit.* Avril 1688. De ce mariage sortirent trois fils, l'un évêque de Condom, & le second, comte de Romorantin, & deux filles, dont l'une épousa le marquis de Rhodes. Charlotte des Essarts se remaria ensuite à François du Hallier-de-l'Hôpital, maréchal de France, com-

te de Rosnay, &c. Le commentaire des amours du grand Alcandre marque simplement qu'elle fut maîtresse du cardinal de Gulse, & ensuite de N. de Vic, Archevêque d'Auch. Elle étoit fille naturelle du Baron de Sautour, en champagne. *Journal du regne de Henri III. imprimé en 1720, tom. 1. page 277.*

(8) Noel de Sillery, frere du chancelier, ambassadeur à Rome

tasseries toutes pareilles à celles dont on a vû ci-devant quelques échantillons. 1608.

La raison que j'ai d'excepter de cette regle le trait suivant, c'est qu'il fust qu'il paroisse exiger quelque justification de ma conduite personnelle envers le public, auquel il n'a pas été caché. Dans un de ces momens, où Henri sentoît le plus vivement les indiscretions de la reine, le bruit courut qu'il l'avoit quittée brusquement, & qu'il s'en étoit allé à Chantilly, sans la voir. Cela étoit vrai, ce prince passa par l'Arsenal, & s'ouvrit à moi de tout ce qu'il avoit sur le cœur. Le roi parti, j'allai l'après-midi au Louvre, pour tâcher de parler à la reine, accompagné d'un seul de mes secrétaires, qui n'entra point avec moi dans le petit cabinet de cette princesse, où elle étoit enfermée en ce moment. La Conchine étoit à la porte de ce cabinet, la tête appuyée sur son coude, comme une personne qui dort, ou du moins qui rêve profondément. Je la réveillai. Elle me dit que la reine n'avoit pas voulu la laisser entrer dans son cabinet dont la porte me fut pour-

1608. tant ouverte (9), sitôt que je me fus nommé.

Je trouvai la reine occupée à composer une lettre au roi, qu'elle consentit que je lusse, elle y avoit répandu tant d'aigreur & de fiel, qu'elle n'eût pû assurément produire qu'un

(9) La reine eut pendant un assez long tems, beaucoup de confiance en M. de Sully. L'auteur de l'histoire de la mere & du fils rapporte que cette princesse ayant résolu un jour, par le conseil de Conchine, d'avertir le roi que tels & tels de la cour avoient osé lui parler d'amour, elle voulut auparavant consulter ce ministre qui la détournâ de cette résolution, en lui représentant, » qu'elle alloit donner au roi » le plus grand & le » plus juste soupçon, » qu'un mari de sa » qualité pût avoir de » sa femme; attendu » qu'il n'y avoit point » d'homme de jugement, qui ne sçût » fort bien, qu'on ne » parloit point d'a-

» mour à une per-
» ne de sa condition,
» sans avoir premiè-
» rement reconnu
» qu'elle l'auroit pour
» agréable, & sans
» qu'elle fit la moitié
» du chemin, & que
» le roi pourroit pen-
» ser que les motifs
» qui l'auroient por-
» tée à faire cette dé-
» couverte, seroient
» ou la crainte qu'elle
» auroit qu'elle ne fût
» connue par autre
» voie, ou le dégoût
» qu'elle auroit pris
» de ceux qu'elle vou-
» loit accuser, par la
» rencontre de quel-
» ques autres plus
» agréables à ses yeux;
» ou enfin la persua-
» sion d'autres, assez
» puissans sur son es-
» prit, pour la porter
» à cette résolution. «

Tom. 1. pag. 10.

très-mauvais effet. Je lui en fis si bien sentir les conséquences, qu'elle consentit à la supprimer, avec assez de peine, & à condition que je lui aiderois à en refaire une autre, où rien ne feroit oublié, de ce qu'elle disoit avoir à représenter si justement au roi son époux. Il fallut la servir selon cette idée, pour éviter pis, ce ne fut pas sans bien des chicanes entre nous deux, sur le choix des expressions, & sur la force de chaque terme. J'eus besoin de toute la présence d'esprit dont je suis capable, pour trouver les moyens de satisfaire la princesse, sans mécontenter le roi, ni m'écarter du respect, en parlant à sa majesté. Cette lettre est fort longue, je ne la rapporte point. La reine s'y plaignoit des galanteries éternelles du roi son mari, mais ce n'étoit que par l'envie qu'elle avoit de posséder seule son cœur. Si elle paroïssoit y exiger un peu trop absolument le sacrifice de sa rivale; son repos, sa conscience & son honneur; l'intérêt du roi, sa santé & sa vie; le bien de l'état; l'assurance de la succession royale pour ses enfans, qu'il plaisoit toujours à la mar-

1608.

quise de Verneuil de mettre en doute; étoient autant de motifs, qui lui en imposoient, disoit-elle la nécessité. Elle toucheroit de compassion ce prince, ajoûtoit-elle, en menant les enfans qu'elle avoit eus de lui, se jeter à ses pieds. Elle lui rappelloit toutes ses promesses, elle prenoit Dieu à témoin, que s'il les effectuoit, elle renonceroit de son côté à toute autre vengeance contre la marquise de Verneuil.

J'eus beau faire avec tous mes ménagemens; je n'eus apparemment pas encore assez d'adresse ou de fécondité; car le roi se tint grièvement offensé de cette lettre, lorsqu'il l'eut reçue, & d'autant plus, qu'il reconnut aussi-tôt, qu'elle n'étoit pas de la façon de la reine. J'en reçus aussi-tôt un billet, écrit en ces termes. » Mon
» ami, j'ai reçu une lettre de ma fem-
» me, la plus impertinente qu'il soit
» possible d'écrire. Je ne m'en offense
» pas encore tant contre elle, que
» contre celui qui l'a dictée; car je
» vois bien que ce n'est pas de son
» style, informez-vous & essayez de
» découvrir qui en est l'auteur; je ne

« l'aimerais ni ne le verrai de ma vie. »
Tout assuré que je croyois être, ce billet ne laissa pas de me donner à penser.

Trois ou quatre jours après, le roi étant venu à l'Arsenal, à son arrivée de Chantilly, je me trouvai assez embarrassé des questions que je vis qu'il alloit me faire : car il ne venoit que pour ce sujet seul. » Hé bien ! me dit-il, » n'avez-vous point découvert qui a » fait cette lettre de ma femme ? Non » pas encore certainement, sire, lui » répondis-je, en usant d'adresse ; » mais dans deux jours j'espère vous » en rendre bon compte, je le ferois, » poursuivis-je, peut-être encore plus » tôt, si je sçavois ce qu'il y a dedans qui » vous offense. Comment ! dit-il, » c'est une lettre très-bien faite, » pleine de raisons, d'obéissance, & » de soumission ; mais qui me mord » en riant, & me pique en me flattant ; » en particulier je n'y vois rien à reprendre, mais en gros elle me fâche » & me fâcherait encore davantage, » si elle venoit à être rendue publique. Mais, sire, repris-je, si elle est » telle que vous le dites, elle peut » avoir été faite à bonne intention ;

1608. » & pour empêcher un plus grand
 » mal. Non, non, interrompit Henri
 » elle a été faite malicieusement &
 » pour me picoter. Si ma femme avoit
 » pris avis de vous, ou de quelqu'au-
 » tre de mes bons serviteurs, je ne
 » m'en offenserois pas tant. Quoi ! sire,
 » repartis-je aussitôt, si c'étoit un de
 » vos bons serviteurs qui l'eût faite,
 » vous ne lui en sçauriez pas mauvais
 » gré ? Nullement, me dit encore le
 » roi, car il l'auroit fait sans doute à
 » bonne intention. Cela est vrai, sire,
 » dis-je à mon tour ; mais ne vous fâ-
 » chez donc plus, car c'est moi qui
 » l'ai faite, crainte de pis ; & quand
 » vous en sçaurez les raisons, vous
 » direz que j'ai fait ce qu'il falloit faire,
 » & afin que vous n'en doutiez point,
 » je vais vous en montrer l'original,
 » écrit de ma main, à côté de celle de
 » la reine. « Je le tirai de ma poche,
 & le lui présentai, en disant ces
 paroles.

Le roi en le lisant, m'y fit remar-
 quer quelques mots, en la place des-
 quels la reine en copiant cette let-
 tre, en avoit substitué d'autres beau-
 coup moins doux. » Oh-bien, me

» dit-il, puisque c'est vous, n'en par-
» lons plus; j'ai le cœur content; «
mais ce n'est pas tout, ajouta-t-il, en se
servant de l'ascendant que j'avois
paru avoir en cette occasion sur l'es-
prit de la reine. » Il faut que vous me
» rendiez deux services. « J'écoutai
ce prince avec attention, & sans l'in-
terrompre, quoiqu'il me parlât assez
long-tems, & je rapporterai ici ses pro-
pres paroles, que je mis dans le moment
même par écrit: c'est par ces fortes
de discours familiers, que je crois
qu'on peut le mieux connoître l'inté-
rieur des esprits, & le vrai caractère
d'un cœur. » J'ai sçu, dit-il, que ma
» femme est venue ici par deux fois,
» pendant que j'étois à la chasse,
» qu'elle s'y est enfermée seule avec
» vous, dans le cabinet de votre
» femme, qu'elle y a demeuré chaque
» fois plus d'une heure, qu'au sortir
» de-là, quoiqu'elle eût le visage en-
» flammé de colere & les yeux pleins
» de larmes, elle n'avoit pas laissé de
» vous faire bonne mine, de vous re-
» mercier; enfin qu'elle avoit paru
» être tout-à-fait satisfaite de vous.
» Et afin que vous sçachiez que je ne

1602.

» suis pas mal averti, je ne vous cele-
 » rai point que j'ai sçu tout ceci de ma
 » cousine de Rohan, votre fille, non
 » pour faire la rapporteuse, mais par-
 » ce qu'elle croyoit que je serois bien
 » de vous voir en aussi bonne intelli-
 » gence avec ma femme. Il faut bien
 » qu'il s'agît entre la reine & vous de
 » choses de conséquence : car elle ne
 » m'a jamais dit un seul mot, qui m'en
 » ait pû faire découvrir la moindre
 » particularité, quelque questions que
 » je lui aye faites là-dessus. Je vous
 » défends bien au moins & sur peine
 » de m'offenser bien fort, de parler de
 » cela à ma cousine de Rohan; je n'au-
 » rois plus le plaisir, que je prends avec
 » elle quand je viens ici; & elle ne
 » me conteroit plus rien, si elle sçavoit
 » que je vous l'allasse redire; quoique
 » je ris & joue avec elle, comme avec
 » un enfant, je ne lui trouve pourtant
 » pas l'esprit d'un enfant, elle me
 » donne quelquefois de très-bons avis;
 » & surtout elle est fort secrette, lui
 » ayant confié plusieurs choses, dont
 » j'ai bien vû qu'elle n'a jamais parlé
 » ni à vous, ni à d'autres.

» Mais pour revenir à ces deux si-

» gnales services, qu'il me semble
» que je ne puis recevoir que de vous
» seul; je veux encore avant toutes
» choses, comme je vous l'ai déjà dit
» autrefois, qu'en tout ce que vous
» allez dire & faire de ma part, il ne
» paroisse nullement que ce soit de
» concert entre vous & moi, ni de
» mon sçû; mais qu'au-contraire vous
» agissiez de votre propre mouvement,
» & que vous craignez même que
» cela ne vienne à ma connoissance.
» L'un de ces services regarde madame
» de Verneuil, & vous commence-
» rez par celui-là, qui doit servir de
» préparatif à l'autre. Vous lui direz,
» que comme son ami particulier,
» vous l'avertissez qu'elle est à la
» veille de perdre mes bonnes gra-
» ces, si elle n'agit avec une grande
» prudence; que vous avez décou-
» vert qu'il y a des personnes qui me
» sollicitent de faire les doux yeux à
» d'autres, que si cela arrivoit, vous
» sçavez à n'en point douter, que je
» lui ôteroïis ses enfans, & la confi-
» nerois dans un cloître. Que ce re-
» froidissement, selon toutes les ap-
» parences, vient en premier lieu, de

1608.

» l'opinion où je suis qu'elle ne m'aime
 » plus, qu'elle se permet de parler
 » fort souvent de moi avec mépris, &
 » même qu'elle m'en préfère d'autres.
 » Secondement, de ce qu'elle cherche
 » à s'appuyer de la maison de Lor-
 » raine, comme si elle avoit voulu
 » prendre d'autre protection que la
 » mienne; que ses intelligences surtout
 » & ses familiarités avec messieurs de
 » Guise & de Joinville, me déplaisent
 » au dernier point, étant persuadé
 » qu'elle n'en recevoit que des con-
 » seils pernicieux à ma personne & à
 » mon état, non plus que de son pere
 » & de son frere, avec lesquels elle
 » ne laissoit pas, malgré mes défenses,
 » de continuer d'avoir commerce,
 » lorsqu'elle auroit dû se trouver fort
 » heureuse, qu'à sa priere je leur eusse
 » fait grace de la vie; qu'elle faisoit
 » parler à son frere par sa femme, à
 » laquelle j'avois permis de le voir,
 » mais que la principale raison de
 » mon éloignement pour elle, est cau-
 » sée par ses indignes procédés en-
 » vers la reine.

» Si vous pouvez, « continua sa
 » majesté, après m'avoir dit sur le cha-

pitre de madame de Verneuil, tout
ce qu'on a vû que j'ai dit moi-même
ci-devant; » Si vous pouvez, par in-
» dustrie, ou par bonheur, obtenir
» qu'elle se change sur tout cela, outre
» que vous me tirerez de peine, & me
» mettrez en repos de ce côté-là; vous
» vous en servirez de moyen & de cau-
» se, pour disposer ma femme à s'ac-
» commodér à ma volonté, c'est le
» second service que j'attends de vous.
» Vous remontrerez à celle-ci, tou-
» jours comme de vous-même, qu'elle
» ne sçauroit mieux faire, si elle veut
» que je lui donne contentement;
» qu'entr'autres choses, rien ne m'est
» plus insupportable que l'autorité ab-
» solue qu'elle a laissé prendre sur elle
» à Conchine & à sa femme; que ces
» gens-là lui font faire tout ce qu'ils
» veulent, s'opposer à tout ce qui ne
» leur plaît pas, & même aimer & haïr
» qui bon leur semble; qu'ils ont enfin
» poussé ma patience à bout; que je
» me suis bien reproché de n'avoir
» pas suivi le conseil de la duchesse de
» Florence, de D. Joan, de Jouanini,
» de Gondy, & le mien, de les ren-
» voyer l'un & l'autre en Italie dès
» Marseille. J'ai voulu, pour sui-

1608.

» vit Henri, remédier depuis à cette
 » faute, par le moyen de D. Joan;
 » mais je me suis bien-tôt apperçu qu'il
 » étoit trop tard: car à peine dom Joan
 » voulut - il en entamer le propos,
 » par forme de conseil, que ma femme
 » entra, comme vous l'avez sçu, dans
 » une si grande colere contre lui, qu'il
 » n'y eut forte de reproches, d'injures
 » & de menaces, dont elle n'usât en
 » son endroit, jusqu'à ce que, lui ne
 » pouvant plus les souffrir, elle l'a
 » obligé, quelque chose que j'ai pû
 » dire & faire, de se retirer hors de
 » France, dont elle a été merveilieu-
 » sement aise pour Conchine, qui
 » mouroit de peur que D. Joan ne le
 » poignardât, comme celui - ci s'en
 » vantoit assez publiquement. Aupa-
 » ravant tout cela, la princesse d'O-
 » range imagina & me fit proposer
 » d'autres expédiens par madame de
 » Verneuil, qui crut que cette com-
 » plaissance lui obtiendrait de la reine
 » la permission de la voir, & de venir
 » librement au Louvre. Ces expédiens
 » auxquels je consentis, parce que je
 » vis que vous n'y contredisiez pas,
 » furent de marier ensemble Conchine
 » & la Léonor, pour les renvoyer

» après en Italie, sous le prétexte ho-
» norable pour eux, de vivre splendi-
» dement en leur pays, des grands
» biens qu'ils avoient acquis en Fran-
» ce; mais tout cela, bien loin d'a-
» doucir l'esprit de ma femme, n'a fait
» que lui apprendre à combattre en-
» core davantage toutes mes volontés,
» & eux-mêmes (parlant des Conchi-
» nes, mari & femmes en sont devenus
» si rogues & si audacieux, qu'ils ont
» été jusqu'à user de menaces contre
» ma personne, si je faisois quelque
» violence à leurs partisans. »

Le roi ne sortit pas sitôt de cet ar-
ticle, dans la colere où il étoit contre
toute cette sequelle. Il me rapporta
entr'autres, le trait suivant, que je
croyois qu'il avoit ignoré jusques-là.
Mon épouse ayant sçu que Conchine
songeoit à faire l'acquêt de la Ferté au
Vidame, qui est une pièce de deux
où trois cens mille écus, elle jugea
que cet établissement alloit faire un
éclat, qui ne pouvoit retomber que
sur la reine elle-même, à cause de la
protection qu'on sçavoit qu'elle lui
accorderoit. Elle ne balança pas à aller
trouver cette princesse, à laquelle elle

1608.

ſeut perſuader qu'il étoit de ſon inté-
 rêt d'empêcher Conchine de pouſſer
 cette affaire plus avant. La reine reçut
 fort bien ce conſeil de mon épouſe, &
 l'en remercia; mais ſitôt qu'elle eut
 revû les Conchines, ils lui tournerent
 ſi bien l'eſprit, qu'elle s'emporta de
 la plus étrange maniere contre ma-
 dame de Roſny, & fut quelque tems
 ſans vouloir la voir, ce qui peut-être
 eût duré beaucoup plus long - tems,
 ſans la réflexion qu'elle & ſes favoris
 avoient à toute heure beſoin de moi.
 » On m'a dit, ajouta Henri, que Con-
 » chine fut aſſez effronté, pour venir
 » en faire des reproches à votre femme,
 » & d'une maniere ſi remplie d'inſo-
 » lence contre elle & moi, que je me
 » ſuis étonné qu'elle ne lui répondît
 » pas plus vertement. Je me doute
 » que c'eſt dans la crainte de ſe mettre
 » mal tout - à - fait avec ma femme.
 » Combien encore penſez - vous que
 » j'eus de dépit (car Henri ne ſe laſ-
 » ſoit point d'invectiver contre cet
 » Italien), lors que je vis cet homme,
 » entreprendre d'être le tenant dans
 » une célèbre courſe de Bague, con-
 » tre tout ce qu'il y a de galans hom-

mes en France, en public, dans la grande rue saint Antoine, où ma femme & toutes les dames se trouverent; & qu'il eut assez de bonheur pour l'emporter. Rien ne m'a jamais fait tant de plaisir, que j'en eus à cette course, en voyant M. de Nemours & le marquis de Rosny votre fils, arriver montés sur deux chevaux, qu'ils manioient de même air, & avec une singulière justesse. «

Henri ayant repris en deux mots, après tout cela, ce qu'il avoit pris tant de plaisir à étendre : « regardez, me dit-il, à manier bien tout cela, à différentes reprises, sans rien précipiter, enfin avec votre circonspection, votre respect & votre dextérité accoutumés. Je vous proteste que j'estimerai plus ces deux services, que si vous m'aviez gagné une bataille, ou pris avec vos canons la ville & château de Milan : car le cœur me dit que cet homme & cette femme causeront un jour bien du mal; je leur trouve des desseins au-dessus de leur condition, & contraires à leur devoir. Mais ne vous em-

1608.

» barassez pas, comme fit dom Joan.
 Je voulus encore demander à ce prince, pourquoi il persistoit toujours à me remettre une exécution aussi douteuse entre mes mains ; pendant qu'il ne lui en coûteroit, s'il vouloit bien s'en charger, que de prononcer de bon ton à deux femmes, un, *je le veux*. Ce qu'il me répondit & ce que je lui répliquai, on l'a déjà vû une infinité de fois dans ces mémoires. Au bout de tout cela, il s'en alla, & me dit en m'embrassant. » Adieu, mon ami ; » vous recommande ces deux affaires ; » car elles me tiennent bien fort au cœur ; & sur-tout soyez secret. »

Je ne pus en réunissant toutes mes forces, rien faire pour la tranquillité de ce prince, que de faire luire pour lui quelque instans de calme, au lieu de beaucoup d'autres d'orage. C'est ainsi qu'il passa le peu de jours que le ciel lui gardoit encore. L'un des plus longs intervalles de repos, le tems de l'accouchement de la reine. Elle suivit sa majesté, qui au commencement de Mars la porta à Fontainebleau. Il étoit impossible de pousser plus loin les ég

Bap
 non
 d'A
 duc
 en
 à H

qué le faisoit Henri pour elle, dans l'état où elle étoit. Le caractère de ce prince étoit de chercher à satisfaire tous ceux généralement avec lesquels il avoit à vivre. Il m'écrivit souvent de Fontainebleau, & presque jamais, sans me donner des nouvelles de la santé de la reine. » Je pensois dit-il, » vous mander l'accouchement de » ma femme; mais je crois que la par- » tie est remise à cette nuit. « Une autre fois, » Ma femme croit aller » jusqu'au bout du mois, puisqu'elle » passa la journée d'hier. » Le vingt-six d'avril fut le jour de cet accouchement du troisième enfant mâle (10) du roi.

Ou, plutôt
le 25.

Ce prince m'en écrivit les lettres ordinaires. Il me mandoit dans l'une d'elles, que je lui apprissé comment cette naissance avoit été reçue : » je » ne dis pas de vous, disoit-il; car je » n'en doute point; mais du pu- » blic. « Je dois garder bien précieu-

(10) Gaston-Jean-Baptiste de France, ce, qu'il vouloit le donner à l'Eglise, & d'Anjou, & depuis le faire appeller le duc d'Orléans, mort cardinal de France, en 1660. Sirî fait dire *ibid.* 568.
à Henri IV. avant la

1608.

sement la lettre suivante, que m'apporta le duc de Rohan, de sa part; sur ce que ma femme venoit aussi d'accoucher d'un fils, & presque dans le même tems que la reine. Je crois qu'aucun de mes serviteurs n'a pris plus de part que vous, à la naissance de mon fils d'Anjou. Je veux aussi que vous croyez, que je surpassasse en joie tous vos amis, de la naissance de votre fils. Vous aurez bien la tête rompue de leurs cajoleries; mais l'assurance de mon amitié vous fera plus solide que toutes leurs paroles. Je fais mes recommandations à l'accouchée. « (11)

La reine se trouva plus indisposée de cette couche que des autres; elle fut saignée du pied, les purgations supprimées revinrent, & elle guérit bientôt totalement. Le roi en eut tout le soin possible. Il vint à Paris au commencement de Mai; mais il s'en retourna bien vite; & la joie que la reine lui marqua de ce retour, lui

(11) » Je désirerois, » grand dommage que
 » dit Henri IV. que » d'une si bonne tige,
 » Dieu lui en eût » il n'y eût point de
 » donné une douzai- » rejettons. « *Mém.*
 » ne; car ce seroit *Hist. de France, ibid.*

en

En donna une véritable. Il accorda à cette princesse, qu'on fît cette année pour dix ou douze mille écus de bâtimens à Monceaux. Il m'en envoya l'ordre: car c'est dans des lettres de sa majesté que je prends tout ce détail, & il réitera, sur ce que le maître maçon, qui étoit venu les entreprendre, avoit été contraint, dit-il, de rompre son atelier, faute d'argent, c'est que j'avois assigné ce paiement sur une restitution de deniers, que devoit faire le neveu de d'Argouges, & qu'il ne fit pas, alleguant, pour gagner du tems, qu'il ne devoit rien. Sur quoi le roi me manda encore, que je le pressasse, & que j'avancasse d'ailleurs ces deniers, sans m'en remettre sur Fresne, qui ne pouvoit l'y forcer. Il craignit que je n'ajoutasse foi aux rapports qu'on m'avoit faits, que la reine n'étoit pas contente de moi, & me cherchoit querelle. Il m'apportoit dans une autre lettre, pour preuve du contraire, la maniere dont cette princesse avoit pris mon parti contre M. & madame de Ventadour, qui avoient fait à leurs majestés des plaintes contre moi.

1608.

On ne pouvoit guères lui faire de plaisir plus sensible, que de se conformer à la complaisance qu'il avoit pour toutes les personnes qui l'environnoient. J'en reçus un remerciement, pour un service rendu à madame de Verneuil & à madame de Moret, & pour la maniere dont jem'employai à le débarrasser de mademoiselle des Effarts. Cette fille commençoit à lui être extrêmement à charge, parce qu'elle vouloit prendre sur lui le même ascendant, qu'avoient eu toutes ses autres maîtresses. Enfin elle parla de se retirer à l'abbaye de Beaumont, à des conditions, sur lesquelles Henri envoya souvent Zamet & la Varenne conférer avec moi : il se donna la peine d'écrire au président de Motteville, sur un office de maître des comptes à Rouen, que la demoiselle lui demandoit, & à Montauban, pour avancer les deniers nécessaires pour l'acquérir. Il fallut encore donner mille écus à cette demoiselle, & cinq cens à l'abbaye de Beaumont (12) : le roi me demanda l'un & l'autre, par une lettre du 12 mai : trop

(12) Elle ne s'y retira point, ou du moins elle n'y demeura pas long-tems.

heureux d'en être quitte à si bon marché.

Il me consultoit encore, pour sçavoir comment il pourroit faire, pour ne pas se brouiller avec la reine, dans une occasion où Conchine se trouvoit compétiteur de madame de Verneuil, pour une grace que cette dame s'étoit fait promettre deux ans auparavant.

« J'aime mieux, m'écrivit ce prince, « madame de Verneuil que Conchine: cela n'est pas douteux, mais il avoit dans ce tems-là de fort grands ménagemens à avoir pour la reine. Tout ceci tient à une intrigue de cour qui fera plaisir à quelques personnes, & que je ne sçaurois mieux entamer, que par la lettre suivante, que le roi m'écrivit de Fontainebleau.

« Quoique je sois parti mal d'avec « madame de Verneuil, je ne laisse « pas d'être curieux de sçavoir la vérité d'un bruit qui court ici, que le prince de Joinville la voit: apprenez-en la vérité, & me le mandez dans un billet, que je brulerai, comme vous ferez celui-ci: on dit que c'est ce qui le retient si long-tems: vous sçaurez bien si c'est faute d'argent. »

1608.

L'avis étoit véritable. Joinville s'étoit laissé surprendre aux charmes de la marquise, qui ne le désespéra point, dit-on. Il ne fut bruit, pendant un assez long-tems, que de leur bonne intelligence, & des lettres fort passionnées, qu'on prétendoit qu'ils s'étoient écrites. Enfin l'on assura que la proposition d'épouser avoit été faite très-sérieusement. On remarque bien que dans tout ce que je dis ici, je ne parle que par la bouche de toute la cour & de tout Paris: c'est que je ne lais-
 pas d'avoir dans cette affaire, tout frivole qu'on peut la juger, des secrets fort importans du roi à sauver. Si la chose alla-aussi loin entre les deux amans, qu'on a voulu le faire croire, paroît que madame de Verneuil en fut la dupe, & que malgré toute son expérience, elle ne connut pas assez bien le stile & la marche d'un jeune homme, encore plus étourdi qu'amoureux. Engagemens, sermens, privautés, lettres, tout cela aboutit, en assez peu de tems, à une rupture, qu'on attribua à l'un & à l'autre: mais à dire vrai, la faute en est à madame de Villars (1)

(1) Juliette-Hyppolite d'Etrées, femme

qui parut trop belle aux yeux de Joinville, pour ne pas le rendre infidèle.

Madame de Villars ne se montra pas d'un abord si facile que sa rivale : elle se sentoît du sang royal avec lequel le sien étoit mêlé. Joinville rebuté, désespéré, arracha d'elle la cause de ses rigueurs : c'est, dit-elle, qu'après le commerce, qu'il avoit eu & qu'il continuoît d'avoir avec une aussi belle & aussi spirituelle dame que la marquise de Verneuil, il étoit trop dangereux de se fier à lui. Joinville se défendit ; il n'est pas nécessaire de dire en quels termes. On le foudroya ; en lui citant époques & lettres ; une surtout de ces dernières, qui tenoit plus au cœur que toutes les autres. Il est du bel âge, en pareille occasion, de faire à la dame qu'on aime, le sacrifice des lettres de celle qu'on n'aime plus. Joinville ne pouvoit s'en défendre : il résista, autant qu'il put, & enfin il remit entre les mains de madame de Villars, la lettre prétendue : je dis prétendue ; car ce qu'il y a ici de plus plaisant, c'est qu'il n'est rien moins qu'a-

de George de Brancas, marquis de Villars.

1608.

vére que cette fameuse lettre, qu'il se faisoit si fort prier de montrer, il l'eût reçue effectivement de madame de Verneuil. Passons cela, puisqu'aussi bien il étoit assez indifférent à madame de Villars, pour l'usage qu'elle en vouloit faire, que Joinville dît vrai ou faux.

Cette femme haïssoit mortellement la marquise de Verneuil. Le premier usage qu'elle fit de la lettre fut d'aller incontinent la porter au roi. Elle pouvoit se faire croire de tout, avec une pareille pièce. Elle s'en servit si bien, que ce prince, qui jusque-là avoit ignoré, ou voulu ignorer la plus grande partie de l'intrigue, vint dans le moment même, le cœur gros de dépit & animé de colere, me rapporter je ne sçais combien de ces anecdotes, qu'il trouvoit accablantes, & qui ne me parurent à moi, rien moins qu'indubitables. Je lui dis, car il falloit traiter cette affaire méthodiquement, qu'il devoit entendre madame de Verneuil, avant de la condamner.

« O Dieu ! l'entendre, s'écria Henri.

« c'est un si bon bec, que si je la lais-

« se dire, j'aurai encore tort, & elle

» raison , je m'en vais pourtant parler
» à elle , & lui montrer les preuves
» de sa perfidie «. Il sortit , ne respi-
rant que vengeance. Les menées
de Joinville avec le gouverneur de
Franche-Comté, ne lui avoient ja-
mais paru si criminelles.

La marquise de Verneuil , accoutu-
mée de longues mains à de pareilles
bourasques, ne s'émut pas beaucoup &
soutint au prince, que Joinville étoit
assez méchant pour lui supposer cette
lettre, qu'elle n'avoit jamais écrite. Le
roi addouci par ce dénouement, qu'il
n'avoit pas imaginé, le sentit presque
tout-à-fait calmé, lorsqu'elle lui pro-
posa de me prendre pour juge sur la
vérité ou la fausseté de cet écrit ; con-
noissant que nous ne péchions pas,
elle, par un excès de confiance en
moi, par trop d'estime pour elle. Les
pièces m'ayant été remises, & le jour
pris pour le jugement, qui devoit se
faire chez la marquise, je m'y en allai
le matin. Je fus introduit dans son ca-
binet, où elle attendoit son juge &
sa partie, décoiffée & presque des-
habillée.

J'avois déjà commencé les informa-

1608.

tions, lorsque Henri arriva au bout de quelques momens, avec Montbazou. Le secret me ferme la bouche sur tout le reste : car le roi voulut que personne n'assistât à l'éclaircissement. (14) On ne laissa pas de nous entendre parler fort haut, contester, & la marquisse pleurer. Le roi sortit de son appartement dans un autre, d'où il chassa encore tout le monde, & il me mena à la fenêtre la plus éloignée, pour faire, sans que sa maîtresse y fût présente, une révision encore plus exacte des papiers de ce procès ; ce qui ne se fit pas encore assez tranquillement, pour qu'on n'entendît pas du-

(14) Voici ce que je
 trouve dans les mé-
 moires de Bassom-
 pierre, tom. 1. pag.
 91. sur cette intrigue.
 » Peu de jours après
 » fut la brouillerie de
 » madame de Verneuil
 » avec le roi, causée
 » sur ce que madame
 » de Villars donna
 » au roi des lettres,
 » qu'elle avoit écrites
 » au prince de Joinvil-
 » le, & il les lui avoit
 » données. L'affaire
 » se raccommoda, sur
 » ce que M. le duc
 » d'Eguillon amena
 » au roi un clerc de
 » Bigot qui confessa
 » avoir contrefait ces
 » lettres ; & le prin-
 » ce de Joinville fut
 » banni. Au reste,
 » l'époque de cette in-
 » trigue, que nos mé-
 » moires placent dans
 » cette année, est de
 » l'année 1603, au re-
 » tour de Henri IV. de
 » son voyage de Metz,

dehors, discourir avec beaucoup de chaleur; moi, retourner dans le cabinet & revenir vers le roi. La fin de cette scène fut, que le roi s'en retourna très-bien remis avec sa maîtresse. Quelque rôle qu'ait joué Joinville, il fut bien-heureux d'avoir affaire à Henri, & d'autant plus, qu'il entra incontinent après dans une autre intrigue, toute semblable à celle-ci, au sujet de madame de Moret (15), dont je ne pris aucune connoissance.

(15) Les mémoires pour servir à l'histoire de France vont nous en rendre compte. » Le prince de Joinville s'étant adressé à une comtesse, favorite du roi, laquelle étoit de celles, que Tertullien appelloit de son tems, *publicarum libidinum victima*, & qui, pour couvrir son fait, alléguoit une promesse de mariage, qu'elle avoit du prince; encourt la disgrâce du roi, & qui lui commande de se relever, ou de l'épou-

ser. Il fait d'abord mine de vouloir l'épouser, pour continuer ce qu'il avoit commencé; mais enfin il déclare que son intention n'a jamais été telle, & dit tout haut que, la personne du roi exceptée, il n'y a gentilhomme, ou autre de quelque qualité qu'il soit, auquel lui tenant ce langage, il ne faute à deux pieds sur les épaules. Ce que le comte de Lude ayant entendu, dit que ce trait-là étoit celui d'un bourreau.

1608.

Le comte de Sommerive (16) osa aussi se jouer à son maître, & prit de même pour l'objet de ses galanteries la comtesse de Moret, avec laquelle il débuta par une proposition de mariage, dont on a cru même qu'il y avoit une promesse par écrit : l'un ne

» Madame de Guise » ne les surprit pas
 » toute éplorée vint se » ensemble, mais le
 » jeter aux pieds du » roi en decouvrit af-
 » roi, & comme si elle » sez pour chasser M.
 » étoit désespérée, » de Chevreuse (c'est
 » supplia sa majesté » le nom que portoit
 » de la tuer : à la » le prince de Joinvil-
 » quelle le roi répon- » le) de la cour, &
 » dit : je n'ai jamais » en eût fait autant
 » tué de femmes, & » d'elle, si elle n'eût
 » ie ne sçais comme il » été sur le point d'a-
 » faut faire pour les » coucher, & le remis
 » tuer. Ceux ajoute- » raccommoda l'af-
 » il, qu'on tenoit à la » faire. « Henri don-
 » cour pour les plus » na ordre qu'on arrê-
 » accords, disoient » tât le prince de Join-
 » que c'étoit le roi » ville, mais il se sauva
 » qui avoit fait faire » hors du royaume, où
 » à la comtesse, ce » il ne revint qu'après
 » qu'elle avoit fait. « la mort de Henri IV.
 J'avertis, dit Bas- sa famille n'ayant ja-
 sompierre dans ses mais pu obtenir de ce
 mémoires, tom. 1. pag. prince, qu'il fut rap-
 205. » M. le prince de pélé. *Galanter. des*
 » Joinville & mada- *rois de France.*
 » me de Moret, du (16) Charles-Ema-
 » dessein que le roi nuel de Lorraine, se-
 » avoit de les surpren- cond fils du duc de
 » dre ensemble.... On Maïenne.

coute pas plus que l'autre à un jeune homme emporté. Le roi lorsqu'on lui en parla, trouva cette alliance de son gré, & se contenta d'employer la Borde, gentilhomme qu'il connoissoit le plus affectionné à son service de tous ceux qui hantoient chez la comtesse, à découvrir si de part & d'autre il y avoit de la sincerité, & sur tout à empêcher que cette jeunesse ne sortît des bornes du devoir. Le rapport de la Borde ne fut pas favorable à Sommerive, qui porta d'abord sa pensée à faire assommer cet incommode surveillant. Un jour que Sommerive sortant de l'église, où il venoit de faire ses pâques, rencontra la Borde, il le chargea, de maniere que celui-ci n'eut obligation de sa vie qu'à la fuite. Le roi me commanda d'informer de ce fait, qu'il qualifia dans sa colere d'assassinat: le tems choisi par Sommerive, & le manque de respect pour le roi, le rendoient en effet encore plus coupable.

Comme il ne laissoit pas cependant d'y avoir quelque tempéramment à garder, ne fut-ce qu'à cause de la

1608.

Borde lui-même : car sa majesté convenoit que Sommerive étoit bien autrement à craindre que Joinville. La Varenne vint de sa part conférer avec moi sur le moyen de sortir de cette affaire, dont le meilleur nous parut, que le duc de Maienne fit lui-même justice à sa majesté, de son fils. Je fus chargé de ce message & laissé le maître de la manière dont je le traiterois. Je trouvai le duc de Maienne dans un accès si violent de goutte & de fièvre, qu'il n'y avoit aucune apparence de lui parler & sur un pareil sujet Le duc d'Eguillon (17), aîné de Sommerive me dit que le procédé de son frere n'avoit causé plus de mécontentement & d'indignation à personne, qu'à toute sa famille : que la maladie de son pere n'avoit point d'autre cause ; qu'il voudroit lui-même être mort, aussi bien que cet indigne frere, né pour être le fléau de ses parens : que le roi ne sçavoit que trop bien lui-même, comment il les traitoit tous, quoiqu'ils cherchassent, pour l'honneur de la famille, à en

(17) Henri de Lorlon, & ensuite de
raine, duc d'Eguillon-Maienne.

ster la connoissance au public : enfin que ce dernier trait les mettoit tous au désespoir. A quoi d'Eguillon, en me priant de l'assister des mes conseils, ajouta qu'il iroit, si sa majesté l'exigeoit, recevoir d'elle ses ordres & les exécuter lui même, quels qu'ils fussent contre son propre frere, & que pour lui, il manqueroit plutôt à sa propre vie, qu'au serment qu'il avoit fait d'obéir à son maître avec toute la fidélité & le zèle d'un serviteur & d'un sujet.

Pour ne pas faire connoître à d'Eguillon, que je venois par commission du roi, je lui dis, que je ne lui conseilloy pas de l'aller trouver, parce que je ne sçavois pas s'il étoit encore informé de l'action : que je pourrois lui donner un bon conseil dans vingt-quatre heures, qui étoit le tems nécessaire pour envoyer à Fontainebleau, sçavoir les sentimens de sa majesté. Je me contentai pour le moment présent, de lui bien faire sentir la noirceur & craindre les suites de l'entreprise de Somme-rive. Il encherit sur tout ce que je pus lui dire, avec une sincérité, dont je crus qu'il étoit de mon devoir de rendre

1608. compte à sa majesté, à laquelle je dis
sois en même tems, qu'elle n'avoit
qu'à prononcer sur la satisfaction : la
famille ne craignant rien tant que de
perdre les bonnes grâces.

Ce prince me manda par Villeroi,
qu'il étoit content de ce que d'Eguil-
lon m'avoit dit, quoiqu'il fût persuadé
que tout cet emportement contre le
coupable, ne les empêcheroit pas tous
de prendre le ton avantageux en pu-
blic, comme ils avoient déjà fait en
quelques autres occasions semblables :
que je fisse bien valoir à toute la mai-
son de Lorraine, la bonté qu'avoit eue
sa majesté, de ne pas commencer par
se faire raison de cet attentat : que
la famille fît retirer avant toutes cho-
ses le coupable, ne fût-ce qu'à Sois-
sons, comme indigne de se montrer
dans un lieu où il pût être vû de sa
majesté : cela fait, que d'Eguillon
pourroit venir dire à ce prince, ce
qu'ils avoient jugé devoir faire, en at-
tendant que lui-même ordonnât de la
peine : offrant de le représenter, & de
le faire conduire même à la Bastille,
si c'étoit la volonté du roi, ou de le
faire sortir du royaume pour deux ou

trois ans. Henri faisoit entendre, que ce seroit ce dernier parti qu'il prendroit, & il méritoit quelque considération, à cause des menées de Sommerive avec l'Espagne. On avoit rapporté au roi, en dernier lieu, qu'il avoit voulu engager le comte de saint Paul à faire un voyage avec lui en Hollande, comme ayant dessein de passer au service des archiducs: qu'il prenoit les avis de du Terrail, & que sitôt qu'il avoit eu fait le coup, il avoit envoyé quelques-uns de ses domestiques en Flandre. Ce n'étoit ni dans cet endroit ni dans aucun autre, appartenant aux Espagnols, que sa majesté vouloit qu'il portât ses pas: mais du côté de Nancy, d'où il pourroit passer à la cour de l'empereur, & encore mieux en Hongrie.

A cette lettre de Villeroi étoit joint un billet en deux mots, que le roi m'adressoit. « Je vous dirai que le plus » homme de bien de la race n'en vaut » guerres: Dieu veuille que j'y sois » trompé. « Il fut pourtant fort content du procédé de d'Eguillon, lorsqu'il vint saluer sa majesté à Fontainebleau: il trouva seulement quelque

1608. affectation de sa part, à diminuer le tort de son frere: il lui ordonna que Sommerive passât en Lorraine & qu'il n'en sortît point sans sa permission. Je fus chargé de notifier cet ordre au duc de Maïenne: sa majesté ayant bien voulu accorder aux prieres de d'Eguillon, de lui épargner ce chagrin.

D'Eguillon ne se souvint pas trop bien pour lui-même, des leçons que le roi venoit de lui faire pour son frere. Personne n'ignoroit l'amitié que le roi portoit à Balagny. (18) Il venoit de lui en donner une preuve, en le maintenant dans la jouissance des greffes de Bordeaux, dont les traitans avoient cherché à le dépouiller. D'Eguillon eut l'imprudence de se faire des affaires avec lui, pour des sujets qui à la vérité ne passaient pas la galanterie, & la lâcheté de l'attaquer presque seul quelque tems après étant lui-même accompagné d'un gros de gens armés. La prévention où étoit déjà Henri contre toute cette maison, lui

(18) Damien de Clermont de Bussy-Montluc, Seigneur d'Amboise: il n'avoit de Balagny, fils de alors que 25 ou 26 ans, & n'étoit point marié.

fit envisager avec indignation cette entreprise. Dans le premier mouvement de sa colere, il m'écrivit qu'étant resolu de punir d'Eguillon, il me prie d'oublier avant toutes choses que j'avois fait jusque-là profession d'être de ses amis, parce que je devois beaucoup davantage à l'amitié de mon roi. Cette lettre me fournit une grande preuve de l'habileté de ce prince à se connoître en hommes. Il m'y prédit que tous les services que je rendois à d'Eguillon, seront oubliés de lui, si-tôt que ma mauvaise fortune m'aura mis hors d'état de lui en rendre davantage, & rien n'a jamais été mieux vérifié.

J'étois bien éloigné alors de le croire, & ne considerant que ce qu'exigeoit de moi l'amitié que j'avois pour toute la maison de Lorraine; la lettre du roi, que son courrier me remit à Montargis, où il me rencontra revenant de Sully, ne m'empêcha pas de répondre aussi-tôt à sa majesté, & uniquement pour faire ce qu'elle me défendoit, c'est-à-dire, pour la fléchir en faveur de d'Eguillon, sans attendre le voyage que je me proposois de faire incessamment à la cour. Je puis di-

1608. re que ma lettre ne fut pas inutile à d'Eguillon, lorsqu'il se présenta à sa majesté, pour se justifier. Voici ce que m'écrivoit le roi lui-même, le 22 mai. » Votre lettre m'est venue » fort à propos, car il est arrivé ce » soir, & m'a parlé de façon qu'il » s'en est peu fallu que je n'aye éclaté : certes cette jeunesse devient » bien insolente. « Je fis encore plus, lorsque j'allai à Fontainebleau, il me fallut toute la persévérance dont l'amitié seule la plus vive est capable pour vaincre le ressentiment de sa majesté, & au point qu'elle me remit à moi-même tout cet accommodement à faire. Je surmontai avec le même courage, d'autres difficultés, qui ne cédoient guères à celle là. Je me crus enfin au point d'avoir fait oublier le passé à tout le monde, & je me félicitai même, lorsque je vis de quelle manière d'Eguillon en parla dans le public, & m'en marqua sa reconnoissance.

Cependant cet homme lâche & sans foi me méprisa, & se méprisa assez lui-même, pour mettre fort peu de tems après, le crime dont je venois

de le faire absoudre , à son comble ,
en faisant assassiner Balagny par un
guet-à-pens. J'aime mieux qu'on soit
instruit de ce coup infâme, par la
lettre que m'en écrivit aussi tôt le roi,
que par mes paroles. » Mon ami,
» vous aurez déjà sçu la méchante
» action , commise contre Balagny.
» Je n'ai voulu vous en rien mander ,
» que je n'eusse vû les informations, car
» dans ces choses-là, les parties ne doi-
» vent pas être crues. Elle est pire qu'on
» ne le sçauroit dire. La foi qu'on vous
» avoit donnée, y est faussée, & l'hon-
» neur tout-à-fait blessé par la lâche-
» té de quatorze à tuer un homme
» surpris: enfin j'aimerois mieux, si
» c'étoit un de mes enfans, qu'il fût
» mort, que d'avoir commis un tel
» acte. Le porteur vous en dira les
» particularités L'on a voulu
» donner ici des batailles, mais j'y ai
» pourvû. Je vous aime bien, & sur
» cette vérité, je finis. »

Mais Henri (car je me sens tant
d'horreur pour cette indignité, que
je ne puis même en parler davantage)
ne devoit-il point un peu s'en pren-
dre à lui-même, puisque c'étoit par

1608.

sa facilité, que le mauvais exemple des duels avoit perdu la cour, la ville & tout le royaume? (19) Cette fureur y étoit poussée à l'excès, & me donnoit mille peines, & à sa majesté elle-même, pour faire des raccommodemens, & empêcher chaque jour des voies de fait. Avant que tout cela fût passé, le baron, de Courtaumer vint me dire de sa part, qu'il étoit occupé à remettre ses neveux, M. le prince de Conti & le prince de Joinville. Montigny se brouilla sans fondement avec d'Epernon, que je fus chargé d'appaiser. Car » comme vous scavez, me mandoit » Henri, il veut toujours être le mai- » tre. L'enlèvement d'une fille mit les la Force & les saint Germain aux cou- » teaux. Saint Germain le fils qui étoit le ravisseur, mandé par le chancelier, de la part du roi, sortit de Paris, au lieu d'obéir, & alla trouver son pere, laissant le roi dans la crainte qu'il

(19) « Loménie | » puis l'avènement de
 » supputa en 1607, » Henri IV. à la cou-
 » combien il avoit » ronne. Il s'en trou-
 » péri de gentils- » va quatre mille, de
 » hommes françois | compte fait. » Mem.
 » par les duels, de- hist. de Fr. *ibid.*

ne découvrît chez les Etrangers, des ordres importants, qu'il ne pouvoit ignorer avoir été donnés à la Force. 1608.

C'étoit encore là le vrai principe de cette licence & de cette mutinerie, que le roi se plaignoit si amèrement qui gâtoit tous les esprits & que la noblesse prenoit des grands, & les grands, des princes du sang. M. le comte de Soissons affichoit le mécontentement. Le prince de Condé laissoit la patience du roi, par des échappées, quelques-unes seulement dignes de risée, & d'autres assez sérieuses pour bien fâcher sa majesté. On crut que le mariage feroit le vrai remède à cette légereté. Le roi songea à lui faire épouser mademoiselle de Montmorency (20), & ce mariage mit le comble aux chagrins de sa majesté, comme nous le verrons l'année suivante.

Celui de Mademoiselle de Mercœur acheva aussi de l'aigrir contre toute la maison de Lotraine. C'étoit un article décidé, dès le tems du passage de sa majesté en Bretagne, en 1598, les parties étoient en âge de le consommer. (20) Marguerite-Charlotte de Montmorency,

1608. mer; mais la mere & la grand'mere de la demoiselle avoient sçu lui inspirer une telle aversion pour M. de Vendôme, qu'elle ne pouvoit souffrir qu'on lui en parlât. Le prince de Condé qui n'étoit pas encore marié alors, auroit été bien plus du goût de l'un & de l'autre, & à son défaut la duchesse auroit voulu conserver dans sa famille, les grands biens de sa fille. Le roi ne pouvoit s'ôter de l'esprit, que les ducs de Guise & de Maienne ne contribuassent à entretenir l'opiniâtreté de cette femme, & je soutenois quelquefois à ce prince, qu'il ne leur rendoit pas justice en cette occasion; ce que sa majesté auroit bien dû connoître à la fin, par le peu de résistance qu'ils apportèrent à ses intentions, lorsqu'elles leur furent déclarées par le marquis d'Oraison, qu'ils avoient envoyé au roi.

Le parti de l'autorité & d'un commandement absolu, étoit le plus prompt & le plus assuré, mais Henri (21) étoit encore moins d'humeur de

(21) « Henri, lorsqu'il étoit en colere » lui faire payer deux
 » menaçoit la duchesse » cens mille écus de dé-
 » se de Mercœur, de » dit, outre cent mille
 » écus que portoit, le

s'en servir en cette occasion, qu'en toute autre. Il y en avoit deux autres; celui de la douceur & de la persuasion auprès des dames, & celui d'une décision en justice. Celui-ci étoit indubitable, à ne traiter même sa majesté que comme on fait le plus simple particulier: mais aussi à quelles longueurs n'exposoit-il pas, par les délais & les autres tours de la chicane? Les seules procurations de Lorraine, sans lesquelles on ne pouvoit entamer la procédure, entraînoient un tems considérable. De deux mois il n'en falloit attendre la fin, encore pour cela falloit-il que sa majesté se mêlât de faire abrégé en sa faveur, les formalités ordinaires. En toutes manières, le parti de la douceur étoit le plus souhaitable, parce qu'outre qu'il faut toujours tendre à l'union non-seulement des personnes, mais encore des familles; il reste encore bien des ressources à une fille, qu'on a enlevée à ses parents. La duchesse de son côté faisoit dire au roi, qu'il prît non seulement les cent mille écus, mais encore tout son bien

» s'il en avoit affaire.
 » La fille se retira aux
 » capucines, où elle
 » voulut se faire reli-
 » gieuse. *Mem. hist.*
de Fr. ibid.

1608. parens & marié malgré elle, pour
reclamer sa liberté, lors même que
l'observation de toutes les autres
formalités semble la lui avoir fait
perdre, sur-tout, si on ne peut l'em-
pêcher de recevoir sous-main des
conseils. Ce fut aussi le seul que
je conseillai à sa majesté, dans une lon-
gue lettre que je lui écrivis en réponse
& qui ne contenoit rien de plus que
ce qu'on vient de voir.

Il se fit dans cette intention, plu-
sieurs allées & venues chez les deux
duchesses, chez le duc de Guise, sa
sœur, & la princesse de Conti
dont le roi m'informoit très-exacte-
ment par Bullion & quelques autres.
On tint pendant ce tems-là M. de
Vendôme éloigné; sa majesté le don-
na à conduire à la Vallée en Bre-
tagne. Pour moi, mon sentiment fut
que personne n'étoit plus propre à
manier cette négociation, que
père Cotton. Je conseillai au roi
de s'en servir, & l'on s'en trouva
bien, que dans le tems que le roi
commençoit à croire plus que jamais
qu'on ne sortiroit de cette affaire que
par la voie ordinaire de la justice.

& qu'il avoit même déjà écrit au premier président à ce sujet ; ce pere ramena tout d'un coup l'espérance de la voir finir autrement. L'art de diriger les consciences, dans lequel il excelloit, lui fit d'abord gagner un premier point, qui n'est pas le moins essentiel, je veux dire, qu'on commençât par retrancher les invectives, qui ne faisoient qu'entretenir l'aigreur & l'antipathie. Le pere Cotton ne manquoit pas d'aller le plus souvent qu'il pouvoit, rendre compte de ses progrès au roi, qui l'envoyoit de tems-en-tems prendre l'avis du chancelier & le sien. Ce prince lui fût fort bon gré du service qu'il lui rendit dans cette occasion.

La mere & la fille s'adoucirent les premières, non pas sans que la duchesse fit encore essuyer tant d'inégalités & de mauvaise humeur contre le roi, contre ses parens, contre tout le monde, que Henri croyoit ne pouvoir jamais trouver le moment d'obtenir son consentement, & il m'exhortoit bien à ne pas le laisser échapper. La grand'-mere & quelques-autres affines des duchesses, comme le confesseur de la Porte, demeurèrent plus long-tems

1608.

obstinés. Enfin tout s'appaisa, & le mariage s'accomplit. (22) Le roi ne guérit point parfaitement del'idée qu'il avoit que les Guises & tous les princes Lorrains n'eussent véritablement cherché à le tromper sous les apparences d'une extrême déférence. C'est ce qui fit que Beauville, premier président de la chambre des comptes de Provence étant mort, & le duc de Guise ayant demandé, pour un de ses amis, cette place, que la comtesse de Saulx sollicitoit, il la refusa à l'un & à l'autre. » Ils ont été tous deux » de la ligue: « c'est toute la raison qu'il m'en apporta, en m'écrivant de chercher avec le chancelier, quelqu'un qui y fût plus propre.

C'étoit absolument contre mon sentiment & malgré toutes mes raisons, que Henri donnoit, pour ainsi dire, droit à tout le monde de troubler son repos, en ne l'entretenant que d'avis

(22) Le 7 juillet de] » roi étoit tout bril-
l'année suivante. » Les » lant de pierreries
» noces, disent les » d'un prix inestima-
» mémoires de l'his- » ble, courut la ba-
» toire de France, fu- » gue, & l'emporta
» rent triomphantes » presque toujours: «
» & magnifiques. Le

continuels contre presque toutes les personnes distinguées du royaume, Catholiques ou Protestans. On lui rapportoit, tantôt, que le duc de Bouillon, Dupleffis & autres principaux de la religion, levoient des soldats & des officiers; tantôt, qu'ils étoient d'accord, pour se saisir de différentes villes, avec M. le prince, M. le comte, & tous ceux-là même qui avoient le plus fortement soutenu la ligue contre eux. Une autre fois, que le duc de Roannais faisoit des assemblées en Anjou: ce que Pont-Courlai me manda aussi. Mais rien n'allarma tant sa majesté, que l'avis qui lui fut donné par un gentilhomme de Poitou: car on vouloit toujours que cette province fût le siège de la révolte. Cet homme disoit s'être trouvé en personne à des assemblées d'un grand nombre des gentilshommes, agissans au nom de presque tous les grands du royaume joints aux Protestans; dans lesquelles il étoit témoin qu'on avoit pris jour, pour s'emparer de cinq ou six villes, qu'il nomma, & délivré de l'argent pour faire provision des échelles, petards, ar-

1608. mes & munitions nécessaires à ces entreprises.

Le roi étoit à Fontainebleau, sans suite & seulement pour quelques parties de chasse, lorsque ce donneur d'avis lui fut présenté: ce qui fit qu'il le renvoya à Paris, à Sillery & à Villeroi, auxquels il donna sur tout cela de si amples mémoires, que le roi crut n'en pouvoir douter, & en fut saisi d'effroi. Il revint dans le moment à Paris, du côté de Melun, & par la porte sainte Antoine, & il envoya saint Michel me chercher, pour affaires, me dit-on, de la dernière conséquence. Ma femme & tous mes enfans étoient en ce moment en ville, avec tous les carosses de la maison: ce qui me fit tarder, jusqu'à ce que j'en eusse envoyé chercher un chez Phelipeaux.

Raimond
Phelipeaux
Seigneur de
Pontchar-
train,

Je trouvai le roi enfermé dans le petit cabinet de la reine, avec cette princesse, le chancelier & Villeroi, où ils s'occupoient à un examen de tous ces mémoires, qui avoient encore échauffé l'imagination vive & prompte de ce prince. » Hé bien » M. l'opiniâtre, me dit-il, en m

» voyant entrer, nous voilà à la veil-
» le de la guerre. Tant mieux, sire,
» lui répondis-je, car ce ne peut être
» que contre les Espagnols. Non,
» non, interrompit-il, c'est contre de
» plus proches, appuyés de tous vos
» Huguenots. Tous les Huguenots ! re-
» pris-je. Hé, sire ! qui vous a mis cela
» dans la fantaisie ? Je reponds déjà
» de plusieurs, qu'ils n'en ont pas eu
» l'idée, & je répondrois bien de pres-
» que tous les autres, qu'ils ne l'ose-
» roient. Ne vous disois-je pas bien,
» ma mie, dit sa majesté en se tournant
» vers la reine, qu'il n'en croiroit rien :
» il lui est avis que personne n'oseroit
» me regarder pour me déplaire, &
» qu'il ne tient qu'à moi, que je ne don-
» ne la loi à tout le monde. Cela est
» vrai, sire, repartis-je, vous le pou-
» vez, quand il vous plaira. »

Villeroy & Sillery voulurent ap-
puyer le sentiment de sa majesté. Je
leur fis voir, qu'il n'y avoit que de la
foiblesse, à se laisser intimider ainsi par
de pures bagatelles. Je pris le mémoi-
re de leurs mains, & je ne pus m'em-
pêcher de sourire, en voyant qu'il n'y
étoit fait mention que de dix ou douze

1608.

misérables gentilshommes & soldats
 que je connoissois, parce qu'en effet
 ils étoient de mon gouvernement, &
 de cinq ou six villages, comme La-
 Haye en Touraine, saint Jean d'An-
 gle, la Rochepozai, saint Savin, &
 Chauvigny-le-blanc en Berri. « Par-
 » dieu ! sire, repris-je en colere, je
 » crois que ces messieurs se moquent de
 » vous & de moi, de vouloir vous fai-
 » re marcher pour de telles niaiseries
 » c'est un homme qui cherche quelque
 » centaine d'écus, & puis c'est tout
 » Vous direz ce qu'il vous plaira, re-
 » pliqua le roi, mais il faut que j'y aille
 » le, ou que vous partiez dans deux
 » jours, pour y donner ordre. S'il vous
 » plaisoit, sire, lui dis-je, après qu'il
 » m'eût fait tout de suite un détail de
 » ce qu'il falloit mener d'artillerie pour
 » cette expédition, me laisser faire à mon
 » fantaisie, j'en viendrois bien à bout
 » sans tant de bruit & de dépense. Par-
 » dieu ! dit-il, vous êtes l'homme le
 » plus têtu que je vis jamais : Hé bien
 » que voulez-vous dire ? Que je ne de-
 » mande, sire, que le prévôt Morand
 » & vingt archers, pour vous en ren-
 » dre bon compte. Vous le voulez

to dit enfin ce prince, vaincu par ma
» persévérance, & moi aussi : s'il en ar-
» rive inconvenient, je m'en prendrai
» à vous. Il n'en arriva rien, sinon,
qu'avec vingt chevaux pour toute ar-
mée, je fis prendre tous les accusés,
dont il n'y en eut que fort peu de pu-
nis; sa majesté ayant trouvé que la plu-
part étoient innocens, & que les au-
tres ne valaient pas la peine qu'on s'y
arrêtât.

L'assemblée des Protestans, qu'il
étoit nécessaire de faire cette année,
pour nommer deux députés généraux,
parut au roi mériter encore plus d'at-
tention, à cause de la conjoncture. Il
me nomma pour y assister : c'étoit pour
la troisième fois, & afin que je pusse le
faire commodément, il l'indiqua à
Gergeau, dont j'étois gouverneur, &
où je pouvois tout conduire de Sully,
qui vient jusqu'aux portes de cette
ville: Je ne dirai rien de mes instruc-
tions. L'assemblée n'avoit encore pris
aucune forme, le 3 octobre, que j'écri-
vis pour la première fois à Villeroi,
quoiqu'elle eût commencé quelques
jours auparavant, parce qu'on atten-
doit encore quelques députés provin-

1608.

ciaux. Lorsque je vis que d'un seul mot que j'avois dit en public & en particulier, j'avois fermé la bouche aux mal-intentionnés, dès-lors je répondis à sa majesté, qu'il ne s'y feroit rien contre sa volonté, c'est ce qu'elle ne vouloit pas croire. Toutes ses lettres & celles de Villeroi, n'étoient pleines que de ses sujets de mécontentement contre les Protestans. » Renvoyez - moi » promptement mon courrier, m'écri- » voit-il, il y a des esprits à Gergeau, » qu'il n'est pas besoin qu'il flaire. Ils » vous ont traité en catholique, je sça- » vois bien qu'ils le feroient, & j'ai » vû une lettre de Saumur, depuis » quatre jours, qui en prescrivoit la » forme. «

Il est vrai qu'il y eut quelque tumulte au commencement, principalement, sur ce que sa majesté avoit établi deux gouverneurs catholiques dans les villes de Montendre & Tartas, qu'ils disoient leur avoir été cedées par le roi: ils appuyoient leurs demandes par la teneur des édits, & se plaignoient d'avoir ainsi perdu Caumont. Ils me députerent sur ce sujet, à Sully, Chambault, Du-Bourg &

du Ferrier, avec toutes sortes de paroles de soumissions à sa majesté, à laquelle ils concluoient de députer sur cette affaire, deux ou trois personnes du corps. Je cherchai à les en détourner, parce que je sçavois bien, que Henri ne verroit pas favorablement cette députation : je leur dis, que je n'avois aucune commission pour traiter de ce point, & que j'en écrirois à sa majesté. Je m'excusai de me mêler de Moncenis, autre place du genre des deux premières, parce qu'elle appartenoit à M. le comte.

J'écrivis à Villeroi la proposition de l'assemblée, & je le chargeai de représenter au roi, que s'il vouloit, qu'elle ne tirât pas en longueur, il falloit la satisfaire sur ce qu'elle demandoit de juste, ou promettre du moins de le faire, en répondant à ses cahiers ; à quoi sa majesté consentit. Cet article expédié, qui étoit l'un des huit, dans lesquels se renferma l'assemblée, je fis voir qu'il y en avoit cinq autres, qui ne méritoient que d'être portés au conseil, comme étant de la compétence de ce tribunal, & l'on se réduisit à l'affaire principale qui

1608.

étoit de nommer deux députés. Sa majesté notifia ses intentions sur cette matiere, conformément à ce qu'on vû ci-devant assez au long, lorsque j'eus traité de l'assemblée générale tenue à Châtelleraut, & cette question fut encore conclue avec une égale satisfaction des parties, par la proposition que je fis au roi, de Villarnou pour la noblesse, & de Mirande pour le second ordre. Le premier auroit été nommé dès l'année précédente, si ce n'est qu'il fut proposé contre la forme prescrite par sa majesté. Il alla incessamment recevoir ses ordres, avec une lettre de ma part : le roi l'instruisit en deux mots des devoirs de sa charge, & parut fort content de ce choix.

L'assemblée ne dura plus après cela qu'autant de tems qu'il en fallut pour recevoir le brevet d'acceptation des députés, & tout fut fini avant le premier novembre. Le roi insistoit sur-tout dans toutes les lettres qu'il m'écrivoit sur une prompte expédition : les invitations à revenir au plutôt près de sa personne, & les marques ordinaires de sa bienveillance, remplissoient presque tout le reste. Le dernier courrier

que je lui dépêchai, trouva sa majesté à l'arsenal, d'où Villeroi me mandoit qu'elle étoit revenue aussi-tôt à sept heures du soir, qu'elle l'avoit fait m'écrire à huit, ne voulant pas le faire elle même, afin de ne pas retarder l'heure du courrier.

Je rendis à ce prince un compte encore plus exact que je n'avois fait dans mes lettres, de tout ce qui s'étoit passé à Gergeau, & des dispositions pacifiques d'un fort grand nombre de gens de bien, que j'avois trouvé dans le corps Protestant. Je le retrouvai à Fontainebleau, où il ne fit pas un moindre séjour cette année, que les précédentes. Il s'y en retourna à la mi-mai; après le court voyage à Paris, dont j'ai parlé, & il y passa les mois de juin & de juillet entiers. De retour à Paris, au mois d'août, il fit un tour à saint Germain, ensuite un autre de quinze jours à Monceaux, d'où il revint à Paris, après avoir passé par Fontainebleau, au commencement d'octobre, je n'étois pas encore revenu de Gergeau. A la mi-octobre il repartit pour Fontainebleau, d'où il revint à la mi-novembre à Paris, pour

1608.

expédier les affaires. J'ai déjà remarqué que cette maniere de vivre n'étoit gênante que pour sa personne, & pour celles d'un petit nombre de ses principaux ministres.

Sa santé ne fut troublée cette année par aucune maladie dangereuse. Il m'écrivoit le 2 juin, de Fontainebleau.

» J'ai eu un accès de fièvre, qui m'a
 » duré trente heures, mais ce n'est
 » que du rhume : j'espère, avec l'aide
 » de Dieu que ce ne fera rien : je vais
 » avoir plus de soin que je n'ai eu jus-
 » qu'ici, de me conserver, de quoi
 » vous pouvez vous assurer, & que je
 » vous aime bien. » Mais pourtant le travail de la chasse continua comme auparavant. Il me mandoit de saint Germain qu'il venoit de prendre un cerf, qui n'avoit duré qu'une heure, qu'ensuite il s'étoit mis dans son lit, une heure, & de là étoit allé se promener aux grottes, & voir ses ouvriers. A ce rhume, pendant lequel Henri trempoit huit ou dix mouchoirs par jour, se joignit une fluxion dans les oreilles & la gorge qui l'incommoda beaucoup; & comme il vouloit après cela commencer à se purger à Mon-

ceaux, pour prendre ensuite les eaux de Spa, il lui prit un dévotement, qui lui fit souffrir de violentes douleurs, pendant deux jours, & il lui en resta une foiblesse, pendant plusieurs autres : c'étoit la maladie non seulement de tout ce canton, où sa majesté me mandoit, qu'elle avoit avec elle le bonhomme Villeroi & plus de cent gentilshommes de sa cour, qui en étoient incommodés, mais encore de Paris & de tous les environs.

Presque tous les enfans de sa majesté furent aussi malades, pendant le mois de mai. Sa tendresse paternelle le faisoit entrer sur tout cela, en m'écrivant, dans des détails, que ma propre disposition ne me permet pas de regarder comme indifférens.

» Je ne suis pas sans beaucoup d'in-
» quiétude, m'écrivait-il, le 16 mai,
» de Fontainebleau, ayant ici tous
» mes enfans malades. Ma fille de Ver-
» neuil a la rougeole, mais elle s'en va
» éteinte, avec peu de fièvre. Mon
» fils le dauphin eut hier deux vomis-
» semens, il a un peu de fièvre, avec un
» assoupissement & un mal de gorge,
» qui fait croire aux médecins, qu'il

1608.

» couve la rougeole. Hier au soir ma
» fille commença à avoir un peu de
» fièvre. Mon fils d'Orléans a toujours
» la fièvre continue, mais plus fort
» un jour que l'autre : il semble qu'elle
» soit double tierce, (ce fut le plus
» & le plus longtems malade de tous)
» jugez si avec tout cela je suis en
» peine. Je vous donnerai tous les
» jours, avis de la santé de mes en-
» fans. « Heureusement il n'en arriva
aucun mal : » Il en sera, me disoit
» encore ce prince, tout ce qu'il
» plaira à Dieu, duquel je trouverai
» tout bon. » Il me demandoit avec
sa bonté ordinaire, des nouvelles de
mon fils, qu'on lui avoit dit avoir la
petite vérole : Il choisit Noisy pour
y faire demeurer ses enfans tout l'é-
té, ne voulant les renvoyer à saint
Germain, que bien avant dans le
mois de novembre : alors il me don-
na ses ordres, comme à l'ordinaire,
de les faire ramener avec madame de
Monglat, dans les carosses & litières
de la reine & de la reine Marguerite,
& de dire à la marquise de Ver-
neuil, d'y renvoyer aussi les siens,
la petite vérole étant à Paris dans
ce mois-là.

Le fils de cette dame, qu'on appelloit le marquis de Verneuil (23), étoit destiné par le roi son pere, à l'église; & l'évêché de Metz étant venu à vaquer, il songea à le lui faire tomber. Il y avoit sur cela trois grandes difficultés, du côté de la nomination de ce prince, de sa naissance illégitime, & de son âge: car ce n'étoit encore qu'un enfant. Il étoit au pouvoir du chapitre de Metz de lever le premier de ces obstacles, en postulant le jeune prince, & si la chose étoit trop difficile, en postulant du moins le Cardinal de Givri, Anne d'Escars, cardinal de Givry. comme évêque, ou comme administrateur, parce que de ses mains il auroit été facile de le faire passer ensuite entre celles du jeune de Verneuil. Ce chapitre a le double droit

(23) Henri de Bourbon, marquis, ou selon quelques autres, duc de Verneuil, ensuite évêque de Metz. Si Paul V. se montra si difficile sur l'évêché de Metz, Innocent X. le fut encore davantage; car il refusa nettement de donner la pourpre à ce prince. Il jouissoit de plus de quatre cens mille liv. de revenu en bénéfices: lorsqu'il les quitta tous, en 1668, pour se marier à Charlotte Segulier, veuve de Maximilien François, troisième duc de Sully. Il mourut en 1682.

1608.

de se choisir un évêque, dans le cas de la résignation & de la vacance par mort, & de donner l'administration des revenus de l'évêché, à qui bon lui semble. Il ne fut point besoin de détour auprès du chapitre : il ne se fut pas plutôt apperçu que c'étoit faire plaisir au roi que de nommer son fils, qu'il fut postulé & nommé tout d'une voix.

Le pape pouvoit seul accorder la dispense nécessaire pour les deux autres points, de la naissance & de l'âge. Pour l'y engager, sa majesté envoya le duc de Nevers (24) à Rome, lui rendre l'obédience. Valerio, courrier de Rome, reçut à Paris toutes sortes de bons traitemens, qui l'y retinrent jusqu'à la fin de mars ; & lorsqu'il en partit, une bonne somme d'argent le disposa à travailler efficacement avec notre ambassadeur, à faire réussir la négociation auprès du saint pere. La marquise de Verneuil n'y oublia rien de son côté. Malgré tout cela, on ne put ob-

(24) Les mémoires & de la réception de
du tems parlent de ce duc dans Rome.
l'entrée magnifique,

venir du pape, que la moitié de ce qu'on lui demandoit. Il accorda sans peine la dispense de la naissance, & il se retrancha pour la seconde, sur les canons & la discipline ecclésiastique, qui y étoient formellement contraires. On arracha pourtant à force de sollicitations, cette sorte d'agrément, qu'on appelle *Expectative* en stile romain, & que le jeune prince pourroit porter dès-à-présent et titre d'évêque de Metz. Valerio rapporta cette nouvelle à Fontainebleau la fin d'avril, & le roi manda aussitôt de le dire à madame de Verneuil.

Ce manque de complaisance de Paul V. lui fut bien rendu par sa majesté, lorsqu'à sa sollicitation, les cardinaux & prélats du royaume vinrent lui renouveler leurs instances pour la publication du concile de Trente en France, sans être rebutés d'une infinité de tentatives inutiles, qu'ils avoient faites en différens tems sur ce sujet. Henri leur répondit que si l'on n'avoit pu faire approuver ce concile à François I. Henri II. & Charles IX. quoiqu'ils n'eussent aucunes des obligations qu'il

1608. avoit aux Protestans, ni ne leur eussent accordé des édits aussi favorables qu'il avoit fait, ils ne devoient pas s'attendre qu'il y donnât jamais les mains. Il leur fit en visager tout le mal qu'étoit capable de faire dans le royaume, l'acceptation dont ils lui parloient, & il leur déclara enfin, qu'il n'étoit pas d'humeur d'établir l'inquisition en France, & qu'il trouvoit très-surprenant (car il sentoit bien qu'on pouvoit toujours lui faire cette objection) que ses agents à Rome eussent pu faire de cette étrange clause, l'une des conditions de son absolution. Sa majesté leur accorda seulement l'établissement de la messe en Bearn. (25)

Le collège romain perdit cette année, les cardinaux de Lorraine,

(25) L'exercice de la religion catholique s'y étant établis cette année, par édit du roi du 16 Février. Ils en eurent principalement obligation aux sollicitations de l'évêque d'Oleron. *Nic. Rigault. liv. 1. Merc. Fr. 1608. etc.*

Baronius & de Joyeuse, (le célèbre pere Ange.) Le duc de Florence & le fameux Scaliger moururent aussi; & en France, le chancelier de Bellièvre, & Miron. (26)

(26) François Miron, maître des requêtes, intendant au gouvernement de l'Isle de France, président au grand - conseil, prévôt des marchands, lieutenant civil en la prévôté de Paris, &c. mourut au mois de juin de cette année, extrêmement regretté pour sa probité & ses autres bonnes qualités. Ses partisans lui sçurent si bon gré de la fermeté avec laquelle il résista au surintendant, à l'occasion de l'arrêt du conseil, qui l'année précédente, fut porté pour la suppression des rentes de l'hôtel-de-ville, & des hardies remontrances qu'il fit au roi sur ce sujet, qu'ils s'attroupèrent, & vinrent d'une manière séditieuse, pour le défendre dans sa maison, contre les menaces du conseil. Péréfixe, dont je tiens ce fait, convient que la recherche contre les rentiers étoit en soi fort juste, & cependant il en blâme les auteurs, » parce que, dit-il, » la plupart de ces » rentes ayant chan- » gé de main, ou » ayant été parta- » gées : c'étoit trou- » bler une infinité de » familles. Miron, » ajoute-t-il, pria in- » stamment les bour- » geois de se retirer, » & de ne le point » rendre criminel, leur » remontrant, qu'il » n'y avoit rien à » craindre : Qu'ils » avoient affaire à un » roi, qui étoit aussi » grand & aussi sage, » que doux & équiva- » ble, & qui ne se » laisseroit point em- » porter aux mau-

1608. On fit cette année à Fontainebleau, aussi-bien qu'à Monceaux, de nouveaux embellissemens. A Paris le

» vais conseil'ers. »

Pour moi, je n'admire pas tant ce prévôt des marchands, qui avec toute sa probité, se laissa emporter, jusqu'à faire quelques comparaisons odieuses, » non pas » à la vérité, dit le » même écrivain, de » la personne du roi, » mais de certaines » gens de son conseil; » que j'admire le roi lui-même, qui résistant aux persuasions de ceux qui vouloient l'engager à l'enlever par force, & à punir sévèrement sa hardiesse, » reçut fort » humainement, continue M. de Péréfixe, les excuses & les » très-humbles soumissions de Miron; » & au reste défendit » qu'on poursuivît » cette recherche des » rentes, qui avoit » causé tant de bruit. » Je suis surpris qu'il ne soit rien dit de toute cette affaire dans nos

mémoires.

Mais un autre trait, qui fait véritablement honneur à M. de Sully, (il est tiré de *mém. pour l'hist. de Fr.*) c'est qu'il sollicita Henri IV. en faveur du président Miron, frere du mort, qui lui avoit résigné l'office de lieutenant civil, & ensuite, de son fils: le roi lui ayant dit: » je m'étonne » que vous me priiez » pour des gens, que » vous avez autrefois » tant haïs: Et moi, » sire, repliqua Sully, je suis encore » plus étonné de vous » voir haïr des gens, » que vous avez autrefois » tant aimés, » qui vous aiment, » & qui vous ont rendu de si bons services. » La reine fit donner cette charge à la recommandation de Conchini, à Nicolas Legeai, procureur du roi au Châtelet.

Pont-Marchand (27) fut construit, 1608.

en la place de celui qu'on appelloit le Pont aux Meuniers. Je donnai au roi un dessein pour la place dauphine, au moyen duquel, en laissant l'entrepreneur le fond pour son profit, elle seroit achevée dans trois ans. L'offre en fut faite au premier

(27) » Ainsi appelé du nom du sieur Charles - le - Marchand, capitaine des arquebusiers & archers de Paris, qui entreprit, avec la permission du roi, de bâtir ledit pont à ses frais & dépens; à certaines conditions, qui lui furent accordées, entr'autres, que ledit pont porteroit son nom. » *Journal de l'étoile, ibid.*

Ce pont qui s'appella d'abord le pont aux colombes, parce qu'on y vendoit des pigeons, se nomma ensuite le pont-aux-meuniers, parce qu'il avoit un moulin à bacune des arches. Il avoit croulé des années 1596. pen-

dant une inondation, le 22 Décembre, entre six & sept heures du soir, écrasant sous ses ruines plus de cinq cens personnes, qui étoient, dit-on, pour la plus grande partie, de ceux qui s'étoient enrichis au massacre de la S. Barthelemi, & il étoit demeuré sans être rétabli: il fut commencé cette année & achevé l'année suivante. Le feu y prit douze ans après, car il étoit de bois, & le brûla avec le pont au change, qu'on rebâtit en pierre, en 1639. Et des deux ponts l'on n'en fit qu'un, qui est aujourd'hui le pont-au-change. Voyez les auteurs des antiquités & des descriptions de Paris.

1608.

président & au parlement. Je fis aussi un plan pour le pont de Rouen, que j'envoyai présenter à sa majesté par mon fils, car je m'étois transporté exprès sur les lieux. Henri trouva qu'on ne pouvoit rien faire de mieux, ni de plus commode pour le terrain. Celui de Mante fut achevé cette année. Je fis mettre en dépôt dans le Bourbonnois, plusieurs pièces d'artillerie, ce qui me valut des remerciemens de cette province, par la bouche de saint Geran.

On auroit pu pousser beaucoup plus loin ces ouvrages de nécessité ou de commodité publique, si le roi avoit bien voulu, suivant mon conseil, y sacrifier une partie de ses dépenses particulières, ne fût-ce que celles de son jeu. Il me fit donner tout d'un coup trente-quatre mille pistoles, qu'il devoit au Portugais Edouard Fernandès : (28) cet ordre est daté du 27 août. J'en reçus sou-

(28) Il est parlé de cet Edouard Fernandès dans les mémoires de Bassompierre, comme d'un riche banquier Portugais, qui prêtoit de l'argent aux seigneurs de la cour pour jouer, sur gages, ou à gros intérêts.

ent de semblables, (29) pour deux
trois mille pistoles, & pour beau-
coup d'autres moins considérables.
Ce qui ne m'empêche pas de con-

(29) » Je ne sçais,
dit M. de Péréfixe,
ce qu'il faut répon-
dre à ceux qui lui
reprochent qu'il a
trop aimé le jeu des
cartes & des dés,
peu sçant à un grand
roi, & qu'avec cela
il n'étoit pas beau-
joueur, mais âpre
au gain, timide
dans les grands
coups, & de mau-
vaise humeur dans
sa perte. » Il n'y a
rien à leur répondre,
dis-je à cet écri-
vain, & il faut conve-
nir de bonne foi que
c'est une des taches de
la vie de ce grand prin-
ce. Comment justifier
sa passion du jeu,
qu'il avoit poussée au point où
il n'avoit sçait que la porta-
ble d'Henri IV. Quoi de
si pernicieux dans
le maître de tout un
royaume? Quoi de plus
mauvais exemple, de
si propre à renver-
ser l'ordre & à cor-

rompre les mœurs?

On lit à ce sujet dans
les mémoires pour
servir à l'histoire de
France, un trait aussi
plaisant que plaisam-
ment conté. » M. de
» Crequy, qui fut de-
» puis duc de Lesdi-
» gnières & maréchal
» de France, y fit de
» telles pertes, qu'il
» sortit un jour de
» chez le roi, comme
» hors de soi, si-
» qu'ayant rencontré
» M. de Guise, qui al-
» loit au château, il
» lui dit, mon ami,
» mon ami, où sont as-
» sises les gardes au-
» jourd'hui! Alors M.
» de Guise se retirant
» deux pas en arrière:
» vous m'excuserez,
» monsieur, je ne suis
» pas de ce pays-ci, &
» du même pas alla
» trouver le roi, qu'il
» en fit bien rire.

Le maréchal de Bas-
sompierre dit que Pi-
mentel, cet étranger

1608.

venir que ce prince ne se refusa
mais à tout ce qu'on pouvoit
proposer, où l'utilité publique
intéressée.

La Loire fit un ravage (30) terri-

dont il est parlé au
commencement de ce
livre, » gagna plus
» de deux cens mille
» écus, avec lesquels
» il gagna pays, &
» qu'il revint en fran-
» ce l'année suivante,
» & y fit encore bon-
» ne récolte. « On
prétend que le strata-
gème dont se servit
cet étranger pour fai-
re ces profits immen-
ses, fut de faire enle-
ver tous les dés qui
étoient dans les bouti-
ques des marchands
de Paris, & d'y en
substituer de pipés,
qu'il avoit fait faire.
Mais ce qu'il faut re-
garder comme un pur
trait de satire, c'est,
comme quelques-uns
ont voulu dire, que
Henri IV. fut infor-
mé de cette trompe-
rie, & qu'il la favori-
sa, dans l'intention
d'appauvrir ses cour-

tisans, & par-là de
se les rendre plus sou-
mis. Le duc d'Esper-
non perdit des som-
mes considérables, &
tous ses bijoux. Le
duc de Biron avoit
aussy perdu en une se-
ule année plus de cin-
cens mille écus.

(30) » Ce ravage
» dura vingt-quatre
» heures, & survint
» en un instant. Sans
» les levées qui
» rompirent, la ville
» de Tours alloit
» être submergée, &
» Blois couroit grand
» risque. M. de Sully
» qui étoit lors à Su-
» ly, eut beaucoup
» de peine à s'en sau-
» ver, & courut fort
» ne avec tout son
» duché, » *Mém. hist.*
» de France, *ibid.*

Selon le mercure
françois, ce malheur
arriva deux fois cette
année sur la Loire.

ble au mois d'Octobre. Je pensai m'y trouver moi-même enveloppé, en passant d'Olivet à Orléans. Tout ce trajet n'étoit qu'une mer, où les bateaux passoient par-dessus la cime des arbres & des maisons, que l'eau avoit encore laissés de bout. Il ne m'arriva

Pun, à la fin de l'Hiver, dans un dégel; & l'autre, au commencement de l'été, par la fonte subite des neiges des montagnes du Velai & de l'Auvergne, il ne met aucun de ces débordemens dans le mois d'Octobre; en quoi il se trompe. » La perte, » dit-il, des hommes, femmes, enfans, bétail, châteaux, moulins, maisons & de toutes sortes de biens, en a été inestimable. Il n'y eut pont sur cette rivière, qui a plus de cent cinquante lieues de cours, où quelques arches ne fussent rompues. La force de l'eau fit des brèches par toutes les levées. Les varennes furent remplies

» d'eau jusqu'aux cô-
» teaux : les terres,
» qui y sont d'un
» grand rapport, en
» furent long-tems
» couvertes, pour ce
» qu'elles ne se pou-
» voient écouler, &
» demeurèrent stériles, à cause du sable & pierres, que le courant de l'eau y avoit amené de l'Auvergne. »

Cette année fut appelée l'année du grand hiver; parce que cette saison y fut extraordinairement rude. Henri IV. dit que sa moustache s'étoit gelée au lit, & auprès de la reine. On lui présenta du pain gelé le 23 Janvier, & ne voulut qu'on le dégelât. « *Matth. 1. 2, liv. 3. pag. 771.*

1608.

aucun accident ; mais le bateau qui m'avoit apporté, toucha en s'en retournant, & se brisa en deux morceaux ; tous les passagers se sauverent à la nage, sans qu'heureusement il en périt aucun. La désolation fut extrême & le dommage inestimable. Les requêtes des villes & bourgs ruinés, ne portoient plus simplement une décharge totale de la taille, mais un secours prompt & considérable, du moins pour les nécessités les plus urgentes, sans quoi la plupart des terres alloient demeurer incultes, & les maisons désertes. » Dieu m'a donné mes sujets, ce sont les termes dans lesquels Henri répondit à la lettre que je lui écrivois sur ce grand accident, » pour les conserver comme mes enfans, que mon conseil les traite avec charité. Les aumônes sont très-agréables à Dieu, particulièrement en cette accident, » j'en sentirois ma conscience chargée, qu'on les soulage de tout ce que l'on jugera que je le pourrai faire. » Je secondai de tout mon pouvoir les pieuses intentions du roi.

J'en obtins dans une même lettre trois petites gratifications pour diffé-

rentes personnes; la jouissance d'un moulin aux portes de Paris; un reste de coupe de bois brulés, & le bois qui avoit servi à refaire le pont de pierre de Mante.

Le mérite & la science de messieurs Fenouillet & d'Abeins, connus de tout le royaume, me firent demander pour le premier, la réserve de l'évêché de Poitiers, & pour le second l'évêché qui vaqueroit le premier, & qui me fut promis. Je partoisi dans ce moment pour Sully. J'avois à peine quitté sa majesté, qu'on lui vint apprendre la nouvelle de la mort de l'Evêque de Montpellier, qu'elle envoya me porter à l'heure même. Je crus que je devois mettre quelque changement à la grace que j'avois obtenue du roi. Je lui écrivis, qu'il me sembloit que l'évêché de Montpellier, tout rempli de Protestans, demandoit un homme éloquent, telle que l'abbé Fenouillet, & celui de Poitiers, un homme d'un phlégme aussi parfait que l'abbé d'Abeins, pour temperer la fougue des esprits vifs & chauds de cette province. Henri lut ma lettre en riant aux courtisans, & leur demanda si les Ca-

1608.

tholiques, quand ils s'en seroient tous mêlés, auroient pû mieux faire (31). Fervaques fut assez malade, pour me faire avertir sa majesté de songer à disposer des charges considérables qu'il avoit en Normandie : mais il détruisit l'opinion de sa maladie, en faisant mander quelques jours après, que si on vouloit lui envoyer une commission pour tenir les états de la province, il étoit en état de le faire.

Le traité de 1564 entre la France & la Lorraine souffroit tous les jours quelques difficultés nouvelles, touchant les limites du pays Messin, qui

(31) Péréfixe rapporte un peu différemment ce fait. » L'évêché de Poitiers, dit-il, étant venu à vaquer, Rosny le supplia instamment de considérer en cette occasion un nommé Fenouillet, réputé sçavant homme & grand prédicateur. Le roi, nonobstant cette recommandation, le donna à l'abbé de la Rocheposai, qui en son particulier avoit beaucoup de bonnes

qualités, & outre ce la étoit fils d'un père qui avoit également bien servi de son épée pendant la guerre, & de son esprit dans les ambassades. A quelque tems de-là l'évêché de Montpellier vint à vaquer. Le roi de son propre mouvement envoya chercher Fenouillet, & lui donna le poste, mais à condition qu'il n'en auroit obligation qu'à lui seul. » *Ibi. pag. 31.*

déterminèrent le roi à envoyer sur les lieux des commissaires, que je choisis avec le chancelier dans le conseil & ailleurs. Une autre opération aussi utile & bien plus considérable, étoit de faire dresser des procès-verbaux sur d'exactes visites, de tout ce qui avoit été empiété par nos voisins en différens endroits des frontieres, & principalement sur les confins de la Champagne avec la Franche-Comté & la Lorraine. On ne peut rien voir de plus juste que tout le travail de Châtillon l'ingénieur, auquel je donnai ce soin. Il rend clair, que le roi d'Espagne & le duc de Lorraine s'étoient appropriés un grand nombre de fiefs, & même de villages entiers, comme le village de Pierrecourt, le bourg de Passeran, la seigneurie de Commerci & beaucoup d'autres, dont l'énumération est inutile (32).

Ce travail ne fait qu'une fort petite partie de celui que j'avois entrepris par ordre de sa majesté, pour avoir des plans de la dernière justesse, de toutes les côtes & de toutes les frontieres de

(32) Elle se trouve | moires de Sully, tom.
dans les anciens mé- | 3. pag. 222.

1608.

France. Le duc de Mayenne & ceux d'Antibes ayant mis en vente les terres qu'ils ont aux environs de cette ville, le roi songea à en faire l'acquisition. Ce fut assez pour les leur faire mettre à un prix, qui en dégoûta sa majesté, elle leur fit dire qu'ils pouvoient vendre leur territoire à qui ils voudroient; mais qu'il sçauroit bien mettre un gouverneur dans Antibes, qui peut-être les feroit repentir de leur injustice à son égard.

Venons aux finances. Il fut fait un règlement général, adressé aux trésoriers de l'épargne, des menus, des postes, des ligués Suisses, de l'artillerie, de l'extraordinaire des guerres, de l'extraordinaire deçà les monts, & autres, qui leur prescrivait une forme encore plus exacte pour leurs comptes, & les mettoit dans une extrême dépendance du sur-intendant, sans l'ordonnance duquel il ne leur étoit presque plus permis de rien faire. Ce règlement (33) s'étendoit aux greffiers mêmes & au secrétaire du conseil, & j'y assujettis aussi les em-

(33) Voyez ce règlement dans les anciens mémoires Tom. 3, pag. 194.

ployés sous moi pour mes autres charges. J'obligeai Lichani, qui avoit la direction du pavé de Paris, de venir tous les mercredis & samedis à midi, me rendre compte du payement & de la distribution des ateliers.

Je défendis par une lettre circulaire à tous les comptables des finances, de rapporter de nouveau dans leurs comptes, les parties qui avoient été une fois rejettées ou réduites par le conseil, n'ayant pour y revenir que la voie de la requête; & afin qu'ils ne pussent s'excuser sur le manque de règles, je leur envoyai des formulaires également exacts & clairs. Ils étoient obligés d'y citer jusqu'à la date & aux signatures des lettres-patentes & arrêts du conseil, qui y étoient mentionnés. Le reglement des épices de la chambre des comptes, & concernant les deniers divertis par les trésoriers de France & receveurs généraux, fut joint aux précédens. Il en revint pour le présent au roi un profit de cent mille écus, qui devoit doubler lorsque ce réglement seroit observé dans sa perfection. La chambre des comptes ne se départit de ses épices

1608. qu'avec bien de la peine ; même après qu'on lui eût fait connoître qu'il n'y avoit rien de si faux que le pied sur lequel elle les avoit établies ; il ne fallut pas moins qu'un ordre formel de sa majesté, pour l'obliger à me délivrer les registres dont je pouvois avoir besoin. Je me donnai bien des mouvemens auprès du procureur général & des présidens de cette chambre, pour y faire vérifier un édit au sujet des payeurs des rentes, & pour l'extinction de quarante-huit mille livres de rentes constituées.

Je déclarai aux cours souveraines & au bureau des finances de Languedoc, l'intention du roi sur plusieurs questions qu'ils m'avoient faites au sujet des droits de présence, droits seigneuriaux, supplément de domaine, francs-fiefs, & nouveaux acquets, domaine de Navarre, droits de traite-foraine & domaniale, police des draps, & notamment de la taille-réelle ; sur laquelle le conseil décida tout d'une voix que les princes, les officiers de la couronne, & le roi lui-même n'étant pas exempts de la payer, pour les biens ruraux qu'ils possèdent

dans cette province, rien ne pouvoit l'être, ni villes, ni communautés. Je fis porter par Mauillac des lettres sur tout cela au parlement de Toulouse, aux trésoriers de France & aux fermiers des gabelles. J'adressai l'édit du rachat des greffes à M. de Verdun, premier président de ce parlement, pour le faire enregistrer, ce qui fut fait purement & simplement. Il m'écrivoit en même tems, qu'on avoit procédé au remboursement des greffiers civil, criminel & des requêtes; & il m'assuroit de l'exacte soumission de cette cour aux volontés du roi; avec quelques remerciemens personnels; il joignoit celui de lui avoir envoyé pour commissaire, Colange, homme doux & plein d'égards.

Je supprime autant que je puis des détails qui ne peuvent qu'être ennuyeux: c'est ce qui fait que je ne parlerai point des lettres que j'écrivis au procureur général de Dauphiné, au sieur Marion & aux trésoriers de Bourgogne, soit sur les rachats de domaine, soit en interprétation des réglemens dont il vient d'être parlé;

1608.

enfin, sur toutes sortes de sujets (34)

Lorsque je vis la fin de l'année approcher, j'écrivis au roi à Fontainebleau, que sa présence étoit nécessaire pour l'état général de ses finances : que j'avois besoin de ses ordres pour mille choses, telles que l'état de ses garnisons, gens de guerres, galères, officiers de la maison du dauphin & des enfans de France ; que son absence tenoit indécises plusieurs autres affaires, que ceux qui y avoient été commis s'imaginoient lui être indifférentes, & purement de mon invention. Je dirai avec vérité que j'ai toujours cherché à porter sa majesté à s'affocier elle-même à ses ministres pour le travail ; parce qu'en effet les plus beaux réglemens sont toujours inutiles, tant qu'on n'est pas persuadé que c'est véritablement s'exposer à la disgrâce du prince, que de n'y pas tenir la main.

Le brevet de la taille ne s'étoit jamais fait d'une manière aussi solennelle, qu'il le fut en cette année,

(34) On peut consulter là-dessus dans les anciens mémoires de Sully, les lettres de toute cette année 1608. Tom. 3.

pour 1609. Sa majesté vint le 16 août prendre séance au conseil d'état & des finances, ayant à sa suite plusieurs princes, ducs & pairs, & officiers de la couronne, & fit expédier, elle présente, un arrêt du conseil, par lequel il est dit, que le roi après s'être fait représenter ses états de recette & de dépense de la présente année, & entendu le surintendant de ses finances & son conseil, auroit bien souhaité pouvoir avoir égard aux remontrances qu'ils lui ont faites de décharger le peuple d'une partie de la taille: mais que les dettes contractées par ses prédécesseurs, & le mauvais état où elle a trouvé ses finances, ne le lui permettant pas, & exigeant au-contraire qu'on l'augmentât, bien loin de la diminuer, sa majesté s'est contentée d'imposer pour l'année prochaine, la même somme qu'en celle-ci, avec une augmentation seulement de vingt mille sept cens cinquante livres dix sols sept deniers; en laquelle étoit convertie pareille somme, dont les commissaires avoient coutume de recharger ensuite les paroisses, pour quelques menues dépenses

1608.

ses dans les provinces, qui par-là de-
meuroit supprimée.

Je rends compte avec quelque sa-
tisfaction, d'un mémoire que je pré-
sentai au roi, au sujet de la taille;
parce que, par les détails & les réflé-
xions qu'il contient, il peut passer
pour un abrégé de l'histoire de la taille
en France.

Il est indubitable qu'un état, tel
qu'il puisse être, soumis à une comme
à plusieurs têtes, ou conduit par le
mélange de toutes les différentes au-
torités unies ensemble, ne sçauroit
se passer de subsides. Supposé que
content du degré de puissance où il
se trouve, il ne songe point à l'ac-
croître; il est impossible que de tems
en tems il n'ait pas des offenses à ven-
ger, & des téméraires à réprimer :
mille nécessités intérieures & indis-
pensables, ne sçauroient être satis-
faites que par des dépenses réglées,
& pourtant tantôt plus fortes tantôt
plus foibles. Ces dépenses tant ordi-
naires qu'extraordinaires, ne se font pri-
ses pendant un très-longtems dans ce
royaume, que sur des impositions, à
titre d'assistance volontaire, ordon-

nées & réparties par une résolution générale de tous les ordres du royaume ; dans ces assemblées solennelles , qu'on a appellées les états , & encore , sur le domaine particulier du roi ou de la couronne (35). Il s'en falloit presque tout qu'elles ne formassent ces sommes immenses , auxquelles on les a

(35) M. le duc de Sully s'est si souvent & si fortement déclaré contre l'abus des états & des assemblées populaires , qu'il n'est pas vrai-semblable qu'il cherche ici à les autoriser : mais il se laisse quelquefois tromper & mener trop loin , par ses idées d'économie & d'austérité. Ce qu'il semble y avoir dans tout cet endroit de peu favorable à l'autorité souveraine , part de cette source.

Des hommes considérés séparément , les uns sont bons , & les autres sont mauvais. Donc un état conduit par un homme seul , sera tantôt bien , tantôt mal conduit. Les hommes considérés dans cette totalité , qui s'appelle peuple , n'ont été , ne sont & ne seront jamais qu'une multitude d'esprits bornés , prévenus , faibles , passionnés , craignant & se rassurant sans sujet ; sans expérience , comme sans prévoyance , & poussés par l'instinct , vers le seul bien-être actuel. Par conséquent un état gouverné par la multitude , sera mal & toujours mal gouverné. Cette preuve est assez claire dans sa simplicité , pour qu'on puisse l'appeller une démonstration , & contre les états , & contre toute forme de gouvernement , qui

1608.

vûes monter depuis : c'est qu'alors on se renfermoit dans le simple nécessaire, soit au dedans , soit au dehors : Et une remarque que peut-être personne n'a faite, c'est que nous ne voyons aucun de nos rois de la troisième race jusqu'à Charles VIII. s'engager dans des conquêtes éloignées , ni même déclarer la guerre en forme à aucun des princes ses voisins (36). avec cet esprit de modération &

accorde plus ou moins de pouvoir à la multitude.

Le prince qui fait consister la principale richesse du roi dans son domaine , n'est pas plus heureux. Voyez l'*essai politique sur le commerce*.

(36) Cette remarque est fautive. Avant Charles VIII. la France a eu la guerre en Espagne, en Flandre, en Angleterre; avec ses voisins, comme avec les états les plus éloignés, en attaquant, comme en défendant. Quel tems compare & préfère-

t-on ici au nôtre ? Les derniers régnes de la seconde race de nos rois, & les premiers de la troisième ? En pourroit-on choisir un plus malheureux pour ce royaume ? Si les guerres étrangères y paroissent plus rares, c'est parce qu'il l'avoit presque continuellement avec lui-même : ce qui est le comble de la calamité. Nos rois n'avoient presque d'autre occupation, que de faire d'inutiles efforts, pour le délivrer de mille tyrans domestiques. La France

d'économie, ils trouvoient que rien ne leur manquoit : ils satisfaisoient à tout, sans engager ni aliéner leur do-

ne se trouva sans défense contre les barbares & contre ses voisins, dont elle fut le jouet tour-à-tour.

Ce tems, dirait-on, étoit du moins heureux pour la noblesse : c'est ce que je ne sçaurois encore accorder. Ce n'est qu'un faux éclat, que celui dont on s'imagine qu'elle brilloit alors ; puisqu'il ne se pouvoit pas faire que le désastre public & général, ne fût aussi la ruine particulière. En est-on d'ailleurs moins malheureux, parce qu'on est soi-même l'auteur de son malheur ? Si le repos, quoiqu'en dise l'ambition, est le seul état heureux ; le cardinal de Richelieu a rendu à la noblesse française un beaucoup plus grand service qu'elle ne le croit.

Enfin que fait-on en France depuis près de trois cens ans, que

travailler à guérir les plaies qu'a faites à la domination française, ce tems dont on exalte le bonheur & la sagesse ? Le duc de Sully paroît donc ici un peu frappé du préjugé populaire, qui fait admirer tout ce qui porte les marques de l'antiquité. Une chose peut pourtant servir à l'excuser. Il avoit été témoin d'une partie des malheurs que la guerre des religions avoit causés dans le dernier siècle, & auxquels, pour dire vrai, on ne trouve que très-peu d'exemples dans notre histoire, peut-être même point du tout, qu'on puisse comparer. Il a cru ne point se tromper, en mettant ces malheurs sur le compte du gouvernement. Mais n'est-il pas plus vraisemblable qu'ils ne furent si grands, que parce qu'au contraire le

1608. maine, & par conséquent ils étoient en effet, malgré leur pauvreté apparente, beaucoup plus riches (37) que

gouvernement monarchique n'étoit pas encore véritablement tel parmi nous ? Un roi qui auroit joui d'une puissance égale à celle dont heureusement nos rois sont aujourd'hui en possession, auroit trouvé le moyen de les prévenir, parce qu'il auroit su tenir dans le respect les grands, auxquels seuls il faut les imputer.

S'il ne falloit pour mettre cette vérité dans tout son jour, qu'y joindre quelque exemple qui donnât lieu à la comparaison : nous n'avons manqué, depuis moins de cinquante ans, d'occasions ni de troubles civils, ni de dissensions religieuses ; nous pouvons même citer une minorité, & dans un tems assez difficile. Qu'en est-il arrivé ?

Mais ce qui doit le plus nous étonner,

c'est qu'il se trouve encore aujourd'hui des personnes, qui malgré l'expérience & contre l'évidence même, entreprennent de ressusciter dans leurs raisonnemens des opinions aussi justement prosrites.

(37) Autre erreur. Si l'on veut parler exactement, on ne dira point, le roi est riche ou pauvre, le roi est la plus publique de toutes les personnes à qui l'on donne ce nom. En cette qualité, il ne possède rien qui n'appartienne en même tems à tout l'état, & à le bien prendre, il n'y a aucune des dépenses sensées royales, qu'on ne puisse & qu'on ne doive appeler aussi dépenses civiles ; puisqu'elles se font toutes au nom, pour l'utilité, & en vue de l'état entier. Cela est déjà incontestable pour l'entretien des gens de guerre, de la ma-

leurs successeurs, au milieu de tous les trésors que leur ont acquis un pouvoir sans bornes & une autorité absolue. Il n'y a en ceci aucun paradoxe. Un prince qui peut beaucoup, croit tout pouvoir, & entreprend tout, (38) sans s'appercevoir d'une

rine des fortifications &c. Cela n'est pas moins quant à tous les ouvrages d'utilité & de commodité publique, ou simplement, de grandeur & de magnificence: & si l'on veut y faire une attention sérieuse, on dira la même chose des dépenses même qui ont rapport à la seule personne du roi: comme sa table, ses habillemens, sa maison, ses divertissemens, &c. Dans tout cela il ne cesse pas plus d'être l'homme de tout le peuple, qu'il l'est, lorsqu'il fait marcher ses armées. Le mauvais usage que font quelques souverains des trésors publics, ne détruit pas la vérité de ce principe, & encore un coup c'est l'avantage

de toute la nation, qu'un seul homme dispose & de la quantité & de l'emploi de ces deniers. Sera-ce de toute une multitude, qu'il faudra attendre l'attention de contribuer volontairement pour ce qui est de plus grande utilité, de plus grande commodité, ou de plus grande gloire; pour les dépenses secrètes qu'exige la politique; pour celles qui assurent la récompense de la valeur, du mérite, des sciences & des arts? Ce seroit ne pas connoître ce que c'est que le peuple. La forme républicaine ne peut être le bonheur que d'un très-petit état.

(38) Voilà la plus forte objection qu'on puisse faire, & celle

1608.

erreur capitale dans le calcul qu'il fait de ses forces ; c'est l'affoiblissement & la ruine de ses sujets , qui malheureusement va comme ses de-

qu'on fait effectivement sans cesse , contre l'autorité monarchique. Un seul homme maître de tout ! Que cet homme soit un ambitieux , un prodigue , un barbare , voilà tout un peuple de sujets qui sont ses victimes. J'en nie pas la possibilité du fait ; il y en a des exemples ; & en l'admettant , je conviens que c'est là le grand inconvénient , & en un sens , le seul de cette sorte de gouvernement.

Mais puisqu'un bonheur parfait à tous égards , n'est pas fait pour être le partage des hommes ; & que la sagesse humaine , avec ses plus grands efforts , ne se promet que de diminuer la mesure du mal sur la terre : il n'est question ici que de sçavoir si l'institution du pouvoir monarchique

remplit mieux ce plan que tout autre forme de gouvernement ; ce qui devient clair , ce me semble , avec un peu de réflexion.

A quelques excès que se porte un roi , il ménage toujours jusqu'à un certain point , pour son propre intérêt , les biens & la vie de ses sujets. D'ailleurs de médiocres vertus suffisent ici pour le bien , si elles ne suffisent pas pour le mieux , & d'un autre côté , tous les vices auxquels les princes peuvent être sujets , ne sont pas à beaucoup près contraires au bonheur d'un peuple ; quelques-uns même y servent , & d'autres ne font que le suspendre : Enfin l'incapacité se supplée par le choix des ministres. Ce sont toutes ces raisons , qui font que sous un

rs, toujours en augmentant, & le
réduit enfin à ne pouvoir plus rien
du tout.

Je n'ai rien dit de toutes les peines

gouvernement royal, nul mal n'est ni de très-longue durée, ni absolument irrémédiable. Il faudroit pour cela, que l'ignorance & la présomption prêtassent la main à presque tous les vices rassemblés.

Ces principes nous mènent à conclure, qu'il n'y a qu'un seul moyen, mais infail-
lible, de prévenir tous les maux qu'ont produit en France, les grands, en Angleterre, le peuple, dans le Nord, le clergé, les moines, en Orient, les soldats, dans plusieurs anciennes monarchies, & dans une infinité d'états, la diversité des religions, c'est d'augmenter l'autorité royale jusqu'à un degré suffisant, non-seulement pour contre-
balancer toutes ces

différentes autorités, mais encore pour l'emporter sur elles. Le nom de roi, pourvu qu'on ne le réduise pas à un vain nom, sera un écueil, contre lequel viendront se briser, sans même avoir pu former le moindre orage, ce qu'on voit de tems en tems s'élever de flots, du côté des parlemens, des universités, de tout autre corps.

La raison en est sensible. Toute autre puissance n'est qu'une puissance composée, pour ainsi dire, de pièces rapportées, qui par quelque endroit laisse entrer tous les membres du corps politique en partage de la maîtrise, c'est-à-dire, d'un bien qui ne scauroit être partagé. La seule puissance royale tient tout en ordre,

1608. que lui coute d'ailleurs à raffasier une avidité véritablement insatiable. La taille, qui de tous les impôts arbitraires, est sans contredit le plus

fait face & répond à tout, parce qu'elle est supérieure à tout, & que tout se confond devant elle. Elle ne manquera jamais son coup, que quand elle pourra paroître douteuse. Il faut, dans l'état comme dans l'église, une autorité visible, dont l'éclat frappe les yeux de tout ce qui voudroit sortir de sa place. Car c'est une vérité, qu'il me semble qu'on n'a pas assez reconnue, que tous les malheurs, toutes les révolutions, qui affligent ou détruisent les états, viennent, sans exception, du manque de subordination, & c'est conséquemment un principe à mettre au nombre des principes fondamentaux du gouvernement, qu'il faut donner la préférence sur tous les autres

moyens, à celui qui est le plus propre à entretenir cette subordination; avant qu'on ne sçauoit refuser à la puissance royale.

Pour prouver contre les principes établis dans cet endroit de nos mémoires sur le gouvernement de ce royaume, que tous les malheurs arrivés dans la seconde & la troisième race sont provenus de changemens faits à sa première constitution, par rapport aux droits & à l'autorité monarchique; on ne sçauoit mieux faire que de renvoyer l'histoire critique de l'établissement de la monarchie françoise dans les gaules, que j'ai déjà citée. L'auteur y démontre invinciblement, que nos rois de la première race jouissoient

ernicieux comme le plus inique ; en comprenant sous ce nom toute capitation ou cotisation personnelle arbitraire , en fournit une infinité d'exemples frappans. Combien de fois n'a-t-elle pas compromis l'autorité royale ! Son coup d'essai fut de renverser du trône Chilperic , pere de Clovis , & quelque tems après , elle couta la vie à Childeric , assassiné par un gentilhomme françois , nomme Bodillon , qui se vengea de cette maniere d'un traitement ignominieux qu'il avoit reçu de ce prince , pour lui avoir représenté un peu librement le danger d'une imposition excessive , qu'il songeoit à établir. Un pareil impôt sous Philippe Auguste causa un soulèvement parmi la noblesse , qui le rendit sans effet ,

d'une autorité peut-être encore plus absolue qu'ils ne l'ont aujourd'hui , pour lever des impôts , condamner les grands à mort , &c. Que les ducs & comtes , en se faisant seigneurs propriétaires des pays dont ils n'étoient qu'administrateurs , usurperent insensiblement & les droits du roi , & les droits du peuple : que ce peuple seconda en plusieurs endroits les efforts que les successeurs de Hugues Capet commencerent à faire , pour le délivrer de la servitude de tant de tyrans , &c. *Tom. 3. Liv. 6. Chap. 11, 16.*

1608,

Quelques autres plus heureux dans cette entreprise, se la reprocherent pourtant au point d'en sentir de violens remors, contre lesquels ils se munirent de Bulles d'absolution du pape. Saint Louis n'enjoignit rien fortement à son fils, que de ne jamais rien lever sur ses sujets contre leur gré & sans leur consentement. Philippe de Valois affranchi de ce scrupule, ne se garantit pas du danger de la conduite contraire, il vit ses principales villes soulevées contre lui. Il avoit assisté, n'étant pas encore roi, à une assemblée des notables, sous le règne de Louis, surnommé Hutin; dans laquelle il avoit été statué, que les rois de France feroient serment à leur sacre de n'imposer rien de nouveau sur le peuple, que par l'octroi des trois ordres du royaume assemblés. Jean I. & Charles V. se soumirent à cette Loi, & demandèrent modestement des secours, qui leur furent accordés. Une taille (39) répartie par têtes sans af-

(39) La plupart des exemples que cite ici l'auteur, c'est-à-dire, tous ceux qui précèdent le regne de saint Louis, sont moins applicables à la taille, qu'à tout impôt, éga-

Assemblée d'états ni consentement des peuples, ne fut pas regardée comme le moindre malheur du règne de Charles VI. ce règne si fécond en

ement insupportable à un peuple passionné pour la liberté, & prévenu de l'opinion que la marque de cette liberté est de ne rien contribuer par l'obéissance au souverain, sans examiner si l'ordre est juste ou injuste, & si le souverain demande pour lui ou pour le peuple même. M. de Sully est bien soigné de prendre le parti du peuple, dans un sentiment si peu raisonnable, après être convenu lui-même des nécessités d'un grand état. Il y a donc ici un peu de vaine déclamation,

Ce qui n'empêche pas que tous les bons esprits ne soient de son avis, sur le fond de la question qui regarde la taille. On dit que ceux qui l'ont établie, ont cherché à peser sur le peuple, par la forme, bien

plus encore que par la chose même. Je tire de là même de nouvelles inductions en faveur des principes que les remarques précédentes ont établies. Car si l'on me demandoit pourquoi la taille est telle; j'oserois répondre, parce qu'elle est un établissement populaire, non pas à la vérité, quant au subsidie, le peuple ne se seroit pas forgé à lui-même cette chaîne: c'est au contraire pour s'en débarrasser, qu'il a tant bataillé, mais je dis, populaire, quant à la façon de la lever & de l'imposer,

Si l'un de ceux de nos rois qui s'en sont servis les premiers, Charles VII. par exemple, avoit été assez maître de ses sujets, pour pouvoir leur dire: l'état a besoin d'un nouveau

1608.

événemens sinistres, qu'on peut presque l'appeller le tombeau des bonnes loix & des bonnes mœurs chez les François. La nécessité augmenta le mal, en diminuant les murmures, sous celui de Charles VII; qui ayant à chasser les Anglois du royaume, convertit avec adresse en levée ordinaire & réglée ce tribut, à qui sa

subside considérable: laissez-moi lever le dixième de tous vos biens; c'est cette somme qu'il me faut; mais ne vous en mêlez point, & donnez-vous bien de garde de troubler mon opération; on croit bien qu'il se seroit servi de quelque autre moyen, plus simple que n'est la taille. Mais on crut que le moindre ménagement qu'on pouvoit avoir pour le peuple, étoit de lui conserver du moins une espèce de liberté, dans la répartition, la levée, &c. De-là vient, selon que le dit l'auteur, qu'elle fut capitale, ici, là, réelle; & en un autre endroit, mixte. Tous les changemens qu'on put faire dans la suite à un édifice appuyé sur d'aussi mauvais fondemens, ne servirent qu'à le charger encore davantage à-propos, & à le rendre plus embarrassant.

Voilà un exemple de la sagesse & des vûes populaires: le peuple paye bien aujourd'hui la peine de sa méprise. Dans tous les anciens impôts, il est aisé d'appercevoir cette mauvaise complaisance des souverains, qui fait chercher les tempéramens dans la multiplicité des réglemens; là où il ne faudroit, si étoit possible, qu'une seule règle.

cotisation

cotisation personnelle fit donner le nom de taille, quoiqu'elle ne fût établie dans différentes provinces qu'avec différentes modifications; capitale dans les unes, réelle & sur les héritages dans d'autres, mixte ailleurs. Elle fut fixée par Charles VII, à un million huit cens mille livres. Voyons ce qu'elle fit de progrès dans tous les regnes suivans jusqu'à notre tems.

Louis XI augmenta la taille jusqu'à quatre millions sept cens mille livres. L'an 1498, qui est celui de la mort de Charles VIII, on trouve qu'il est fait recette à l'épargne, toutes sortes de frais déduits, de quatre millions quatre cens soixante-un mille six cens dix-neuf livres. En 1515, année de la mort de Louis XII, quatre millions huit cens soixante-cinq mille six cens dix-sept livres. Elle fit un saut prodigieux sous François I, qui la laissa en montant à quatorze millions quarante-quatre mille cent quinze livres. Henri II se la laissa qu'à douze millions quatre-vingt-dix-huit mille cinq cens soixante-trois livres. Elle diminua encore sous les deux regnes suivans, n'étant qu'à onze millions cent quatre mille

1608.

neuf cens soixante - onze livres , du tems de François II , & qu'à huit millions six cens trente-huit mille neuf cens quatre-vingt dix-huit livres , sous Charles IX. Le regne de Henri III lui fut favorable , à le considérer , non pas dans le tems où il se trouvoit dépouillé d'une grande partie de son royaume , comme dans l'année où il mourut ; mais en 1581 , par exemple , elle rapportoit trente-un millions six cens cinquante - quatre mille quatre cens livres. Au lieu de se laisser entraîner au mauvais exemple , Henri le Grand , quoiqu'il eût & des dettes infinies à acquitter , & des dépenses considérables à faire , n'a voulu en retirer de bon que seize millions , moitié des tailles & moitié des fermes.

Si ce prince a trouvé , malgré cela , le moyen de mettre vingt millions dans ses coffres , comme on le verra dans la suite , il n'en a eu l'obligation qu'à une œconomie qu'on ne connoissoit point , & dont peut-être on auroit eu honte sous tous ces regnes. Les étrangers ne mettoient plus , comme autrefois , impunément la main dans les finances. L'électeur palatin m'écri-

vit cette année d'Heidelberg , pour
me demander avec toutes sortes d'ins-
tances , de faire faire la poursuite d'un
remboursement de deniers qu'il avoit ,
disoit-il , prêtés si sincèrement au roi ,
& dont en huit ans il n'avoit pu tirer
qu'une seule assignation. Carl-Paul ,
conseiller & gentilhomme ordinaire
de cet électeur , me fut adressé de sa
part , avec de grandes offres de servi-
ces , pour poursuivre cette affaire. La
place que j'occupois m'a souvent attiré
des complimens des princes étrangers.
Le duc de Savoye , en félicitant , par
le sieur Jacop , S. M. sur la naissance
de son troisiéme fils , m'écrivit en mê-
me tems une lettre des plus polies.

La maladie de la duchesse de Lor-
raine attira le duc de Mantoue en Lor-
raine , & de là en France. Cette prin-
cesse se trouva si mal de sa couche ,
qu'elle fut long-tems désespérée des
médecins. Elle n'avoit eu qu'une fille
qui se portoit bien , & la mere guérit
aussi à la fin. Leurs majestés prirent
beaucoup de part à son état , & n'ou-
blierent rien non plus pour faire trou-
ver au duc de Mantoue le séjour de la

1608.

France agréable. On lui donna force ballets, & encore plus de bons repas, dont le roi fit, après qu'il fut parti, une rude pénitence, par toutes les médecines qu'il fut obligé de prendre. Il ne repassa les monts qu'à la mi-octobre, emportant beaucoup d'argent du jeu, qu'il avoit gagné au roi. Il laissa encore quatre mille pistoles qui lui étoient dûes, & qu'il pria Henri, en partant, de donner à son commissionnaire. J'en reçus l'ordre de S. M. par un billet qu'Edouard vint m'apporter.

Les négociations pour la paix ou pour une longue trêve, continuoient cependant dans les Pays-Bas à la Haye, lieu choisi pour les conférences; mais de façon qu'on crut long-tems que le but dont on s'étoit cru si proche, alloit s'éloigner pour toujours, tant que les furent traversées par la diversité d'intérêts, la défiance & l'aigreur. Certain cordelier espagnol, auquel la majesté catholique donnoit beaucoup de part dans toute cette affaire, passant par Paris dès le commencement de cette année, eut l'honneur d'être présenté au roi, auquel il voulut persuader que la paix n'étoit pas éloignée.

Dom Pedre (40) répandoit par tout Paris que les courriers qui devoient en porter la nouvelle en Espagne , alloient passer incessamment. Le roi , & tous ceux qui étoient instruits de l'état des choses, par ce qu'en mandoient le président Jeannin & les autres agens de S. M. dans les Provinces - Unies , n'avoient aucun penchant à croire

(40) Dom Pedre étoit l'ambassadeur d'Espagne à la cour de France , où Henri IV ne le voyoit pas de bon œil , parce qu'il n'ignoroit pas que cet ambassadeur travailloit par toutes sortes de moyens à mettre le conseil de la majesté dans le parti de l'Espagne. Consultez *Vittorio Sica*, *Mém. recond.* tom. 1. *Le Grain*, *Décade de Henri le Grand*, p. 10. *L'Etoile* & autres Historiens. Le Grain rapporte ce bon mot de Henri IV à Dom Pedre , qui lui avoit dit , qu'il ne voyoit personne d'aussi mal logé à Fontainebleau que Dieu. Nous autres Fran-

çois, lui répondit ce prince , nous logeons Dieu en nos cœurs , & non pas entre quatre murailles, comme vous autres Espagnols, & encore doutai-je fort si étant logé en vos cœurs, il ne seroit point logé dans des pierres. Voyez-vous pas , reprit-il ensuite en souriant , que l'œuvre n'est pas encore achevée ? Mon intention n'est pas de laisser cette chapelle en l'état qu'elle est. Il y a peu de gentilshommes en mon royaume qui n'en aient en leurs maisons , je n'ai pas envie que la mienne en soit dé- garnie.

1608.

*Vittorio
Siri, ibid.*

tous ces bruits, & avec raison, puis-
que depuis ce tems-là jusqu'à la fin de
septembre & d'octobre, & tout le res-
te de l'année, on en attendit inutile-
ment l'effet. Il ne seroit pas sûr de dé-
cider que l'obstacle ne vînt point de
la part des Espagnols; tout ce qu'on
peut faire, c'est de laisser ce point
douteux. Pour les Archiducs, ils tra-
vailloient sincèrement pour la paix. Sa
majesté très-chrétienne donnoit aussi
contre ses propres intérêts, les con-
seils les plus pacifiques. C'est le seu-
l parti que Henri crut avoir à prendre
au point où les choses étoient amenées.

A l'égard du Prince d'Orange, s'il
n'étoit pas le seul ennemi de la paix,
du moins étoit il le plus déclaré. Voi-
ci les raisons & les prétextes que lui &
ses partisans apportoit pour la faire
échouer: que quelque envie que l'Espe-
gne montrât avoir de la paix ou d'une
longue trêve, jamais elle n'y donne-
roit les mains, avec la condition de
renoncer formellement & expresse-
ment à toute souveraineté sur les Pro-
vinces-Unies; que sans cette clause
cependant, il n'y avoit aucune assen-
tance à prendre pour ces provinces

sur les traités, puisqu'autrement les Espagnols demeueroient toujours en droit de s'assurer des havres & places fortes, des gens de guerre & des matelots, d'attirer à eux tout le commerce, & de s'ouvrir une seconde fois le chemin à la tyrannie; qu'on trouveroit moyen pendant ce tems-là d'endormir les gens de bien, & de faire agir les brouillons & les ames vénales; que le parti catholique dans ces provinces, déjà assez porté d'inclination pour la domination espagnole, leveroit la tête, se déclareroit & entraîneroit le reste ou la plus grande partie du pays; en sorte que le tems de la trêve venant à finir, l'Espagne feroit cette fois la guerre à coup sûr (41); que la paix, si le traité portoit ce nom, n'avoit rien de plus sûr que la trêve, puisque le roi d'Espagne sçauroit bien la rompre, quand il trouveroit l'occasion propre à faire son coup. La princesse d'Orange jugea à propos de m'écrire à peu près dans ce même sens,

(41) En effet l'Espagne recommença la guerre contre les Flamands plus vive-ment que jamais, en l'année 1621, qui est le terme de la trêve.

1608.

excepté que quoiqu'elle me marquât que les gens de guerre, des villes & même des provinces entières, étoient dans les sentimens de son beau-fils, & entierement attachés à toute la maison de Nassau, elle ne pouvoit me dissimuler que le parti contraire étoit pour le moins aussi fort.

Le prince Maurice, avec de pareils sentimens, n'eut garde de ne pas chercher à s'appuyer du roi. Il lui envoya Lambert le fils au mois d'octobre avec une lettre pour sa majesté, & toute sorte de créance sur ce qu'il lui diroit de bouche en son nom. Lambert exalta fort les desseins de son maître. Il voulut même faire croire que les choses étoient au point, que le marquis de Spinola, le président Richardot & les commissaires espagnols avoient été remerciés & congédiés le premier de ce mois. Tout ceci frappa d'autant plus les conseillers de S. M. qui étoient présens au rapport de Lambert, que Berny avoit mandé auparavant que les équipages de ces députés espagnols & eux-mêmes étoient attendus à Bruxelles le 4 octobre. Ils voulurent tous en ce moment persua-

der à sa majesté que ses amis, comme ses ennemis, alloient être trop heureux de recevoir les conditions qu'il lui plairoit de leur imposer. C'est ce que me manda Villeroy, en me faisant le détail de toute cette affaire, & en m'envoyant à Gergeau, où j'étois alors, un double de la lettre du prince d'Orange. Le roi n'alla pas si vite. Le discours de Lambert lui parut suspect par plusieurs endroits. Il ne voyoit aucune lettre de la part du conseil des Etats; celle du prince lui sembloit pleine de réserve & de dissimulation; & Maurice lui-même avoit agi jusque-là si peu conformément à ses paroles, qu'il étoit difficile de ne pass'en défier. Lorsque Lambert ajoutoit que la Zélande se donneroit plutôt à l'Angleterre, que de s'accorder avec l'Espagne, qu'on prioit S. M. de se tenir au moins neutre, si elle ne vouloit plus assister ses alliés, comme auparavant; parce que, ne leur restât-il que trois villes, ils donneroient encore de l'exercice aux Espagnols pendant cinquante ans. Henri ne voyoit dans toutes ces paroles, qu'une rodomontade & une fausseté, ou du

1608.

moins une finesse très - grossiere. Ce manége fautoit encore plus aux yeux, lorsque Lambert s'avançoit de mille choses que Jeannin n'auroit pu ignorer, & dont cependant il n'avoit donné aucun avis à sa majesté. Selon Lambert, Barneveld & Aërsens étoient disgraciés, & même en danger de se voir faire leur procès; on avoit tenu conseil dans plusieurs villes des Etats, si l'on ne prendroit point le parti de demander la domination françoise. Comment tout cela eût-il pu être si secret, qu'on n'en eût rien laissé transpirer dans toute la Flandre? Mais les discours mêmes de Lambert n'étoient pas toujours bien d'accord avec la propre lettre du prince d'Orange.

Je crois bien que si S. M. avoit vu plus de fond à faire sur quelques-unes de ces propositions, comme celle, par exemple, de recevoir les Flamands sous sa puissance, il ne lui auroit pas été besoin d'aiguillon pour l'animer à porter toutes ses vues de ce côté-là; quelquefois même elle ne pouvoit s'empêcher de sçavoir mauvais gré à Jeannin, de n'avoir pas plus fortement touché cette corde. Mais ce

prince prit enfin le parti le plus sage ; ce fut d'écouter & de voir tout tranquillement, sans montrer ni éloignement ni empressement pour la paix, en attendant un éclaircissement qui ne pouvoit se faire de quelque maniere que ce fût, sans qu'il se vît appelé au dénouement. Il ordonna à Jeannin de se conduire sur ce plan ; & voulant avoir mon avis, il me fit faire un détail au plus juste de tout par Villeroy, & il m'envoya de plus Lambert. Celui-ci me tint tous les mêmes discours qu'il avoit tenus à S. M. J'avois un bon préservatif contre ses finesse, dans la seule lettre que j'avois reçue de la princesse d'Orange. Il n'eut rien à me répondre, quoique peut-être il ne s'accommodât pas de ma sincérité, ni des noms d'ingrats & d'indignes des bontés de S. M. que je donnai aux Etats.

Je répondis aussi par lettres à Villeroy, & je ne lui dis pas tout ce que je pensois ; je le remis à mon retour, pour en sçavoir davantage. Ce ne fut qu'avec le roi seul que je me découvris de tout ce que je pensois sur ce qui se passoit en Flandre. Quoique Maurice n'eût pas toujours été fidèle à suivre

1608.

son plan, & même qu'il s'en fût quelquefois écarté assez visiblement, il n'étoit ni incroyable ni bien surprenant qu'il songeât à soutenir jusqu'à l'extrémité un parti, dans lequel son honneur pouvoit être véritablement intéressé; mais pour Henri, il ne convenoit point à un grand capitaine, ni à un grand roi, d'aller se jeter tête baissée dans des affaires où on ne l'appelloit point, sur la foi d'un simple particulier, il étoit de sa dignité d'examiner & d'attendre. Quant aux Etats, si c'étoit de leur participation que Maurice parloit, ils s'y prenoient trop tard & à contre-tems. Ils avoient fait des fautes qu'ils cherchoient à faire réparer à S. M. ou plutôt ils joignoient à une ingratitude marquée pour le roi, le dessein aussi peu honnête de le prendre encore pour dupe. L'offre de la Zélande à l'Angleterre étoit une pure fable, & tout le reste, illusion, tromperie & artifice; à quoi S. M. ne devoit répondre, qu'en continuant à se mêler des affaires de ces provinces, autant qu'il convenoit pour sa gloire & son utilité propre.

C'est en partie pour ce sujet que

Henri me souhaitoit si fortement de retour de Gergeau. Tout continua en Flandre sur le même pied d'incertitude, & les nouvelles que l'on en recevoit se ressentoient de cet état. Il arriva que l'instruction que les Archiducs avoient donnée à leurs députés, en les envoyant à la Haye, tomba en original entre les mains du prince d'Orange, soit que le président Richardot (42) l'eût oubliée, soit qu'elle lui fût dérobée, ou qu'il la laissât voir exprès, pour s'attacher les Catholiques auxquels elle étoit favorable. Maurice en fit grand bruit, & s'en servit pour animer ses partisans. Les conférences languirent souvent, mais elles ne furent point interrompues. La guerre étoit devenue de toute impossibilité, & par conséquent un accord étoit de toute nécessité. Ce qu'on voyoit seulement de clair, c'est que de quelque sincérité que les parties parussent faire profession, elles songeoient à se garder des interprétations

(42) Jean Richardot, président au conseil privé des Pays-Bas, bon négociateur. Il avoit eu part au traité de Ver-
vins. Il mourut l'année suivante,

1608.

à leur sens , pour en faire un motif de recommencer la guerre, d'abord qu'elles pourroient le faire avec quelque apparence de succès. Si donc la France perdoit une occasion favorable d'humilier sa rivale, elle pouvoit s'attendre à la voir se présenter encore beaucoup plus belle , pourvu que jusques-là elle scût ménager ses forces. » Je suis tousjours dans la même opinion , ainsi » m'écrivoit sa majesté, que Dieu veut » en cette affaire faire un coup de sa » main , à quoi les hommes n'ont point » pensé , & au contraire de tous leurs » desseins. Je l'ai vu ainsi arriver depuis » puis trente ans , & toujours à mon » avantage ; puisse-t-il encore en être » de même, & que mes fautes & mes ingrátitudes ne l'en empêchent point ! » je l'en supplie de tout mon cœur.

Les habiles politiques faisoient une seconde remarque , encore plus importante que la précédente ; c'est que la puissance espagnole étoit parvenue à son premier degré de décadence. Si l'on en jugeoit ainsi , ce n'étoit point à cause des égards qu'on voyoit que le roi d'Espagne & les Archiducs avoient pour tous les agens de sa ma-

jesté, & particulièrement pour Jean-
nin, les restrictions qu'elle se ména-
geoit contre les Flamands, mon-
troient qu'elle avoit toujours la même
arrogance & la même ambition, &
elle ignoroit peut-être elle-même, ou
ne vouloit pas avouer sa maladie.
Mais lorsqu'on voit qu'un état ne mon-
tre ni force ni conduite, qu'il manque
à la fortune & à l'occasion, dès-lors
la chose n'en est plus aux termes de la
simple conjecture.

Il n'en falloit point encore d'autre
preuve, que ce qui se passa sur les fron-
tieres de la Navarre & du Bearn. Les
Espagnols y ayant renouvelé d'an-
ciennes querelles sur les limites des
deux royaumes, Henri, bien résolu à
ne rien relâcher, m'écrivit d'en con-
férer avec le chancelier, & d'en faire
parler à l'ambassadeur espagnol par
quelqu'un du conseil, plutôt pour se
justifier des suites que ce démêlé pou-
voit avoir, que comptant le terminer
par cette voye. S. M. écrivit encore
dans le même esprit à la Force, dépo-
sitaire de son autorité sur toute cette
frontiere, de soutenir ses droits par
tous les moyens les plus prompts & les

1608.

plus efficaces. Et comme il ne pouvoit attendre de grands secours des habitants du pays, je reçus ordre de le rembourser de toutes les avances qu'il avoit déjà faites, & de lui faire un fonds suffisant pour ne pas avoir le dessous.

Ces précautions furent assez inutiles. Aux premières plaintes que la Force fit faire au vice-roi d'Arragon, celui-ci promit une ratification de tout ce qu'on lui demandoit; &, contre l'ordinaire du conseil de Madrid, elle ne se fit pas attendre: c'est qu'on n'ignoroit pas que sur une simple apparence de rupture, grand nombre de mécontents, dont les royaumes de Navarre & d'Arragon étoient remplis, avoient déjà offert leurs services à la France. La Force, auquel ils s'étoient adressés, en donnant cet avis à S. M. mandoit en même tems, que quoi qu'il scût bien qu'il ne falloit pas faire grand fond sur l'esprit inquiet & changeant de ces peuples, c'étoit ici une occasion immanquable, pourvu seulement qu'on se presât d'en profiter; que toute l'habileté des Espagnols leur étoit inutile pour cacher leur état de foiblesse & d'épuisement, qui n'étoit

Jacques
Nompar de
Caumont,
depuis duc
de la Force.

plus ignoré de personne ; que toutes les affaires du gouvernement y étoient dans une confusion inexprimable. Il n'écrivoit jamais , soit à S. M. soit à moi , que sur ce ton ; & il étoit plus à portée que personne de connoître l'état des choses , tant sur ce sujet , que pour ce qui regarde une autre faction qui donnoit de furieuses inquiétudes au conseil de Madrid , quoiqu'il ne s'agît que des misérables restes d'un peuple presque entièrement exterminé ; je parle des Maures.

Pour bien entendre ce fait , il faut reprendre ici ce qui n'auroit pu trouver place ailleurs , sans interrompre la narration. Henri n'étant encore que roi de Navarre , avoit toujours eu dans l'esprit qu'un jour il pourroit s'aider contre l'Espagne , de ces ennemis domestiques , moins considérables encore par leur nombre , que par le vif ressentiment qu'on leur voyoit conserver de leur oppression. Les Maures , de leur côté , apprenant par le bruit public , que le parti protestant , qu'ils sçavoient être très-puissant en France , & opposé à l'Espagne , avoit à sa tête un roi de Navarre , c'est-à-dire , un

1608. prince doublement ennemi de cette couronne , commencerent à rechercher tous ceux qui pouvoient leur ménager cette protection , & entr'autres MM. de Saint-Geniés & d'Odou, auxquels ils promirent d'exciter en Espagne un soulèvement presque général, pourvu qu'ils se sentissent appuyés. Ils ne demandoient qu'un général & de bons officiers , auxquels ils s'engageoient d'obéir ponctuellement. Ils offroient de fournir tout l'argent nécessaire, bien loin d'en exiger ; & du côté du courage & des soldats , ils assuroient qu'on seroit content d'eux. Un asyle en France avec la liberté de leurs biens & de leurs personnes , étoit la seule condition qu'ils apportoitent au traité. Ils paroissoient de si bonne composition sur la religion , qu'ils offroient d'embrasser celle du royaume ; non pas à la vérité la religion romaine, la tyrannie de l'inquisition leur avoit rendu cette seconde servitude encore plus insupportable que la première, mais la religion réformée. Ils trouvoient qu'ils s'accommoderoient sans peine d'un culte dégagé des images & des cérémonies , qu'ils disoient sentir l'i-

dolâtrie , & dont un seul Dieu , également adoré & invoqué de tous , étoit presque l'unique objet.

Saint - Geniés & d'Odou ne manquèrent pas de faire un rapport fidèle de tout ceci au roi de Navarre , surtout lorsqu'il fit en Bearn & en Foix ce voyage dont nous avons parlé. Henri les chargea de sçavoir des Maures , quelles étoient au juste leurs facultés , de quelles armes ils avoient besoin , de quelle somme de deniers ils promettoient contribuer , & par quels moyens ils comptoient entamer une entreprise si considérable. Ces deux gentilshommes n'employèrent d'abord à cette négociation qu'un homme seul , nommé le Capitaine Danguin. A mesure que les intelligences se multiplièrent , ils y en firent entrer jusqu'à douze autres ; & le secret confié à tant de personnes , fut pourtant si bien gardé , que l'Espagne n'en eut pas le moindre soupçon , jusqu'à l'avis qu'elle en reçut par Nicolas l'Hôte , ce secrétaire de Villeroy , dont on a vu l'histoire. On découvrit aisément le reste ; & la chose parut d'autant plus de conséquence , qu'on vérifia que ce parti , qui

1608.

dans le commencement étoit fort peu de chose, embrassoit alors plus de cinq cens mille personnes. Deux choses avoient servi à le grossir si considérablement ; premierement, le secours qu'ils avoient eu l'adresse & le tems de se ménager chez les Turcs, grands ennemis des Espagnols ; en second lieu, l'intérêt que prirent dans cette affaire quantité d'Espagnols naturels.

Le conseil de Madrid ayant délibéré, aux premières nouvelles qui lui furent portées de ce soulèvement, s'il n'étoit pas à propos d'achever de défaire le pays de ce reste de Maures, en leur faisant repasser la mer, & ayant communiqué cette résolution à la noblesse du royaume de Valence, elle y fut reçue si peu favorablement, qu'on en vit naître une sédition dans plusieurs provinces, où la noblesse se faisant servir gratuitement par ces Maures, ne pouvoit les voir chasser sans perdre aussi en même-tems le quart de son revenu. On tira l'épée contre ceux qui vinrent signifier la nouvelle déclaration du conseil d'Espagne. Le vice-roi crut appaiser cette première émotion, en députant le chef de la justice, que

la chancellerie appelle le Régent. Ce régent étoit un vieillard timide, qui se voyant tout d'un coup environné d'armes & de furieux, tomba mort au milieu d'eux, des effets sans doute d'une frayeur subite.

1608.

Le conseil espagnol ne pouvoit plus dissimuler dans une pareille conjoncture. Sa foiblesse se décéla par l'inaction où on le vit pendant un assez long-tems. Les Maures, qui ne s'étoient pas attendus à être si fort ménagés, n'en leverent la tête que plus hardiment. Ils renouvelèrent leurs instances auprès de Henri, qui ne pouvoit plus les payer de la même défaite, que lorsqu'il n'étoit que roi de Navarre, que son parti étoit trop foible & trop traversé, pour faire de grands efforts en leur faveur. Déterminés à tout, pour sécouer le joug espagnol, ils le prièrent de les prendre au nombre de ses sujets, à telles conditions qu'il voudroit. Mais les mêmes considérations qui empêchoient S. M. de prendre ouvertement le parti des Provinces-Unies dans un intérêt qui le touchoit de beaucoup plus près, lui défendoient aussi de se déclarer le libérateur d'un peuple, en-

1608.

core plus particulièrement sujet de l'Espagne, & qu'il falloit de plus chercher dans des lieux fort éloignés, & qui demandoient un armement de mer; car le centre de la révolte étoit du côté de Valence, de Murcie & de Grenade, sans compter plusieurs autres raisons tirées du caractère de ces peuples, & sans parler des incidens si ordinaires dans les affaires, que l'éloignement cache toujours, ou déguise en partie. Tout cela fait qu'on ne sçauroit assurément blâmer S. M. de n'avoir pas mieux répondu aux desirs de la nation Maure.

Je laisse à penser si pendant tout ce tems-là, le conseil de Madrid, à qui rien de tout ce qui se projettoit, n'étoit caché, étoit bien tranquille. Il y avoit cinq ans qu'il souffroit qu'un mal, dont il avoit pleine connoissance, jettât de profondes racines, & c'en eût été beaucoup trop en toute autre circonstance. Il jugea enfin à propos de faire un effort; & le dessein de faire embarquer tout ce qu'il y avoit de Maures en Espagne, fut repris plus fortement qu'auparavant. On le croyoit aussi plus difficile, parce que

le bruit couroit que les Turcs croi-
soient du côté de Maiorque. Pour pré-
venir ce coup, il falloit armer une flot-
te, pour l'opposer à la leur. Le mois
d'octobre vint, sans que rien parût de
côté ni d'autre; & l'année se passa en-
core toute entière sans aucun mouve-
ment de la part des Espagnols, qui sça-
voient que les barbares les attendoient
avec dix mille hommes d'infanterie &
cinq mille de cavalerie, résolus à se
bien défendre. L'attente fut favora-
ble à l'Espagne, & le tems lui donna
enfin les moyens de se défaire tout-à-
fait d'un ennemi (43) à qui toutes ces
ressources manquoient; ce qui ne put
pourtant se faire, sans que l'Espagne
se privât elle-même de cinq cens mil-
le sujets (44); c'est le nombre des
personnes qu'elle chassa de ses états,

(43) Les Maures, ayant à leur tête un certain Barberousse, donnerent un combat, dans lequel leur parti fut défait; & on les obligea l'année suivante à s'embarquer. Voyez le *Merc. Franc. & autres hist.*

monter ce nombre jusqu'à sept & huit cens mille; playe, dont l'Espagne n'a jamais pu guérir; mais dont nous ne profitâmes point, quoiqu'il nous fût si facile de le faire, si ce n'est pas en prenant le parti de ces malheureux, com

(44) D'autres font

1608. après les avoir dépouillés de tout.

L'empereur traita en Allemagne aussi durement & avec moins de droit la ville de Donavert ; il s'en saisit, quoique cette ville soit du nombre des villes impériales, & il lui ôta la liberté de conscience, & la plus grande partie de ses privilèges. Cette violence y excita beaucoup de murmures & de troubles.

me le cardinal de Richelieu le prit des Portugais, dans une occasion à peu près semblable, du moins, en leur donnant un asyle en France, ne fût-ce que dans les landes de Bordeaux, qu'ils demanderent inutilement, dit-on, la permission d'habiter. Cette faute du gouvernement a été judicieusement relevée par l'auteur de *l'Essai politique sur le Commerce.* » Défricher

» de nouvelles terres, dit-il à ce sujet, c'est conquérir de nouveaux pays sans faire de malheureux. On dira que la même raison qui faisoit chasser les Maures de l'Espagne, empêchoit aussi qu'on ne les reçût en France. Mais il semble qu'il auroit été facile de profiter de la triste situation où ils se trouvoient, pour les amener à faire tout ce qu'on eût pu désirer d'eux.

Fin du vingt-cinquième Livre.

MEMOIRES



MÉMOIRES DE SULLY.

LIVRE VINGT-SIXIÈME.

LE premier jour de l'année, j'allai suivant la coutume présenter au roi les jettons d'or. La gloire que sa majesté s'étoit acquise dans l'accommodement du pape avec les Vénitiens ; des Espagnols avec les Flamands, & de quelques autres princes de l'europe, faisoit le sujet de ceux-ci. Après quelques momens d'une conversation indifférente ; ce prince me tira dans l'embrasure d'une fenêtre, pour me dire de lui composer quatre états, dans le goût de plusieurs autres que je lui avois dé-

1609.

Tome VII.

G

1609.

ja remis : le premier, des équivalens perçus dans les douze généralités du royaume ; le second, de tous les droits & redevances qui faisoient partie des revenus royaux ; le troisiéme, des levées du principal de la taille, nommé l'ordinaire, depuis 1599 jusqu'à 1609, ces deux années comprises ; le quatriéme, des levées de la taille, sous le nom de grande crue, ou crue extraordinaire, pendant ces mêmes onze années : c'étoit pour les faire voir, me dit Henri, à des personnes qui se croyoient fort habiles dans les finances, quoiqu'elles n'y eussent rien fait qui vaille, & à ceux qui admiroient leur méthode, toute défectueuse qu'elle étoit.

Ce prince n'avoit pas besoin de justifier à mes yeux une pareille demande. Le plaisir que je trouvois à le voir entrer avec moi dans tous les détails du gouvernement, ne me laissoit pas seulement examiner par quel motif il agissoit. Je voyois bien que depuis quelque tems il faisoit une étude particulière de ma façon de conduire les affaires générales & particulières, & qu'à force de me deman-

der, tantôt un état, tantôt un mémoire, aujourd'hui une instruction, le lendemain une explication ; toutes ces pièces lui composeroient bientôt un système complet sur la finance & les autres parties de l'état. Mais j'étois là-dessus sans aucune inquiétude : & soit que Henry ne cherchât en effet qu'à s'instruire lui même : soit qu'il eût dessein de former de nouveaux hommes d'état selon mes principes, dans la crainte que je ne vinsse à lui manquer, ou dans le dessein de m'employer hors ou dans le royaume à d'autres fonctions, qui ne me laissent plus de tems pour celles-ci ; la maniere dont il se comportoit avec moi, (1) ne me permettoit de rien voir

(1) Le motif de cette conduite de Henri IV. avec le duc de Sully seroit toute autre, si nous en croyons l'auteur de l'histoire de la mere & du fils. » Il étoit peu satisfait, » dit-il, de la personne du sieur de Sully ; il pensoit à lui ôter le maniement de ses finances, & vouloit en commettre le soin » à Arnaud. Il avoit dit plusieurs fois à la reine, qu'il ne pouvoit plus souffrir ses mauvaises humeurs. . . . Son mécontentement étoit formé, & sa résolution prise de le dépouiller de sa charge, mais le tems en étoit incertain, &c. Mais la suite même de ce livre va fournir des

1609.

dans cette conduite, que de bon, de sage & même d'avantageux pour moi.

Je lui donnai, lorsqu'il revint à la fin du mois à l'arsenal, ces quatre états, que je ne transcrirai point ici. Je me contenterai de marquer que le total du premier faisoit voir que les équivalens montoient à cent cinquante-un mille soixante-treize livres: somme beaucoup moindre que ne se l'imaginoient bien des personnes, qui avoient fait entendre au roi qu'elle devoit faire le fou pour livre de tous les revenus royaux. Ce prince vit dans le second bien des mots barbares pour lui, quoique malgré mon application, il m'en eût encore échappé, je le lui promis complet dans l'année. Le total du troisième étoit de cent sept millions quatre cens quarante-cinq mille trois cent cinquante-trois livres

preuves si sensibles de l'extrême confiance que Henri IV. avoit en M. de Sully, qu'on jugera que cet auteur a donné dans le panneau, qu'un autre écrivain de ce tems-là nous avertit que ce prince & son ministre ont souvent tendu aux personnes trop crédules, lorsque pour le bien des affaires, ils affectoient entre eux deux tous les dehors d'une vraie méfiance; ce que les courtisans faisoient entendre par ce mot: *bon maître & bon valet*.

seize sols onze deniers : celui du quatrième de cinquante-deux millions cent quarante-quatre mille sept cens soixante-dix-neuf livres douze sols six deniers. Henri se contenta pour le moment d'en voir le titre, & les donna à la Varenne, en lui disant qu'il les lui rendît sitôt qu'il seroit au Louvre, enfermé avec Béringhen dans le cabinet des livres. Je lui donnai encore un inventaire de tous les états, faisant partie de l'état général des finances, ou indiqués par cet état (2).

Comme Henri partit deux jours après pour Chantilly, je crois qu'il ne fit pas grande attention à cette longue liste d'états, qui fut un petit sujet de dispute, un jour que sa majesté s'entretenant avec le chancelier, Villeroi & moi, la conversation fut mise sur cette matiere. Je dis, qu'outre les états dont je pouvois laisser le soin à mes secrétaires, en leur donnant seulement un sommaire, il y en avoit plus de cent, que j'étois obligé d'écrire tous de ma main au commen-

(2) On trouve ces états tout au long dans les mémoires | de Sully. *Tom. 3. pag. 274. & suivantes.*

1609.

cement de chaque année. Le roi en parut étonné, & Villeroi aussi : » Je » sçais bien, monsieur, reprit Sillery, » avec son air benin, qu'il y en a beau- » coup, mais, cent ! je ne le pense » pas, car j'en vois quelque chose. » Vous avez bien fait, Monsieur, lui » répondis-je, de dire quelque chose ; » mais vous auriez encore mieux fait » de ne point parler du tout, de ce » que vous ne pouvez sçavoir que par » moi-même. « Il ne s'agissoit, pour voir qui avoit raison de nous deux, que de jeter les yeux sur l'inventaire que j'avois donné au roi, ils y étoient tous compris, & il n'y avoit que ceux-là seuls. Comme j'en avois une copie dans le sac de mes papiers, que portoit l'un de mes secrétaires, je le fis approcher, & sa majesté connut par cet écrit, que je n'avois rien avancé de trop. Ce fut Sillery lui-même qui en fit la lecture & le compte.

Le roi étant à Chantilly, m'écrivit le billet suivant, le mercredi 25 mars. » Mon ami je monte à cheval » après dîner, pour aller coucher à » Lusarche. Je me rendrai demain de » bonne heure à Paris, faisant éta

» d'aller dîner chez vous , je vous prie
» de me le faire apprêter pour douze
» personnes , & du poisson. Bon jour ,
» mon ami. « Il n'y manqua pas , &
je fis en sorte que le repas fût de son
goût. Après que les nappes eurent été
levées , je fis apporter des cartes & des
dés sur la table , sur laquelle je mis aussi
une bourse de quatre mille pistoles
pour sa majesté , & une seconde d'au-
tant , pour en prêter à ceux de la com-
pagnie de ce prince , qui ne s'étant
point attendus à jouer , n'avoient point
d'argent sur eux. Cette cérémonie ne
déplut pas à Henri. Il me dit : « grand-
» maître , venez m'embrasser , car je
» vous aime , comme je dois. Je me
» trouve si bien ici , ajouta-t-il ensuite ,
» que j'y veux encore souper & cou-
» cher. J'ai des raisons pour n'aller
» point d'aujourd'hui au louvre , ce que
» je vous dirai au sortir du jeu. Cepen-
» dant faites-moi préparer trois caros-
» ses , pour aller me promener , après
» que je vous aurai un peu entretenu ,
» & qu'il ne vienne personne ici tant
» que j'y serai , sinon ceux que j'y man-
» derai , & à mon retour , que je n'y
» trouve personne. » La journée s'étant

1609.

ainsi passée à la satisfaction du roi, il voulut que je lui donnasse encore à dîner le lendemain. Il passa une grande partie de la matinée en fermé avec moi dans mon cabinet : nous nous entretenmes de plusieurs choses, qui devoient être tenues secretes. Sa majesté lut aussi avec plaisir les états que je lui avois donnés, & me dit tout haut en sortant : » vous m'avez donné des mémoires, auxquels j'ai pris grand plaisir, mais il y a encore plusieurs particularités, qu'il faut que vous m'expliquiez par écrit; car il ne me souviendrait pas de ce que vous m'en avez dit. «

Tout le monde s'étant rassemblé autour du roi, il parla publiquement du dessein qu'il avoit de venir passer dorénavant deux ou trois jours tous les mois à l'arsenal de la même maniere. Il me commanda d'y faire accommoder pour lui une salle, une chambre, une garde-robe & un cabinet, sans cependant rien prendre sur mon logement. Il me dit, que toutes les fois que cela arriveroit, il ne se feroit ni servir par ses officiers, ni rien apporter de sa cuisine, mais qu'il vouloit que je le traitasse com-

me je venois de faire: ajoutant obligamment, qu'en toutes manieres, il croyoit ne pouvoir être mieux nulle part qu'entre mes mains, & que comme il n'étoit pas juste que cette confiance fût le sujet d'un surcroît de dépense pour moi, celle-ci seroit prise sur une gratification de six mille écus par chaque année, qu'il m'accordoit pour cela seul, ce qu'il répéta encore pendant le dîner.

De propos en propos la conversation vint à tomber, entre les quinze ou vingt personnes qui pouvoient être à la suite du roi, sur les grands hommes dont l'histoire a parlé, & Henri me demanda auquel de tous j'aurois le plus souhaité qu'il ressemblât. Cette question n'étoit pas de celles auxquelles il soit facile de satisfaire d'un mot; d'autant plus que Henri ajoutant, que j'eusse égard non-seulement à la conduite & au mérite personnel, mais encore à tout ce qui peut être le juste sujet des desirs d'un homme, comme les qualités du corps, la santé, & le concours de ces circonstances qui font qu'on appelle un homme heureux; l'on ne pouvoit décider la question, qu'après

1609. avoir examiné & comparé. Pour tout dire, je ne fus pas fâché que l'occasion se présentât de faire honte à la plupart des assistans, de leur ignorance dans des choses, dont il me semble que tout galant homme doit avoir du moins quelque teinture. Le roi comprit mon intention, seulement à la maniere dont je tournai le compliment, par lequel je répondis d'abord à sa question. » A ce » que je puis juger, dit-il vous n'allez » pas être homme à un mot, mais je » veux vous écouter jusqu'au bout, » cela me fera bien autant de plaisir » & beaucoup plus de profit, que je » n'en aurois eu à voir jouer au mail, » où j'avois dessein d'aller me prome- » ner, en attendant que votre dîner » fût prêt. «

J'em'engageai donc à faire le portrait de tout ce que l'antiquité a compté d'hommes illustres, parmi lesquels je n'oubliai pas ceux de nos rois, auxquels on peut donner ce nom: tels que sont Clovis, Charlemagne, Hugues Capet, Philippe-Auguste, saint Louis, Charles V. Charles VII. & Louis XII. La qualité d'ennemis de la France, ne me parut pas suffisante, pour

exclure les noms d'Edouard III. & de Charles-Quint: je n'en nommai aucun, sans les faire connoître, du moins en gros, par quelques traits touchés le plus succinctement que je pus, sur leurs bonnes & mauvaises qualités, & sur les événemens heureux ou malheureux de leur regne. » C'est à vous-même, sire, ajoutai-je, après que j'eus fini cette énumération, qui m'obligea à parler de suite pendant un assez long tems, « de choisir auquel de tous ces grands rois vous aimeriez le mieux ressembler, toutes comparaisons faites, & de voir si vous n'y perdriez point, vous, qui certainement les avez surpassés en plusieurs choses. Pour bien prononcer là-dessus, répondit sa majesté, il faudroit mieux & plus attentivement considérer tout ce que vous avez dit sur chacun de bien & de mal; mais le dîner qui est servi, ne nous en laisse pas le loisir (on venoit d'avertir qu'il étoit tems de se mettre à table); il faut remettre cela à un autre fois; je vous prie de le faire rédiger par écrit, & puis je vous dirai ce que j'en pense, aussi bien que de vos der-

1609. « nieres paroles, que vous n'avez
 » ajoutées, dit agréablement ce prin-
 » ce, que pour me faire trouver vos
 » mers encore meilleurs. »

Quelques-uns de la compagnie
 chercherent pendant le dîner à se faire
 honneur de leur lecture, par des
 traits sur le sujet qui venoit d'être
 traité; mais ils confondoient à cha-
 que mot les noms & les choses, d'une
 maniere si plaisante, qu'elle ne servit
 qu'à faire rire le roi, & à m'attirer
 de sa majesté un compliment sur ma
 mémoire. (3) Je laissai ce prince dans
 sa bonne opinion jusqu'au sortir de la
 table, que je lui avouai en particu-
 lier un effet assez heureux du hazard,
 c'est que j'étois tombé il n'y avoit pas
 trois jours, sur un extrait des vies
 des hommes illustres, que j'avois fait
 long-tems auparavant, pendant que
 je m'occupois de l'histoire, & que ce
 même jour j'en avois fait le sujet d'une
 conversation avec quelques amis, qui
 m'en avoit rappellé toutes les idées.

(3) Je coupe court | 3. pag. 283, parce
 sur tout ce narré, qui | qu'il m'a paru froid,
 tient une assez gran- | déplacé, & d'une cri-
 de place dans les mé- | tique peu sûre,
 moires de Sully, tom.

Les cartes, les dés & les pistoles succéderent à cette scène sçavante. Je descendis pendant ce tems-là dans la salle d'en-bas, où j'épargnai l'ennui des audiences à sa majesté, qui passoit des momens plus de son goût, ayant gagné cet après-midi deux mille cinq cens pistoles; aussi sortit-elle de bonne humeur, pour s'aller promener comme la veille dans les carosses que je lui avois fait tenir prêts, & pour retourner au Louvre.

Cinq ou six jours après que j'eus eu l'honneur de traiter & de loger le roi à l'arsenal, on lui donna avis de bruits répandus dans quelques provinces, sur des choses qu'il croyoit renfermées entre lui & moi, parce qu'en effet il m'en avoit parlé avec un grand secret. Il me soupçonna d'infidélité pendant quelques jours, sans que je m'en doutasse, quoiqu'il m'eût demandé plusieurs fois, quels amis si intimes j'avois donc en Berri & en Bourbonnois. Enfin il m'appela un jour, & me dit : » Venez ça, » grand-maître, me direz-vous exactement la vérité sur ce que je vais » vous demander ? « Je le lui pro-

1609.

mis, avec la seule réserve, que s'il s'agissoit de quelque chose qui pût déplaire à sa majesté, je me ferois commander absolument de répondre & promettre qu'elle ne s'en fâcheroit pas. « Ce que » j'ai à vous demander, reprit-il, » n'est pas de cette nature, » & il me dit tout ce qu'il avoit sur le cœur. Après que je me fus justifié par les sermens qu'il sçavoit que je n'employois jamais en vain, son étonnement succéda au dépit, & je n'en eus pas un moins grand.

Mais il ne se passa pas trois jours, sans que je visse clair dans cette énigme. Une lettre écrite de la propre main du pere Cotton au pere Ignace, Jésuite à Moulins, qui me fut rendue le surlendemain dans un paquet venant de Bourges, me mit au fait. Muni de cette lettre, qui me donna une vraie joie, je m'en allai trouver le roi, qui arrivoit au Louvre avec la reine, au-devant de laquelle il s'étoit avancé jusqu'à Anet. Après quelques discours sur Anet & sur Chantilly, je lui dis: » Sire, vous me demandâtes l'autre » jour mon serment que je vous dirois » la vérité; ne trouverez-vous pas

» mauvais, si j'ose vous prier à mon
» tour de me dire si vous n'avez ja-
» mais parlé à d'autres personnes qu'à
» moi, de ce que vous m'accusiez d'a-
» voir révélé ? Si cela n'est pas, il faut
» que parmi ceux qui vous approchent,
» il y en ait qui ont un esprit familier,
» & sçavent deviner les pensées. Le
roi sourit, en me donnant un petit
coup sur la joue, & m'embrassa ensui-
te. » Je souhaite trop, me dit-il, que
» vous soyez toujours sincere avec
» moi, pour vous donner l'exemple
» d'un mensonge. Je vous avouerai
» donc que j'en ai encore parlé au
» pere Cotton & à Beringhen. Pour
» celui-ci je répondrai bien qu'il n'en
» a dit mot : aussi n'est-ce pas
» lui, repris-je, mais le jésuite, cette
» lettre, ajoutai-je, en la lui mettant
» entre les mains, vous le prouvera.
Sa majesté la lut, & la voici trans-
te toute entiere.

» Mon R. P. *Pax Christi*. Je ne vis
» jamais écrire si peu souvent, & de-
» sirer si souvent de le faire. V. R.
» en jettera la coulpe, s'il lui plait,
» sur mes occupations, notamment
» en ce tems. M. de Citeaux se con-

1609.

» tentera d'une abbaye proche la
» sienne, qui est à un chanoine de la
» sainte-chapelle, septuagenaire, &
» moyennant ladite abbaye, il nous
» fera accorder par le chapitre général,
» qui se tiendra environ la Pentecôte,
» ce que nous desirons de Belbranché.
» Il y a du trouble à Orléans, sur le fait
» du collège, par les menées de la prétendue,
» mais Dieu fera le maître. Le roi a écrit
» aux maire & échevins, à M. d'Orléans,
» M. le lieutenant-général, M. le prévôt,
» son procureur d'office, & à M. de la Châtre.
» Je joignis les miennes à M. d'Escures,
» qui part demain, & promet de parfaire le tout.
» Le roi a encore accordé trente mille livres
» à la Fleche, sur l'avis que je communiquai
» à V. R. Sa majesté part Mardi pour
» Chantilly, & la reine, quatre jours après
» pour Chartres, qui l'ira trouver à Anet,
» puis derechef ici & à Fontainebleau. L'affec-
» tion que sçavez, continue, nonobstant
» laquelle se feront après Paques les mariages
» de M. le prince & de M. de Vendôme.
» Tout est rapatrié avec l'homme de l'arsenal,

quelques pratiques que l'on ait pu
faire. L'ainé de M. de Crequy au-
ra la petite de Verneuil, & le pre-
mier dessein se continuera, de M.
le marquis de Rosny avec l'ainée du
même sieur de Crequy: le pere ne
voulant point ouir parler de changer.
M. des Yvetaux est en exercice. Le
sieur Collin demande de demeurer
au collège du Mont jusqu'à la mi-
août. M. de Savari ne lui veut ac-
corder que jusqu'à Pâques. On pres-
se fort pour l'édit des duels, les pré-
dicateurs y font bien leur devoir;
mais le P. Gonteri dégoûte le roi
de tems en tems, encore que j'aïlle
parant aux coups: il dit que ses ser-
mons sont séditieux, & qu'un jour
il fera schisme en notre religion, ou
en l'église. M. Bremont s'est réso-
lu à la compagnie; V. R. verra son
louable desir, par l'adjointe, avec
une du R. P. de la Tour, que j'ai
trouvée sur ma table, sans sçavoir
comment. M. de Bourges m'a dit
cejourd'hui que le pere Sallian con-
tente, & que l'on n'a rien perdu
au change. On a voulu persuader
que le pere Changer s'étoit changé,

1609.

» feroit ce que souvent on a redouté.
 » Je suis rapatrié avec M. le comte
 » de Soissons autant & mieux que ja-
 » mais, mais je n'ai encore touché ni
 » viande ni argent depuis le mois de
 » janvier. La reine me mene à Char-
 » tres, & se confie en moi de ce que
 » sçavez, plus que de coutume. M.
 » de la Varenne dit qu'il s'employera
 » volontiers pour M. votre frere, mais
 » que cette voie n'est pas bonne, ne
 » pouvant introduire des chevaux de
 » louage, au préjudice des relais &
 » des postes: toute autre qu'il pour-
 » ra, il offre de le faire. Le R. P. Rai-
 » monda été ici, & a apporté quel-
 » ques quatre cens livres d'aumônes,
 » sans les matériaux de Talan en par-
 » tie, que M. le Grand lui a promis.
 » Notre frere Paran est maintenant
 » déchargé de l'office: car j'ai répondu
 » de Rome comme l'union a été
 » agréée par notre saint pere, & le
 » gratis donné par sa sainteté à ma
 » considération, *quasi fuit ejus benevo-*
 » *lentiæ.* J'ai remis la revision & l'im-
 » pression de mon livre à cet été, ou
 » après l'automne. La trêve pour neuf
 » ans est presque assurée en Flandre.

1609.

» Dix de nos peres ont été pris, ve-
» nant des isles Baleares en Espagne,
» par Simon Dansa, corsaire hollan-
» dois, marié à Marseille; le roi s'em-
» ploye pour leur délivrance, & non-
» obstant quelques amertumes, il ne
» laisse de priser & chérir la com-
» pagnie. *Quod superest*, je suis gran-
» dement nécessaire de secours spiri-
» tuels, *oraque pro paupere*, qui est de
» V. R. le serviteur plus humble &
» plus affectionné. *Pierre Cotton*. A
» Paris, ce quinzième mars 1609.
» Madame la marquise de Mesnelay
» va se rendre capucine, nonobst-
» tant tout le monde. M. Avias rec-
» teur de la principale, est malade &
» mort de pourpre, pris prêchant &
» servant à l'hôpital; c'est un bon
» prêtre & un bon ami, qui va à Dieu.

Henri lut deux fois de suite la
lettre entiere, & quoiqu'il me cachât
la moitié de ce qui se passoit au de-
dans de lui-même, je lus aisément
sur son visage son mécontentement.
» J'avoue, me dit-il, qu'il y a plus
» de conduite, de prudence & de fi-
» délité en vous, & de vérité dans
» vos paroles, quelque méchant Hu-

1609.

» guenot que vous foyez , que dans
 » beaucoup de catholiques , & mê-
 » me d'ecclésiastiques , qui font bien
 » les dévots & les scrupuleux. « Il
 me quitta , pour aller entretenir M.
 le comte de Soissons, qu'il voyoit
 s'approcher , & je crois qu'il lui con-
 ta tout , & même qu'il lui montra la
 lettre dans laquelle ce prince avoit
 son mot comme les autres. Je me fçus
 bon gré d'en avoir retenu une copie :
 car sa majesté ne voulut jamais me
 rendre l'original.

Le pere Cotton fçut le contre-
 tems arrivé à sa lettre , & en fut
 mortifié au dernier point (4). Il se
 consola un peu , quand on lui dit
 qu'excepté le roi , je ne l'avois fait
 voir , ni parlé à personne de ce qu'elle
 contenoit : il crut m'en devoir un
 remerciement , & il sentit aussi qu'un

(4) On voit dans l'Anti-Cotton, p. 46, que le pere Cotton fut disgracié du roi pendant six semaines pour avoir révélé ses secrets à un provincial d'Espagne : mais c'est un de ces libelles qui ne méritent aucune cré-
 |ance. Dans une occa-
 |sion semblable, Hen-
 |ri IV. dit à ses minis-
 |tres, en prenant le
 |président Jeannin par
 |la main: « Je réponds
 |» pour le bon-hom-
 |» me ; c'est à vous
 |» autres à vous exa-
 |» miner.

petit mot de justification n'étoit point ici de trop. La lettre que j'en reçus, au retour d'un voyage qu'il avoit fait en province, est à ces deux fins: il me l'écrivit de Fontainebleau, où la cour étoit alors, & moi j'étois à Paris. Le pere Cotton y prend occasion de louer la bonté de mon esprit & la douceur de mon naturel, de ce que tous les efforts qu'on a faits pour me donner une mauvaise impression de lui, n'ont pas été capables, dit-il, d'alterer ma première bienveillance à son égard. Il reconnoît qu'un homme d'un peu mauvaise humeur, auroit pû faire servir la lettre dont il vient d'être fait mention, de prétexte à son ressentiment, il ne dit pas, de cause, parce que, selon lui, les termes dans lesquels il s'y exprime sur mon sujet, n'ont pas cette gravité, qui peut seule autoriser un galant homme à se fâcher. Aussi ne l'ai-je pas fait, j'ai cru que le pere Cotton devoit mieux entendre le sens de ses lettres, que personne, & que s'il se fût senti véritablement coupable envers *l'homme de l'arsenal*, il n'auroit pas eu la hardiesse qu'on lui voit dans cette lettre, de le prier de se souve-

1609.

nir du bâtiment de l'église des peres jésuites, & des appartemens destinés pour tenir leurs classes à Poitiers, en dressant les états où sont comprises ces sortes de dépenses; autre louange à cette occasion sur ma charité, suivie d'une fervente priere à Dieu d'achever son ouvrage, en m'inspirant le reste des sentimens de la bonne religion. (5)

Je connus clairement quelque

(5) On verra par le
 trait suivant, tiré des
 mémoires pour l'histoire de France, que
 M. de Sully ne pardonna pas si facilement au pere Cotton.
 » Sur la fin de cet an,
 » les jésuites ayant
 » obtenu un don du
 » roi de cent mille
 » francs, pour parachever le bâtiment
 » de leur chapelle à
 » la Flèche, se retirèrent vers M. de
 » Sully pour en être
 » payés. Le P. Cotton
 » lui dit, avec sa
 » douceur ordinaire,
 » que sa majesté leur
 » avoit fait un petit
 » don de cent mille
 » livres, pour la chapelle de la Flèche;
 » à quoi le duc répondit; appellez-
 » vous cent mille livres, pour vous un
 » petit don? Le roi
 » vous en donne trop,
 » & je ne vous donnerai rien. Quelle
 » est la raison de ce
 » refus, demanda le
 » pere Cotton? Ce
 » n'est pas à vous, répondit le duc,
 » qui je la veux & dois rendre, je la
 » rendrai au roi. Le
 » P. Cotton s'en plaignit au roi qui,
 » pour le contenter,
 » tança publiquement le duc, & dit qu'il

tems après, qu'il étoit survenu au
 roi quelque autre sujet de chagrin,
 & beaucoup plus violent. Tout ce
 qu'il faisoit pour le dissiper, ne ser-
 voit qu'à le mieux faire paroître &
 peut-être à l'augmenter encore. Il
 passa huit jours entiers hors de Paris,
 à promener sa mélancolie dans des
 lieux où on ne le voyoit jamais. Li-
 vry, & une autre maison appartenan-
 te à Montbazou. De retour de cet
 endroit, tous les jours étoient pour
 lui des jours de chasse, afin, sans
 doute, de pouvoir se trouver plus
 long-tems & plus souvent seul. Tout

vouloit que son mandement eût lieu. M. de Sully ne fit rien de ce que le roi avoit ordon- né pour la chapel- le des jésuites à la Flèche. « Le même auteur marque en quelque endroit, & le suit en étoit assez commun alors, que lorsque le roi & son ministre paroissent ainsi d'avis opposé en public, c'étoit sou- vent après en être convenus, ensemble	en particulier. Ce qui porte à croire que ce concert peut bien avoir lieu ici, c'est que » sa majesté, » ajoute cet écrivain, » donna à M. de Sul- » ly précisément dans » ce même tems, tren- » te mille écus pour » ses étrennes, au lieu » de vingt mille qu'il » le avoit accoutumé » de lui donner, de » quoi les jésuites ne » furent guère con- » tens. » <i>Ann. 1609.</i>
--	--

1609.

cela n'étant pas le vrai remède à son mal ; il passa enfin par l'arsenal, pour se soulager en m'ouvrant son cœur. Il monta droit à mon cabinet, sans vouloir qu'on m'avertît, & y frappa lui-même. J'allai ouvrir, ne m'attendant à rien moins qu'à une pareille surprise, & n'ayant que ma robe de chambre & tout le reste de l'habillement de nuit. Il me dit *bon-jour* ; me demanda ce que je faisois, fit éloigner tout le monde, rentra avec moi, & referma la porte, sans que je fisse rien de mon côté, qu'étant très-attentif à la vivacité de tous ces mouvemens, qui le firent assiéger, se lever, se promener & parler avec beaucoup de feu, pendant près de deux heures que nous passâmes ensemble. On va sçavoir le sujet de cette agitation : je n'ai aucune raison de cacher notre entretien, qui fut d'ailleurs fort aisément entendu dehors. Sa majesté croyoit que tout le monde étoit sorti de la petite salle, pour aller se promener dans la grande salle, dans les cours & les jardins, mais il en étoit demeuré une partie à la porte du cabinet, prêt

fés par la curiosité ; car la mélancolie de ce prince frappoit les yeux de tout le monde ; ceux-là purent entendre , à un mot près , tout ce que nous dirions.

Ce ne fut d'abord que des nouvelles indifférentes sur l'empereur Léopold, quelques princes d'Allemagne, les archiducs & le président Richardot. Après quoi ce prince m'avoua qu'il y avoit quelque autre chose qui lui tenoit bien plus fortement au cœur, & il commença là-dessus un discours qui fut fort long, & pendant lequel je ne fis presque qu'écouter sa majesté. Comme je pouvois croire, avec tout le monde, que les nouveaux démêlés de Henri avec la reine son épouse, n'étoient fondés que sur la passion qu'on disoit hautement qu'il avoit pour mademoiselle de Montmorency, depuis quelques jours princesse de Condé, il traita d'abord cet article, qui m'avoit toujours fait une peine infinie.

Lorsque je vis naître cette inclination de Henri, j'en prévis de beaucoup plus grands inconvéniens que & les autres, à cause de l'extraction & de la famille de cette de-

1609.

moiselle , & je fis tous mes efforts pour l'empêcher de faire des progrès ; efforts qui furent inutiles , & que je redoublai pourtant lorsque le roi me proposa le dessein qu'il avoit de la faire épouser à M. le Prince. Je n'attendois point de Henri dans cette occasion la généreuse résolution dont quelques amans se sont montrés capables , de s'imposer par ce moyen la nécessité de renoncer à la personne aimée. C'étoit tout le contraire que j'appréhendois ; & ce point de vue ne m'offrant que ressentimens & fureurs de la part du prince outragé , des parens de la princesse & de la reine , rien ne peut exprimer l'ardeur de mes instances & de mes soins , pour détourner cette résolution. Je suppliai , je remontrai , je me jettai aux pieds de Henri ; je ne l'importunai pas seulement , je le fatiguai , je le persécutai. Le fatal mariage ne s'en fit pas moins (6).

Toutes ces circonstances me furent

(6) Il fut fait à Chantilly , sans aucune pompe . . . La marquise de Verneuil disoit » que le roi avoit » fait ce mariage ,

» pour abbaissér le
» cœur au prince de
» Condé , & lui haus-
» ser la tête. *Mém.
hist. de Fr. ann. 1609*

rappelées à moi-même par le roi, afin que je convinssé, disoit-il, que si je ne m'étois pas trompé, en prédisant les effets de l'amour & de la jalousie, je n'avois pas prévu tout ce que la malignité de ses ennemis avoit sçu y lier d'étranger. Ce prince, dont le caractère étoit de respecter la vérité, lors même qu'elle le rendoit plus coupable, n'osa s'inscrire en faux contre le sentiment & les discours publics; il se seroit trahi d'ailleurs, par la maniere toute passionnée dont il me parloit de l'esprit, de la naissance & de toutes les perfections de mademoiselle de Montmorency. Mais étoit-ce à de misérables Italiens, tels que Conchini, Cinti, Guidi, Joannini, qu'il étoit responsable de sa conduite? Et n'étoit-ce pas au contraire dans tous ces étrangers, une hardiesse bien punissable, que de donner à toutes ses démarches un éclat qu'elles n'avoient point, pour en prendre droit de jetter une reine dans des résolutions violentes, qui devoient donner quelque cours à leurs pernicieux desseins? C'étoient ces desseins, dont on instruisoit Henri de toutes parts, qui l'in-

1609.

quiétoient jusqu'à ne lui pas laisser goûter un seul moment de repos. Il m'en avoit déjà écrit quelque chose, lorsque ses pensées là-dessus se réduisoient à de simples soupçons ; mais la chose s'étoit tournée en certitude, par des lettres que la Varenne & Zamet lui avoient communiquées, par les discours que lui avoit tenus le jeune Zamet, à son retour d'Italie & d'Espagne, & en dernier lieu, par tout ce que lui avoit mandé Vaucelas, son ambassadeur à Madrid. On va convenir que mon beau-frere n'étoit pas en cette occasion un témoin suspect.

Lorsqu'il étoit parti pour l'Espagne c'étoit avec des instructions (7) qui marquoient beaucoup plus d'éloignement que de dessein de s'approcher de la maison d'Autriche. Il fut témoin de toutes les menées que les agens de la reine faisoient à Madrid, d'une manière si libre & si publique, qu'il ne pouvoit se figurer que le roi n'en eût aucune connoissance, & même qu'ils n'agissent

(7) Le comte de Vaucelas est qualifié dans cette instruction, de conseiller d'état, &c. mestre de camp

du régiment des compagnies des gens de pied, du titre de Marquis, Vol. 3955. M. royaux,

soient pas par son ordre ; ce qui le surprit d'abord , & ensuite le mortifia au dernier point , parce qu'il crut que le conseil de France , ayant absolument changé de système , sa majesté avoit retiré toute la confiance qu'elle avoit paru prendre en lui , & ne lui laissoit plus que le vain titre d'ambassadeur , pendant qu'elle se remettoit à un autre de l'essentiel de ses affaires & de son secret. Il supposoit, dans la même idée , que si le roi paroïssoit à l'extérieur n'avoir rien changé dans sa maniere ordinaire de se conduire à son égard , c'étoit par ménagement pour moi , & pour ne pas me donner le chagrin de voir qu'on méprisoit mon beau-frere , qui n'auroit pas manqué de m'en porter ses regrets , si le roi ne l'avoit soutenu dans l'opinion du contraire.

Plein de toutes ces pensées , qu'il crut tout-à-fait justes , Vaucelas prit le parti d'insinuer en deux mots à la Varenne , & par son moyen au roi , qu'il craignoit avec raison d'avoir perdu les bonnes graces de sa majesté. Il déchargea son cœur à son beau-pere , par une lettre beaucoup plus longue ,

1609.

dans laquelle il le prioit de sçavoir ce qui lui avoit attiré cette disgrâce, & de se plaindre à sa majesté, avec tout le respect possible, de ce qu'elle faisoit à son ambassadeur l'injustice, & en quelque sorte l'injure, de lui préférer celui d'un prince étranger, pour porter ses paroles. Il vouloit parler de l'ambassadeur du duc de Florence, qui agissoit sur tout cela à Madrid, à l'insçu ou du gré du conseil espagnol, avec tant d'autorité, qu'il n'est pas surprenant que Vaucelas y fût trompé. Celui-ci supplioit encore sa majesté, par la bouche de son beau-pere, de vouloir bien lui rendre sa premiere confiance, & d'être persuadé que ni l'amitié, ni l'alliance ne lui feroient trahir en rien avec moi les intentions & le secret du roi son maître, que je lui avois appris moi-même à regarder comme la chose la plus sacrée.

Le roi comprit mieux par cette lettre, qu'il ne l'eût fait autrement, la vérité de toutes choses, & il en fut dans une surprise extrême. En effet, qui pourra se figurer qu'une moitié toute entiere du conseil & de la cour, osât faire jouer à découvert de pareils

ressorts contre les desseins du roi, sur lesquels il s'étoit expliqué lui-même, & que ses ennemis lui supposassent tous leurs sentimens dans le public, sans craindre ni son ressentiment, ni la honte qui en toute autre occasion suit de bien près de pareils procédés? Voilà assurément une circonstance politique bien singulière, & bien différente de toutes les autres. On y forme un parti par tous les moyens qui communément le détruisent; on feint d'avoir, pour obtenir, & le secret est tout ce qu'on cherche le moins, ce qui pourtant ne doit s'entendre que de l'extérieur & de l'apparence de la chose, & non des vues ni des moyens; car après que le roi eut répondu à Vauclas de la maniere la plus propre à le rassurer, Vauclas ne put, avec toute son application, découvrir ni le fond de ce mystere, ni bien des particularités qu'il cherchoit. Il sçut seulement qu'il s'agissoit de faire échouer tous les desseins de la majesté contre la maison d'Autriche, en l'unissant de gré ou de force avec l'Espagne; que l'ambassadeur Florentin étoit sur tout cela en relation de let-

1609.

tres avec certaines personnes de la maison de la reine qu'il nommoit, & avec quelques autres plus distinguées, que par respect il n'osoit nommer; pour tout le reste, il ne put en sçavoir davantage.

J'avois ignoré une partie de ces curieuses circonstances, que Henri m'apprenoit en ce moment. Ce prince ajouta, qu'il ne pouvoit guère douter que ces noms, qui faisoient tant de peine à prononcer à son ambassadeur, ne fussent celui de la reine & celui de Villeroy, tous les discours qu'ils lui tenoient, ne tendant qu'à ce but, & les derniers avis qu'il avoit reçus du projet d'un double mariage, ne pouvant tomber sur d'autres que sur eux, puisque ceux qui y travailloient s'avançoient, disoit-on, au conseil de Madrid, jusqu'à dire qu'ils avoient les moyens d'y faire consentir le roi, même avec la clause que l'Espagne, en donnant l'Infante au Dauphin, se réservoient tous les droits que ce mariage pouvoit lui donner dans la suite (8).

(8) On est bien surpris après cela de voir | *Recond. tom. 1. pag.*
avancer à Siri, *Mém.* | 187. que Henri IV ne
souhaitoit rien tant

Voilà ce qui étonnoit & même effrayoit Henri. Il auroit pû trouver un sens à des affirmations si fortes & si positives, si ses desseins contre la maison d'Autriche eussent encore été aux mêmes termes, que trois ou quatre ans auparavant. Mais qu'on parlât ainsi dans une cour, où l'on ne pouvoit ignorer qu'il avoit pris sur tout cela une résolution, dont rien ne le feroit changer tant qu'il vivroit; voilà ce qui lui faisoit naître, malgré lui, les plus terribles pensées.

En effet, tout le monde étoit parfaitement instruit qu'il travailloit à s'allier avec le duc de Savoye, ainsi qu'à faire épouser l'héritière de Lorraine au Dauphin, afin d'unir un jour cet état à la France, & que c'étoit en partie pour faire valoir ce droit, qu'il s'attachoit, par ses bienfaits, les princes d'Allemagne, qui pouvoient l'aider

que le mariage du Dauphin avec l'Infante d'Espagne. Il ne faut point de meilleure preuve que cet étranger n'a connu que par oui dire, les affaires du conseil de	France de ce tems-là. Je trouve encore plus blâmable en lui la partialité qu'il montre presque par-tout, contre la personne & la politique de ce prince.
--	--

1609.

dans cette entreprise , contre ceux qui la traverseroient. On sçavoit de plus qu'il songeoit à marier son second fils avec mademoiselle de Montpensier (9) (ils étoient déjà fiancés) , à donner sa seconde fille au prince de Galles , celui-de tous les princes de l'Europe , dont , sur mon rapport , il se promettoit le plus , enfin , à faire réussir le mariage de son troisiéme fils avec la princesse de Mantoue , petite-fille de Savoye , pour se donner une raison ou un prétexte de mettre le pied en Italie. Je crois qu'on conviendra que sa majesté possédant le Mantouan & le Montferrat , avec les entrées libres dans ces deux petits états , & qu'étant assuré du duc de Savoye , devenu de son côté possesseur du Milanois , aussi-bien que les Vénitiens , nos inséparables alliés , rien ne pouvoit l'empêcher de donner la loi à toute l'Italie , sans qu'il lui en coûtât , disoit ce prince , l'injustice de retenir le bien d'autrui.

Henri trouvoit tant de plaisir à par-

(9) Marie de Bour-duc de Montpensier ,
bon , fille & unique mort l'année précé-
héritiere de Henri , dente.

ier de la suite de tous ses projets politiques, qu'il ne songeoit pas qu'il parloit à un homme qui en étoit tout aussi-bien informé que lui-même ; mais il revint bien-tôt à la cabale espagnole, & à ses propres frayeurs de ce qu'il la voyoit se conduire, comme si elle avoit été assurée qu'il n'avoit plus que très-peu de tems à vivre. Quel que pût être le fondement de cette supposition, elle lui devenoit plus frappante, lorsqu'il faisoit réflexion qu'on répandoit de toutes parts dans le public mille pronostics, qui fixoient sa mort dans la cinquante-huitième année de son âge, prédiction qu'on donnoit pour une inspiration divine, parce qu'elle étoit fortement appuyée de certaine religieuse, alors en grande vénération. Pasithée (c'est le nom de cette dévote) avoit été quelque tems en France, & depuis qu'elle en étoit sortie, elle étoit demeurée en commerce de lettres avec la reine. C'est elle dont on se servoit pour persuader à cette princesse de se faire couronner à Paris avec toute la magnificence & les cérémonies propres à lui conserver l'autorité dont elle avoit besoin, disoit-

1609.

on, après la mort prochaine du roi; & l'on parloit même hautement de faire revenir cette entouffaste.

Ce dessein, tous ces discours & ces présages ne fortoient presque plus de l'esprit de Henri, & le remplissoient d'amertume. » Je n'ai aucune inclination à cela », me dit-il, en parlant du couronnement; & je crois devoir rapporter ses propres paroles, qui assurément sont remarquables, » non plus qu'à souffrir; » continua-t-il, que cette Pasithée revienne en France. Le cœur me » présage qu'il me doit arriver quelque désastre ou signalé déplaisir à ce » couronnement. Si ma femme s'y » opiniâtre, comme on m'a dit que » Conchine & sa femme lui conseil- » lent obstinément, & à faire venir cette religieuse, il n'y a point de doute » que nous ne nous picotions bien » fort ma femme & moi sur ces deux » affaires; mais sur-tout, que ce que » je vous ai dit touchant ses desseins » en Espagne, ne m'altère & ne me » fasse cabrer tout-à-fait, si j'en puis » découvrir davantage » Je ne sçais si ce prince a bien connu la reine son

épouse ; mais j'avoue que je fus frappé de la réflexion qu'il me fit faire ensuite, qui est que cette princesse ne faisoit tant de vacarme avec lui, au sujet de mademoiselle de Montmorency & de toutes ses autres amourettes, que parce que ses indignes conseillers lui persuadoient qu'elle avoit besoin d'un prétexte pour être brouillée avec le roi, ou du moins pour paroître l'être ; qu'on payoit le public de celui-là, faute d'un meilleur ; qu'enfin tout le monde, & moi-même tout le premier, attribuoient à la jalousie ce qui étoit l'effet d'une malice très-rafinée. Je découvre ici des choses bien odieuses, s'il est vrai que le conseil de la reine se soit servi de ce damnable artifice, pour cacher & faire réussir des desseins si noirs, qu'on n'oseroit même les nommer.

Pour me faire voir que je ne devois point en douter, Henri me faisoit remarquer comment, sur une apparence aussi légère que celle de parler plus souvent à la duchesse de Nevers, & de prendre plaisir à sa compagnie, on avoit fait entrer cette dame sur les rangs l'année précédente, & made-

1609.

moiselle de Montmorency en celle ci; afin de ne pas laisser refroidir la cour ni le public, sur ces sujets de divorce entrè lui & la reine, qu'il étoit nécessaire d'entretenir à quelque prix que ce fût; & il en concluoit qu'il ne se donneroit jamais que des peines inutiles pour les faire cesser; & que quand même il renonceroit à voir de sa vie la princesse de Condé, ce seroit à recommencer éternellement avec des gens qui avoient de si grandes raisons de ne point vouloir de paix. Il me dit, sur ce dernier article, qu'il avoit renoncé à rien obtenir de cette dame; que s'il ne pouvoit vaincre son amour, il sçauroit du moins prévenir un éclat dangereux, & respecter le lien sacré qu'il n'avoit formé, que pour imposer silence à ses desirs. C'étoit avec beaucoup de sincérité qu'il me parloit ainsi (10). Je me ferois reposé sur cette

(10) Le maréchal de Bassompierre, auquel il fut proposé de donner mademoiselle de Montmorency en mariage, rapporte entre autres discours sur cette matiere, celui-ci que lui tint Henri IV. » Lors il me répondit, après un grand soupir : Bassompierre, je te veux parler en ami. » Je suis devenu non-seulement amou-

assurance , si je n'avois sçu avec combien de facilité un cœur trop tendre souffre d'être trompé par lui-même.

Le roi , continuant à me parler des conseillers de la reine , entr'autres de Conchine & de sa femme , m'apprit des choses , après lesquelles je ne puis regarder ces étrangers que comme des monstres ; qu'ils empêchoient la reine de toucher aux viandes qu'il lui envoyoit , & qu'ils lui persuadoient de faire faire fort souvent sa cuisine

» reux , mais furieux
 » & outré de made-
 » moiselle de Mont-
 » morency. Si tu l'é-
 » pouses , & qu'elle
 » t'aime , je te haïrai ;
 » si elle m'aimoit , tu
 » me haïrois. Il vaut
 » mieux que cela ne
 » soit point cause de
 » rompre notre bon-
 » ne intelligence ; car
 » je t'aime d'affection
 » & d'inclination. Je
 » suis résolu de la ma-
 » rier à mon neveu
 » le prince de Con-
 » dé , & de la tenir
 » auprès de ma fa-
 » mille : ce sera la
 » consolation & l'en-

» tretien de la vieil-
 » lesse où je vais dé-
 » formais entrer. Je
 » donnerai à mon ne-
 » veu , qui aime mieux
 » mille fois la chasse ,
 » que les dames , cent
 » mille livres par an ,
 » pour passer son
 » tems , & je ne veux
 » autre grace d'elle ,
 » que son affection ,
 » sans rien préten-
 » dre davantage ».

Tom. 1. pag. 229.
 Mais dans la suite, cette passion , comme M. de Sully l'avoit prévu , porta Henri bien au-delà des bornes qu'il s'étoit prescrites.

1609.

dans leur chambre. Mais de quoi ser-voit-il à sa majesté d'invectiver ainsi alternativement & contre les Italiens & contre la reine? Je convenois assez qu'il n'y avoit point de châtiment que les premiers ne méritassent, & qu'il étoit tout-à-fait singulier, comme le remarquoit Henri, que cette princesse n'eût jamais eu de liaison qu'avec des personnes qui avoient donné les conseils les plus violens contre sa vie, au tems du Tiers-parti, ou qu'avec d'autres, qui ne lui vouloient pas plus de bien présentement (11). Mais que

(11) La reine Marie de Médicis a donné en toute occasion, tant de marques convaincantes d'une véritable tendresse pour son mari, que ceux qui ont justifié & loué toutes ses actions, comme l'auteur de l'histoire de la mere & du fils, n'ont pas même songé qu'il fût besoin de relever aucune des accusations des mémoires de Sully; & ce ministre lui-même, si l'on y fait bien at-

tention, ne lui impute ou ne lui fait imputer par Henri IV, que d'autoriser par trop de confiance & de crédulité, les méchans desseins de quelques personnes de sa cour; desseins auxquels ces personnes avoient soin de ne jamais faire servir cette princesse, qu'en intéressant la jalousie qu'il lui étoit naturel de montrer contre les maîtresses de son mari. Ce n'est même qu'en pensant de cette

pouvois-je faire pour tirer ce prince de l'état où je le voyois , lorsque lui-même ne s'aidoit en rien ? Croiroit-on que tout ce long discours , auquel je suis persuadé qu'il n'y a personne qui ne se sente intéressé , n'aboutit de sa part , qu'à des prieres de redoubler d'attention contre les artifices des Espagnols , & d'entreprendre de nouveau de persuader à la reine , qu'elle devoit le sacrifice des Conchines & autres brouillons , à l'assurance qu'il lui donnoit , par ma bouche , de ne plus voir , si elle l'exigeoit , ni femmes ni filles. » N'étant pas juste , me disoit ce prince trop bon , que je me prive

maniere sur l'un & l'autre , qu'on peut trouver la clef de quantité de paroles & de démarches de ces deux époux , qui sans cela paroîtroient tout-à-fait contradictoires , parce qu'elles marquent en même-tems dans les mêmes personnes , confiance & défiance , estime & indifférence , tendresse & froideur. L'historien que je viens de citer , rap-

porte une infinité de ces traits en bien & en mal. Il représente Henri IV se plaignant & se louant tour-à-tour de la reine ; tantôt disposé à la renvoyer tout-à-fait , ou à l'éloigner ; tantôt ne voyant qu'elle dans tout son conseil , capable de l'administration des affaires en son absence , & du poids d'une régence. *Hist. de la mere & du fils . tom. 1. Pass.*

1609.

» de tous mes plaisirs pour la contenter, sans qu'elle fasse le semblable, ni que je m'accommode à toutes ses volontés, pendant qu'elle contredira toutes les miennes.

Il me permit de communiquer à Sillery tout ce que je jugerois à propos de ce que je venois d'entendre, mais non pas à Villeroy. Je vous y laisse, dit-il, penser tout à loisir, pour m'en aller dîner (il étoit en effet fort tard.) Je suis levé dès la pointe du jour, n'ayant point dormi toute cette nuit, parce que mon esprit n'a fait que révafter sur toutes ces brouilleries, & que je n'aurois pas eu plus de repos la nuit suivante, si je ne m'en fusse déchargé à vous. Sa majesté monta dans mon carosse, que je lui avois fait préparer, en me disant, en présence d'un fort grand nombre de personnes qui étoient dans la cour : » Adieu, mon ami, aimez-moi bien, servez-moi de même, & vous souvenez de tous les discours que nous avons tenus ensemble ; car je vous aime autant que vous pouvez le désirer.

Je crois avoir justifié ci-devant, par

les plus solides raisons , ma persévérance dans l'opinion que tous ces prétendus complots , moitié étrangers , moitié domestiques , n'ont jamais été ni bien réels , ni bien à craindre. J'avoue pourtant qu'il y avoit des momens , où la force de mon attachement pour mon prince ne me permettoit pas d'écouter indifféremment tout ce que j'entendois dire à ce sujet , & que quelle que fût ma fermeté , je me laissois épouvanter malgré moi , de ce que je sçavois n'être qu'un phantôme. Voilà l'état où je me trouvai tout le tems que Henri me parla , & après qu'il fut parti. Notre conversation fut singulière , en ce que je ne proferai presque pas un mot pendant un si long-tems ; & lorsque je voulus me mettre à table pour dîner , l'agitation de mon cœur & les nuages dont mon esprit étoit investi , me jetterent dans un abattement secret & un dégoût pour tout ce qu'on me servit. Il n'étoit certainement pas besoin que le roi m'excitât à faire de nouvelles réflexions , je m'y plongeais tout entier , & j'en faisois jusqu'à prévoir & arranger l'une après l'autre dans mon

1609. esprit toutes les choses dans lesquelles j'appercevois la moindre possibilité.

Cependant, lorsque cette première confusion d'idées eut fait place à un sentiment plus froid & plus arrêté, je fus forcé de conclure, comme j'avois toujours fait, que mes allarmes ne portoient que sur celles de Henri, qui n'avoient elles-mêmes aucun fondement bien certain. Le conseil de Madrid voyant que le roi de France commence à avancer en âge, & qu'il a eu quelques attaques de maladies assez violentes, prend les devans pour faire goûter à la reine & au conseil de France une politique qui doit être son salut. Il n'y a en ceci rien d'extraordinaire. Il trouve parmi les François des personnes d'assez bonne volonté pour entrer dans ses vues, & il met ces personnes en jeu, afin de s'épargner la honte des démarches suivies d'un refus; si elles le sont véritablement, le conseil espagnol peut longtemps feindre le contraire, & rompre ou rallentir l'ardeur des alliés de la France, trompés par cette apparence; il n'y a encore rien dans cette conjecture, qui ne quadre avec le carac-

re espagnol , décidé par une infinité de démarches semblables. Lorsque Philippe II jeta feu Monsieur , duc d'Alençon , dans l'entreprise d'Anvers , qui ruina ses affaires & sa réputation , c'étoit tout ce qu'il s'en promettoit intérieurement , lorsqu'à l'extérieur il paroissoit la regarder comme un coup nécessaire pour assurer à ce prince la souveraineté des Pays-bas , dont il le leurra jusqu'au bout. Mais est-ce à dire pour cela que l'Espagne songeât à se rendre maîtresse de la vie du roi ? Combien de raisons rendoient la personne & les intérêts de ce prince chers à tous les François , & à ceux mêmes des courtisans qu'il sembloit que cette couronne eût mis dans son parti ? A quoi que le cœur humain puisse se porter , lorsqu'il est agité par une forte passion , j'avois horreur des idées de crime qu'il falloit nécessairement supposer dans des personnes ; que la naissance , l'éducation , les sentimens soutiennent contre la noirceur & les attentats , quoiqu'elles les laissent capables de quelques foibleesses passageres. Est-ce respect ou délicatesse de sentiment , qui me fait penser

1609.

& parler ainsi ? est - ce simplement l'horreur & l'éloignement de toute action lâche & infâme ? Quoi qu'il en soit , je me trouvai , à la fin de toutes ces réflexions , aussi tranquille que je l'étois avant que le roi m'eût parlé ; & si la douceur qu'on lui connoissoit , me faisoit encore de tems - en - tems appréhender que la licence ne s'en autorisât , par l'espérance de l'impunité , je n'en appréhendois du moins aucun de ces coups accablans (12) , qui portent une consternation subite.

Quant à l'autre point du discours

(12) Je crains bien que M. de Sully ne se soit rassuré avec trop de facilité , sur des bruits & des soupçons d'une aussi grande conséquence que ceux dont il est question ici. » Il y avoit lors , » dit l'auteur des mémoires pour l'histoire de France , » tant de bruits de » conspirations contre le roi , que l'on » croyoit à Paris que » c'étoit le point principal du long séjour qu'y faisoit Dom » Pedre de Tolède ; » c'est pourquoi on » souhaitoit fort son » éloignement ». Les craintes de Henri n'étoient donc pas mal fondées ; & c'est le duc de Sully qui , dans cette occasion , comme dans plusieurs autres , a été , malheureusement pour ce prince , trop attaché à son sens. Il ne serviroit de rien de dissimuler , qu'un peu de vanité & d'entêtement ont été les défauts d'un caractère digne d'ailleurs d'être

de sa majesté, il eût été bien plus à propos pour ce prince, de fermer la bouche une bonne fois à la reine,

envié par mille belles parties.

On croit toujours s'apercevoir, en lisant les mémoires de ce tems-là, que ce petit nombre de serviteurs auxquels Henri IV étoit véritablement cher, n'employèrent point tout ce qu'on auroit pu prendre de précautions pour parer le malheur qui arriva. On n'auroit peut-être rien de bien solide à répondre à quelqu'un, qui appelleroit ce sentiment, un jugement après coup; & il faut convenir encore, que si tous les complots secrets, dont il est parlé dans une infinité d'endroits de ces mémoires, sans pourtant qu'on y voye rien articuler de bien positif, ont été réels, comme l'événement veut qu'on le croye, ils ne pouvoient guère manquer d'avoir leur effet, par l'éloi-

gnement qu'on connoissoit à ce prince pour la sévérité & la vengeance. On doit bien haïr ceux qui par de pareils exemples, tournent l'esprit des souverains vers le despotisme & la cruauté.

Au reste, la manière dont le duc de Sully expose ici le fond de ses sentimens sur tous ces complots, détruit absolument un soupçon, qui est venu à quelques-uns de ceux qui ont fait une sérieuse attention sur tout ce qui se passa en ce tems-là. Ce soupçon est, que le duc de Sully n'ignora rien de ce qui se tramoit contre la personne de Henri IV; mais qu'après avoir fait tous ses efforts pour engager ce prince à faire usage de son autorité, & voyant que la foiblesse de Henri lui avoit toujours fait rejeter les conseils qu'il lui

1609.

en commençant à rompre tout-à-fait des liens, que l'âge de Henri rendoit encore plus messéans ; mais il devoit du moins se conserver dans de pareils égaremens, assez d'empire sur sa raison, pour éviter toute intrigue qui pût faire une affaire de politique, d'une simple galanterie. Toutes celles dans lesquelles on avoit vu Henri engagé, avoient nui ou à sa fortune ou à sa gloire, & certainement à son repos ; mais il est sans contredit, que le plus dangereux de tous les pièges, est celui que lui tendoit l'amour, dans la personne de la princesse de Condé ; toutes les suites en étoient à craindre, & elles pouvoient être en fort grand nombre.

On a vû d'avance dans ces réflexions, la réponse que je fis au roi, lorsque, suivant son ordre, j'allai le retrouver, cinq ou six jours après. Il sortoit de sa chambre, pour aller

avoit donnés là-dessus, il demeura intérieurement convaincu que ce roi malheureux n'éviteroit point sa cruelle destinée, & qu'il prit le parti de ne point au-

gmenter inutilement ses allarmes ; mais seulement de le faire sortir tout le plutôt qu'il seroit possible, d'une ville où il demeureroit exposé à de si grands dangers.

aux

aux Tuileries par la grande galerie. Nous nous promenâmes dans la première galerie, près d'une heure. Je remis la tranquillité & la joie dans son esprit, il résolut de redoubler ses efforts pour extirper, s'il étoit possible, dans son conseil & dans la cour, toute cette politique Espagnole, & il se promit bien d'élever ses enfans, sur-tout le jeune prince qui devoit être son successeur, dans toutes ses maximes, attacher étroitement les Protestans à leur roi & à leur patrie, & éloigner avec un égal soin tous les étrangers de la participation aux affaires de l'état : c'étoient là, selon lui, les deux principales, & les plus capables d'assurer la tranquillité publique contre tous les troubles civils.

Une conclusion naturelle de tout ceci, c'est que Henri ne devoit perdre que le moins de tems qu'il se pourroit, à travailler à l'exécution de ses grands desseins ; dont c'eût été risquer le succès, que de la remettre au tems d'une vieillesse impuissante : aussi son application à tout ce qui pouvoit y contribuer, ne fit que croître encore depuis ce moment. Les voyages de

1609.

sa majesté à l'arsenal devinrent plus fréquens, & j'allois à presque toutes les heures du matin & de la nuit au Louvre, où il m'étoit permis d'entrer en carosse jusque dans la cour. Le roi accorda cette distinction, dont il n'y avoit de toute la cour que deux autres ducs (13) qui jouissoient, à mes incommodités, qui me rendoient le se-rein incommode; au besoin qu'il avoit presque continuellement de ma présence, & comme je le crois encore, à son amitié pour moi.

Il continua à me faire dresser tous les états & Mémoires, propres à former un cabinet complet de poli-

(13) Le duc d'Ep- royales. Le duc d'E-
non: je ne sçais quel pernon l'obtint en
peut être l'autre. L'hi- 1607, sous prétexte
storien du duc d'E- que sa goutte ne lui
pernon avance, qu'il permettoit pas de fai-
fut le seul qui jouit re un trajet un peu
de cette prérogative, long à pied, & ce pré-
du vivant de Henri- texte lui servoit enco-
IV. La reine mere re à se faire porter en-
l'accorda pendant la tre les bras de ses es-
régence à tous les- tafiers, jusque dans la
ducs & pairs, & of- Chambre de la rei-
ficiers de la couron- ne, chez laquelle il
ne, qui sont demeurés alloit jouer tous les
en possession d'entrer jours, & à toute sorte
en carosse dans les d'heures.

cours des maisons

tique & de finance, & afin que rien ne manquât à l'exécution de cette idée, dont il ne me cachoit plus l'objet, il voulut que je lui fisse construire une espèce de cabinet, ou grand bureau, proprement travaillé, & entièrement garni de tiroirs, de layettes & de caissetins, tous fermans à clef, doublés de satin cramoisi, & en assez grand nombre pour y renfermer chacune dans leur ordre, toutes les pièces qui le devoient composer. Le travail en est presque immense, quoique du premier coup d'œil il ne le paroisse point.

Pour en donner une idée, sans user de redites, qu'on se figure tout ce qui peut avoir un rapport prochain ou éloigné à la finance, à la guerre, à l'artillerie, à la marine, au commerce, à la police, aux monnoyes, aux mines, enfin à toutes les parties du gouvernement intérieur & extérieur, ecclésiastique & civil, politique & domestique. Chacune de toutes ces parties, dis-je, avoit son quartier séparé dans ce cabinet d'état, qui devoit être placé dans le grand cabinet des livres du Louvre; avec toutes les commodités possibles, pour que tou-

1609.

res les pièces qui les concernoient, pussent se trouver sous la main d'un simple coup d'œil, en quelque quantité qu'elles fussent. Dans le côté destiné à la finance, se verroient le recueil des différens réglemens; les mémoires des opérations, des changemens faits ou à faire, des sommes à recevoir ou à payer; une quantité presque innombrable d'états, de mémoires, de totaux & de sommaires, plus ou moins abrégés: cela est plus facile à imaginer qu'à représenter; toutes les lettres de quelque conséquence, que sa majesté m'avoit écrites, y feroient en liasse, & côtés avec un extrait indicatif de chacune d'elles.

Sur le militaire, outre les comptes, détails & mémoires, servant à en marquer l'état actuel, on trouveroit les ordonnances & papiers d'état, les ouvrages de tactique, des plans, des cartes géographiques & hydrographiques, soit de la France, soit des différentes parties du monde: ces mêmes cartes en grand, & mêlées de différens morceaux de peinture, devoient être placées dans la grande galerie. Sur quoi l'idée nous vint encore

à sa majesté & à moi , de destiner une grande salle-basse avec son premier étage , à faire un magasin de modèles & d'originaux de tout ce qu'il y a de plus curieux en machines , concernant la guerre , les arts , les métiers , & toutes sortes d'exercices nobles , libéraux & mécaniques ; afin que tous ceux qui aspirent à la perfection , pussent venir sans peine s'instruire à cette école muette ; l'appartement bas auroit servi à mettre les pièces les plus lourdes , & le haut les plus légères ; un inventaire exact des unes & des autres , eût été une des pièces du cabinet dont je parle (14).

Des listes de tous les bénéfices du royaume , avec leur dénomination & qualification justes ; des états de tout l'ordre ecclésiastique , séculier & ré-

(14) La mort de Henri IV. empêcha l'exécution totale de ces desseins , auxquels on ne peut refuser ses louanges. On voit même fort aisément , que tout imparfait qu'est demeuré ce cabinet d'état , il est pourtant le berceau où ont pris naissance plusieurs beaux & utiles établissemens , qui ont fait honneur aux ministres suivans. On aura dans tout ce livre , bien des sujets de faire cette réflexion. Voyez ce que nous en avons dit dans la préface.

1609. gulier, depuis le plus grand prélat jusqu'au moindre du clergé ; avec distinction des naturels & des étrangers, & dans l'une comme dans l'autre religion, n'auroient pas été les pièces les moins curieuses, parmi celles qui appartenoient au gouvernement ecclésiastique. Ce travail étoit le modèle d'un autre dans la police, par lequel le roi eût pu voir, à un près, le nombre des gentilshommes de tout le royaume, divisés par classes, & spécifiés par la différence des titres, terres, &c. Idée d'autant plus agréable au roi, qu'il formoit depuis long-tems le plan d'un nouvel ordre de chevalerie, avec celui d'une académie, d'un collège & d'un hôpital royal, destinés à la seule noblesse ; sans que cette institution, si utile & si glorieuse, eût été à charge au peuple, ni aux finances (15). Il avoit été proposé en même tems, & avec les mêmes avan-

(15) Cette idée du duc de Sully pourroit encore être étendue. On se plaint depuis long-tems avec raison, que l'éducation publique qu'on donne à la jeunesse dans les collèges de France & de toute l'europe, se sent encore de la rudesse des tems les plus barbares, & qu'il semble,

ges, de créer un camp, ou corps permanent, de six mille hommes d'infanterie, de mille chevaux, & de six pièces d'artillerie, complètement

à la manière dont on élève tous les enfans indifféremment, que nous ne connoissons d'autre méthode, que celle qui conduit à faire des prêtres & des théologiens. Le latin & le grec; une rhétorique, qui n'est propre qu'à dépraver le goût, & à rendre l'esprit faux; un cours de philosophie, où dans le long espace de deux années, l'on n'apprend presque que des choses si sèches & si rebutantes, si frivoles & si inutiles, qu'il faudroit mettre autant de tems à les oublier, si la forme & la langue dans lesquelles on les montre ne produisoient pas d'elles-mêmes cet effet; ensuite un cours de droit encore plus long, où avec les mêmes inconvéniens la Jurisprudence française est ce qu'on enseigne le moins: voilà à quoi se réduit cette

méthode, dont le malheureux fruit est que dans un tems où la quantité de bons livres sur toutes sortes de matières, devroit inspirer le goût de toutes les sciences & de tous les arts, en même tems qu'elle en applanit les difficultés; les jeunes gens non-seulement n'en profitent point, mais encore entrent dans le monde, prévenus contre toute espèce de littérature, & pleins d'aversion pour tous les livres en général, par le petit nombre de ceux qu'on leur a fait feuilleter si laborieusement: aversion, dont souvent ils ne reviennent jamais, ou dont ils ne reviennent que pour se faire de la lecture un simple amusement dans un âge où leur esprit a perdu cette vigueur, sans laquelle le talent le plus décidé n'est plus qu'un

1609.

équipées, douze vaisseaux ronds, & autant de galeres, entretenus en bon ordre, répondoient pour la marine, à ce nouvel établissement militaire.

avantage inutile.

Seroit-il donc impossible que réduisant de moitié au moins ce nombre prodigieux de colléges latins, on convertît le reste en des colléges plus utiles à la jeunesse, pour différentes professions auxquelles elle est appelée? Qu'en consacrant par exemple les premières années de l'enfance, à apprendre les premiers devoirs de la religion & de la vertu, à bien lire, bien écrire & bien chiffrer; on fît passer ensuite les jeunes gens dans d'autres colléges, où avec une simple teinture des langues savantes pour ceux qui n'en doivent pas faire un fort grand usage, on les exercât à bien parler & à bien écrire dans notre langue, à se familiariser avec ses différens stiles, le sti-

le épistolaire sur-tout, & à entendre du moins celles de quelques-uns des peuples voisins, avec lesquels nous avons le plus de relation; qu'à ces écoles succédassent celles où l'on enseigneroit les élémens des plus nécessaires parties des mathématiques, de la géographie & de l'histoire; ou la tactique, la politique, la Jurisprudence, le commerce, présentés sous des principes courts & clairs, servissent aux maîtres à développer le talent de leurs élèves, & aux élèves, à se fixer à celui pour lequel la nature leur donne plus de disposition & d'attrait.

Le peu que je viens de marquer, peut à peine passer pour une ébauche très-grossière d'un meilleur projet. Il doit pourtant suffi-

Comme les projets d'amélioration & de rectification à toutes sortes d'égards, y tenoient une des principales places, à commencer par celui qui devoit suivant le dessein de Henri, faire changer la face de toute l'Europe, & qui y étoit éclairci & développé de la manière la plus nette, & dans la forme la plus étendue; il y en avoit de particuliers, sur toutes sortes de sujets. Dans ceux, par exemple, qui regardoient la guerre, on indiquoit les moyens de maintenir si

re, ce me semble, mine tant de parens à pour faire comprendre que ce ne peut être qu'en suivant une semblable idée, qu'on parviendra à inspirer aux jeunes-gens l'émulation de la vraie gloire, du travail & de l'application; à les retirer de l'oïveté & de la débauche auxquelles on les voit se livrer; enfin, à donner à l'état les plus excellens sujets en tout genre. On voit tous les jours, que la connoissance de cette vérité est ce qui deter-

mine tant de parens à préférer pour leurs enfans l'éducation privée & domestique, à celle des collèges. On ne sçauroit les en blâmer, quelque persuadé qu'on soit des avantages que celle-ci a d'ailleurs sur l'autre, & c'est ce qui fait encore plus regretter que cette éducation publique n'ait point encore été portée parmi nous au point de perfection, où tout le monde sent qu'elle pourroit & qu'elle devroit être.

1609.

exactement la discipline, considérée non-seulement dans l'exercice actuel de la guerre, mais encore dans le tems de la paix; qu'ils eussent rendu sacrée pour le soldat, la personne du Marchand, de l'artisan, du pasteur & du laboureur. Ces quatre sortes de professions, sur lesquelles il est vrai de dire que roule tout l'état, auroient trouvé toute sorte de sûreté contre les violences de la noblesse, dans d'autres mémoires sur la police & le gouvernement intérieur. Ceux-ci marquoient si juste la distinction des conditions, & l'étendue de leurs droits, qu'aucune d'elles n'eût pu dans la suite, ni abuser de la supériorité, ni se soustraire à la subordination. L'objet de ceux qui avoient rapport au clergé, étoit d'engager tous les ecclésiastiques à faire d'un bien, qui à proprement parler, n'est point à eux, l'usage qu'exigent les canons; à ne point unir ensemble deux bénéfices, de la valeur de six cens livres de revenu, à n'en posséder aucun, qui rapportât plus de dix mille livres; du reste, à s'acquitter dignement de leurs fonc-

tions, & à regarder le bon exemple comme la première des loix qui leur sont imposées.

Je n'entrerais pas dans un plus grand détail, parce que j'ai eu occasion de traiter ces sujets dans différens endroits de ces mémoires (16). Je renvoye de même à tout ce que le lecteur a déjà vu, ou qu'il verra, sur le chapitre de la morale, & des maxi-

(16) Cette espèce d'école muette pour la finance, la guerre, le commerce &c. me paroît une idée si heureuse, que je ne vois rien en effet à quoi elle ne doive s'étendre. Pourquoi les personnes qu'on appelle à la participation des différentes affaires du gouvernement, font-elles tant de fautes? Parce que n'y ayant ni règles positives, ni principes écrits, qu'ils puissent consulter, & qui serviroient ou à leur donner les vues qu'ils doivent avoir, ou à redresser les leurs, ils travaillent presque toujours au hazard, & qu'ils agissent souvent hors du véritable plan. De là vient qu'à tous égards nous arrivons si tard au but qu'on devoit se proposer, & que très-souvent on le manque tout-à-fait. Il n'y a guère de corps ou de communautés, qui pussent subsister seulement deux ou trois siècles, sans le secours d'une règle d'institut, toujours présente à ceux qui les conduisent : comment l'état qui les renferme tous pourra-t'il s'en passer? Comment sans cela, ceux qui succèdent dans les places & les emplois, feront-ils au fait de ce que les

1609. mes pour un bon & sage gouvernement, qui y tenoient aussi leur rang. J'abrège un détail que je pourrois rendre infiniment plus long, & par la raison même que quelque étendue que je lui donnasse, je ne pourrois tout marquer ici; du moins sans jeter dans la fatigue & l'ennui inevitables lorsqu'on n'a rien d'absolument nouveau à exposer.

Entre autres états sur la finance; en voici un sur les moyens de recouvrer de l'argent, que j'ai cru ne devoir pas confondre avec les autres pièces du cabinet d'état dont je ne fais aucune mention; on pouvoit s'en promettre plus de cent millions, en trois ou quatre ans. La seule attention que j'y recommandois, étoit de ne s'en servir que dans la nécessité, & de commencer par ce qu'il renferme de moyens plus faciles & moins

conjonctures changent ou ne changent point, aux principes qu'ils voyent qu'ont suivi leurs prédécesseurs? Faute de cette règle, de cette loi permanente, une bon-	ne idée qui n'a pu s'exécuter, périt avec l'inventeur, & une infinité de mauvaises, adoptées par vivacité, par ignorance, se perpétuent,
--	---

onéreux: ils y étoient exprimés dans l'ordre qu'on va voir; mais ce n'est qu'un simple abrégé que j'en donne ici. (17)

Un nouveau règlement sur les maîtrises des ports & havres, bureaux des traites - foraines & domaniales, péages des rivières & droits d'embouchures; avec une nouvelle réappréciation de ces droits, & une création de charge & d'offices pour les percevoir. Autre règlement sur les marchands vendeurs & acheteurs de bestiaux, vins & autres boissons, poissons frais & salé, bois, foin, & autres denrées. Autre sur les postes, dans lequel étoit compris les maîtres & contrôleurs des postes, les chevaliers d'écurie du roi, les courriers & banquiers, & leurs commis, les coches (18), les messagers à pied & à cheval, & tous chariots & voitures par eau & par terre. Lorsque je lisois cet article au roi, il me dit, » Je vous

(17) On voit un autre état sur le même sujet, dans les mémoires de Sully, *tom. 4. pag. 99*: des deux, je n'en fais qu'un seul.

(18) Les chevaux de poste & les coches publics, sont un des établissemens du règne de Henri IV.

1609.

» recommande à la Varenne & à tous
 » les chevaucheurs; je vous les ren-
 » verrai tous. « Autre, sur les mar-
 » queurs de cuirs, jaugeurs, cabare-
 » tiers, regratiers, commissaires, affes-
 » seurs & collecteurs, propriétaires des
 » maisons à louer, &c. » Bon, bon, dit
 » Henri sur cet article; il faut faire
 » tout cela pour nous: car aussi-bien
 » suis-je tous les jours importuné de
 » l'accorder au profit des uns & des
 » autres. « Sur les aides, quatrième
 » & huitième, entrée & sortie des mar-
 » chandises, soit de ville à ville, soit
 » de province à province: création de
 » nouveaux officiers aux greniers à sel,
 » avec augmentation de droits pour
 » eux & pour les vendeurs à petite me-
 » sure, augmentation d'un écu par mi-
 » not de sel; & autres réglemens, tant
 » pour les salines, que pour le trans-
 » port du sel qui y est pris. » Je le vou-
 » drois bien, dit Henri; mais il y aura
 » bien des crieries, si vous ne com-
 » mencez par votre gouvernement. «
 » Sur les parties casuelles & le droit an-
 » nuel (19) Sur les secrétaires du roi à
 » augmenter de seize: crues sur le sel,

(19) Voilà la première & la seule fois

par forme de taille, pour en faire le fond destiné aux gages & émolumens de plusieurs compagnies souveraines & subalternes, principalement de

qu'il est fait mention dans nos mémoires, du droit annuel. J'en suis d'autant plus surpris, que l'établissement de ce droit, par lequel les charges de judicature, devenues vénales sous le regne de François I. sont rendues héréditaires, a été fait comme chacun sçait, sous Henri IV; que M. le duc de Sully en est vrai semblablement le principal auteur, & que lorsque l'édit en fut porté, on n'entendit aussi-tôt par-tout que murmures & que plaintes, de ce que ces charges portées, au moyen de ce nouveau droit, à un prix exorbitant, alloient être fermées à la noblesse & aux personnes de mérite, & devenir le partage des gens de fortune; de ce qu'on autorisoit par-là les vexations de la Justice, au lieu de les réprimer, &c.

Le cardinal de Richelieu, frappé des bonnes raisons qu'avoit eues M. de Sully d'en user ainsi, & qu'il avoit apprises de la bouche même de ce ministre, employe la *Section premiere du chap. 4. de son testament politiq. 1. partie*, à prouver que ni la vénalité ni l'hérédité des charges de judicature, ne doivent être abolies dans ce royaume. » Le feu roi, » dit-il, assisté d'un » fort bon conseil, » dans une profonde » paix, & un règne » exempt de nécessité, » ajouta l'établissement du droit annuel à la vénalité... » Il n'est pas à présumer qu'il l'ait fait » sans quelque considération, & sans en avoir prévu, autant que la prudence humaine le peut permettre, les conséquences & les sui-

1609.

Justice. Sur les deniers communs, patrimoniaux & d'octroi des Provinces, villes & communautés. Sur les offices des lieutenans, contrôleurs

tes... Rien ne donna tant de moyens au duc de Guise, de se rendre puissant dans la ligue contre le roi & son état, que le grand nombre d'officiers qu'avoit introduit son crédit, dans les principales charges du royaume. Et j'ai appris du duc de Sully, que cette considération fut le plus puissant motif qui porta le feu roi à l'établissement du droit annuel, &c.

Le cardinal de Richelieu soutint donc, qu'il vaut encore beaucoup mieux que ces charges s'obtiennent à prix d'argent, qu'elles soient données à des personnes pauvres & de néant, ou emportées par l'ambition & la faveur, » Au lieu dit-il, d'ouvrir la porte à la vertu, » on l'ouvreroit aux brigues & aux fac-

tions, & on rempliroit les charges d'officiers de basse extraction, souvent plus chargés de latin que de biens.... Une basse naissance produit rarement les parties nécessaires à un grand magistrat.... Le bien est un grand ornement aux dignités, qui sont tellement relevées par le lustre extérieur, qu'on peut dire hardiment que de deux personnes dont le mérite est égal, celle qui est la plus aisée en ses affaires, est préférable à l'autre. D'ailleurs un officier qui met la plus grande partie de son bien à une charge, ne fera pas peu retenu de mal faire, » par la crainte de perdre tout ce qu'il a vallant... Si l'on pouvoit, dit-il encore, entrer aux

& trésoriers, tant généraux que provinciaux, de l'artillerie, ponts & chaussées, &c. à ériger en titres. Sur les charges des bailliages, élec-

» charges sans ar-
» gent, le commerce
» se trouveroit aban-
» donné de beaucoup
» de gens qui, éblouis
» de la splendeur des
» dignités, courroient
» plutôt aux offices
» & à leur ruine tout
» ensemble, qu'ils ne
» se porteroient au
» trafic, qui rend les
» familles abondan-
» tes. «

Il prouve en parti-
culier l'utilité du droit
annuel, parce que
sans cela tous les vieux
officiers se déferoient
de leurs charges,
» lorsque l'expérien-
» ce & la maturité de
» leur âge les rend
» plus capables de ser-
» vir le public. « Il
devoit, ce me semble,
ajouter à cette raison,
qu'un jeune homme
qu'on destine à possé-
der une de ces char-
ges, reçoit de ses pa-
rens une éducation
propre au genre de

vie qu'on sçait qu'il
embrassera. Le conseil
par lequel l'auteur
finit cet article, c'est
de taxer les offices à
un prix raisonnable,
» qui n'excédera pas,
» dit-il, la moitié de
» celui auquel le dé-
» réglement des es-
» prits les porte main-
» tenant. « Et il rend
là - dessus justice à
Henri IV. » Le feu
» roi, dit-il, prévoyant
» ce mal, avoit inseré
» dans l'édit qu'il fit
» sur ce sujet, des pré-
» cautions capables de
» le prévenir, excep-
» tant non-seulement
» du droit annuel les
» charges des premiers
» présidens, des pro-
» cureurs & avocats
» généraux; mais se
» réservant de plus le
» pouvoir de disposer
» des offices qui y
» sont compris, lors-
» qu'ils viendront à
» vaquer, en payan
» préalablement aux

1609.

tions & greniers à sel, à augmenter en attributions de gages, privilèges, &c: le fonds pris sur les tailles: jusqu'à la concurrence de cinq sols par livre. Sur des élections à créer en Guyenne, Languedoc, Bretagne

» héritiers de ceux
 » qui en étoient pour-
 » vus, le prix auquel
 » ils seroient évalués..
 » Les maux que cause
 » présentement le
 » droit annuel, ne
 » procèdent pas tant
 » du vice de sa nature,
 » que de l'impruden-
 » ce avec laquelle on
 » a levé les correctifs
 » que ce grand prince
 » y avoit apportés. Si
 » l'édit fût demeuré
 » en la pureté de son
 » premier établisse-
 » ment, les offices ne
 » fussent jamais ve-
 » nus à l'excès du
 » prix auquel ils sont
 » maintenant... Il ne
 » faut donc que re-
 » mettre l'édit du
 » droit annuel aux
 » premiers termes de
 » son établissement. «

Ces paroles justi-
 fient pleinement le
 duc de Sully du blâ-

me qu'on veut qu'il
 ait encouru, par le
 conseil qu'il donna à
 Henri IV. sur le fa-
 meux édit du droit
 annuel. En vertu de
 cet édit, on fit payer
 aux officiers de judi-
 cature, en la place de
 la Paulette, le soixan-
 tième de la finance
 de leurs charges: ce
 qui s'est pratiqué de
 neuf en neuf ans, jus-
 qu'en 1709, qu'on a
 obligé ces officiers de
 racheter le fond de ce
 droit. Voyez le *Journal de l'Etoile sur l'année 1605*, qui est celui de cet édit, de *Thou*, *Mezerai*, &c.
 Le nombre excessif
 des officiers de Judicature, &c. C'est & le principal abus, & la vraie cause de tous ceux dont les bons esprits se plaignent à cet égard.

& Bourgogne : le roi prévint bien des murmures dans ces quatre provinces. sur les créations de nouveaux trésoriers dans les bureaux des finances, deux à Sens & à Cahors, six en Bretagne, & trois par-tout ailleurs : Henri disoit qu'il eût mieux valu diminuer le nombre de ces Harpies, que de l'augmenter.

Je propoisois un beaucoup plus grand nombre encore d'offices à créer, dans le besoin, parmi les trésoriers, payeurs de rentes & de gages, receveurs & autres officiers des tailles, secrétaires & officiers de grande & petite chancellerie ; comme aussi de nouvelles attributions aux offices existans : eriger en charge les deux premiers commis de tous les officiers comptables de France, &c : le détail de toutes ces parties tiendrait trop de place. Le bon cœur du roi lui représentant comme déjà arrivé, ce qui n'étoit simplement qu'en projet, le faisoit se récrier contre tant de réglemens, dont j'étois d'accord avec lui qu'il ne falloit surcharger le peuple, que dans le cas d'une extrême nécessité.

1609.

Achevons : de nouvelles cours souveraines à ériger en différentes villes ; sçavoir , parlement , chambre des comptes & cour des aides à Lyon , & à Poitiers ; en supprimant la cour des aides de Montferrand ; cour des aides en Bretagne , parce qu'il étoit proposé d'y porter aussi les aides : une seconde à Bordeaux , avec une chambre des comptes ; une troisième en Bourgogne , & une quatrième en Provence. Le roi branla ici la tête , & ne dit mot. Je ne répète point ce qui a déjà été dit dans d'autres endroits de ces mémoires. L'aversion que j'y ai marquée contre tout ce qu'on appelle luxe , a pu faire penser que les dépenses folles & superflues étoient rigoureusement taxées , & on ne se trompe point : on peut même être assuré que si j'avois été cru , outre le retranchement d'une grande partie de ces dépenses , incompatibles avec les besoins pressans d'un état , je n'aurois toléré , ni les carrosses , ni les autres inventions du luxe , qu'à des conditions , qui auroient coûté cher à la vanité.

S'il est nécessaire de donner ce frein au luxe, dont la contagion a gagné insensiblement toutes les parties de l'état, il l'est encore bien davantage, d'en arrêter les funestes suites, dans ceux pour lesquels il n'est plus simplement une occasion de dissipation & de moleste, mais un instrument de corruption & de ruine domestique: c'est à quoi il étoit pourvu par un autre projet, qui faisoit aussi partie des pièces du cabinet d'état. Ce n'est pas un des moindres malheurs qui ont suivi la mort prématurée du roi, qu'elle ait précipité avec lui dans le même tombeau, tant d'utiles réglemens, au moment même de leur naissance.

Il étoit ordonné par un autre régle-
ment, aux avocats & procureurs-
généraux des parlemens, de pour-
suivre & de punir exemplairement;
tous ceux qui par le scandale d'une
vie prodigue ou dissolue, portoient
un notable préjudice au public, aux
particuliers, ou à eux-mêmes; sous
peine de répondre en leur propre &
privé nom, de tous les désordres arri-
vés par leur négligence, ou leur con-

1609.

nivence. Le moyen qu'on leur don-
noit pour pouvoir le faire sans se ren-
dre leurs fonctions excessivement pé-
nibles, étoit de leur joindre en cha-
que juridiction particuliére, trois
personnes publiques, appelées cen-
seurs, ou réformateurs, choisies de
trois en trois ans dans une assemblée
publique, & autorisées par leur char-
ge, à laquelle étoient attachées tou-
tes sortes d'exemptions, non-seule-
ment à dénoncer aux Juges tous pe-
res, enfans de famille, & telles autres
personnes, accusées de porter la dis-
solution au-delà des bornes de l'hon-
neur, & des dépenses superflues, au-
delà de leurs facultés ; mais encore
à obliger les juges eux-mêmes, en les
prenant à partie en cas de refus,
à apporter le remède qui leur étoit
prescrit, contre ces excès dans l'un
& l'autre genre. Deux monitions de-
voient précéder toute poursuite cri-
minelle ; mais à la troisième on inten-
toit une espèce d'action de curatelle,
par laquelle les mauvais ménagers
voyoient le maniement de leurs biens
& effets, passer en des mains qui ne
leur laissoient précisément que les

deux tiers, & réservoient l'autre pour l'acquit de leurs dettes, & pour les réparations, qu'exigent les fonds, ce qui duroit jusqu'à ce qu'ils eussent donné des preuves d'un retour sincère à une manière de penser & d'agir plus raisonnable. Nulle condition n'en étoit exceptée, & aucun citoyen n'auroit vraisemblablement évité cette censure; parce qu'elle avoit elle-même à répondre de ses actions à un tribunal supérieur, dont les ministres étoient aussi-bien qu'elle, fixés dans leur devoir, par la menace d'une peine égale au deshonneur.

Il auroit été établi en même tems; pour détruire ce mal jusques dans sa source, qu'aucune personne, de quelque qualité & condition qu'elle pût être, n'eût pu emprunter une somme; censée considérable, par rapport à ses facultés, ni aucun autre la lui prêter, sous peine de la perdre, sans qu'il fût déclaré en même tems dans les contrats ou obligations, à quoi on prétend employer cet emprunt; quelles dettes peut déjà avoir l'emprunteur, à quelles personnes, sur quels biens; & ce qui lui reste de revenus, tant

1609.

pour assurer cette dette, que pour entretenir sa famille. Il étoit encore défendu dans la même vûe, à tous peres de famille, ou personnes qui les représentent, de donner à un de leurs enfans, en les établissant, une somme plus grande que de justice, eu égard à leurs moyens présens, au nombre de ces enfans, nés ou à naître, en s'en tenant à la vraisemblance; excepté le cas seul qui permettoit à l'autorité paternelle méprisée ou blessée, de se venger d'un enfant vicieux & dénaturé; mais ce cas devoit être clairement prouvé, & alors les aquêts, conquêts & meubles, étoient encore les seuls effets dont on pouvoit disposer pour les faveurs particulieres (20).

Ce règlement d'œconomie domestique n'étoit qu'une portion d'un règlement général sur le barreau, & principalement sur la procédure, dont je crois qu'on ne sera pas non plus fâché que je rende compte: l'intérêt qu'on a à voir corriger les abus innombrables du barreau, est trop fort.

(20) M. le duc de Sully n'a pas besoin de se nommer ici pour être reconnu l'auteur.

fort, trop général & trop connu. Le dessein de Henri étoit de le communiquer d'abord aux présidens des différentes chambres, & aux gens du roi de ses parlemens; non pour y être contredit, mais pour recevoir leurs remontrances & leurs avis, supposé

de ces projets de réforme, on y découvre clairement son génie & son caractère. Sans vouloir rien diminuer du mérite de sa morale grave & austère, & en convenant avec lui, qu'il est d'une extrême importance de ne laisser ni les bonnes mœurs se corrompre, ni même le bon goût s'altérer en rien; je dirai pourtant qu'il me semble que ses vues de réforme dans la police, ont tous les mêmes défauts que celles de son parti dans la religion; c'est-à-dire, qu'elles sont fausses & outrées.

Qu'un petit nombre de citoyens se ruine par dérèglement & par folie, c'est un mal qui peut être très-con-

sidérable dans la morale; mais du reste, très-léger, & même à parler correct, nul dans la police, parce qu'au fond l'état n'y perd rien, les uns s'enrichissant de ce qui appauvrit les autres; excepte seulement le cas des banqueroutes. Je laisse les observations dont je me suis déjà servi, pour prouver que ce mal est d'ailleurs inévitable dans un état immense, riche & soutenu par le grand commerce.

Tout ce qu'il y a donc de mieux à faire à cet égard, c'est de laisser à la voix des ministres de la religion exercer cette censure publique, que l'auteur a cherché à rétablir sur l'ancienne censure romaine. Si

1609.

qu'entrant dans les vues, ils imaginassent quelque chose de plus propre à abréger les procès, & à détruire l'art méprisable de la chicane. Lorsque la dernière main auroit été mise aux articles du règlement, selon les

je voyois quelque usage à faire de cette idée de nouvelles personnes publiques, je tâcherois de l'appliquer à l'article que l'auteur traite à la suite de celui-ci, la justice & le barreau.

Je donnerois à examiner à fond à des personnes d'un esprit juste & étendu, s'il seroit possible d'accoutumer les particuliers de ce royaume à remettre la décision de tous leurs différends litigieux entre les mains d'un petit nombre de vieillards graves & respectables, choisis par leur capacité & leur réputation d'intégrité pour exercer cet emploi dans toutes les villes, bourgs & lieux considérables, & pour l'exercer de manière que l'honneur, les distinctions, la vénéra-

tion & le respect public, & tout au plus quelques-uns de ces avantages, que le souverain peut accorder sans qu'il en coûte rien à personne, leur tinssent lieu de tout profit & de toute récompense. Il n'est pas sans exemple, on peut dire même qu'il est assez commun, de voir cet office charitable rempli bien plus gratuitement encore par des personnes, que le seul intérêt des pauvres particuliers succombant sous le faix des poursuites ruineuses de la justice, oblige à s'en charger. Heureux le canton qui possède un pareil conciliateur ! Il n'y manque pas de travail ; mais on voit qu'il l'embrasse avec joie, par le respect & l'amour qui y sont attachés.

opinions jugées les meilleures. Sa majesté étoit résolue de les porter au parlement, écrits de sa propre main, pour les y faire enregistrer. Voici ceux que nous avons dressés par provision, dont apparemment on ne se seroit que très-peu écarté.

Dans les procès entre parens, & cela en observant à peu-près le nombre des degrés canoniques de consanguinité & d'affinité, soit corporelle, soit spirituelle, le demandeur étoit tenu, avant toutes choses, de faire offre & même sommation, de remettre tous ses différends à l'arbitrage de quatre personnes, choisies parmi les parens ou amis des parties, deux par chacune; de nommer ces deux arbitres dès ce moment, & d'articuler dans un écrit, signé de sa main, toutes ses prétentions & demandes, sans pouvoir ensuite y rien ajouter; ce que faisoit aussi le défendeur. Il n'avoit qu'un mois pour nommer ses arbitres. Dans un autre mois, les quatre arbitres devoient être saisis de toutes les pièces & moyens des deux parties. Autre mois, accordé aux arbitres pour prononcer leur ju-

1609,

gement ; autre mois enfin , donné à un sur - arbitre nommé par les arbitres , pour juger définitivement les points sur lesquels les voix auroient été partagées ; car tous les autres étoient censés décidés , & le sur-arbitre n'en pouvoit connoître. La même regle avoit lieu pour les juges devant lesquels étoit interjetté appel de la sentence des arbitres. Ils ne pouvoient ni évoquer à eux le principal , ni prendre connoissance du fonds ; mais seulement prononcer sur le bien ou mal-jugé , par les seules pièces produites devant les arbitres. Les cours souveraines n'avoient pas plus de privilèges à cet égard , que les simples juridictions. Elles ne pouvoient ni ordonner une nouvelle enquête , ni recevoir de nouvelles preuves ; & elles n'avoient qu'un mois ou six semaines pour porter leur arrêt , qui autrement étoit nul , & les juges condamnés eux-mêmes aux dépens , dommages & intérêts des deux parties.

Les notaires étoient déclarés juges premiers & compétens de tous contrats , transactions , obligations , cessions , transports , échanges , ventes ,

beaux-à-ferme, &c. en sorte que la sentence qu'ils portoient en interprétation du sens des conditions de leurs contrats, avoit lieu par provision, malgré toute opposition ou appellation; & les juges supérieurs ne pouvoient, sous les mêmes peines qu'à l'article précédent, procéder sur cette sentence, que comme on procède sur celle d'un tribunal véritable. La précaution qu'on prenoit contre la fourberie & la mauvaise foi qu'on auroit pu craindre de la part des notaires (21), étoit premièrement, que tout acte devoit être passé devant deux notaires, ou un notaire & deux témoins; en second lieu, que les parties contractantes étoient obligées de se faire assister chez les notaires, d'un avocat chacune, dont les notaires prenoient les avis, & exprimoient les noms dans l'acte. Il étoit défendu de plus de s'inscrire en faux contre tout acte ainsi passé, dont la valeur étoit au-dessus de cent livres.

L'exploit d'assignation ne pouvoit être porté devant aucun autre juge,

(21) Consultez les mémoires de Sully, pag. 120, & *suiv.*, tom. 4.

1609.

que celui du défendeur ; & comme je l'ai dit, il devoit contenir si généralement tous les moyens du demandeur, qu'il n'étoit plus reçu après cela qu'à répondre simplement aux allégations du défendeur, sous les peines ci-dessus contre les juges, avocats & procureurs. C'étoit donc à ceux-ci, j'entends les avocats & procureurs, à mettre tout d'un coup la cause en état d'être jugée; aussi étoit-il défendu de faire appeller & de plaider les causes, qu'elles ne fussent en état d'être jugées. Les plus considérables, celles dans lesquelles il faut produire & écrire, ne pouvoient avoir de plus long délai que trois mois; point de lieu à la requête-civile ; & ici, comme dans tous les autres cas les plus graves, le seul recours étoit aux lettres-patentes expédiées dans le conseil d'état, & scellées du grand sceau.

Le règlement entroit dans le détail de quelques autres points particuliers de droit, ou de coutume, qui avoient besoin d'être rectifiés ; tels que sont les dispositions que j'ai marquées précédemment, sur le mauvais ménage des citoyens, sur la communauté entre mari & femme, & autres,

que j'omets ici. A l'égard des épices, salaires, vacations & autres frais, ainsi que de tous les différens subterfuges de la chicane, & de tous les autres abus du barreau dans les plaidoyers, les écritures, &c. dont les plaintes se font entendre par-tout, le roi croyoit ne pouvoir mieux faire, que de remettre tout ce détail à discuter & à régler, à douze hommes choisis parmi les plus intelligens dans les affaires du barreau, les plus sages & les plus équitables, qui observeroient l'ordre suivant dans leur travail. Mettre par écrit, en forme de mémoire, toutes les formalités qui s'observent ordinairement dans les procédures, sans en oublier aucune; ensuite, tout ce qu'ils jugeroient à propos qu'on en retranchât pour le bien public, & enfin, ce qu'ils croiroient qu'on devoit mettre à la place. Ce travail, ainsi disposé, seroit donné à examiner soigneusement à trois des principaux ministres & conseillers de sa majesté, qui en donneroient leur avis, après lequel, le roi déclarant aussi le sien, y joindroit toute l'autorité néces-

1609. faire pour que cette pratique de jurisprudence fût désormais uniforme & variable.

Lorsqu'une fois nous eûmes mis la main à la composition de cet inventaire général d'état, il devint un des sujets les plus ordinaires de nos entretiens, & le roi montroit une grande impatience de le voir achevé. Il m'envoya chercher par un des garçons de la chambre, un matin qu'il faisoit extrêmement chaud ; c'étoit, je crois, dans le mois de juin. Lorsque je montai dans son cabinet, il venoit d'en sortir par la galerie, & il étoit déjà aux Tuileries, où je ne pus le joindre que sur la terrasse des Capucins, près de la petite porte, par où il sortoit pour aller entendre la messe chez ces religieux. Du plus loin qu'il me vit approcher, suivi de cette foule de cliens, qui semblent deviner tous les endroits où doivent se trouver les ministres :
 » Allez dire aux Capucins, dit-il,
 » qu'on retarde ma messe ; car il
 » faut que j'entretienne cet homme-
 » là, qui n'est pas homme à messe ; s'il
 » me vouloit croire en cela, je l'en
 » aimerois bien davantage encore, &

» il n'y a rien que je ne fisse pour lui ;
» quoique tel qu'il est , je l'aime bien ,
» & m'en serve utilement ». Sa ma-
jesté me prit par la main , & pendant
environ deux heures que nous passâ-
mes à nous promener , ce prince ne
me parla que de nouveaux mémoires ,
qu'il me demandoit pour les joindre au
cabinet. En me quittant , il me recom-
manda tout haut de mettre toute la di-
ligence & l'exactitude possibles à ce
travail. » Peu de paroles , dit-il , &
» beaucoup de choses , & que tout
» soit pourtant bien éclairci ; car je
» veux en communiquer quelque cho-
» se à quelques - uns de mes serviteurs
» que je vous dirai ». Je lui répondis ,
qu'il falloit me donner un peu de tems ,
puisqu'il s'agissoit de joindre ensemble
l'ordre , la briéveté & la clarté. » Fai-
» tes donc comme vous l'entendrez ,
» reprit Henri , vous connoissez mon
» style , & moi le vôtre , ils s'accor-
» dent bien ensemble ».

J'envoyai dire au Chancelier , que
je n'irois point ce jour-là au conseil , &
je me tins enfermé tout le reste du jour
& une grande partie de la nuit , à ré-
muer livres & papiers ; je ne me mis pas

1609.

même à table pour souper. Dès les 7 heures du matin, je vis arriver le roi avec les personnes dont il m'avoit parlé la veille, qui étoient MM. d'Ornano, de Boësse, du Bourg, de Lisle, de S. André de Montpellier, de Pilles, de Fortia, de Saint-Canard, de la Builfe, de la Vieuville; il y avoit encore MM. de Vitry, de Vic, de Néréstan, de Saint-Geran, la Varenne, d'Escures, Erard & Châtillon, ingénieur, (il étoit question en partie d'affaires de leur métier) Béthune, mon cousin; enfin quelques étrangers envoyés, l'un de la part de Lefdiguieres, l'autre, du duc de Bouillon, & un troisième, nommé Pucharnault, de la part de la Force; mon cabinet en étoit presque plein. Je n'avois pu dresser le mémoire en question; la raison que j'en apportai à sa majesté, qui d'abord me le demanda, fut qu'une dépêche que je venois de recevoir de la Force, sur une nouvelle tracasserie des Espagnols en Bearn & dans la basse-Navarre, à laquelle il avoit fallu répondre sur le champ, avoit interrompu mon travail. » J'écrivois aussi, lui dis-je, touchant mon neveu & ma nié-

» ce Biron , qu'on veut démarier , ce
» qui seroit une belle besogne ; car
» elle croit être grosse , & l'est en ef-
» fet. Voilà , reprit sa majesté , une
» des fâcheuses & sottes affaires que
» jaye guère vues , & je serai bien
» trompé , si jamais vous mettez tous
» ces esprits à la raison. Achevez vos
» dépêches , ajouta ce prince , après
m'avoir dit tout bas quelque chose
qu'il avoit à me communiquer , » ache-
» vez aussi nos mémoires le plus
» promptement que vous pourrez , &
» n'allez point plutôt au conseil d'au-
» jourd'hui. Cela ne se peut , sire , re-
» partis-je ; car il y a des affaires qui
» pressent , & qui furent remises hier
» à cause que je n'y étois pas. Faites
» donc du mieux que vous pourrez ,
» dit-il , & adieu ; je m'en vais aux
» Tuileries.

Je ne laissai pas de travailler au
mémoire , avec tant d'application ,
qu'il étoit prêt le lendemain matin ,
que je fus encore mandé aux Tui-
leries par sa majesté. Je donnai ces
papiers à porter à mon secrétaire , en-
fermés dans une feuille de papier ca-
chetée. Sillery & Villeroy étoient

1609.

avec ce prince, & nous continuâmes à nous promener tous quatre, près de deux heures, discourant sur le projet de ces mémoires avec tant de chaleur & d'action, que tout le monde s'apperçut aisément que nous ne nous accordions pas. Je me retirois, sans avoir parlé au roi de mon paquet, lorsqu'il me rappella de cent pas, pour me le demander. Je le lui fis voir entre les mains de mon secrétaire, auquel j'ordonnai ensuite de le présenter à sa majesté, lorsqu'elle voudroit le lire; mais d'avoir soin de le retirer d'elle, & cacheté comme il l'étoit. Ce qui venoit de se passer m'obligeoit à user de cette précaution, dont mon secrétaire s'excusa auprès de Henri, par le commandement positif que je lui en avois fait. Il suivit le roi qui s'en alloit à la messe aux Capucins, & il profita de ce tems pour aller déjeûner. Il lui auroit été difficile d'en trouver de long-tems la commodité. Le roi, sortant de la messe, lui dit: « Suivez-moi au Louvre, & n'en partez point que je ne vous le dise ». Il lui demanda le paquet, lorsqu'il fut arrivé dans son cabinet d'en-bas, & mon secrétaire lui

ayant dit en ce moment l'ordre qu'il avoit reçu de moi, sa majesté se contenta de lui répondre : » Hé bien ! je » le ferai ; mais encore une fois , ne » partez donc point d'auprès de moi ». Elle monta dans le cabinet des livres pour y mettre le paquet , pendant qu'elle alloit dîner. La cour n'étoit pas grosse , parce qu'il étoit plus tard que de coutume. Le roi ne parla presque à personne , & sa rêverie parut , en ce que de tems en tems il frappoit de son couteau sur son assiette.

Mon secrétaire crut qu'il alloit être expédié , lorsqu'il vit ce prince remonter au sortir de la table , dans le même cabinet , & qu'il s'entendit appeler au bout d'une demi-heure ; mais quelques princes & seigneurs étant arrivés dans ce moment , comme il vit que sa majesté s'étoit mise à s'entretenir avec eux , il se retira dans un coin avec la Varenne & Béringhen. L'endroit où ils étoient , étoit assez obscur , pour qu'il ne fût pas facile de les appercevoir , sur-tout avec un peu de soin de se cacher ; ce qu'ils firent sans rien affecter , lorsque quelques instans après ils virent Henri s'avancer

1609. avec quelques-uns de la compagnie qu'il avoit séparés des autres , assez près d'eux , pour qu'ils pussent entendre ce qu'il disoit, quoiqu'il parlât entre haut & bas , & ils redoublèrent d'attention , lorsqu'ils l'entendirent parler ainsi : » Je suis las de m'être tant » promené ce matin ; car j'ai été plus » de deux heures avec trois hommes ; » sur de grandes matieres , où je les ai » trouvés aussi contraires dans leurs » opinions , qu'ils le sont dans leur » tempéramment & leur inclination. » Un autre que moi auroit peine à s'en » bien servir ; mais je connois leurs » fantaisies , tellement que je tire même profit de leurs contestations & » contrariétés ; elles servent à rendre » les affaires si claires & si bien approfondies , qu'il m'est facile de choisir » la meilleure résolution : vous allez les » connoître assez, sans que je les nomme.

Sa majesté continua à faire le portrait de ces trois ministres , comme on le va voir. J'aurai assez de sincérité pour ne rien changer à ses paroles , même dans ce qui me regarde ; & c'est par moi qu'elle commença. » Quelques-uns se plaignent , dit Henri , &

»quelquefois moi-même, qu'il est d'une
»humeur rude, impatiente & contre-
»disante. On l'accuse d'avoir l'esprit
»entreprenant, de présumer tout de
»ses opinions & de ses actions, & de
»rabaisser celles d'autrui, de vou-
»loir élever sa fortune, & avoir des
»biens & des honneurs. Or, quoi-
»que je lui connoisse bien une partie
»de ces défauts, & que je sois contraint
»de lui tenir quelquefois la main hau-
»te, quand je suis de mauvaise hu-
»meur, qu'il se fâche, ou se laisse
»emporter par ses idées, je ne laisse
»pas pour cela de l'aimer, de lui en
»passer beaucoup, de l'estimer, &
»de m'en bien & utilement servir,
»parce que je reconnois que vérita-
»blement il aime ma personne, qu'il
»a intérêt que je vive, & qu'il desire
»avec passion la gloire, l'honneur
»& la grandeur de moi & de mon
»royaume. Je sçais aussi qu'il n'a rien
»de malin dans le cœur, qu'il a l'es-
»prit industrieux, & fort fertile en
»expédiens, qu'il est grand ménager
»de mon bien, homme fort labo-
»rieux & diligent, qui essaye de ne
»rien ignorer, & de se rendre capa-

1609.

» ble de toutes sortes d'affaires de
 » paix & de guerre, qui écrit & parle
 » assez bien, d'un style qui me plaît,
 » parce qu'il sent son soldat & son
 » homme d'état. Enfin il faut que je
 » vous avoue que malgré ses bizarre-
 » ries & ses promptitudes, je ne trou-
 » ve personne qui me console si puis-
 » samment que lui, dans tous mes
 » différens chagrins ». Je ne me recrie-
 » rai ici, ni sur le blâme, ni sur la louan-
 » ge, renfermés dans ces paroles. En
 » convenant, comme il me semble que
 » la bonne foi demande qu'on le fasse,
 » qu'apparemment il y a chez moi véri-
 » tablement lieu à l'un & à l'autre; tout
 » ce qu'un honnête-homme a à faire en
 » cette occasion, est de les faire servir
 » également à rectifier de plus en plus
 » son cœur & ses mœurs.

» Le second, poursuivit Henri,
 » en parlant du chancelier de Sillery,
 » est d'un naturel patient & com-
 » plaisant, merveilleusement souple,
 » adroit & industrieux dans toute la
 » conduite de sa vie; il a l'esprit très-
 » bon, il est assez versé dans toutes
 » sortes de sciences & d'affaires de sa
 » profession, il n'est pas même igno-

« rant dans les autres ; parle assez
 « bien , déduit & représente fort
 « clairement une affaire ; n'est point
 « homme pour faire de malices noi-
 « res ; mais il ne laisse pourtant pas
 « d'aimer grandement les biens & les
 « honneurs , & de s'accommoder tou-
 « jours à tout pour en avoir. Il n'est
 « jamais sans nouvelles , ni sans per-
 « sonnes en main pour lui en décou-
 « vrir ; d'humeur à ne hasarder jamais
 « légèrement sa personne , ni sa for-
 « tune , pour celles d'autrui. Ses ver-
 « tus & ses défauts étant ainsi com-
 « pensés , il m'est facile d'employer
 « utilement les premiers , & de me
 « garantir du dommage des autres
 (22).

(22) Ce chancelier
 a rendu trois signalés
 services à l'état , en
 employant une partie
 de son bien à mainte-
 nir les Suisses dans
 notre alliance , à la
 paix de Vervins & en
 moyennant le maria-
 ge du roi. » Le chan-
 celier de Sillery n'a-
 voit presque point
 étudié. Henri IV
 disoit de lui & du

« connétable Henri
 « de Montmorency ,
 « qu'avec son chance-
 « lier , qui ne sçavoit
 « point de latin , &
 « son connétable , qui
 « ne sçavoit ni lire ni
 « écrire , il pouvoit
 « venir à bout des af-
 « faires les plus diffi-
 « ciles ». *Amelot de
 la Houffaye , note 1 sur
 la lettre 195. du car-
 dinal d'Orléans.*

1609.

» Quant au troisiéme , continua le
 » roi , parlant de Villeroy , il a une
 » grande routine dans les affaires , &
 » une connoissance entiere de celles
 » qui se sont faites de son tems. Il a
 » été employé dès sa premiere jeunef-
 » se , plus qu'aucun des deux autres.
 » Il tient un grand ordre dans l'admi-
 » nistration de sa charge , & dans la
 » distribution des expéditions qui ont
 » à passer par ses mains. Il a le cœur
 » généreux , n'est nullement adonné
 » à l'avarice , & fait paroître son habi-
 » leté dans son silence & sa grande re-
 » tenue à parler en public (23). Ce-
 » pendant il ne peut souffrir qu'on
 » contredise ses opinions , croyant
 » qu'elles doivent tenir lieu de raison.
 » Il les réduit à temporiser , à patien-
 » ter , & à s'attendre aux fautes d'au-
 » trui , de quoi je me suis pourtant quel-

(23) De tous les en-
 droits de nos mémoi-
 res où il est parlé de
 M. de Villeroy , voilà
 celui auquel il faut
 principalement s'at-
 tacher , pour juger du
 caractère de ce minis-
 tre , & sur-tout de l'o-
 pinion qu'en a eue

Henri le grand. Un
 seul trait rapporté d'ori-
 ginal , tel qu'est ce-
 lui-ci , mérite plus
 d'être cru , que des
 rapports incertains ,
 ou dictés par la pré-
 vention , l'averfion ,
 l'esprit de parti.

« quefois assez bien trouvé ». Ce discours de sa majesté étoit adressé à des personnes de la première qualité, & qui dans leur cœur ne manquoient pas, je crois, d'envie d'y répliquer; aucun cependant ne dit mot, & quelques momens après, le roi ayant aperçu mon secrétaire, il lui fit rendre mes papiers cachetés, qu'il me rapporta.

Avant de sortir de ces affaires générales de finance, il faut voir ce qu'il y a sur cet article de particulier pour cette année. Denis Feydeau & ses associés s'étoient fait adjuger la ferme générale des aides, en enchérissant de deux cens mille livres par an sur les fermiers précédens. Je prévis ce qui ne manqua pas d'arriver, que Feydeau ne pourroit retirer ses deniers. En effet, il présenta requête à sa majesté, pour être déchargé de ces deux cens mille livres. Je trouvois que ces fermiers ne souffroient rien, qu'ils n'eussent bien mérité, n'étant survenu ni accident imprévu, ni obstacle à leur jouissance. Il me fâchoit encore, que l'imprudence de ces nouveaux venus nous eût ôté des fermiers très-solvables,

1609.

pour mettre en leur place de mauvais payeurs. Je portai pourtant sa majesté à leur accorder cette diminution à titre de grace, sans laquelle on alloit être exposé à une banqueroute, & à l'embarras de mettre de nouveau les aides à l'enchere. Je jugeai seulement qu'elle ne devoit commencer à avoir lieu, qu'au premier janvier 1610, ou du moins, au premier octobre de la présente année, afin que sa majesté n'y perdît pas tout d'un coup quatre cens mille francs.

Je fis faire le procès à Ferrand, premier huissier de la chambre des comptes de Paris. On le dépouilla de toutes les charges & commissions qu'il exerçoit dans cette cour, dont sa majesté gratifia, même avant le jugement, la Font dont il a été parlé dans ces mémoires. Il étoit déjà intendant, & le roi crut encore récompenser sa fidélité, en lui faisant don de ses meubles de la conciergerie. M. le comte de Soissons & les autres officiers de la maison du roi présenterent aussi contre le trésorier Pajot, une requête, qui me fut renvoyée. Pujot, autre trésorier de l'épargne, ayant fait l'année

1609.

précédente, sur l'ordre & la garantie de sa majesté, une déclaration favorable à Placin, autrefois son commis, dont j'avois été fait depositaire; le roi m'écrivit de rendre cette promesse à Pujet, comme il s'y étoit engagé, supposé que le procès que ces deux financiers avoient ensemble, ne pouvant s'accommoder, elle lui devint nécessaire.

Sa majesté, après m'en avoir demandé mon avis, fit expédier à Mortier-Choisy un brevet, par lequel il étoit déclaré quitte du reste de sa ferme, moyennant cinquante mille livres, une moitié comptant, & l'autre dans six mois. Elle fit délivrer à Zamet les quittances des deux offices des Restes en Normandie, de valeur de cinq mille écus, avec les expéditions nécessaires pour être pareillement payé de quarante-neuf mille neuf cens & tant de livres, qu'il lui avoit assignées dès l'année dernière, sur les deux sols six deniers par minot de sel, pour pareille somme que Zamet lui avoit avancée. Henri fit encore donner douze mille livres à Montigny, six mille livres à d'Escures, & deux mille

1609.

quatre cens livres à différens pensionnaires dans la Bourgogne , par les mains de M. le Grand, & payer le président Tambonneau de sa pension, pour l'année dernière. Je tire ces petits détails des lettres que j'ai, écrites de la main de sa majesté.

J'en reçus aussi quelques unes de la reine. Il s'agit dans l'une, de certains droits qui lui avoient été abandonnés, & dont elle se départ sur les terres de la dépendance de la reine Marguerite, qui en avoit un brevet. Il est question, dans une autre, de faire toucher à la femme de Conchine vingt mille écus, que le roi, par complaisance pour la reine, lui avoit donnés à prendre sur les présidens rétablis dans les bureaux des finances. La Léonor avoit si bien agi, par l'intérêt qu'elle prenoit dans cette partie, que les deniers, me disoit la reine, étoient en état d'être touchés.

Les sommes, du moins les principales, que j'employai aux dépenses personnelles de Henri, sont vingt-deux mille pistoles, qu'il me manda le 18 Janvier, qu'il avoit perdues au jeu, cent mille livres d'une part, &

1609.

cinquante-un mille liv. de l'autre, qu'il devoit aussi du jeu, à Edouard Fernandès, Portugais. Il me manda de prendre ces dernières cinquante-un mille livres, sur soixante mille qui lui revenoient de l'office d'avocat général à Rouen, après la mort de Marguerite, aux héritiers duquel il donna les neuf mille restantes, en considération des bons services que leur père lui avoit rendus dans ce parlement, & il en accorda la charge à des Yveaux, parent du mort. Mille pistoles pour jouer, Henri n'en prit d'abord que cinq cens; mais il renvoya ensuite Béringhen chercher les cinq cens autres pour un autre emploi. Je lui en portai mille autres encore pour le jeu, en allant le trouver avec le chancelier, à Fontainebleau, où il étoit purgé à la sortie des fêtes de Pâques. Il s'agissoit d'une dépêche que Preaux apportoit de la part de Jeannin. Ce prince faisant de plus sérieuses réflexions sur les excès où le portoit sa passion pour le jeu, songea à s'en corriger, & il me promit plusieurs fois du moins de se modérer. Il continua à faire la même dépen-

Nicolas
Vauquelin
des Yve-
teaux.

1609.

se pour ses bâtimens. C'étoit Zamée (24) qu'il envoyoit de Fontainebleau pour les visiter, quand il ne pouvoit pas y aller lui-même. Je trouve encore une quittance de Marcadé, de quatre mille sept cens quarante-trois livres, pour onze cens seize perles, dont Henri fit présent à mademoiselle de Vendôme, sa fille, de trois mille livres, à mademoiselle des Effarts, & de trois cens livres à Saubion, son domestique.

Je fus chargé avec le chancelier, de nommer des commissaires pour travailler avec ceux du duc de Lorraine, à régler les confins du pays Messin, sur lesquels il s'élevoit tous les jours quelque nouvelle contestation. J'envoyai à Calais le contrôleur des fortifications, avec une somme d'argent, pour réparer le dommage que la mer venoit de faire aux Dunes.

(24) Ceriche partisan se qualifioit alors baron de Murat & de Billy, conseiller du roi en tous ses conseils, gouverneur de Fontainebleau, & surintendant de la maison de la reine. Il mourut à Paris, en 1614, âgé d'environ 65 ans, laissant un fils maréchal de camp, qui fut tué au siège de Montpellier, & un second, évêque de Langres. Il les avoit eus de Magdeleine le Clerc du Tremblai, & les fit légitimer.

du Risban, j'en fus informé par le vice-amiral de Vic, qui auroit bien souhaité qu'on eût fait une dépense plus considérable pour cette ville, & qui fournissoit, dans cet esprit, plusieurs projets, tant pour sa commodité & sa sûreté, que pour empêcher les inondations auxquelles cette ville & ses environs sont exposés.

Il ne se fit point de plus utile règlement, que celui qu'on vit paroître contre les banqueroutiers frauduleux.

*Merc. Fr.
& autres
historiens
ann. 1609.*

Il porte : que ces banqueroutiers seront punis de mort, comme voleurs & affronteurs publics ; que toutes donations, cessions, ventes & transports faites par eux à leurs enfans, héritiers, amis & faux créanciers, seront nulles, & tels donataires, cessionnaires & acheteurs, punis comme complices des banqueroutiers, pour peu qu'il paroisse aux Juges, que tout cela s'est fait en fraude des véritables créanciers. Il y est fait défense, aussi sous peine de complicité, de donner retraite aux banqueroutiers à leurs cautions, commis, facteurs ; comme aussi de receler aucuns de leurs meubles, papiers & effets ; enfin de leur

1609.

prêter la main, ou même de leur donner assistance en rien. Permis à tous d'arrêter sans decret, ni permission, & de mener en justice les banqueroutiers, malgré tous arrêts & coutumes à ce contraires. Enfin, il est défendu aux véritables créanciers des banqueroutiers de faire aucuns accords, contrats & accommodemens avec eux, ou leurs entremetteurs, sous peine de perdre leur dette, & même d'être poursuivis criminellement, suivant le cas; la voie de l'action en justice, est la seule qu'on leur laisse. C'est à peu près tout ce qu'on peut faire, ce me semble, pour assurer le commerce & la tranquillité publique, également intéressés dans un abus devenu si commun.

A cet édit, il en fut joint un autre contre les duels, que je sollicitois depuis long-tems, & avec bien des instances. Le conseil ayant été assemblé extraordinairement à cet effet, dans la premiere galerie de Fontainebleau, S. M. pour traiter cette matiere plus à fond, demanda qu'on y fît rapport de l'origine, des coutumes & des différentes formes usitées du duel. Ses

conseillers ne lui donnerent pas sujet de les féliciter sur leur érudition ; tous demeurèrent dans le silence. Je fis comme les autres , mais de manière que le roi s'aperçut aisément que je n'avois besoin que de son commandement pour parler. Il se tourna vers moi , & me dit : « Grand - maître , » votre mine me fait conjecturer que » vous en sçavez plus que vous ne faites semblant. Je vous prie, & je vous » commande en même-tems expressément de nous dire ce que vous en » sçavez & pensez ». Je refusai encore par bienséance , & pressé de nouveau , je fis un discours , que je ne rapporterai point , parce qu'on n'y verroit rien de plus que ce que j'ai dit précédemment , en traitant cette matière. J'eus soin d'envoyer aussi-tôt l'édit contre les duels (25) dans mon gouvernement , & de l'y faire observer avec beaucoup d'exactitude.

(25) Cet édit , qui oblige ceux qui ont été offensés dans leur honneur à s'adresser aux maréchaux de France ou à leurs lieutenans , pour en obtenir la réparation , porte des peines très-léveres , infâmie , dégradation de noblesse , & même peine de mort. *P. Mathieu* , tome 2. liv. 4. pag.

1609.

Mêlons à ce détail d'affaires de gouvernement, le récit de quelques intrigues de cour. Lorsque sur les avis dont j'ai parlé, de factions dans quelques provinces, le roi songea à y envoyer quelqu'un de sa part, il me proposa la personne de N... cet homme n'aura ni la joie ni le chagrin de se voir nommer ici. Je ne goûtai ce choix en aucune manière, sachant que sa haine personnelle lui feroit supposer des crimes à des gens qui n'en avoient pas eu la pensée ; & je dis à sa majesté que s'il y alloit de sa part, je n'y enverrois personne de la mienne, parce que je ne voulois avoir rien à partager avec un pareil associé. N... déchu de cette espérance, résolut de se servir de toutes sortes de moyens pour satisfaire son ressentiment contre moi ; & il s'occupa à ceux de la cour qu'il sçavoit être mes ennemis, pour être l'instrument de leurs desseins.

Il aborda un jour le marquis de Cœuvres, auquel il affirma, en exigeant le secret sur une confidence, que le zèle seul l'obligeoit, disoit-il, à lui faire, que j'étois allé au parlement, sous prétexte de quelques affai-

res, afin de retirer du greffe les lettres de légitimation de M. de Vendôme qu'on y avoit portées pour être vérifiées au parlement. De Cœuvres alla incontinent faire ce rapport à la personne qu'il intéressoit le plus, & M. de Vendôme alla aussi dans le même instant s'en plaindre au roi. Ce prince lui demanda de qui il tenoit cet avis; mais, sans lui nommer le délateur, on lui en garantit la vérité, de manière que sa majesté n'en douta plus. Elle me demanda le lendemain, si-tôt que j'approchai d'elle, ce que j'étois allé faire au parlement. Je répondis que c'étoit, comme il étoit vrai, pour y prendre dans les registres copie de quelques pièces dont j'avois besoin. » Y a-t-il quelque chose, reprit Henri, qui concerne mon fils de Vendôme? Non, sire, repris-je, & pourquoi M. de Vendôme, ajoutai-je, surpris de l'air dont il me parloit? » Je le sçais bien pourquoi, » répliqua ce prince froidement. Quelques autres mots, aussi peu clairs, qui échapperent à sa majesté, me firent comprendre qu'elle avoit quelque chose sur le cœur. Je la priai de me

1609.

le dire ; ce qu'elle fit, & elle demeura bien - tôt persuadée que la calomnie jouoit ici son jeu ordinaire.

L'après-midi de ce même jour, le roi étant chez la comtesse de Moret, il y entra un petit garçon, qui remit un paquet au premier laquais qu'il rencontra. Madame de Moret, à qui on l'apporta, y trouva un billet, dans lequel on lui donnoit sur ses enfans le même avis qu'on avoit donné à de Cœuvres sur M. de Vendôme. Elle se mit à pleurer ; & le roi lui ayant demandé le sujet de ses pleurs, elle lui donna le billet à lire. Henri voulut entendre le petit garçon ; mais il ne se trouva plus. » Madame, dit-il à » madame de Moret, d'un air rêveur » & un peu sombre, il y a bien de la » malice ici, d'un côté qu de l'autre. » On se mit à faire des informations sur toute cette menée. Le petit garçon fut découvert assez facilement, & par lui le roi devina bientôt N. . . ; car ayant inutilement voulu engager de Cœuvres à le lui nommer, il le nomma lui-même, & de Cœuvres, dans sa surprise, ne put le nier ; mais il donna aussi-tôt avis à cet homme de ce

qui venoit de se passer. Celui-ci, qui vit que l'affaire prenoit un tour sérieux, vint se jeter aux pieds de Villeroy, le priant de le soutenir contre moi. Villeroy y trouva tant de risque, du moins à le faire hautement, qu'il n'eut garde de le lui promettre. Il se contenta, l'occasion s'en étant présentée, de hasarder dans le discours quelques mots favorables à N..... que sa majesté reçut d'un air à faire bien repentir Villeroy de sa complaisance.

Henri venoit de découvrir deux autres traits de N... qui le déclaroient coupable de manque de respect envers sa majesté elle-même ; l'un, que N... avoit eu l'imprudence de supposer publiquement une intrigue de galanterie de Henri avec certaine fille ; & la malice d'en instruire la reine ; l'autre, qu'il avoit encouragé le pere Gonthier, jésuite, à continuer cette maniere de prêcher emportée, qui lui avoit déjà fait quelques affaires, en lui assurant que tel de ses sermons, qu'il lui cita, & qui étoit un des plus vifs, avoit été généralement admiré & applaudi par les seigneurs de la

1609.

cour, & nommément par les maré-
chaux de Brissac & d'Ornano (26);
en quoi N... fut assez malheureux,
pour que ces deux messieurs se trou-

(26) » Le pere Gon-
» thier, jésuite, en
» la présence du roi,
» qui assista dans l'é-
» glise de S. Gervais à
» les sermons, le ven-
» dredi, jour de Noël,
» le samedi & le di-
» manche, fit de con-
» tinuelles déclama-
» tions contre les Hu-
» guenots, qu'il ap-
» pella plusieurs fois,
» *Vermine & Canail-*
» *les*; & étant tombé
» sur le nouvel article
» de leur Confession,
» par lequel ils appel-
» lent le Pape Ante-
» Christ: S'il est vrai,
» sire, dit-il, que le
» Pape soit Ante-
» Christ, que sera-ce
» de votre mariage?
» Ou en est la dispen-
» se? Que deviendra
» monsieur le Dau-
» phin? Le ma-
» réchal d'Ornano dit
» un jour au roi: Si
» un jésuite, à Bor-
» deaux, eût prêché
» devant moi ce que

» le pere Gonthier a
» prêché en présence
» de votre majesté,
» Je l'eusse fait jeter
» dans l'eau, au for-
» tir de la chaire »
Mémoire historique de
France, année 1609.

Tous les sermons
de ce tems-là sont
pleins de ces traits
dont la hardiesse & la
singularité; pour ne
rien dire de plus,
nous révolteroient au-
jourd'hui étrange-
ment. Les Hérétiques
pouffoient leurs saty-
res à l'excès, & trop
souvent les prédica-
teurs, leurs sermons
jusqu'aux déclama-
tions les plus ou-
trées. Un historien
contemporain (Pierre
Mathieu, *livre 3.*)
rend néanmoins ce
témoignage aux jé-
» suites, » qu'on trou-
» voit plus d'ordre,
» de modestie, de
» gravité, de tempé-
» ramment dans leurs

vant présens à la réprimande que le roi fit au pere Gonthier, ils donnerent, en s'adressant au pere, un démenti à celui qui avoit osé leur imputer d'admirer un discours si impertinent. Tout cela avoit si fort échauffé Henri contre l'imposteur, que lorsque j'allai le lendemain le prier de m'en faire justice: » Je n'en suis que trop bien éclairci, me dit ce prince; c'est ce

» sermons, que dans
» quelques autres »
Sauval parle aussi des
prédications du pere
Gonthier, mais en
louant beaucoup son
éloquence & son zèle
apostolique. Il rap-
porte que Henri IV
assistant un jour dans
la même église de S.
Gervais, à un ser-
mon du pere Gon-
thier, ce prédicateur,
justement indigné de
l'irrévérence avec la-
quelle il vit que la
marquise de Verneuil
& d'autres dames de
sa compagnie par-
loient, rioient, &
cherchoient à faire
rire sa majesté, se
tourna vers ce prince,
& lui dit; » Sire, ne

» vous lasserez-vous
» jamais de venir
» avec un ferrail en-
» tendre la parole de
» Dieu, & de donner
» un si grand scanda-
» le dans le lieu
» saint » ? Que le
roi, au lieu d'envoyer
le prédicateur à la
bastille, comme rou-
tes ces femmes l'en-
prierent, retourna,
dès le lendemain, à
son sermon; & que
l'ayant rencontré,
comme il montoit en
chaire, il lui dit,
qu'il lui sçavoit bon
gré de sa correction,
& qu'il n'avoit rien à
craindre; mais qu'il
le prioit seulement de
ne plus l'apostropher
en public.

1609.

« malin esprit de N... qui a inventé
 » tout cela ; mais , pour l'amour de
 » vous , je veux le bannir de la cour :
 & l'ordre lui en fut en effet signifié.
 Cette affaire fit tout le bruit qu'on peut
 s'imaginer , & j'avoue qu'elle me mit
 dans l'ambarras dix jours entiers.

Ce n'est rien en comparaison de
 l'éclat que fit celle de M. le prince de
 Condé. Le mariage de ce prince avec
 mademoiselle de Montmorency , qui
 avoit été célébré dans le commence-
 ment de cette année , loin de faire ces-
 ser à la cour tous les bruits de galan-
 terie entre le roi & la princesse , les ré-
 veilla au contraire plus fortement ;
 comme je m'en étois toujours bien
 douté. Deux mille écus donnés par sa
 majesté pour les habits de noces de la
 demoiselle , des pierreries de valeur
 de dix-huit mille livres , achetées
 pour elle par madame d'Angoulême ,
 de Messier, orfèvre , demeurant sur le
 pont au change , dont le certificat , du
 29 mai , étoit connu , une infinité d'au-
 tres bienfaits & gratifications en ar-
 gent , faits au prince de Condé , en
 faveur de ce mariage , parurent des
 preuves qui établissoient suffisamment

l'intelligence , quoiqu'à parler juste , rien de tout cela ne fût sans réplique ; mais comme je ne veux pas non plus donner dans l'autre excès des flatteurs de ce prince , qui affectoient publiquement de soutenir qu'il ne regardoit pas seulement la jeune princesse , je m'en tiens à ce que j'ai déjà dit de mes sentimens à cet égard : c'est le milieu entre les uns & les autres ; peu de personnes le gardèrent. La reine & le prince de Condé , que cette affaire touchoit de plus près , échauffés par tous les discours qu'on ne cessoit de leur souffler , eurent bientôt mis toute la cour en rumeur. Tous mes soins furent inutiles auprès de la reine , véritablement furieuse. Et pour le prince , il ne s'en tint pas à donner des marques publiques de mécontentement , il méditoit dès-lors l'imprudente démarche qu'on lui vit faire quelque tems après.

Le premier avis en fut donné dans un billet à Henri , à Fontainebleau , où il étoit allé passer les fêtes de Pâques ; & il me l'envoya aussi-tôt à Paris , où j'étois demeuré. Voici ce que le billet contient : Que le prince

1609.

de Condé, parti de Fontainebleau après les fêtes, étoit venu, accompagné de son médecin, coucher à Paris chez un pensionnaire d'Espagne; que toute la nuit s'étoit passée à délibérer avec une violente agitation de la part du prince, s'il ne se retireroit pas en Espagne dès ce moment même; ce que son hôte l'avoit empêché de faire, en lui en faisant sentir les conséquences; que le lendemain on avoit apporté à M. le prince, dans cette même maison, une bourse de mille doublons, avec promesse de lui donner dans peu le reste de ce qu'apparemment il s'étoit déjà fait promettre par la médiation du médecin, qu'on accusoit de conduire toute cette trame, parce qu'il avoit déjà travaillé à rompre le mariage de M. le prince, & à lui faire épouser mademoiselle de Maïenne; que cet homme étoit lié avec un autre médecin Genoï, qui avoit été à D. Joan, & qui étoit allé depuis six semaines trouver le comte Spinola à la Haye, d'où il devoit passer jusqu'en Angleterre: ce qui étoit relatif avec un autre billet d'avis remis à Béringhen, dont il étoit aussi

fait mention, portant que M. le prince avoit obtenu des lettres du roi d'Angleterre pour les états des Pays-Bas.

Tous ces avis, qu'on prioit sa majesté de tenir fort secrets, ne purent lui faire croire M. le prince capable d'une si grande faute. Henri fit un voyage, au commencement de mai, à Paris, d'où il retourna au bout de quelques jours à Fontainebleau, & M. le prince l'y suivit. Il est vrai que par les discours qu'il y tint publiquement, on auroit pu croire qu'il n'y alloit que pour braver sa majesté. » Mon ami, » m'écrivait Henri le 12 juin, M. le » prince est ici, qui fait le diable. » Vous seriez en colere, & auriez hon- » te des choses qu'il dit de moi : enfin » la patience m'échappera, & je me » résous de bien parler à lui ». Pour le punir, le roi m'ordonnoit de suspendre le payement du quartier d'avril de sa pension, & d'éconduire son pourvoyeur & tous ses créanciers, qui sçachant les libéralités que sa majesté avoit faites à ce prince, à l'occasion de son mariage, s'adresseroient à moi, comme à celui qui en étoit le

1609. dispensateur. » Si l'on ne le retient pas
 » par ce moyen-là, reprenoit sa ma-
 » jesté, il en faudra prendre quel-
 » qu'autre ; car il est honteux d'ouïr
 » ce qu'il dit. Nous en aviserons en-
 » semble, lorsque vous serez auprès
 » de moi (37).

(27) Voici comment
 en parlent les mémoi-
 res pour l'Histoire de
 France. » Le roi éper-
 » dument amoureux
 » de la princesse de
 » Condé, met tout
 » le monde en beso-
 » gne, jusqu'à la me-
 » re du mari. M. le
 » prince s'en plaint,
 » & demande congé
 » à sa majesté de se
 » retirer avec sa fem-
 » me, en l'une de
 » ses maisons. Le roi
 » le lui refuse rude-
 » ment, & en vient
 » aux injures & me-
 » naces. On dit que le
 » prince y a répliqué
 » hautement, & a
 » mêlé en ses propos
 » le mot de tyrannie ;
 » & que le roi, en
 » relevant ce mot,
 » lui a répondu : Je
 » n'ai fait en ma vie
 » acte de tyran, que
 » quand je vous ai
 » fait reconnoître
 » pour ce que vous
 » n'étiez point. Le
 » premier a dit pouil-
 » les à sa mere, qui
 » servoit d'instrument
 » pour corrompre la
 » pudicité de sa fem-
 » me On
 » disoit que la mar-
 » quise de Verneuil,
 » qui parle ordinai-
 » rement au roi, non
 » comme à son mai-
 » tre, mais comme
 » elle feroit à son va-
 » let, lui avoit dit,
 » bouffonnant sur ce
 » propos: N'êtes-vous
 » pas bien méchant,
 » de vouloir coucher
 » avec la femme de
 » votre fils ; car vous
 » sçavez bien que
 » vous m'avez dit
 » qu'il l'étoit,

Monfieur le prince me choifit pour me faire part de fon mécontentement : en quelle qualité ? c'eft ce qu'il ne me feroit pas facile de dire , parce que fi j'ai pu me flatter que mes confeils ne lui étoient pas indifférens , j'ai dû foupçonner d'un autre côté, qu'il cherchoit dans les assurances d'attachement qu'on fait à une perfonne de fon rang , lors même qu'en lui parlant , on a la hardieffe de ne pas l'approuver , un prétexte pour avancer dans la fuite avec quelque vraisemblance , que je ne m'étois point opposé au deffein qu'il avoit de fortir du royaume. Cela m'oblige à rendre compte de la converfation que nous eumes enfemble chez moi , où il vint un mercredi l'après-midi , qu'il fçavoit que je n'allois point au confeil.

Il entra dans mon cabinet , portant fur fon vifage toutes les marques de l'agitation de fon efprit , & je ne fus point furpris de ce que fans autre préambule , il me parla des fujets qu'il avoit de fe plaindre de la conduite du roi à fon égard. Je lui répondis , en lui rappelant les obligations en quelque maniere infinies , que toute fa mai-

1609.

son en général, & lui en particulier, avoient à sa majesté : obligations, dignes non-seulement qu'il lui sacrifiait un dépit conçu sur un simple soupçon, & sur un ombrage peut-être imaginaire, mais un mécontentement même juste. M. le prince ne goûtant point ces raisons, m'entretint de je ne sçais combien de desseins, qu'il supposoit qu'avoit Henri contre lui, que je n'attribuai qu'à l'effet de l'inquiétude & de la défiance, poussées trop loin ; & que je m'imaginai dissiper, en lui représentant d'une manière qu'il ne lui étoit pas possible de ne pas croire sincère, que sa majesté, loin d'avoir eu la pensée de se porter à quelque violence contre lui, ne se souviendrait qu'il étoit de son sang, que pour joindre aux sentimens de douceur naturelle, qu'elle témoignoit pour tout le monde, ceux de l'amitié & d'une distinction marquée ; & je me souviens fort bien, qu'au lieu d'avoir accordé par complaisance à M. le prince, que Henri pût *opprimer un innocent*, paroles qui me furent à la vérité souvent répétées, je lui dis simplement, que les plus coupables étoient ceux qui abusoient

ordinairement le plus de ce terme d'innocence, malgré lequel on ne laissoit pas de les châtier.

Monsieur le prince, qui après cela devoit être en garde contre moi, ne balança pas à me déclarer qu'il étoit résolu à sortir de France. L'idée ne me vint point de regarder une parole si imprudente, autrement que comme l'effet d'un cœur ulcéré; & si je la relevai avec fermeté, c'est que je crus qu'en ces occasions, la fermeté doit accompagner le conseil qu'on donne. Je lui dis, que je ne pouvois croire qu'il fût capable de trahir jusqu'à ce point son roi, sa patrie, son honneur & son devoir, que le royaume & même la cour étoit l'unique séjour des princes du sang, que par-tout ailleurs leur éclat ne faisoit que se ternir; qu'ils étoient même réputés coupables, de la seule affectation à trop s'arrêter longtemps dans tout autre endroit, s'ils n'en avoient pas obtenu la permission de sa majesté. A quoi M. le prince ayant reparti, qu'une pareille contrainte ne convenoit ni à sa condition, ni à sa naissance. Je lui répliquai aussi absolument, que les loix de l'état obli-

1609.

geoient les enfans & les freres du roy
 autant, & peut-être plus étroitement
 encore, que le moindre de ses sujets ;
 & je le lui prouvai par des exemples
 tirés de l'histoire de Louis XI, de feu
 M. le duc d'Anjou, & de Henri lui-
 même. Ce n'étoit pas sur ce ton que
 M. le prince avoit souhaité de me voir
 parler. Je m'apperçus qu'il ne songea
 plus qu'à paroître, à l'aide de quel-
 ques correctifs, se rapprocher de mon
 opinion ; & rien encore ne servit
 mieux qu'un changement si subit, à
 me faire comprendre qu'intérieure-
 ment il étoit décidé pour le parti dont
 ses dernières paroles vouloient me
 prouver son éloignement.

J'en doutai si peu, qu'apprenant
 que monsieur le prince, au sortir de
 chez moi, avoit paru tout-à-fait ra-
 douci ; qu'il s'étoit même plaint à la
 reine, qu'on fît courir le bruit qu'il
 songeoit à quitter la cour avec éclat,
 & qu'il avoit assuré cette princesse,
 qu'il n'en avoit jamais eu la pensée :
 ajoutant ces propres paroles, qu'il étoit
assez content de sa majesté ; qu'enfin il
 parloit presque publiquement dans les
 mêmes termes, je ne voulus pas dis-

féret d'un moment à venir trouver le roi, auquel j'assurai, après lui avoir rapporté fidèlement tout ce qui s'étoit passé entre monsieur le prince & moi, que dans huit jours il ne seroit plus en France. Il s'en fallut peu que Henri ne me traitât d'extravagant. Il y avoit aussi peu d'apparence, disoit-il, qu'il pût vivre en prince dans les pays étrangers, sans le secours qu'il recevoit de sa main, qu'il y en avoit, qu'il pût emmener tout ce qui lui appartenoit, sans qu'on le vît & qu'on l'empêchât avec la dernière facilité. A quoi sa majesté ajouta ce que M. le prince venoit de dire à la reine. » Tout ce » que vous me dites, sire, répon- » dis-je, ne me fait point changer » d'opinion; je m'y confirme de plus » en plus: vous vous en fâchez contre » moi; mais le tems & l'événement » vous feront connoître que j'ai rai- » son. Je vois bien des personnes, » poursuivis-je, qui sont de cette » menée, & qui vous trompent, quoi- » qu'ils vous soient des plus obligés; » mais cela ne doit pas être trouvé » étonnant, puisque vous aidez vous- » même à vous tromper. Vous ne

1609.

» me nommez personne, me dit sa
 » majesté, comprenant que je voulois
 » lui parler des domestiques de la
 » reine ; mais je vois bien que vous
 » voulez dire ». Cela n'étoit pas bien
 difficile, & ni le roi, ni moi, n'étions
 pas les seuls qui voyons que la cabale
 joupit ici un étrange manège ; car
 non-seulement elle débitoit comme
 certaines, mille choses supposées, sur
 le compte du roi & de la princesse de
 Condé, il n'y auroit eu en ceci qu'une
 malignité ordinaire ; mais ce qu'on
 ne sçauroit bien caractériser, c'est
 l'art détestable avec lequel ces gens
 sçavoient faire servir leurs impostu-
 res à rendre le roi souverainement
 odieux à la reine, & à forcer cette
 princesse à s'abandonner à eux du soin
 de sa conduite ; de là tous ces com-
 plots, où, sans qu'elle le sçût, on
 osoit se servir de son nom ; de là, les
 motifs de mille nouvelles instances,
 pour ne pas différer plus long-tems la
 cérémonie du couronnement dont il
 a été parlé.

Il ne se passa que quatre jours de-
 puis celui où je m'entretenois ainsi
 avec le roi, jusqu'à celui de l'éva-

son de M. le prince. Le 29 août (28),
à onze heures du soir, comme je ve-
nois de me coucher, je vis entrer
Praslin dans ma chambre, qui me dit

(28) » Le dernier
de novembre (& non
pas le 29 août, ce
qui est une faute de
date dans nos mé-
moires) » monsieur
le prince, dit le
» maréchal de Bas-
» sompierre, partit
» de la cour, pour
» s'en aller à Murer,
» d'où il partit avec
» Rochefort & Tou-
» ray, & un valet de
» chambre qui por-
» toit en croupe ma-
» dame la princesse sa
» femme, mademoi-
» selle du Cerceau,
» & une femme de
» chambre, nom-
» mée Philippette, &
» s'en alla à Landre-
» cy. Le roi jouoit en
» son petit cabinet,
» quand d'Elbene pré-
» mierement, puis le
» chevalier du Guet,
» lui en porterent la
» nouvelle. J'étois le
» plus proche de lui.
» Il me dit tout bas à
» l'oreille; Bassom-

» pierre, mon ami,
» je suis perdu; cet
» homme mène sa
» femme dans un
» bois; je ne sçais si
» c'est pour la tuer,
» ou la mener hors
» de France. Prends
» garde à mon argent,
» & entretiens le jeu,
» pendant que je vais
» sçavoir de plus par-
» ticulieres nouvel-
» les. Chacun se re-
» tira du jeu, & je
» pris l'occasion de
» rapporter au roi
» son argent, qu'il
» avoit laissé sur la
» table. J'entrai où il
» étoit, & ne vis ja-
» mais un homme si
» éperdu, ni si tran-
» porté ». Bassom-
pierre raconte ensuite
tout ce qui se passa
dans la chambre de
la reine, & le conseil
que donna M. de Sul-
ly au roi, de la même
manière que le rap-
portent nos mémoi-
res. Henri IV don-

1609.

que le roi me demandoit, & que je
 vinssse tout-à-l'heure. » Hé ! mon
 » cousin, que pense faire le roi, lui
 répondis-je, dans le premier mouve-
 ment, & sans lui donner le tems de
 s'expliquer ? » Pardieu ! il me fait
 » mourir, à force de me tourmenter ;
 » je ne sçaurois vivre & ne dormir
 » point. Il faut, poursuivis-je avec im-
 patience, & croyant que ce voyage
 étoit un de ceux dont je pouvois me
 dispenser par de bonnes raisons, » il
 » faut que je me leve demain à trois
 » heures du matin, pour voir des let-
 » tres & des états que j'ai reçus, & y
 » faire réponse. Il me faut faire des
 » agenda de tout ce que je dois faire
 » dans la journée, de ce qui se doit
 » faire au conseil, de ce que je dois
 » dire au roi, & de ce que mes com-

na sur cet enlèvement
 de la princesse de
 Condé, de si fortes
 marques de douleur &
 de désespoir, que
 quelques écrivains
 mal instruits, tels
 que l'auteur de l'his-
 toire de la mere &
 du fils, ont avancé
 que la guerre qu'il

alloit porter en Flan-
 dre, lorsqu'il fut as-
 sassiné, avoit en par-
 tie pour objet de con-
 traindre l'Archiduc à
 lui remettre cette
 princesse entre les
 mains. Voyez aussi
 Mézerai & autres
 historiens,

mis, mes secrétaires & tous ceux
qui sont sous mes charges, doivent
faire aussi. Jugez si j'ai du tems à
perdre, & si m'en allant à cette heu-
re au Louvre, d'où je ne scaurois re-
venir, quelque diligence que je fas-
se, qu'il ne soit deux ou trois heu-
res après minuit, je me puis acquit-
ter de tout cela, avant qu'il soit huit
heures du matin, qu'il faut que je me
rende au conseil. Quant à tout le
reste de la journée, il ne faut point
parler de travailler dans mon cabi-
net, je l'employerai toute entiere à
donner audience à un chacun, & à
parler aux comptables & autres of-
ficiers qui ont affaire à moi. Je vois
bien tout cela, me dis Praslin, & le
roi lui-même ne l'ignore pas; car il
a dit tout haut devant la compagnie,
que j'allois vous mettre en colere,
venant vous chercher à une heure
aussi indue, & qui est le seul tems que
vous ayez pour vous délasser le corps
& l'esprit; mais il n'y a remède, mon-
sieur: il faut venir; car c'est pour
une affaire qui lui agite fort l'esprit,
& à laquelle il est persuadé que s'il
y a quelque remède à apporter,

1609.

„ vous seul en êtes capable. L'homme
 „ me que vous sçavez , comme le
 „ roi a dit que vous l'aviez bien pré-
 „ dit, s'en est allé, & a même em-
 „ mené avec lui les dames en croupe;
 „ ce qui est le pis. Ho, ho ? repris-
 „ je, c'est donc pour cette affaire-là
 „ qu'on me demande ? Vraiment,
 „ il y aura de la colere ; car je me
 „ doute bien que nous ne nous trou-
 „ verons pas tous de même opinion.
 „ Je sçais bien que Mars & Venus
 „ sont en bonne intelligence ; mais
 „ cependant, si nous voulons avoir
 „ de bons succès par le premier, il
 „ faut que l'autre cède, & cela peut
 „ nous fournir quelque bonne raison
 „ pour accélérer les affaires. Or, al-
 „ lons donc, mon cousin.

J'arrive au Louvre, où je trouve
 le roi dans la chambre de la rei-
 ne, se promenant, la tête baissée, &
 les mains jointes sur le dos. Avec la
 reine étoient présens MM. de Sille-
 ry, de Villeroy, de Gèvres, de la
 Force, la Varenne & quelques au-
 tres, collés contre les murs, & assez
 écartés les uns des autres pour ne
 pouvoir même se parler bas. „ Hé-
 bien !

bien ! me dit Henri, en me prenant
par la main , si-tôt qu'il me vit en-
trer , » notre homme s'en est allé , &
» a tout emmené . qu'en dites-vous ?
» Je dis , sire , répondis-je , que cela
» ne me surprend pas , & que depuis
» qu'il parla à moi à l'arsenal , je me
» suis toujours attendu à cette escapa-
» de , que vous auriez bien empêchée ,
» si vous eussiez voulu me croire . Je
» me doutois bien que vous m'alliez
» dire cela , reprit ce prince , mais il
» ne faut point parler des choses
» passées , auxquelles aussi-bien on ne
» sçauroit remédier , pensons seule-
» ment à l'avenir , & voyons ce qu'il
» y a à faire présentement , dites-m'en
» le premier votre avis , car je ne l'ai
» encore demandé à personne . Sire ,
» je ne suis pas , repartis-je , encore
» assez bien informé de toutes les
» circonstances de cette affaire , &
» & je n'y ai pas encore pensé autant
» qu'elle le mérite . Je vous supplie
» de me laisser dormir dessus , & de-
» main je viendrai vous trouver , &
» je tâcherai de vous donner un bon
» avis , au lieu que si vous me pres-
» sez maintenant , je ne vous dirai

1609.

„ rien qui vaille, car mon jugement
 „ ne va pas si vite. Non, interrompit
 „ sa majesté, c'est tout le contraire; je
 „ vous connois bien, dites-moi donc
 „ ce qu'il vous en semble. Sire, je ne
 „ sçaurois, dis-je encore, & infail-
 „ liblement si vous me pressez si
 „ fort, je ne dirai rien qui vaille, de
 „ grace excusez-moi jusqu'à demain.
 „ Point du tout, repliqua Henri, je
 „ veux que vous parliez tout présen-
 „ tement : que dois-je faire ? Rien du-
 „ tout, lui répondis-je, ne pouvant
 „ plus reculer. Comment ! rien ? s'é-
 „ cria-t-il : ce n'est pas là un avis.
 „ Pardonnez-moi, sire, repris-je, c'en
 „ est un, & un des meilleurs que vous
 „ puissiez prendre ; il y a des mala-
 „ dies qui veulent plutôt du repos
 „ que des rémedes, & je crois celle-
 „ ci de cette nature. Tout ce raison-
 „ nement n'est pas de saison, insista
 „ Henri, avec la même impatience,
 „ il faut des raisons, quelles sont les
 „ vôtres ? Je n'en ai point de bon-
 „ nes, dis-je, si elles sont contraires
 „ à vos desirs : il me semble pour-
 „ tant que la chose parle d'elle-mê-
 „ me, & qu'elle veut qu'on attende

1609.

„quelqu'éclaircissement, avant que de
„rien entreprendre, afin qu'il vous
„serve à prendre une bonne résolu-
„tion ; en attendant je trouve qu'il se-
„roit à propos de ne parler de cette
„affaire, que le moins qu'il est possi-
„ble, & de faire semblant qu'elle n'est
„d'aucune conséquence, & qu'elle ne
„vous inquiète en aucune manière. „

J'appuyai ce sentiment d'une réflexion qui me paroissoit juste ; c'est que le bon ou le mauvais accueil que les Espagnols feroient à M. le prince, dépendroit peut-être de l'impression forte ou foible que son évafion auroit causée au roi : enforte qu'il n'étoit pas impossible qu'ils ne recusassent ce prince avec mépris, pour s'épargner la dépense qu'il alloit leur coûter, sur-tout si l'on pouvoit avec cela leur faire concevoir quelque soupçon que cette démarche du prince de Condé ne se faisoit que d'intelligence entre sa majesté & lui. „ Quoi !
„disoit le roi, en branlant la tête, vous
„voudriez que je souffrisse qu'un petit
„prince mon voisin retirât contre mon
„gré le premier prince de mon sang,
„sans en témoigner du ressentiment ?

1609.

» Voilà un beau conseil; aussi n'en
 » ferai-je rien: je veux que Praslin
 » (26) parte dans quelques jours;

(26) » Praslin par-
 » tit effectivement :
 » mais l'archiduc lui
 » répondit qu'il n'a-
 » voit jamais violé le
 » droit des gens à
 » l'occasion de qui
 » que ce fût, & qu'il
 » se garderoit bien de
 » commencer à com-
 » mettre cette faute,
 » par la personne du
 » premier prince du
 » sang de France: &
 » peu à près lui envoya
 » de l'argent & escor-
 » te d'hommes, pour
 » venir à Bruxel-
 » les, « *Mém. pour
 l'his. de Fran. ann. 1609.*
 Les mémoires de Bas-
 sompierre portent,
 que l'archiduc se sen-
 tit d'abord si fort
 ébranlé de la déclara-
 tion de M. de Praslin,
 qu'il envoya prier M.
 le prince de ne faire
 que passer dans ses
 Etats, sans s'y arrê-
 ter, quoiqu'il lui eût
 auparavant promis de
 le recevoir; mais
 qu'ensuite il changea
 encore de résolution;
 par les conseils du
 marquis Spinola, &
 qu'il traita ce prince
 avec toutes sortes
 d'honneurs. *Mém. de
 Bassomp. tom. 1. pag.
 28.*
 Le pere Daniel dans
 son histoire de Fran-
 ce, *in-4^o. tom. 10. pag.
 437.* a tiré sur cet in-
 cident, des éclaircis-
 semens des lettres de
 la bibliothèque de M.
 l'abbé d'Estrées, par
 lesquelles il est prou-
 vé que Henri IV. en-
 voya secrettement le
 marquis de Cœuvres
 à Bruxelles, pour tâ-
 cher d'enlever la prin-
 cesse de Condé, &
 que ce dessein n'é-
 choua, que parce que
 Henri l'ayant décou-
 vert à la reine, cette
 princesse dépêcha au-
 si-tôt un courrier au
 marquis Spinola, qui
 fit prendre à la prin-
 cesse de Condé un ap-
 partement dans le
 palais.

pour faire ſçavoir mon intention.
» Je vous avois bien dit, ſire, repris-
» je, que ne m'ayant pas donné aſſez
» de tems pour y penſer, je ne dirois
» rien qui vaille. Il me vient une au-
» tre idée dans l'eſprit qui ne nuira
» point à ce que vous voulez faire,
» mais je ne puis vous la dire que dans
» deux jours, & je ſuis aſſuré que vous
» en ſerez plus content que de ma
» premiere propoſition. « Sa majeſté
y conſentit, & me dit en m'embraſ-
ſant : » allez vous coucher, & dor-
» mez juſqu'à huit heures, car j'aime
» mieux que le conſeil ne ſe tienne
» point demain, & que mes affaires or-
» dinaires demeurent pour ce jour-là,
» que d'incommoder votre ſanté. «

Je ne me trompois point, lorſque
je croyois que l'autre ouverture que
j'avois à faire à ſa majeſté, au ſujet
de la retraite de M. le prince en
Flandre ſeroit plus de ſon goût. El-
le vint trois jours après à l'arsenal,
me la demander. Nous fumes enfer-
més une heure dans mon cabinet :
mais je ne dois rien révéler de ce qui
ſ'y paſſa entre nous. Le roi dit tout
haut, en ſortant : » Adieu, mon

1609.

» ami, ne venez point, achevez mes
 » affaires, & sur-tout travaillez à
 » l'exécution de l'ouverture que vous
 » m'avez faite, car je la trouve bien
 » meilleure que le conseil que vous
 » me donnâtes dans la chambre de
 » ma femme au Louvre. »

Monsieur le prince crut devoir
 chercher à justifier son action, en
 écrivant quelques jours après une
 lettre (30) au roi. Il en adressa en

(30) « Ledit prince
 » écrivit au roi, qu'à
 » grand regret il étoit
 » sorti de la cour,
 » pour sauver sa vie
 » & son honneur, &
 » non à intention de
 » lui être jamais au-
 » tre que son très-
 » humble parent, fi-
 » dèle sujet & servi-
 » teur. Je ne ferai ja-
 » mais rien, ajoutoit-
 » il, contre le service
 » de votre majesté,
 » si je n'y suis forcé;
 » & je la prie de ne
 » trouver mauvais, si
 » je refuse de voir ou
 » recevoir de qui que
 » ce soit, les lettres
 » qu'on m'écrirait de
 » la cour, hormis
 » celles dont il vous

» plaira de m'hono-
 » rer. « *Mém. pour
 l'hist. de Fr. ann. 1610.*
 Sire qui traite fort au
 long l'affaire de l'é-
 vasion de M. le prin-
 ce, *Mém. Recond. t. 2,
 p. 82.* & *suiv.* joint
 plusieurs autres parti-
 cularités à celles
 qu'on voit rapportées
 ici, mais dont la plus
 grande partie ne me
 paroissent pas mériter
 qu'on y ajoute beau-
 coup de foi, comme,
 lorsqu'il avance har-
 diment sur des bruits
 populaires, que le
 seul motif qui porta
 Henri IV. à entre-
 prendre la guerre
 contre les Espagnols,
 fut de les obliger à lui

même tems une seconde à M. de Thou, beaucoup plus ample & plus réfléchie, dans laquelle, entr'autres choses, il insinuoit que j'étois la cause de sa sortie de France. » Qu'il » accuse sa malice, disoit le roi, & » celle de beaucoup d'autres qui l'ont » conseillé, & non pas vous. Je veux » que vous lui répondiez par une » bonne lettre : où vous lui repré- » sentiez tout ce qui s'est passé, & qu'a-
renvoyer la princesse prince de Condé, con-
de Condé : & que nut si bien les disposi-
voyant que malgré ses tions de sa femme à
menaces, ils persis- son égard, qu'il en fit
toient à la lui refuser, éclater son ressentiment ; & qu'il parla
il se repentir d'avoir publiquement à son
poussé les choses si retour de faire casser
avant. Il ajoute, contre son mariage, Ce que
l'honneur de cette Siri dit de plus vrai,
princesse, qu'elle étoit c'est que le roi résista
de moitié dans cette opiniâtrément à tous
intrigue contre son les sages conseils que
mari, qu'elle n'ai- lui donnerent en cette
moit point, à cause occasion, le nonce,
d'une infirmité natu- quelques-uns de ses
relle, ou procurée, conseillers, & sur-
qui suffit pour rendre tout le duc de Sully,
un mariage nul, qu'elle brûloit d'envie de
le brûloit d'envie de qu'il l'ont aussi de la
retourner en France, manière ferme & li-
qu'elle continua à re- bre dont il parla &
cevoir à Bruxelles des écrivit au prince de
lettres galantes de Condé.

Henri IV. & que le

1609.

» vec le respect dû à sa qualité, non
 » à sa personne, vous lui disiez toutes
 » ses vérités, & à quelle misere il s'ex-
 » pose infailliblement, s'il ne rentre
 » dans son devoir. Je m'en vais donc
 » chez moi, sire, lui répondis-je,
 » (car nous étions alors chez M. le
 » connétable) pour en faire un projet,
 » & vous l'apporter. Non, non, reprit
 » sa majesté, je veux que vous écri-
 » vriez ici présentement, je vous fe-
 » rai donner de l'encre & du papier.
 » Mais, sire, répliquai-je, cette lettre
 » est de conséquence, elle mérite bien
 » qu'on y pense & qu'on examine at-
 » tentivement, avant que de l'en-
 » voyer: car d'un côté, il faut qu'el-
 » le vous satisfasse, d'un autre, qu'el-
 » le soit convenable à la qualité de M.
 » le prince & à la mienne, & que per-
 » sonne soit en France, soit dans les
 » pays-étrangers, ni lui-même, que
 » vous voyez bien ne chercher que
 » les occasions de m'accuser & de me
 » blâmer, ne puissent y trouver sujet
 » de le faire. Je n'ai pas assez de res-
 » sources dans l'esprit, pour faire si bien
 » avec tant de précipitation. « J'eus
 » beau dire, je fus obligé d'écrire cette

réponse à l'heure même en présence de sa majesté, & sur un bout de la table près de laquelle nous étions assis. Le roi ne laissa pas d'être fort content de la manière dont je m'expliquois avec le prince : le voici en gros.

Je me plaignois d'abord à ce prince de ce qu'après avoir cru qu'il me considéroit assez, pour n'avoir eu d'autre intention en venant chez moi, que de me demander mon conseil, il me forçoit aujourd'hui à le soupçonner de n'y être venu que pour me surprendre, qu'au reste il sçavoit mieux que personne, qu'il m'avoit inutilement tendu ce piège. A cette occasion je déduisois, moins pour lui que pour le public, tout ce qui s'étoit passé dans notre entretien de l'arsenal; comme on l'avu il n'y a qu'un moment. Après quoi, je lui apprenois sans beaucoup de ménagement, qu'ayant, malgré toute son affectation, pénétré son dessein, j'en avois averti le roi qui l'auroit bien empêché de l'exécuter, s'il m'avoit cru, ou s'il n'avoit pas été si bon & si indulgent. Je ne m'excusois à M. le prince, du conseil que j'avois donné à sa majesté contre lui, que parce que

1609.

c'étoit le bien de l'état, de sa majesté, & le sien à lui même, pour peu qu'il y fit attention : ce qui me faisoit passer à lui mettre devant les yeux les suites d'une démarche si peu mesurée ; qu'avoit-il à attendre des archiducs & des Espagnols, qui le regardant comme un fardeau inutile pour eux, insulteroient par la fierté de leurs traitemens à son malheur, & s'en applaudiroient intérieurement ? Je faisois parler la voix de l'honneur, de la vertu, de la naissance & du devoir, contre une faute, dont j'exhortois le prince à chercher au plutôt le pardon. Je joignois à la priere des offres de service, qui lui prouveroient mon zèle & mon attachement pour sa personne.

On conviendra sans peine que ce discours auroit été un peu fort dans la bouche de quelqu'un, qui, dans la supposition de connivence, eût pu être foudroyé par un seul mot de réplique, d'une personne telle que le premier prince du sang. Je fis plus ; afin qu'on ne se retranchât pas à dire que j'avois évité de toucher au contenu de la lettre écrite à de-Thou ; j'ajoutai à M. le prince, que les po-

litesſes, les louanges & les remerci-
mens, dont il m'avoit comblé à l'ar-
ſenal, alloient être mal payés, à mon
grand regret, par la néceſſité où ſa let-
tre me mettoit de faire connoître la vé-
rité, d'une manière qu'il ne trouve-
roit peut-être pas facile à accorder
avec le reſpect que je lui devois; qu'il
devoit me rendre intérieurement tou-
te la juſtice que je méritois, mais
qu'il éprouvoit aujourd'hui, que le
premier pas que fait tout homme hors
de ſon devoir, lui fait auſſi manquer
par une ſuite néceſſaire, à toutes les
loix de la ſincerité; qu'enfin quelle
que fût ſon intention, en me pre-
nant ainſi à partie, j'avois toujours
tenu à gloire & à honneur, d'être
ainſi traité par les ennemis du roi
& de l'état, & que je priois le ciel
d'inspirer à M. le prince un conſeil,
qui pût faire oublier que ſa faute lui
avoit fait donner avec juſtice ces
deux noms. Cette lettre (31) devint
publique, & demeura ſans replique:
ce qui détruiſit dans l'eſprit de mes

(31) » Les lettres | » prince de fu-
» que M. le duc de | » rent rejettées par
» Sully écrivit à M. le | » ſon excellence, la
M vj

1609.

ennemis mêmes, les imputations de
M. le prince.

Il y eut une contestation entre Villeroi & de Fresne, au sujet des lettres (32) que le roi fit écrire deux jours après la sortie de M. le prince, dans toutes les provinces pour y faire sçavoir ses intentions sur cet événement. Villeroi en composa un modele, auquel il voulut que tous les autres secretaires d'état se conformassent. De Fresne trouva que les termes en étoient peu dignes

» quelle fit réponse coupable du crime de
» à ceux qui les lui leze-majesté ; & le
» présenterent, qu'il refus que fit ce prin-
» ne vouloit rien re- ce, d'y déferer. Le
» cevoir venant de parlement rendit con-
» sa part. « L'Etoile tre lui un arrêt, par
ibid. lequel il le condam-

(32) Voyez encore
dans le vol. 9772.
Mss. royaux, la som-
mation faite au prin-
ce de Condé, au mois
de février 1610, à
Bruxelles, par le
marquis de Cœuvres,
M. M. de Berni &
Manicamp, de la
part du roi, de re-
venir en France, sous
peine de se rendre
coupable du crime de
leze-majesté ; & le
refus que fit ce prin-
ce, d'y déferer. Le
parlement rendit con-
tre lui un arrêt, par
lequel il le condam-
noit à subir tel châ-
timent qu'il plairoit,
à sa majesté d'or-
donner. Henri IV.
alla lui-même au
parlement solliciter
cet arrêt, & pour
marquer sa douleur,
il y alla sans pompe
& sans suite ; il
s'affit à la place du
premier président sans
dais ni marche-pied ;

de la majesté de celui, dont elles étoient supposées partir; ce qui étoit vrai, & comme il passoit avec vérité pour avoir une aussi bonne plume que son confrère, il craignit de se faire siffler, en envoyant cette lettre, comme écrite de sa main, à tous ceux avec lesquels sa charge le mettoit en relation: il vint me confier son embarras, & me prier de l'en tirer.

Je n'ai rien à dire des affaires du corps protestant, sinon, qu'il se soutint heureusement contre les calomnies qu'on continuoît d'inventer contre lui, & de faire passer jusqu'à sa majesté, par des avis & des discours de toute espee. Il fut adressé au roi une lettre, datée du dernier juillet, supposée écrite de la Rochelle, d'une main contrefaite, & faussement signée *Emmanuel de la Faye*. On y donnoit avis, que dans une assemblée tenue à saint Maixant, le ministre de Blois nommé *Viguiier*, avoit fait présenter un li-

le parquet gardé com-|lement: au lieu des
me à l'ordinaire, par|officiers de sa majes-
les huissiers du par-|té.

1609.

vre, ayant pour titre *le théâtre de l'antechrist*, scandaleux, disoit-on, & emporté au dernier point; qu'il avoit été résolu dans cette assemblée, qu'on le feroit imprimer, après qu'il auroit été communiqué à l'académie de Saumur, & que ce livre (33) étoit actuellement sous la presse, malgré les défenses formelles de sa majesté.

Cette lettre (34) est remplie de tant de minuties, & la passion s'y fait voir si à découvert, qu'on me sçaura gré de la supprimer. A qui l'auteur se flattoit-il de faire croire, par exemple, que les Rochellois fortifioient leur ville, s'attendant à avoir bientôt un siège à soutenir, & qu'il s'étoit tenu une assemblée de Protestans à Marseille, pour obliger le roi à accor-

(33) Le supplément au journal de Henri IV. imprimé en 1736, parle de ce livre, & dit que le pere Gonthier, dans un sermon qu'il fit en présence de sa majesté, s'étant grandement emporté sur ce sujet, contre ceux de la religion; le roi fit une réprimande à ce pere, & donna ordre qu'on supprimât le livre, qui en effet ne parut plus *Ann. 1609.*

(34) On peut la voir dans les mémoires de Sully. *Tom. 4. pag. 935.*

der la convocation des Etats du royaume? Du Plessis étoit celui sur lequel on faisoit rouler ces complots, tous absolument faux, si l'on excepte les murmures contre la gabelle dans le Mirebalais & le Loudunois, dans lesquels encore il n'y avoit qu'un très-petit nombre des Protestans qui trempassent. Quant à du Plessis, ce fut lui-même qui en donna le premier avis à sa majesté; & je me crus obligé, tout mon ennemi qu'il s'étoit montré jusqu'alors, de rendre témoignage à son innocence; lorsque je persuadai au roi, qui me pressoit de faire un voyage en Poitou, pour réprimer ces prétendus desseins des Réformés, que les véritables ennemis de sa majesté cherchoient à se cacher, en donnant ce nom à des personnes qui ne le méritoient point. Du Plessis me remercia par une longue lettre, qui contient une justification en forme contre tous ces chefs d'accusation.

L'avis suivant, qui me fut donné par un gentilhomme d'honneur, paroît mieux circonstancié, & plus

1609.

digne qu'on y fasse attention. Dans une des rues de la Flèche, nommée *des quatre-vents*, & proche l'hôtellerie où pend une enseigne de même nom, demouroit depuis quelques mois un nommé Médor, natif d'Ayvranches, chez une veuve, appelée Jeanne Huberson, qui logeoit des écoliers de bonne maison, dont ce Médor avoit la conduite. Une nièce de cette veuve, agée d'environ vingt-six ans, nommée Rachel Renaud, qui demouroit avec sa tante & un cousin, aussi nommé Huberson, entrant un jour dans l'étude de Médor, y trouva un livre qui attira sa curiosité, il étoit doré par-tout, relié très-proprement avec des rubans bleu & incarnat, & épais d'un pied. L'ayant ouvert, elle vit que ce livre, écrit seulement jusqu'à la moitié, l'étoit moitié encre, moitié, sang, & qu'il étoit plein de signatures, presque toutes de sang, parmi lesquelles sa surprise ne l'empêcha pas de distinguer & de reconnoître celle de Médor, d'un nommé du Noyer, d'un village aux environs de Paris près de

Villeroi, & d'un nommé du Cros, d'auprès de Billon en Auvergne, qui avoit jadis appartenu au duc de Mercœur. Elle connoissoit ces deux hommes, parce qu'ils venoient souvent voir son hôte.

En sortant du cabinet pour porter ce livre à sa tante, elle rencontra Médor, qui le lui arracha des mains, en lui demandant avec colère, ce qu'elle en vouloit faire : à quoi elle répondit ingénument, qu'elle l'avoit trouvé si joli, qu'elle avoit voulu le faire voir à sa tante. Elle lui demanda ce que signifioient ces signatures de sang, qu'elle y avoit vues. Médor craignit qu'elle n'eût porté la curiosité jusqu'à y chercher l'écrit, à la suite duquel étoient toutes ces souscriptions, qui renfermoient une association des conjurés contre la personne du roi, & il lui dit que c'étoit un serment, que l'intérêt de la religion faisoit faire à quantité de zélés catholiques, de demeurer fidèlement attachés au pape. Ce qui n'empêcha pas que la fille n'en parlât à sa tante & à son cousin, le seul de toute cette maison qui fut

1609.

de la religion réformée, & qui trouva cette découverte si grave, qu'après avoir tiré de la fille tout ce qu'elle avoit vû, il alla en faire part à la personne qui m'en donna l'avis, avec tous les éclaircissements nécessaires (35).

(35) Ni l'Etoile, ni le continuateur de M. de Thou, ni le père Chalons, ni même d'Aubigné, enfin aucun que je sçache, des historiens de ce tems-là, les plus ouvertement déclarés contre les jésuites, excepté le seul Mezerai, n'a parlé, ni par conséquent rien cru de cette conspiration contre le roi, ou complot d'une nouvelle ligue: car on ne sçait lequel de ces deux sens donner à un récit, qui étant destitué de preuves, peut signifier tout ce qu'on veut; ou pour mieux dire, ne signifie rien du tout. Mezerai lui-même, qui tient pour l'opinion d'une nouvelle ligue, pendant que le duc de Sully conclut des mêmes paroles, pour un attentat contre la personne de Henri IV. Mezerai, dis-je, en parle, *abrégé chronol. & hist. in fol. imprimé à Paris en 1667. tom. 3. pag. 1443*, de manière qu'on voit clairement, qu'il ne fait que copier les mémoires de Sully. Or comme dans ces mémoires, unique source de cette accusation, elle n'est appuyée que sur le témoignage seul d'une jeune fille, & qu'elle y demeure dans les termes d'une simple conjecture; tout homme sensé se gardera bien d'en tirer aucune induction maligne, ni

Le livre avoit été incontinent enlevé de la chambre de Médor, & porté, comme le croyoient Huberson & la fille, chez du Cros, dont ils donnoient l'adresse, chez un nommé Dreuillet, demeurant dans une maison hors l'enceinte de la ville, attendant la porte saint Germain, du côté droit, afin qu'on pût aller l'y chercher, si l'on trouvoit que cela fût nécessaire. Ce Dreuillet avoit aussi en pension chez lui plusieurs enfans de qualité, sur-tout de la province de Bretagne, parce qu'il avoit pareillement été au service du duc de Mer-

pour la renaissance de la ligue : ce qui est une idée folle & chimérique ; ni quant à l'assassinat de Henry IV. dont on ne voit nulle part que l'auteur eût aucune relation à la Flèche. Mais en supposant de plus le prétendu complot bien avéré : je ne vois pas qu'il intéresse en aucune manière les jésuites, que la fille déposante ne charge en rien. L'a-

mour de la vérité m'a porté à faire cette remarque, parce qu'on ne voit que trop de ces personnes, dont l'imagination vive, & encore échauffée par la prévention & la passion n'a besoin que de la plus simple petite conjecture, ou du moindre mot hasardé, pour porter des jugemens, que l'importance de la chose rend encore plus condamnables.

1609.

cœur. Du Cros étoit l'ame de toute cette cabale. Une congrégation chez les jésuites, dans laquelle il tenoit une des principales places, & où il étoit souvent chargé de faire des discours publics, lui donnoit toute les commodités possibles, pour associer à ses noirs desseins un grand nombre de personnes : c'est par ce moyen que Médor & du Noyer l'avoient connu.

A ces lumières se joignirent toutes celles que je pus tirer moi-même, ayant jugé à propos de faire partir dès le lendemain du jour que me fut rendu le billet d'avis, c'est-à-dire, le 19 octobre, une personne sûre, avec ordre de l'approfondir. Mais quoiqu'il ne se découvrit rien qui ne le confirmât, & que la fille offrît de soutenir sa déposition devant telle personne qu'on voudroit, & en présence de sa majesté elle-même, le crédit & l'adresse de ceux que cette accusation intéressoit, furent assez forts pour livrer au silence une affaire, qui assurément devoit être poursuivie. Les dissensions domestiques & les

pratiques intestines, furent les deux fléaux qui poursuivirent Henri jusqu'au dernier moment de sa vie, après qu'il se fut défait de celui de la guerre. Le comte d'Auvergne étoit toujours dans sa prison de la Bastille. Il fit demander à sa majesté qu'il lui fut permis de changer d'air, pour cause d'indisposition, & il fut transporté dans le pavillon sur l'eau, qui est au bout du jardin de l'arsenal; mais on lui donna des gardes, tout le tems qu'il y séjourna; il obtint encore une autre fois la permission de parler au sieur de Châteaumorand.

La bonne santé de Henri ne fut interrompue cette année, que par quelques légères atteintes de goutte. Il ne prit point les eaux, parce qu'elles ne valarent rien. M. le dauphin & tous les enfans de France, jouirent aussi d'une bonne santé. Henri ne fit pas moins de séjour que de coutume, à Fontainebleau; il y passa l'automne entière, après un voyage de quelques jours

1609.

pendant le mois d'août, à Montceaux, & il revint à Paris, comme à l'ordinaire, au commencement de l'hiver.

Fin du vingt-sixième Livre.





MÉMOIRES DE SULLY.

LIVRE VINGT-SEPTIÈME.

1609



E qui me reste à dire de cette année, regarde les affaires étrangères, que je commencerai par celles des Provinces-Unies. Le roi leur fit encore délivrer au mois d'avril une somme de trois cens mille livres: Préaux alla porter aux Etats l'agréable nouvelle de cette gratification, & m'apporta l'ordre de sa majesté de faire transporter cette somme à Dieppe, où elle devoit être chargée sur un vaisseau de la république. Henri crut devoir cette dernière récompense, aux égards qu'eut

1609.

le conseil des Provinces-Unies, de lui donner la principale part dans son accommodement avec l'Espagne; car c'est en cette année que fut enfin conclue cette trêve (1) attendue pendant fort long-tems, & si également souhaitée de tout le monde, que ceux qui du commencement s'y étoient montrés les plus contraires, & le prince d'Orange lui-même, y donnerent à la fin les mains.

Je ne rapporterai point le traité qui en fut dressé à la Haye, lieu ordinaire des conférences, mais seulement, celui de l'intervention des rois de France & d'Angleterre, comme garans de l'exécution. La date de cette pièce, passée, comme la précédente, à la Haye, est du 17 juin 1609, en présence de messire Pierre Jeannin, chevalier, Baron de Changy & Montreu, conseiller de sa majesté très-chrétienne.

(1) Il est bon de consulter, tant sur les négociations de cette fameuse trêve, que sur toutes les affaires de Flandre, dont il a été fait mention dans ces

mémoires, les vol. des mss. royaux, corrigés 9759, 9981. 9905. le merc' franç. Matthieu Vittorio Siri, & les historiens particuliers de cette république.

en son conseil d'état, & son ambassadeur extraordinaire auprès des Etats, & messire Elie de la Place, chevalier, seigneur de Ruffy, vicomte de Machaut, aussi membre du conseil d'état du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, & son ambassadeur ordinaire; tous les deux, au nom & comme ayant charge de très-haut, très-puissant, & très-excellent prince, Henri quatrième, &c. Les noms des deux ministres de sa majesté Britannique y sont ensuite, avec les mêmes qualifications d'ambassadeurs extraordinaires & ordinaires; & après ceux-ci, ceux des conseillers & ministres des différentes provinces des Pays-Bas; avec obligation réciproque de faire ratifier le contenu au présent traité, dans deux mois, par les parties respectives.

L'intervention & la garantie y sont exprimées de la manière suivante: Que les deux rois n'ayant pu, quelques soins qu'ils se fussent donnés, parvenir à établir une paix véritable & solide entre les deux puissances en guerre, s'étoient réduits à leur proposer une trêve à longues années;

1609.

sur laquelle il s'étoit encore rencontré des difficultés, qui vraisemblablement en auroient rompu le projet, si leurs majestés, pour le bien des parties, & pour l'entière assurance des Etats, n'avoient consenti à en être les cautions & les garants; qu'ils promettoient donc & engageoient le secours de toutes leurs forces aux Provinces-Unies, non-seulement dans le cas de l'infraction de la trêve de la part de l'Espagne, mais encore dans celui de leur commerce aux Indes arrêté, ou seulement incommodé de la part de sa majesté catholique, des archidues, de leurs officiers ou sujets, quels qu'ils pussent être; ce qui s'entendoit tant sur ceux que les Etats jugeoient à propos d'associer à ce commerce, que sur le pays où ils le faisoient; pourvu cependant que la république ne prétendît pas prononcer elle-même sur la réalité des torts qui pourroient lui être faits à cet égard; mais qu'elle s'en rapportât à la décision des deux majestés, dans un conseil commun, où elle auroit voix; permis à elle, dans le cas de trop de longueur au jugement, de pourvoir

par provision à la sûreté de ses sujets ;
en conséquence , les parties con-
tractantes renouvelloient & confir-
moient les traités particuliers , faits
l'année précédente , le 23 janvier ,
entre la France & les Provinces-
Unies , & le 26 juin , entre l'Angle-
terre & les mêmes Provinces , en ap-
pliquant à la trêve les mêmes conven-
tions , promesses & obligations que
portoient ces traités , pour le tems de
paix , qu'on croyoit alors sur le point
d'être conclue ; qu'en reconnoissance
de cette garantie des deux rois média-
teurs , & des secours que les Etats
Généraux avoient reçus d'eux , ils
s'engageoient à ne faire aucun traité ,
convention avec les archiducs ,
pendant les douze années de la trêve ,
sans le avis & du consentement de
leurs majestés , lesquelles promet-
tent de leur côté , de n'entrer dans
aucune alliance préjudiciable à la li-
berté & à la conservation de leurs amis
alliés ; c'est le nom que ces princes
donnent aux Etats.

Les archiducs , pour ne pas dé-
dire au roi d'Espagne , n'avoient pas
osé consentir qu'il fût fait mention

1609.

dans le traité de trêve, d'assurer aux Hollandois le commerce des Indes : quelques instances que ceux-ci en eussent faites, ils s'étoient seulement obligés de gré à gré, de la part de sa majesté catholique, de le leur laisser exercer. Voilà pourquoi la république, qui cherchoit à s'assurer contre un retour de mauvaise foi du côté des Espagnols, en avoit du moins fait un des articles positifs de celui d'intervention des rois de France & d'Angleterre. Henri ne fut pas mécontent que la guerre ayant à finir entre l'Espagne & la Flandre, elle finît au moins de cette sorte.

Je ne dois pas omettre une obligation que j'eus en cette occasion, plus à ce prince encore, qu'au conseil des Provinces-Unies ; elle regarde mon neveu d'Epinoÿ. Sa majesté, qui avoit souffert que je l'entretinsse souvent de l'injustice que faisoient à ces enfans le comte & la comtesse de Laigne, & qui dès le tems qu'ils me furent amenés en France, leur avoit fait sentir des effets de sa bonté dont je crois avoir déjà parlé dans quelque endroit de ces mémoires.

1609.

voulut bien faire quelque chose de plus pour eux. Jeannin (2) eut ordre d'entretenir l'archiduc Albert sur cette affaire, de le disposer à écouter favorablement les demandes de mes neveux, & de le porter à leur rendre toute la justice qui leur étoit dûe. Lui, ou bien Caumartin, remit même aux mains de ce prince, un mémoire instructif que j'avois fait, des droits de la maison d'Epinoy à la succession de la maison de Melun. La réponse que l'archiduc fit au roi en 1601, qui est l'année où ceci se passoit, me donna lieu de tout espérer. En effet, ce prince voyant l'intérêt que sa majesté prenoit à ce démêlé, y entra si avant, que par un accommodement provisionnel, dont il fut l'auteur, mon neveu d'Epinoy (3), resté seul héritier par la mort

(2) On peut voir dans le cabinet de M. le duc de Sully d'aujourd'hui, une lettre du duc de Sully au président Jeannin, dans laquelle, après l'avoir entretenu de l'état présent des affaires des Provinces-Unies, & de celles de Clèves, il lui recom-

mande les intérêts du prince d'Epinoy, son neveu. Cette lettre, qui est trop longue pour pouvoir la transcrire ici, est datée de Fontainebleau, du 15 Juin 1609.

(3) Guillaume de Melun, prince d'Epinoy, &c. Il avoit eu plusieurs autres fre-

1609.

de son frere, obtint dès ce tems-là la restitution d'une grande partie des biens qui avoient été confisqués sur son pere. Cette transaction, que l'intervention du roi & de l'archiduc rendoit une pièce assez importante, fut dans la suite la meilleure dont la princesse de Ligne (4) se servit, pour prouver que tout le reste des biens de cette succession, dont elle ne s'étoit point dépouillée, lui avoit été accordé.

Je m'avisai d'un expédient, pour mettre fin à toute cette chicane : ce fut d'obtenir du conseil des Etats qu'ils inférassent dans leur traité de trêve un article, par lequel cette question fût décidée de la maniere la plus favorable pour le jeune d'Epinoüy ; ce que j'obtins sans peine, dès les premières instances que j'en fis faire sous main. Cet article portoit que sur le refus que la dame princesse de Ligne a fait au conseil des Provinces-Unies, de restituer les biens

res, morts en bas âge ou sans postérité. Il en a été parlé ci-devant.

(4) Marie de Me-Tun, dame de Roubaix, d'Antoing, &c. femme de Lamoral, premier prince de Ligne, gouverneur d'Artois, chevalier de la Toison d'Or.

de la maison d'Epinoÿ , dont elle jouissoit injustement , il sera nommé deux arbitres de la part de sa majesté très-chrétienne , & autant de celle des archiducs , qui s'assembleront à Ver-
vins , dans la saint Jean prochaine , pour juger définitivement cette ques-
tion ; que si les voix sont partagées , ils conviendront d'un sur-arbitre ; & que s'ils ne peuvent s'accorder sur ce choix , le roi très-chrétien sera ce sur-arbitre , à la sentence duquel , la prin-
cesse de Ligne & tous les autres hé-
ritiers respectifs , seront obligés de se soumettre , & les archiducs , dont ces biens relevent , d'en permettre l'exécution ; cependant , que les biens de la maison de Vassenard , & tous autres appartenans au prince d'E-
pinoÿ , dans l'étendue des Provinces-
Unies , lui seront rendus par provision.

La princesse de Ligne mit tout en œuvre pour éluder la décision. Cette dernière clause lui ôtant toute espérance , elle alléguâ encore la transaction , dont il vient d'être parlé. Elle se défendit , sur ce que la partie des biens qu'on lui demandoit , qui étoit dans la province de Hollan-

1609.

de , avoit été chargée de taxes considérables , sur quoi elle demandoit des compensations. Lorsqu'elle se sentit pressée , elle parut s'adoucir , & se retrancha à demander qu'on terminât la chose , par toute autre voie , que par un jugement de rigueur. Elle en fit proposer plusieurs , sur - tout lorsqu'elle s'aperçut que son neveu étoit d'humeur à acheter la paix , par le sacrifice de quelques-uns de ses droits. L'archiduc parut entrer avec elle dans tous les moyens qu'on imagina pour me faire désister ; car c'étoit moi qu'on regardoit dans cette occasion , comme la véritable partie adverse. Il fut proposé de faire épouser à mon neveu la seconde des filles de madame de Ligne , qui étoit encore à établir. Cet expédient étoit assez bien imaginé , si la mere avoit été une femme raisonnable ; mais elle ne vouloit pas même donner à sa fille une dot égale à celle qu'elle avoit donnée en mariage à son aînée. Je lui fis faire par Préaux l'option de céder vingt-cinq mille livres de rente à d'Epinoy pour la dot de sa fille , ou de se voir obligée de lui restituer tout son bien. Il y avoit à

perdre , & même assez considérablement , pour mon neveu dans cette offre, qu'elle ne laissa pas de refuser avec hauteur. Le reste de l'année se passa à faire & à rejeter des propositions qui ne conduisoient à rien.

Il fut encore besoin que sa majesté s'en mêlât , comme elle eut la bonté de faire , en écrivant le 19 octobre à l'archiduc , pour se plaindre des procédés de la princesse de Ligne, & du peu de soin qu'on montroit de mettre à exécution l'article du traité, qui regardoit le prince d'Epinoÿ. Le roi fait remarquer à l'archiduc , sur l'article de la transaction dont madame de Ligne faisoit son fort, qu'outre qu'il n'y a rien à opposer à une décision portée dans un traité fait entre souverains, l'avis de son conseil, conforme aux loix de son royaume, est que l'autorité du roi qui intervient dans un contrat , n'empêche pas celui de ses sujets qui s'en trouve lésé, de réclamer son droit. Il le prie d'écouter là-dessus ce que lui diront Berny (5) & Préaux, qu'il a chargés de lui

(5) Mathieu Bru- | résident de sa majesté
lart, sieur de Berny, | près de l'archiduc.

N y

1609.

faire un plus grand détail de toute cette affaire ; & après lui avoir fait une dernière instance en faveur d'Epinoy, il veut bien se déclarer caution de l'obéissance & de la fidélité de ce nouveau vassal. Il lui avoue dans le corps de la lettre, que d'Epinoy acheteroit volontiers la paix & l'union avec sa tante, aux dépens d'une légère portion de son bien ; mais qu'il a été le premier à lui conseiller de ne pas l'écouter, tant qu'elle ne montrera pas plus de modération dans ses demandes. Toute cette lettre n'est pas d'un roi, mais d'un ami : & dans presque toutes celles que Villeroy & Jeannin écrivoient par son ordre au conseil des Etats, il y avoit un article d'instance sur l'affaire de d'Epinoy. Je continuois de mon côté de les presser fortement, dans celles que j'écrivois à Préaux, qui me rendit auprès d'eux des services que je lui promis de ne pas laisser sans récompense.

Le duc de Bouillon obtint des lettres de naturalité pour ses enfans nés à Sedan. Le roi ne fit point attention

Hector de Préaux, J. niste, gouverneur de gentilhomme calvi- Châtelleraut.

que dans ces lettres & dans la requête présentée à ce sujet à la chambre des comptes, Bouillon avoit pris la qualité de seigneur souverain de Sedan, & n'y fit point faire opposition par son procureur général; mais sa majesté répara cette omission, en faisant demander par ce procureur général, qui étoit Jérôme l'Huillier, acte que le consentement qu'elle avoit donné à la requête du duc de Bouillon, & son silence sur le titre qu'il avoit pris, ne préjudicioient point à ses droits, au cas que quelque jour il se trouvât justifié par les papiers, titres ou enseignemens, soit du trésor, soit des archives, que Sedan est un fief anciennement relevant de celui de Mouson, uni au domaine de la couronne. Cet acte du 11 avril, est inséré dans les registres de la chambre des comptes.

Le député du duc de Lunebourg-Brunswick me fut envoyé par sa majesté, pour le paiement de sept mille écus, qu'il disoit être encore dûs à son maître, & que le roi m'ordonna de lui payer sans discussion, vû la modicité de la somme. J'y joignis les traitemens polis, avec lesquels Hen-

1609.

ri cherchoit à s'attacher de plus en plus les princes d'Allemagne. Je rendis pareillement à M. le duc de Savoye quelques services, qui m'attirerent une lettre de ce prince, & un remerciement de M. de Jacop, son ambassadeur. Cette déférence, jointe aux visites qu'on me voyoit rendre à l'ambassadeur de Savoye, parut aux ennemis que j'avois à la cour, un fondement suffisant pour faire craindre au roi, que le duc de Savoye ne fît de moi, ce qu'il avoit fait du maréchal de Biron. Henri se donna bien de garde de leur dire qu'il sçavoit toutes mes démarches, & qu'il les approuvoit. Il les remercia au contraire, & m'écrivit tous leurs discours, en me mandant de lui porter les dernieres lettres que j'avois reçues de Turin, la premiere fois que j'irois le trouver.

Il y eut encore cette année une entreprise sur la ville de Genève, & elle fut conduite par ce même du Terrail (6), dont il a été assez sou-

(6) Louis de Com-
boursier, sieur du
Terrail, gentilhom-
me de Dauphiné, & parent de Lesdiguieres. Les mémoires pour l'hist. de France en parlent comme

vent fait mention. Elle lui réussit si mal, qu'il y fut fait prisonnier : & sans autre forme de procès, il eut le cou coupé. C'étoit un homme de beaucoup de tête & de cœur ; mais plein d'ambition & de vices : aussi le roi ne fut-il pas fâché que la promptitude de la justice l'eût prévenu. Il fut accablé de sollicitations en faveur de du Terrail, aux premières nouvelles qui vinrent de sa prison ; mais les nouvelles de la mort suivirent de si près celles de la détention, qu'il ne se vit pas longtemps dans l'embarras. » C'est une belle
 » dépêche, me dit ce prince ; c'étoit
 » un dangereux homme. Depuis que
 » je vis qu'il cessoit de vous voir & de
 » vous hanter, comme il avoit ac-
 » coutumé, & que nous lui vîmes,
 » vous & moi, étant sur le balcon de

ceux de Sully. » Le	» juration toute pré-
» roi, disent-ils, dont	» te... La grace que le
» il étoit sujet natu-	» roi lui auroit don-
» rel, lui avoit donné	» née, ne lui auroit
» quatre grâces ; mais	» pas sauvé la vie.
» il n'en avoit pas	» Ceux de Genève lui
» plutôt une, disoit	» firent couper la tète,
» sa majesté, dans	» le 29 avril & à
» une de ses pochet-	» la Bastide, Gentil-
» tes, que dans l'au-	» homme Bourdelois,
» tre il tenoit une con-	» pris avec lui,

1609.

» la galerie , tuer cet homme (7) »
 » je n'en eus plus d'espérance.

Le duc de Florence ayant envoyé,
 après la mort du duc son pere (8),

(7) » Le mardi 8 » ne cette nouvelle
 » août, du Terrail » d'une maniere qui
 » tua, en présence du » ne l'effrayât point,
 » roi , & devant les » supposa un songe,
 » fenêtres de la gale- » dans lequel il avoit
 » rie du Louvre, Ma- » vu le grand duc
 » zancy, brave soldat » mort, & qu'il lui
 » Gascon , auquel sa » raconta à son lever.
 » majesté venoit de » La reine en a été
 » parler. Il fut telle- » d'abord surprise ;
 » ment indigné & fai- » mais ensuite elle a
 » si de ce coup qu'il » dit au roi , que ce
 » vit donner, qu'il en » n'étoit qu'un songe.
 » changea, dit-on , » Mais , madame , a
 » deux fois de chemi- » reparti le roi , je
 » se » *Mémoire. pour* » crains que mon son-
l'hist. de Fr. an. 1606. » ge ne soit vrai; nous
 Du Terrail avoit été » sommes tous mor-
 obligé de sortir du » tels. Il est donc
 royaume , après cet » mort ? Oui , ajouta
 assassinat. » le roi : voilà la nou-

(8) Ferdinand de » velle que j'en ai re-
 Médicis , grand duc » çue... Cette mort fut
 de Toscane , qui avoit » cause que les diver-
 succédé en 1587 , à » tiffemens ordinaires
 François - Marie de » du carnaval furent
 Médicis son frere , » suspendus , &c »
 étoit mort l'année C'est Ferdinand de
 précédente. » Le roi, Médicis , qui fit cette
 dit l'Etoile ou l'au- réponse à notre am-
 teur du supplément bassadeur , lequel lui
 de son journal , » pour faisoit des plaintes de
 » apprendre à la rei- ses liaisons avec l'Es-

un ambassadeur extraordinaire à Rome, pour prêter l'obédience au Pape. Cet ambassadeur, soit par ordre de son maître, soit de son propre mouvement, ou peut-être par mégarde, visita l'ambassadeur d'Espagne avant le nôtre. Henri ne l'eut pas plutôt appris, qu'il songea à en tirer raison; & il commença par révoquer un ordre qu'il venoit de donner, sur les représentations du chevalier Guidi, pour le paiement d'une somme de cent mille livres, qui se trouvoit encore dûe au grand duc. Jouanini, agent de ce prince, qui prévint toutes les conséquences de cette affaire, assembla ses amis & ses partisans, pour concerter avec eux les moyens de faire en sorte que la réparation que nous étions en droit d'exiger, se bornât du moins au duc de Florence, & ne fût pas une espèce d'insulte pour l'Espagne même; & comme je passois pour être celui du conseil qui étoit le plus

pagne : » Si le roi me II, de Médicis,
 » eût eu quarante ga- son fils, est celui
 » leres à Marseille, je dont il est question
 » n'eusse pas fait ce ici.
 » que j'ai fait », Côté

1609.

capable d'inspirer au roi une résolution ferme & hardie , ils convinrent que Jouanini viendrait me trouver , & feroit tous ses efforts pour m'amener à des sentimens plus doux.

Il ne me coûtait rien d'accorder à ses instances , que je n'agirois ni ne parlerois en cette occasion , que pour exécuter simplement les ordres du roi. Je sçavois que sur pareille matière , Henri n'avoit pas besoin qu'on l'excitât à soutenir ses droits , & Jouanini n'en étoit pas moins persuadé que moi. Je lui dis pourtant , qu'il me paroïssoit fort étrange qu'un aussi petit prince que l'étoit son maître , & tout récemment mis au rang des ducs , se mêlat de régler le rang entre les rois de France & d'Espagne. Jouanini reçut ces paroles , comme fait tout ambassadeur en pareille rencontre ; & pour me persuader que je devois traiter son maître avec plus de respect , il entra dans un long discours sur ses qualités , & sur la généalogie qu'il rapporta à la maison d'Autriche , dont il commença aussi à faire l'éloge. Je l'interrompis , en lui disant que tout le monde pouvoit décider aussi-bien

que lui , sur le véritable degré de la grandeur du duc de Florence , puisqu'on l'avoit vue commencer de nos jours ; que pour ce qui regarde la maison d'Autriche , je n'avois pas besoin d'être instruit , moi , qui comptois parmi mes ayeules , une fille de cette maison (9) , morte il y avoit cent cinquante ans : mais qu'on ne pouvoit faire sérieusement comparaison de cette maison , à l'auguste maison de France.

(9) Jean de Béthune , seigneur de Vandeuil , Locres , &c. auteur de la branche de laquelle descendoit le duc de Sully , épousa Jeanne de Coucy , alliée à la maison d'Autriche , parce qu'Enguerrand VI de Coucy , ou , pour parler plus juste , de Guines , portant le nom & les armes de la maison de Coucy , éteinte , avoit pris en mariage Catherine d'Autriche , fille de Léopold , qui est cette fille que désigne ici M. de Sully. Il eût parlé plus correctement , s'il avoit dit

qu'elle entra dans la maison de Coucy , dans laquelle la sienne s'allia. Il tombe encore dans une autre faute de chronologie , en ce qu'au lieu de cent cinquante ans , il devoit mettre deux cens cinquante ans , cet Enguerrand de Coucy , mari de Catherine d'Autriche ayant été tué à la bataille de Crecy , en 1346. Consultez MM. de Sainte Marthe , du Chesne , Anselme , & autres généalogistes. Voyez aussi ce que nous avons remarqué précédemment sur la maison d'Autriche.

1609.

Il se fit à ce sujet plusieurs manèges à la cour, dans lesquels la reine parut pousser un peu loin sa tendresse pour son sang. Le roi lui en fit des reproches assez vifs, & elle me fit bien sentir qu'elle n'en accusoit point d'autre que moi. Cependant cette affaire ne produisit rien de plus fâcheux, parce qu'à la première plainte que le roi en fit porter au duc de Florence, celui-ci protesta qu'il n'avoit aucune part à l'imprudent procédé de son ambassadeur, & qu'il se soumettoit à tout ce que sa majesté voudroit exiger de lui, pour la réparation de cette offense. Il rappella cet ambassadeur, sans attendre que le roi le pressât davantage, & il lui ordonna de faire avant que de partir, une déclaration authentique de sa faute, qui fut rendue publique à Rome & en France. Henri se tint content de cette satisfaction; & pour montrer au grand duc qu'il avoit tout oublié, il le fit assurer qu'il auroit pour lui tous les mêmes sentimens d'amitié & de bienveillance qu'il avoit eus pour le duc dernier mort, & il lui en donna le premier témoignage, en lui faisant rendre sur la mort de son

pere , & sur son avènement à la couronne , les complimens qu'il recevoit de tous les autres princes de l'Europe.

1609.

L'Espagne s'en étoit acquittée par le cardinal Zapata. Henri jugea à propos de se servir aussi d'un cardinal , pour ne pas donner lieu à un second contre-tems , pareil au premier , & dont l'explication auroit pu ne nous être pas aussi favorable ; car on sçait de quelles prérogatives jouissent personnellement les cardinaux en Italie , auprès des princes. Je lui nommai l'abbé de la Rochefoucault , qui alloit à Rome prendre possession de cette dignité. Sa majesté ne l'agréa point par cette raison-là même ; elle s'imagina que cet abbé , qu'on sçavoit bien n'être pas encore nommé cardinal , & qu'on verroit n'être pas parti de France exprès pour ce ministère , ne seroit pas aussi bien reçu qu'un ancien cardinal qu'elle feroit partir de Rome. Elle jeta donc les yeux sur le cardinal Delfin , auquel elle fit donner deux mille écus pour les frais de son voyage ; car cette éminence n'étoit pas riche. Conchini avoit

1609.

brigué cet honneur, & l'avoit obtenu par le moyen de la reine, avant qu'on eût fait toutes ces reflexions. Il n'auroit certainement pas fait ce voyage à si peu de frais: aussi Henri se réjouissoit-il doublement qu'il eût été rompu, par le motif de sa haine pour cet homme, & par celui de son économie.

Au reste, les raisons d'alliance n'avoient peut-être pas plus de part dans toutes ces complaisances du roi pour le duc de Florence, que la politique & l'intérêt de ses grands desseins, qui ne lui permettoient pas de maltraiter, ou même de négliger le plus petit prince. L'assignation des cent mille livres au chevalier Guidi fut rétablie. Henri se contenta d'exiger de cet Italien, que dans les quittances qu'il tireroit du grand duc, il seroit fait déduction de sommes assez considérables que sa majesté avoit avancées pour dom Joan de Médicis. Avec cet argent, Guidi remporta à Florence une chaîne d'or de cinq ou six cens écus, dont je lui fis présent de la part de sa majesté. Henri faisoit d'ailleurs cas de cet Italien; & soit qu'après cela il restât

par-delà les monts, ou que son maître le renvoyât en France, le roi ne regardoit point comme quelque chose d'indifférent de se l'attacher.

1609.

De Refuge continuoit sa fonction d'agent de France auprès des Suisses & des Grisons, avec si peu de ponctualité, que je crus devoir lui en faire faire des reproches par Villeroy. Il n'osa peut-être me répondre à moi-même. Il s'excusa à Villeroy de sa négligence à envoyer des états de distribution de deniers, qui étoit le premier grief que j'avois contre lui, en disant que j'avois dû recevoir ces états de la main des commis qui avoient fait les deux précédentes distributions, outre ceux qui devoient m'être fournis plus en détail par les trésoriers des ligués, & que je recevrois sans doute de même ceux de la prochaine distribution. Sur l'article du rachat des dettes, qui étoit mon second grief, sans rien articuler, il répondit à Villeroy, qu'il en avoit acquitté à différentes fois; & sur tout le reste des reproches qui lui étoient faits, il n'apportoit rien de plus précis, ni de plus satisfaisant.

Je lui écrivis moi-même, après que

1609.

Villeroy m'eût montré sa lettre, comme je crus que ma place me mettoit en état, & même dans l'obligation de le faire, que je n'avois point reçu les quatre états des commis, dont il avoit fait mention à Villeroy; que quand cela seroit, de pareils états en gros ne suffisoient point; mais que comme les ordonnances de payement paroient uniquement de lui, c'étoit aussi à lui à dresser des états où tous les deniers de différente nature se trouvasent spécifiés, séparés & certifiés de lui; que c'étoit même à lui à me répondre de l'exactitude des trésoriers, & à m'informer s'ils n'employoient point de non-valeurs dans leurs états; que c'étoit ainsi qu'en avoit usé Caumartin, son prédécesseur; qu'outre qu'il ne manquoit jamais d'envoyer de quartier en quartier, les états de recette dressés par les trésoriers des ligues avec celui de la distribution qu'il avoit faite, distinguée par chapitre, il proposoit sans cesse de nouveaux moyens d'acquitter les dettes; & de ménager les deniers de sa majesté; que son emploi se réduisant presque uniquement à la finance, &

demandant par conséquent une exacte correspondance avec le surintendant, il étoit impossible de l'excuser sur le silence qu'il affectoit avec moi; que ses excuses n'étoient pas meilleures, de ce qu'on ne voyoit aucune dette acquittée pendant sa gestion, la chose ne lui devant pas être plus difficile, qu'elle l'avoit été avec celui qu'il avoit remplacé; que je le priois donc de me satisfaire au plutôt, non par de longs discours, ni de mauvaises justifications, qui en matière d'argent ne doivent point être reçues; mais par de bons effets & de véritables pièces justificatives; qu'autrement je ne pourrois me dispenser de le représenter à sa majesté, comme indigne de la charge qu'elle lui avoit confiée.

On donna l'idée au Grand-Seigneur d'avoir un résident à Marseille, pour l'adresse & la commodité des grenadins qui passaient par cette ville. Le grand visir en parla, par son ordre, à notre ambassadeur, & consulta, sur cet établissement, l'aga du Caire, nommé Agi Ibrahim-Mustafa, homme qui avoit acquis en assez peu de tems, beaucoup d'autorité &

1609.

de dignités à la Porte, & qui lui parla de moi, comme d'un seul homme à la cour auquel il devoit s'adresser. L'aga Mustapha fut chargé de demander au roi cette grace, au nom du sultan Achmet, par une lettre à laquelle en étoit jointe une de Salignac pour moi; & l'une & l'autre furent apportées par un grenadin, que le grand visir destinoit à cet emploi. Salignac, en me donnant avis de tout ce qui s'étoit passé à la Porte à ce sujet, me mandoit que le Grand-Seigneur se tiendrait fort obligé au roi d'une grace, qui n'étoit d'ailleurs sujette à aucun inconvénient; & qu'on ne pouvoit mieux faire que d'accorder la place au porteur, dont la probité & le bon esprit lui étoient connus, & qui avoit déjà demeuré ci-devant à Marseille.

Jean Guillaume, duc de Clèves.

De tout ce qui se passa cette année en Europe, il n'y eut rien de plus remarquable, ni de plus intéressant, que la mort du duc de Clèves, qui arriva presque dès le commencement. Henri n'en eut pas sitôt appris la nouvelle, qu'il vint à l' Arsenal, où, sans entrer chez moi, il marcha droit au jardin, après avoir
seulement

Seulement demandé, en passant, dans la première cour où j'étois. Comme on lui eut répondu que j'écrivois dans mon cabinet, il se tourna vers Roquelaure & Zamet, & leur dit en riant : » Ne pensiez-vous point qu'on » allât me dire qu'il est à la chasse, ou » chez la Coiffier, ou avec des dames ? » Allez, Zamet, poursuivit ce prince, après avoir donné à mon application au travail plusieurs louanges, qu'il ne m'est pas séant de rapporter, » allez lui dire que je vais me promener » dans sa grande allée, & qu'il m'y » vienne trouver tout à cette heure au » grand balcon, où nous avons accoutumé de n'être pas muets, & que » j'ai bien des choses à lui conter ; car » j'ai eu avis, dit publiquement sa majesté, que le duc de Clèves est mort : » il a laissé tout le monde son héritier, l'empereur & tous les princes d'Allemagne prétendant à sa succession ». Zamet me rencontra sortant de mon cabinet. On m'avoit déjà averti que le roi avoit passé. La nouvelle du jour, & tous les incidens auxquels elle alloit donner lieu, furent la matière d'un entretien de plus d'une

1609. heure sur le balcon. La chose parut à sa majesté valoir bien la peine que je composasse sur tout ce qu'il y avoit à dire à ce sujet, un mémoire que je vais amplifier ici de ceux que je reçus peu de jours après de Bongars, qui étoit alors particulièrement chargé de veiller avec la dernière exactitude à nos affaires auprès des princes protestans d'Allemagne. Je les montrai tous à Henri: & je crois que le lecteur verra aussi avec plaisir un événement, que toute l'Europe, attentive aux desseins de sa majesté, regardoit comme le signal d'une guerre générale, traité avec toute l'étendue qu'il mérite, soit sur le droit, soit sur la politique.

Il est nécessaire d'abord de sçavoir comment s'étoit formé ce petit Etat, composé, lorsque son dernier duc mourut, de quatre ou cinq grands fiefs, tous ayant titre de principauté. Un comte de Julliers, vivant environ l'an 1130, joignit à ce comté celui de Berg, en épousant la fille unique du comte de ce nom. Le comté de Gueldre leur fut ensuite uni en 1350, par le mariage de Renaud, ou Rainold, premier duc de Gueldre, avec

héritière de Guillaume, premier
duc de Julliers. Presque dans le même
tems, un Adolphe de la Mark
quitta l'archevêché de Cologne &
l'évêché de Munster, pour se porter
héritier de Marie, comtesse de Clé-
ves, sa mere, contre ses cousins
d'Erkel & Perweis, aussi fils de Clé-
ves; mais par femmes, & l'emporta
sur eux, soit parce qu'il acherait le droit
du second, plus proche d'un degré
que lui; soit par la faveur que lui pré-
férent l'empereur Charles IV. & les
Etats du pays.

Le duché de Clèves ayant ainsi pas-
sé dans la maison de la Mark, ceux
de Julliers & de Berghs y trouvaient
ensuite rejoints, dans la personne
d'un Jean, duc de Clèves, comte
de la Mark, qui épousa en 1496 Ma-
rie, fille de Guillaume, duc de Jul-
liers & de Bergh. Le duché de Gueld-
re en étoit alors démembré, parce
que Arnold d'Egmont, qui le possé-
doit du chef de sa mere, Marie d'Er-
kel, fille de N. d'Erkel &
de Jeanne de Julliers & de Gueldre,
avoit vendu en 1472 à Charles de
Bourgogne, dont la fille le porta

1609.

dans la maison d'Autriche. Cette disposition fut en vain contestée par un Guillaume de Jolliers, auquel Charles d'Egmont, petit-fils d'Arnold, le laissa par testament. La maison d'Autriche se maintint par les armes en possession du duché de Gueldre. Cette coutume de fiefs féminins reçue dans tous ces cantons, sert bien pour le dire ici en passant, l'opinion de ceux qui croient que les dix-sept provinces des Pays-Bas, portées dans la maison d'Autriche par le mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien, ne sont pareillement qu'autant de Fiefs féminins.

L'empereur ne convenoit point que Clèves, Jolliers, Bergh, Mark, Ravensperg & Ravestein dont le duc Guillaume venoit mourir revêtu, fussent des fiefs féminins; au contraire, son droit prétendu sur ces fiefs ne portoit que sur des preuves qu'il disoit avoir qu'ils sont tous fiefs masculins. Cette contestation n'étoit pas un point absolument nouveau. L'opposition qu'il se trouvoit entre les dispositions de différens Seigneurs de ce petit Etat

acceptées en différens tems par leurs
sujets, & les déclarations de quelques
empereurs sur cette matiere, en fai-
soit une question agitée depuis long-
tems, & dont l'entière décision avoit
été réservée de part & d'autre au tems
de la mort du dernier mâle de cette
maison, qui venoit enfin d'arriver.
Pour voir plus clair dans ce point de
droit, il est besoin de fouiller dans les
archives de cette principauté. Nous
verrons par même moyen, l'état de la
famille du dernier duc, ce qui ache-
vera de faire connoître comment étoit
vrai ce que disoit Henri, que la suc-
cession du duc de Clèves étoit celle
de presque toute l'Allemagne.

Les argumens dont les princes in-
téressés dans cette affaire se servoient
contre l'empereur, se tirent d'un
grand nombre de pièces testimonia-
les & matrimoniales, & autres écrits,
soit particuliers, soit publics, revê-
tus d'une acception authentique des
Etats du pays. Voici les principales.
Une ordonnance d'Adolphe, premier
duc de Clèves, comte de la Mark,
&c. en 1418, reçue dans toutes ses
villes, qui donne la principauté au fils

1609.

ainé du duc, seul & sans partage avec ses freres, & au défaut du fils, à la fille ainée, les autres sœurs aussi exclues. Pareille ordonnance de Guillaume duc de Julliers & de Bergh, comte de Ravensperg, & de Jean, duc de Clèves, comte de la Mark, en 1496, à l'occasion de l'union de leurs états, par le mariage de Marie, fille unique du premier de ces princes, avec Jean, fils du second. Autre ordonnance des mêmes Jean de Clèves & Marie de Julliers, lorsqu'ensuite ils marierent en 1526, Sibyle, leur fille ainée, à Jean-Frédéric, comte, puis électeur de Saxe; disposition à laquelle souscrivit en 1542, Guillaume lui-même, fils de Jean & de Marie. L'an 1572, Guillaume, duc de Julliers, de Clèves, &c. celui qui venoit de mourir, fait épouser Marie-Eléonor, l'ainée de ses filles, à Albert-Frédéric de Brandebourg, duc de Prusse, & il lui réserve en la même forme sa succession entière, la branche masculine venant à s'éteindre dans sa famille. Deux ans après, Anne, sœur de Marie-Eléonor, épousa à Neubourg le duc Philippe-Louis

Il mourut
en 1592.

comte Palatin , avec semblable substitution aux droits de sa sœur aînée ; le contrat passé à Deux-Ponts , & signé par le comte Louis , depuis électeur Palatin , par le landgrave de Hesse Guillaume , & par le duc Jean , comte Palatin ; le même contrat ratifié une seconde fois en 1575 , par le même prince Guillaume , lorsque le duc de Clèves , sur la plainte de son gendre le duc Philippe-Louis , que la somme de deux cens mille florins , qui étoit la dot des cadettes , étoit une récompense trop petite de sa renonciation à une pareille succession , se porta à l'augmenter de cent mille , pour chacune d'elles. A cette condition , Anne de Julliers fait dans la même année , un acte solennel de renonciation. Le duc Jean , comte Palatin de Deux-Ponts , épouse quatre ans après , la troisième des filles de Guillaume de Julliers , nommée Magdeleine , & il fait les mêmes renonciations que le duc Philippe - Louis , son frère aîné , en faveur de l'aînée des trois sœurs ; Louis , électeur Palatin , Guillaume , landgrave de Hesse , Philippe-Louis , comte Palatin de Neubourg , y in-

1609.

Il mourut
âgé de 47
ans.

terviennent encore : c'étoit la quatrième renonciation du duc de Neubourg. Enfin, la quatrième de ces princesses, Sibyle, épouse Charles d'Autriche, marquis de Burgaw ; & l'on peut bien croire que le prince leur frere (car le duc Julliers avoit alors un fils nommé Jean Guillaume,) n'oublia pas de requérir du prince Autrichien, la même renonciation, qu'avoient faites ces trois autres beaux-freres. Cependant, comme ce jeune prince étoit fort infirme, & il mourut en effet peu de tems après avant son pere, que l'argent de la dot n'étoit point prêt, que le gouvernement se conduisoit par des impressions étrangères, la mort de Guillaume de Clèves arriva sans que le quatrième de ses gendres eût renoncé comme les autres. Tels étoient les droits des quatre princes, parties de l'empereur; le duc de Brandebourg & Prusse, le comte Palatin de Neubourg, le comte Palatin de Deux-Ponts & le marquis de Burgaw.

L'empereur alléguoit en sa faveur les exemples suivans. L'an 1483, l'empereur Frédéric III donna, de sa propre volonté, à Albert, duc de

Saxe, pour récompense des services qu'il en avoit reçus, les duchés de Julliers & de Bergh, lorsque par la mort du duc Guillaume, il crut qu'ils étoient dévolus à l'empire. Maximilien I, fils de Frédéric, ratifia cette donation en 1486, & l'étendit à la personne d'Ernest, électeur de Saxe, frere d'Albert; il la confirma de réchef en 1495, parce que les princes de Saxe lui étoient alors nécessaires; mais en l'an 1508, que cette considération ne subsistoit plus, cet empereur laissa Guillaume de Julliers le maître de disposer de son bien en faveur de Marie, ou de telle autre de ses filles qu'il lui plairoit, Guillaume étant mort en l'an 1511, l'électeur de Saxe voulut se prévaloir de la donation de l'empereur pour ôter Julliers au duc de Clèves, qui en avoit épousé l'héritiere; mais lorsqu'il chercha à mettre Maximilien dans son parti, cet empereur qui craignoit sur toutes choses de jeter le duc de Clèves entre les bras de la France, refusa de s'en mêler, exhorta l'électeur à la patience, & ne lui donna que des assurances générales qu'il n'y perdrait

1609.

rien. Bien plus , lorsque Jean-Frédéric , électeur de Saxe , épousa en 1626 Sibyle , fille de Jean , duc de Clèves & de Julliers. L'empereur Charles-Quint confirma formellement le droit de cette princesse : il se fit même une application de cette regle , lorsqu'il eut vaincu en 1546 le duc Guillaume de Julliers , & qu'il se fut raccommo- dé avec lui , moyennant que ce duc épousât Marie d'Autriche , fille de Ferdinand , roi des Romains & de Hongrie ; car Charles consentit qu'il fût employé dans le contrat de mariage de cette princesse , qui étoit sa nié- ce , qu'au défaut d'enfans mâles , les filles qu'elle auroit , succéderaient aux duchés de Julliers , &c. ; ce que Maximilien II accepta après lui , en 1566. Il est vrai que l'empereur re- gnant , fortement sollicité en 1602 , par le duc de Neubourg de confirmer cette constitution de ses prédécesseurs , le refusa constamment ; il lui accorda seulement acte de son refus , avec dé- claration qu'il ne prétendoit préjudi- cier au droit de personne.

Je crois qu'après cela , le lecteur

perce aisément la vérité, sur la supposition contradictoire des deux parts de fiefs féminins & masculins. Ce qu'on ne peut méconnoître ici, c'est une différence entre les preuves des uns & des autres, qui forme un préjugé aussi heureux en faveur des vrais héritiers, qu'elle est peu favorable aux Autrichiens. Ceux-là s'appuyent sur une suite de réglemens, qu'on voit unanimement & uniformement reçus; ceux-ci ne rapportent que des titres de pure autorité, qui ne font pas honneur au conseil aulique; & d'ailleurs, si suspects par leurs variations, & même par leurs contradictions, qu'à peine peuvent-ils seulement servir à fonder un droit.

Quoi qu'il en soit, le duc Guillaume n'eut pas plutôt les yeux fermés, que chacune des parties songea sérieusement à se mettre en état de n'être pas obligée de céder. L'empereur Rodolphe donna l'investiture de Clèves & de Julliers à l'archiduc Léopold d'Autriche; & n'osa pourtant franchir ce pas, sans du moins en prévenir S. M. T. C. Cette démarche fut faite au nom de Léopold, & par un député,

1609.

qui déclara de bouche au roi, que l'Archiduc venoit d'entrer dans les états de Clèves, où son intention n'étoit pas de rien faire qui pût tant soit peu préjudicier aux intérêts de sa majesté, ni même de traiter à la rigueur les princes ses contendans; qu'il sera content, pourvu qu'ils se portent à rendre dans cette occasion à S. M. impériale ce qu'ils lui doivent; & qu'il le prie de ne point entrer dans une discussion, qui lui est purement personnelle avec eux.

Henri ne répondit à ce député, qu'en paroles très générales. Il étoit bien surpris de n'entendre point parler, pendant tout ce tems-là, des autres princes qui devoient être les premiers à s'adresser à lui. Il ne l'étoit pas moins de ce que lui mandoit Hottoman, qu'aucun d'eux ne songeoit à lever des troupes; comme s'ils avoient pu espérer de rien obtenir, autrement que par la voie des armes; mais ils ne tarderent pas à voir que c'étoit le seul parti qu'ils eussent à prendre: & s'il est vrai que sa majesté, en leur faisant faire quelque espèce de reproche de leur silence, fit les premiers pas, ils y répondirent si

bien , qu'après avoir appelé à leur conseil Boissise , Bongars & les autres agens du roi , ils nommerent un ambassadeur , qui vint supplier sa majesté de leur part , de les soutenir contre l'Archiduc , ou plutôt contre l'empereur. Cet ambassadeur eut tout lieu d'être content. Mais avant que de donner la suite des faits , faisons quelques réflexions sur le véritable intérêt politique de la France , dans cet incident.

Clèves, Julliers, Bergh, la Mark, Ravensperg & Ravestein, ces six cantons, ou petites provinces, non-seulement ne sçauroient être appellées un objet indifférent pour la France, mais encore elles l'intéressent d'une façon particuliere, par plusieurs endroits, dont celui de leur force & de leur richesse, n'est que le moindre. Cet état est l'une de nos frontieres ; ceux qui se le disputent, nos voisins proches, & voisins redoutables, du moins l'empereur : c'en est assez pour ne le pas laisser tomber en toutes sortes de mains. La guerre qui s'allumera pour sa possession, peut être une guerre de toute l'Europe, & devenir par con-

1609.

féquent la nôtre malgré nous ; elle le fera indubitablement , n'y eût-il que le seul intérêt des Provinces-Unies , sur la liberté où servitude desquelles elle influe de toute nécessité ; relation si visible , que donner les pays contestés à nos amis , c'est presque ôter la Flandre à nos ennemis ; & les laisser envahir à la maison d'Autriche , c'est conséquemment leur laisser en proie les Provinces-Unies : car j'appelle de ce nom la nécessité où celles-ci se trouveroient réduites , n'ayant presque plus que des ennemis pour voisins , de fléchir sous eux par d'éternels sacrifices , qui entraîneroient à la fin leur ruine. La preuve de cette vérité se tire de ce que les Etats ne se sont jamais sentis plus incommodés , que lorsque les ducs de Clèves favorisoient seulement en secret le parti espagnol. Est-il sensé de laisser détruire , sur le point de sa consommation , un ouvrage si utile , & qui a tant coûté ; ajoûtons de bonne foi , & qui malgré tous nos efforts , a été ébranlé par le dernier traité entre l'Espagne & la Flandre.

Si de cet objet , nous passons à celui

des grands desseins de sa majesté très-chrétienne sur toute l'Europe, quel meilleur moyen d'y faire entrer des potentats auxquels on n'auroit peut-être jamais pu les faire goûter autrement? Ceci peut donc nous conduire à nous assurer toute l'Allemagne à rétablir la dignité & la liberté du corps germanique, à porter le coup mortel à l'autorité impériale, & la consternation dans toute la maison Autrichienne, & ce bien que la France acheteroit, pour son seul intérêt, de tous ses trésors, nous en jouirions sans soupçon & sans envie, comme l'effet d'une générosité toute gratuite envers les princes persécutés.

Ces princes, dira-t-on, se sont montrés jusqu'à présent bien éloignés de prendre ces sentimens, à en juger par la répugnance qu'on leur voit à nous rien devoir, lors même qu'ils conviennent ne pouvoir rien que par nous. Mais qu'arrive-t-il ici après tout, qui ne soit comme indubitable dans l'abord d'une affaire difficile, compliquée, & roulant sur plusieurs têtes différentes? On n'est occupé dans ces commencemens, qu'à

1609.

balancer son intérêt avec ses facultés. Lorsqu'on a connu ce qu'il faut faire, on ne convient pas encore pour cela de la manière dont il faut le faire. Dans les affaires de communauté surtout, les modifications se multiplient à proportion du nombre des intéressés. Je soutiens au reste, que ces tâtonnemens des princes d'Allemagne, de quelque cause qu'on suppose qu'ils proviennent, ne doivent point empêcher sa majesté de prendre parti pour eux. Dans les grandes choses, dans les choses qui ont pour objet un bien général, j'ai pour maxime que c'est à ce bien seul qu'il faut s'attacher, & jamais aux personnes. Celui-là n'a qu'une seule face qui est toujours la même. Celles-ci sont si sujettes à en changer, elles nous en montrent tant & de si odieuses, qu'elles nous refroidiroient infailliblement pour les entreprises les plus utiles & les plus nécessaires. Politiquement parlant, on doit presque toujours se contenter d'avoir écarté les obstacles, & ne pas craindre d'aller en avant, quoiqu'on laisse peut-être derrière soi quelques difficultés à lever, le tems les levera de

lui-même : je parle toujours ici de desseins dont l'auteur n'a point à rougir, tel qu'étoit pour nous celui de soutenir les princes héritiers du duc de Clèves, & celui d'arranger le gouvernement & la police de l'Europe entière, auquel j'ai voulu qu'on fît l'application de ces principes. Il ne faut donc que commencer. Chaque moment ouvrira une ressource ; l'exercice mettra en haleine ces princes trop lents ; le succès les échauffera, & l'ardeur guerrière leur fera prendre de notre générosité la bonne opinion, qu'on ne sçauroit trop les condamner de n'avoir pas conçue dans le commencement.

Voici un motif en faveur de ceux qui approuvant cette générosité, souhaiteroient pourtant que de notre part elle ne fût pas purement gratuite. Quelques succès qu'ayent nos armes unies à celles des princes prétendants à la succession de Clèves, il restera toujours à ces princes la crainte d'en être dépouillés quelque jour par l'empereur, les conjonctures venant à changer. Est-il téméraire de juger que cette crainte, jointe aux réflexions qu'ils se-

1609. roient sur la difficulté de conserver des provinces , partagées entr'eux en tant de morceaux , si peu à la commodité d'une partie d'eux , si exposées à la convoitise de leurs ennemis , & même d'un roi de France entreprenant , les porteroit à s'en accommoder un jour avec sa majesté très-chrétienne ; soit qu'ils en reçussent la valeur en argent , ou l'équivalent en fonds de terre dans le cœur de la France , comme dans le Berry , le Bourbonnois , la Marche & l'Auvergne. Si cela arrivoit , quel avantage pour la France , dans ce double lien d'intérêt & de dépendance , qui lui uniroit pour jamais une partie de l'Allemagne ! Ce qu'on ne sçautroit nier , c'est que le secours que le roi accorderoit aujourd'hui à ces princes feroit pour eux un engagement à lui en demander dans la suite , pour se conserver leur nouvelle acquisition , que sa majesté pourroit alors se faire bien payer. Mais qu'on ne croie pas pourtant que ce que je viens de dire soit une idée chimérique. Je vais surprendre bien des personnes , en leur apprenant que la chose , bien loin d'être d'une impossibilité

absolue, comme on se l'imagine, avoit déjà été entamée par de tierces personnes, & que sur le jour qui se présentoit à y réussir, elle étoit à la veille d'être proposée, & vraisemblablement acceptée par les princes intéressés.

Laissons toutes ces considérations publiques & particulières, & prenons la chose plus simplement. Le roi de France s'étoit déjà engagé de lui-même à prendre la défense de ses princes; il n'avoit rien négligé pour se les attacher; il leur avoit de tout tems fait offre de son assistance; il avoit déclaré assez hautement, qu'il ne souffriroit point qu'on les maltraitât; il avoit déjà même fait avancer des troupes sur la frontiere: c'étoit un point décidé de long-tems par la justice & l'honneur, il ne lui convenoit plus de reculer. Nos rois ont rarement été insensibles à ce mouvement de générosité, qui porte à soutenir les princes malheureux. Ce n'étoit pas ici purement le cas; ceux dont il est question, avoient rendu eux-mêmes des services réels à sa majesté, & montré en toute occasion, qu'ils ne manquoient que du pouvoir de lui en rendre encore de plus grands.

1609.

Comme ami , ou comme obligé ; Henri avoit à se souvenir de ce qu'ils avoient fait pour lui dans des tems malheureux. Lorsque François I aida Philippe , landgrave de Hesse , aïeul du landgrave d'aujourd'hui , à remettre le duc Ulric en possession du duché de Wirtemberg ; lorsque Henri II tendit la main à l'électeur Maurice de Saxe , prisonnier avec le landgrave , & aux autres princes d'Allemagne , opprimés par Charles - Quint , leur honneur seul , celui de leur couronne , les porta à ces démarches , qui leur coûtèrent considérablement Ils avoient de moins que Henri le grand , le motif de la reconnoissance , plus puissant lui seul que tous les autres.

Je contredis ici avec assurance ; ceux qui se plaignent que pour un intérêt étranger , qui peut se démêler sans seulement tirer l'épée , on rengage de gaieté de cœur sa majesté , dans une guerre avec l'Espagne , capable d'embraser toute la chrétienté. Ces personnes ignorent également la nature de la chose , & les conséquences de l'entreprise ; ils conviendroient , que dans la con-

joncture présente, l'expédition qui a pour objet d'assurer la succession de Clèves aux vrais héritiers, est d'une exécution si rapide, qu'elle ne seroit presque connue dans le public que par l'effet même; que l'Espagne, en faisant la paix avec ses propres sujets, & une paix, par laquelle, quoiqu'aux-aboïs, ils ne se sont relâchés sur rien, a donné une preuve de faiblesse & d'épuisement, qui la soumet aux loix d'une neutralité forcée; que l'empereur n'est pas plus en état de rien disputer avec nous, lui, déstitué des secours d'une partie de l'Allemagne; nous, plus en moyen d'agir que nous n'ayons été de long-tems; qu'enfin il ne doit presque en coûter à la France, que de dire qu'elle le veut. La suite a justifié tout cela clairement.

C'est donc proprement une affaire de rien, que l'entreprise présente, bornée au seul objet de Clèves; & ceux qui parlent autrement, ne le font sans doute, que parce qu'ils conviennent secrètement qu'en bonne politique, elle seroit l'introduction à une autre, beaucoup plus éclatante, plus étendue, en un mot, aux grands

1609.

desseins que l'Europe entière remai-
que dans sa majesté, pour l'abbaisse-
ment de la maison d'Autriche. Je suis
de si bonne foi, que je conviens d'a-
bord, qu'en effet il n'en faut pas faire
à deux fois, que j'ai toujours donné
ce conseil au roi mon maître, & que
ce prince ne pensoit pas différemment.
Je n'en convaincray que ceux qui exa-
mineront la chose avec moi, sans pas-
sion ni préjugé; mais pour ceux-là,
je m'en tiens sûr, parce qu'on en re-
vient là nécessairement de toutes les
réflexions qu'on fait sur les différentes
manieres de procéder dans cette affai-
re. Je vais les mettre ici sous les yeux,
telles à peu près que je les ai faites
dans le tems qu'elles m'occupoient le
plus fortement.

Un premier avis, & c'est le plus
insoutenable, est de regarder, les bras
croisés, des parties intéressées débat-
tre leur droit par la voie des armes;
& d'assister nos amis tout au plus de
nos conseils. Comme il est contraire
à toutes les regles de la prudence,
de se tenir désarmé devant les per-
sonnes qui se battent, il eût fallu de
toute nécessité, tenir un corps de

troupes sur la frontiere, ne fât - ce que pour être prêts à tout changement, qui de moment à autre pouvoit arriver. Nous ne gagnons donc rien dans ce parti, du côté de la dépense, que d'être exposés à la faire beaucoup plus long-tems, que si en nous mêlant de l'action, nous l'eussions terminée tout d'un coup.

Je dis la même chose d'un second parti, qui d'abord paroît assez spécieux, qui est d'appuyer les princes contre la maison d'Autriche, non pas ouvertement, mais sous-main, comme nous avions fait dans la guerre de Flandre, la paix subsistant d'ailleurs entre toutes les autres puissances de l'Europe. Il eût été à craindre que ces secours cachés & trop foibles, n'eussent pas pu mettre nos alliés en état de résister aux deux branches de la maison d'Autriche, réunies contr'eux; ce qui est le but que l'on convient qu'il ne faut pas perdre de vue. Nous n'eussions pas été dispensés de tenir dans les trois points par où les états débattus touchent à la France & à la Flandre, chacun un corps au moins de quatre mille hommes d'infanterie, & de huit

1609.

cens chevaux, avantageusement posés sur les terres neutres, ou sur les nôtres, où elles n'auroient fait aucun acte d'hostilité, mais seulement gardé quelques passages, tenu l'ennemi en respect, empêché quelque allié de se déclarer, & prévenu dans le cas de la nécessité, la ruine totale de ceux qu'on soutient: encore une fois, voilà bien de la dépense, uniquement employée à faire durer une guerre, qu'on auroit finie tout d'un coup, en s'y prenant mieux. Il y a un proverbe dans la politique, qui dit que *Qui donne tôt, donne deux fois*, j'y ajouterois plus volontiers celui-ci, que *Qui donne à demi, donne deux fois, & ne donner rien*. Nous en avons un exemple récent, dans la révolte des Provinces-Unies, que cette maniere de soutenir des alliés, aussi onéreuse à la longue, que l'est un prompt & puissant secours, n'a fait que jeter un peu plus tard dans la nécessité de s'accommoder, lorsqu'on auroit pû les soustraire tout-à-fait à la domination Espagnole. Si c'est tout l'avantage que notre amitié doit procurer aux princes d'Allemagne, nous ne les obligeons guère, ou point

du-tout, y ayant cette différence entr'eux & la Hollande, que sous laquelle appas qu'on leur propose un traité, il ne peut être qu'un leurre, dont l'empereur se servira à coup sûr, pour les attirer & les perdre. Eh! qui peut dire que nous n'en sentirions pas nous-mêmes le contre-coup? *Léopold dans Julliers*; c'est un bon mot de Bongars, tout-à-fait juste, *c'est un furet dans une garenne*. Ce parti n'est donc propre qu'à épargner de la peine à la seule personne de Henri, qui n'auroit été tenu au plus, que de s'avancer jusqu'à Châlons ou à Rheims.

Outre ce moyen & celui d'une conspiration générale contre la maison d'Autriche, on en imagine un qui tient le milieu, la dernière expédition de Savoye peut en être donnée pour exemple. On y suppose que les alliés de part & d'autre, agissent comme s'ils étoient convenus entr'eux de ne soutenir leurs parties, que pour le seul fait dont il est question, & sans prétendre donner atteinte par-là à ce qu'ils ont promis pour eux-mêmes dans le traité de Vervins. Si ce n'est pas là un cas de pure supposition, je le trouve

1609,

au moins d'une procédure longue, embarrassante & coûteuse. Il faudra la commencer par une discussion de ce que chacun des alliés doit fournir de troupes pour son contingent ; ensuite chercher des fonds pour les entretenir au moins deux années, dont celle-ci & les trois premiers mois de la suivante, seront uniquement employés en allées & venues, & en arrangements. L'hiver est rude dans le pays où l'on veut porter la guerre ; il faut attendre qu'il soit fini, pour ne pas voir ruiner son armée, avant que d'avoir rien commencé. Dans une entreprise où le roi ne tiendra point la tête comme chef principal, il lui suffira bien de faire commander par un prince, ou un maréchal de France, l'armée qu'il destinera pour Clèves, mais il n'en fera pas moins obligé de faire des préparatifs & des avances d'argent, d'autant plus considérables, que quelque chose qu'on fasse, il aura bien l'air de soutenir seul, ou presque seul, tout ce fardeau. Il n'est pas plus dispensé encore de tenir trois mille hommes en Dauphiné, autant en Provence, &

autant en Languedoc & en Guyenne. Je ne verrois alors rien de mieux à faire, que de choisir certain nombre de places, de situation à pouvoir se garder mutuellement, & servir comme d'échelles pour joindre les états de Clèves à la France & aux Provinces-Unies, & de fortifier ces villes, ce qui est encore un surcroît considérable de dépense.

Ainsi toutes les réflexions nous ramènent au premier expédient, comme le plus sûr, & toutes celles qu'on fait ensuite, y confirment: ne plus rien négocier avec l'Espagne, traiter la maison d'Autriche en ennemie de toute l'Europe, rassembler de toutes parts ses vaux & ses adversaires, fondre sur elle avec de fortes armées, en lui redemandant les états de Clèves, se faire justice soi-même, en se saisissant, & de ces états, & de toutes les places qu'on jugeroit importantes pour la cause commune, du côté de Luxembourg, Limbourg, Aix, &c, se réunir dans le même moment, & couvrir les frontières du côté des Alpes & des Pyrénées, en un mot, arborer l'étendard, & apprendre à tout l'uni-

1609.

vers, que le moment pour lequel le roi très-chrétien se prépare depuis tant d'années & avec tant de soin, est enfin arrivé: que ce prince va se montrer dans la carrière, guidé par la gloire, & armé pour venger une partie du monde, des attentats d'une injuste & orgueilleuse puissance. Qui refusera de l'y suivre? Nos intelligences nous assurent presque toute l'Italie & l'Allemagne: nous entraînons après nous les Provinces-Unies, en leur montrant leur ennemi, que nous avons éloigné de leurs frontieres, nous déliions par-tout la langue & les bras des puissances, que la crainte arrêtoit & si nos efforts ne sont pas également secondés par-tout, le ressentiment commun que nous servons, nous en garant que du moins ils ne seront trop versés que par un très-petit nombre.

La maison d'Autriche, il faut s'attendre, remuera ciel & terre pour parer, ou pour soutenir, un complot accablant pour elle; mais quand elle lui verroit clairement, soit chez elle, soit dans ses alliés, toutes les ressources, que je doute qu'elle ait, si l'aveu de tout le monde, l'euro

est dans un état violent, d'où elle ne peut sortir que par de longues & cruelles guerres, qui peut-être lui rendront la liberté, peut-être la lui raviront pour jamais; peut-elle mieux prendre son tems pour en jeter le sort, que de saisir le moment où le succès est le plus apparent, & les risques moins grands? Voilà tout ce que je puis dire, sans anticiper sur le détail que j'ai promis de donner séparément, des grands desseins de Henri, & de la maniere de les exécuter.

Ceux qui n'avoient rien négligé pour en détourner, ou pour dégouter sa majesté, & sous ce nom je comprends les partisans de l'Espagne, les nourrissons de la vieille ligue, les ennemis de la religion réformée, & les mauvais François, jaloux de la gloire du roi & du royaume; voyant que malgré leurs efforts, on touchoit à l'exécution, employèrent tout ce qui leur restoit encore à mettre en œuvre. Ils chercherent à profiter du foible de Henri pour les plaisirs, & à combattre dans son esprit les sentimens de la gloire, par tous ceux qui portent à la mollesse & au repos. Ils

1609.

essayerent de nouveau de le remplir de soupçons contre tout le corps protestant en général, & contre moi en particulier. Ils lui firent voir son royaume déchiré par des factions, qui aspiroient avidement après le moment de la guerre, comme étant celui de l'impunité, & les princes ses associés, comme des trompeurs, qui se jouoient de sa crédulité. Quoiqu'en garde contre leurs artifices, il y eut des momens, où Henri se sentit ébranlé. J'aidois peut-être moi-même, sans y penser, à son découragement, en lui représentant, qu'un prince, qui avoit ouvert son cœur à des projets si nobles, devoit commencer à le fermer au goût des amusemens frivoles, & des dépenses qui n'ont pour objet que la commodité, qu'en semblable occasion Ferdinand & Isabelle de Castille, & plusieurs de nos rois, avoient réformé leur propre maison & celle de la reine: enfin qu'il ne devoit plus y avoir de plaisir pour lui, que dans la victoire, ou du moins après la victoire.

Il arriva fort heureusement pour fixer les irrésolutions de Henri, que

les princes d'Allemagne indiquèrent une assemblée à Hall, en Suabe, de leur propre mouvement, & malgré l'empereur, pour y délibérer sur les moyens de rétablir les cercles dans leur ancienne liberté. Ils s'y rendirent au jour marqué, au nombre de dix-huit ou vingt: (10) les Vénitiens, le prince d'Orange, les Etats de Hollande, le duc de Savoye, qui étoit enfin résolu d'entrer dans la cause commune, y assisterent par députés. Les manifestes qu'on eut soin d'y répandre, joints aux discours publics & particuliers de Boissise & des autres agens de sa majesté, y produisirent un si bon effet, qu'on y délibéra publiquement d'arrêter les progrès de la maison d'Autriche, & qu'il fut résolu qu'on enverroit des ambassadeurs à sa majesté très-chrétienne, au nom des puissances assemblées, pour lui offrir toutes leurs forces, & lui demander les siennes. Ces ambassadeurs furent

Jean de
Thumery
de Boissise

(10) Voyez les noms de ces princes, le discours du sieur de Boissise, l'ordre & le résultat de cette assemblée, dans le Vol. 9665 Mss.

R. mém. d'état de Villeroi, tom. 3. pag. 230 & suiv. merc. franç. ann. 1610. Siri ibid. tom. 4. pag. 68.

1609.

nommés, & partirent incontinent.

Henri venoit de leur donner une premiere audience, lorsqu'il vint à l'arsenal m'entretenir de tout ce qu'ils lui avoient dit & offert, & prendre mon conseil sur la maniere dont il répondroit à leurs propositions. Il me dit d'y penser attentivement, pendant qu'il alloit dîner chez Zamet, & qu'au sortir, il reviendrait passer une partie de l'après-dînée avec moi, dans mon jardin, où il marquoit le rendez-vous.

Nous n'y manquâmes ni l'un ni l'autre. En arrivant; il me prit par la main, & ayant fait écarter tout le monde, nous prîmes le chemin du bout de l'allée en terrasse, l'endroit le plus ordinaire de nos entretiens sérieux. » Hé bien me dit-il, que vous » semble de nos affaires? car les uns » m'en parlent d'une façon, & les » autres d'une autre. « Le moment me parut favorable, pour l'affermir dans sa résolution. Je lui fis voir, que ceux qui la combattoient y étoient sans doute poussés par des motifs secrets, que je voulois ignorer: puisqu'à prendre la chose par ces trois principaux points

de vuë, sa personne, les dispositions du dedans de son royaume, & celles du dehors, elle ne paroïssoit plus souffrir de difficulté: sa personne, parce que sans vouloir le flater, elle tenoit lieu aux françois des plus grands hommes de guerre & d'état de son siècle, & qu'une semblable école ne pouvoit manquer de produire des hommes excellens dans l'un & l'autre genre, comme elle en avoit déjà produit, qui lui aideroient à porter le nouveau fardeau dont il alloit se trouver chargé: les affaires du dedans, parce qu'il n'y avoit ni princes ni grands, ni villes, dans son royaume, qui fussent en état, en moyens & en disposition, de s'opposer à son entreprise, encore moins, qui osassent s'attaquer à lui, lorsqu'on la verroit commander aux forces de toute l'europe, outre qu'on alloit ouvrir un théâtre, où les braves chercheroient & trouveroient mieux à se signaler, que dans d'obscurs complots, d'où il n'y a que de la honte à remporter: enfin les affaires du dehors, parce que la difficulté de réunir tant de têtes dans le même dessein, qui avoit toujours passé pour

1609.

être la seule véritablement considérable, se trouvoit enfin heureusement levée, à fort peu de chose près.

» Il reste à considérer, dis-je à ce prince, si vous avez des moyens
 » suffisans pour continuer la guerre,
 » sur le même pied que vous allez la
 » commencer, tant qu'il sera nécessaire
 » faire qu'elle dure : « car je convenois bien qu'elle alloit rouler toute
 » entiere sur la France, comme sur son
 » pivot : » Sur quoi je vous dirai, pour-
 » suivis-je, que pour le principal,
 » qui est l'argent, pourvû que votre
 » guerre ne dure que trois ans, &
 » que vous n'ayez pas besoin de plus
 » de quarante mille hommes, je vous
 » en fournirai suffisamment, sans rien
 » imposer de nouveau sur vos peu-
 » ples. Quant aux autres choses, qui
 » sont les munitions de bouche, d'ar-
 » tillerie, &c; je vous en montreraï
 » rai tant, que vous direz, *c'est assez*,
 » & puis je ne crois pas que de la
 » maniere dont nous ferons la guerre,
 » de trois drapeaux, blanc, noir
 » & rouge, (11) nous ayons à dé-

(11) L'auteur veut faire entendre par cette

ployer que le premier, & une pre-
 » miere fois pour toutes, le sort du
 » premier qui nous résistera, instrui-
 » ra tous les autres. Mais encore, sans
 » vous interrompre, me dit sa majes-
 » té, combien ai-je bien d'argent ?
 » car je ne l'ai jamais bien sçu. Que
 » pensez-vous bien avoir, sire, lui
 » dis-je ? Ai-je bien douze millions
 » comptant, reprit-il ? Un peu davan-
 » tage repartis-je, combien ? quator-
 » ze ? « Il alla ainsi en augmentant
 toujours de deux millions, parce que
 je ne faisois à chacune de ses questions,
 que la même réponse, *un peu davan-*
tage, jusqu'à ce qu'étant venu à trente
 millions : » Oh, je ne vous en de-
 » mande plus, s'écria-t'il, en m'em-
 » brassant avec un véritable transport
 » de joye. J'ai dressé, lui dis-je, un
 » état, par lequel votre majesté ver-
 » ra qu'elle peut s'affurer d'un nou-
 » veau fonds de quarante millions
 » d'extraordinaire, en trois ans, sans

expression, qu'aucun prince ni Etat ne re-
 fusera de joindre ses armes à celles des
 confédérés ; lorsqu'on

aura une fois connu
 leur intention, &
 qu'on aura puni le
 premier qui aura cher-
 ché à s'y opposer. «

1609.

» rien prendre sur les dépenses ordi-
 » naires de votre maison & de l'Etat,
 » supposé que mon bon ménage ne soit
 » point traversé : & où est cet état,
 » reprit Henri avec précipitation ? Je
 » vous le donnerai, lui répondis-je,
 » quand il vous plaira écrit de ma
 » main.

Je fis voir ensuite à sa majesté, com-
 bien elle pouvoit espérer de joindre à
 ces secours en hommes, en argent &c.
 de la part de ses alliés ; pourvû qu'elle
 demeurât constante dans cette partie
 de ses desseins, suivant laquelle nous
 étions convenus qu'elle feroit tout le
 monde riche de ses conquêtes sur la
 maison d'Autriche, sans rien en réser-
 ver pour elle. » Hé quoi ! me dit ce
 » prince, vous voudriez que je dé-
 » pensasse soixante millions, à conqué-
 » rir des terres pour autrui, sans en
 » rien retenir pour moi ? ce n'est pas-là
 » mon intention : & l'Espagne, vous
 » ne nous dites point ce qu'elle de-
 » viendra ? L'Espagne, répondis-je,
 » demeurera, fire, là où elle est, sans
 » en rien ôter à son roi, elle doit vous
 » servir de frein, pour retenir sous
 » votre aîle, ceux que vos libéralités

1609.

» auront enrichis : un roi d'Espagne
» étant encore assez puissant, pour les
» opprimer chacun séparément, s'ils
» se séparoient de vous, ils ne s'écarteront point de la reconnoissance
» qu'ils vous devront. « Sans recourir
à la maxime générale, que le trop d'étendue d'un Etat, nuit plus qu'il ne sert à sa force, je fis sans peine convenir Henri de tous les inconvéniens qu'il y auroit pour lui, à s'approprier des pays, qui seroient un éternel sujet de jalousie & de haine, & que tout bien pesé, le plus grand, le plus solide avantage qu'il pût se procurer par ses conquêtes, seroit celui d'acquérir, en les distribuant équitablement, le droit d'être regardé comme le bienfaiteur & l'arbitre de toute l'Europe.

Ce que j'approuvai davantage, fut de se tenir si bien en garde contre tous les revers, qu'arrivant, par exemple, qu'il fut abandonné ou trahi par ses alliés, il se ménageât toujours la facilité de ramener sans risque, & même avec honneur, son armée dans son royaume : à quoi rien ne me paroissoit plus propre, que la précaution de faire construire sur le chemin de Clèves,

1609.

des forts de distance en distance. Je joignis à ce conseil, celui de commencer par faire d'amples provisions de bouche, aux environs de ces provinces; parce qu'outre qu'ils ne sont pas de facile transport, dans un pays aussi ferré & aussi coupé de rivières, que l'est celui-là; tout ce canton est partagé entre tant de petits princes, qui avoient déjà ramassé les fruits de la présente récolte, après en avoir vu piller une grande partie, qu'une armée y subsisteroit difficilement pendant quinze jours entiers, sans être obligée d'avoir recours aux magasins mêmes de ces princes, où ils lui seroient vendus si chers, que tout son argent n'y suffiroit qu'à peine. Je dis à sa majesté, que si elle souhaitoit, j'enverrois chercher les marchands, avec lesquels j'avois coutume de traiter pour les grandes entreprises, & que je composerois avec eux à un prix raisonnable, pour toutes les choses dont on pourroit avoir besoin, sans en omettre la plus petite.

Le roi rassemblant tout ce qu'il venoit d'entendre, me dit en se séparant de moi, qu'il alloit faire de nouvelles réflexions très-sérieuses sur le parti

qu'il avoit à prendre, que je ne négligeasse pas de mon côté, d'approfondir de plus en plus la matiere, qu'il viendroit en conférer fort souvent avec moi, & que je pouvois toujours commencer par faire les préparatifs & toutes les provisions, dont je venois de lui parler, ce qui me fit juger que j'avois obtenu du moins une partie de ce que j'avois demandé.

Je fis venir mes marchands de Liège, Aix, Trèves & Cologne, avec lesquels je fis, sous la restriction du bon plaisir de sa majesté, le marché suivant: qu'ils me fourniroient dans trois mois, aux endroits de la frontière que je leur marquai du côté de Clèves, toutes sortes de munitions de bouche & de guerre, marchandises, ustensiles, &c. (j'avois fait un détail complet de tout ce qui est nécessaire à une armée de vingt-cinq mille hommes d'infanterie & de cinq mille de cavalerie,) & cela au même prix que toutes ces choses y valoient lors du marché, qui étoit le mois d'octobre: que de mon côté, je leur avancerois une somme de six cens mille écus, laquelle demeurerait entre leurs mains, au moins un an,

1609.

en donnant caution à Paris d'un million, pour la sûreté de cette somme, ce qui leur tiendrait lieu de dédommagement, pour les frais d'achat & de revente, de déchet, & autres.

Le roi approuva si fort ce marché, qu'il me commanda de le finir : mais n'ayant pu, dans le contentement qu'il en avoit, s'empêcher d'en faire part à Silleri, Villeroi & Jeannin, & ensuite à M. le comte de Soissons, au cardinal de Joyeuse, au duc d'Epéron & à plusieurs autres, quelques-uns s'y prirent si malignement & si adroitement pour lui donner à entendre qu'enfin je l'avois mis dans mes filets, en lui faisant faire hors du royaume, ces magasins que je souhaitois, disoit-on, depuis si long-tems, d'y former pour moi-même ; que ce prince, quoiqu'en garde contre tout ce qui venoit de leur part, avala enfin le poison. Lorsque je le revis quelques jours après, il me demanda si le contrat des vivres étoit passé. Je lui répondis que non, parce que la chose m'avoit paru d'assez grande conséquence, pour mériter une attache du conseil, qui ne s'étoit point encore assemblé depuis. Henri trouva

dans cette idée, qui ne devoit le faire appercevoir que de mon exactitude, je ne sçais quel air de fausse & frauduleuse précaution, qui lui parut la confirmation de ses soupçons Il me dit de ne pas conclure, qu'il ne m'en donnât l'ordre. » Les marchands ne » voudront pas attendre, sire, repris-je, sans penser à rien. S'ils ne veulent pas attendre, repliqua-t'il, du même ton sec, qu'ils s'en aillent. « J'ouvris les yeux, & le dépit se mettant de la partie, de mon côté comme du sien. » Ho, ho! sire, je vois » bien, lui dis-je, que vous avez quelque chose dans l'esprit, que je ne » sçais pas, je les renverrai, puisque » vous le voulez, mais vous vous souviendrez, s'il vous plait, de cette affaire en tems & lieu. « & nous nous séparâmes après ces paroles, très-froidement.

Il ne fut plus question de l'affaire des vivres, jusqu'à ce qu'un assez long espace de tems après, le roi m'ayant entretenu sur d'autres sujets à l'arsenal devant quelques personnes, comme à l'accoutumée, il me tira à part, & me dit, » j'ai eu des nouvelles que mes-

1609.

» sieurs les Etats m'envoyent des am-
 » bassadeurs dans peu de jours, afin
 » de convenir ensemble de tout ce
 » qu'il nous faudra faire : nous les en-
 » tendrons, & cependant il faut que
 » nous préparions nos affaires, afin
 » qu'il n'y manque rien. « Il n'en dit
 pas davantage pour cette fois. Les dé-
 putés arriverent presqu'aussitôt après,
 chargés de lettres du prince d'Oran-
 ge & du conseil des Pays-Bas, pour
 sa majesté & pour moi. Henri ouvrit
 les unes & les autres, & y vit qu'on
 lui garantissoit la réussite de son entre-
 prise, pourvu qu'il eût la précaution
 de faire sur les lieux, les provisions
 dont il auroit besoin : sur quoi on lui
 donnoit à peu-près les mêmes avis,
 que je lui avois moi-même donnés.
 Ce rapport lui defilla les yeux. Il refer-
 ma mes lettres, & les donna à l'Ose-
 rai, pour me les apporter. Je m'apper-
 çus aisément de cette supercherie, que
 je crus pouvoir payer par une autre,
 dont la fin étoit bonne. Je renfermai à
 mon tour les lettres, après les avoir
 lues, & je convins avec l'Oserai,
 qu'il viendrait me les apporter, com-
 me pour la première fois lorsqu'il sçau-

roit que le roi, qui devoit venir l'après-midi à l'arsenal, seroit avec moi.

1609.

Ce prince y vint en effet, & il commença par me dire : » Avez-vous reçu des lettres de messieurs les Etats, » car on m'a dit qu'il y en a pour vous. Je ne les ai point, sire, lui » répondis-je. Vous les verrez, reprit-il : car j'ai commandé qu'on vous les » apporte, & les miennes aussi. Mais » cependant parlons de ce que nous » avons à faire, quel ordre donnez-vous aux vivres ? car nous irons là » en un tems, où il ne s'en trouvera guere. Sire, il y a long-tems, lui » dis-je, que j'avois prévu cela, & » j'y avois voulu donner ordre, vous-même vous l'aviez alors non-seulement trouvé bon, mais encore vous me l'aviez ordonné : on vous en détournâ, par malice contre moi, j'ai bien peur que le contre-coup n'en retombe sur vous, car ce qui se fut fait facilement & à bon marché, dans ce tems-là, qui étoit peu après la recolte, se fera maintenant très-difficilement & cherement, & qui plus est, je ne sçais qui est celui qui sera assez hardi pour entrepren-

1609.

» dre de fournir de vivres une armée,
 » où il y aura plus de cent cinquante
 » mille bouches à nourrir, & plus de
 » trente mille chevaux. Qui l'entre-
 » prendra, interrompit Henri, ce sera
 » vous, si vous ne voulez me fâcher.
 » J'aimerois mieux, sire, mourir que
 » vous fâcher, lui répondis-je, mais
 » vous ne devez pas non plus me com-
 » mander des choses devenues impossi-
 » bles, après que je les ai voulu
 » faire en leur tems. Ne parlons plus
 » des choses passées, dit le roi, pen-
 » sons à l'avenir. Il faut que vous me
 » serviez à cela, & qu'avec vos autres
 » charges, vous preniez encore celle
 » de surintendant des vivres, & je
 » vous en prie comme mon ami, car
 » je sçais que si vous voulez faire
 » comme vous avez accoutumé, vous
 » vous en acquitterez bien.

Je représentai à sa majesté, tout-à-
 fait sérieusement, que c'en étoit dé-
 ja assez, & même trop pour moi,
 que d'être chargé du soin de l'artil-
 lerie, qui pourroit seul occuper qua-
 tre personnes entières, sur-tout en
 cette conjoncture, & de celui de
 pourvoir à toutes les dépenses ordi-

naires de l'Etat, pour la maison de sa majesté, de la reine sa femme & de ses enfans, pour ses fortifications, bâtimens & autres ouvrages publics, enfin pour tous ses gens de guerre, soit au dedans, soit au dehors du royaume

» Comment? me dit Henri, vous me

» voulez refuser une chose, dont je

» vous prie avec tant d'affection, &

» comme un ami feroit un ami? Vraiment si vous le faites, je croirai que

» vous ne m'aimez plus, & que vous

» avez des desseins dont il y a longtemps qu'on m'a voulu embarrasser

» l'esprit. « Hé quoi! sire, repartis-je aussitôt, profitant de la parole qui venoit de lui échapper, « je suis donc

» si malheureux, que lorsque je me

» tue pour votre service, pour votre

» honneur & pour votre gloire, vous

» retournez toujours, & sur les moindres suggestions, à la défiance & aux

» soupçons de ma fidélité? Je vous

» avoue que cela me fait perdre courage, & me fera mourir à la fin. « Hé bien! reprit ce prince, qui avoit entrepris de me livrer toutes sortes d'affauts; » puisque vous le prenez sur

» ce pied-là, je remédierai bien sans

1609.

» grande peine, à tant de sortes de
 » difficultés, c'est qu'il faut rompre
 » notre voyage, passer le tems comme
 » nous pourrons, & vivre en paix avec
 » tout le monde, m'accommodant
 » avec un chacun, & les contentant
 » à force d'argent, nous en avons assez
 » d'amassé, il le faudra employer à ce-
 » la. C'est bien penser, sire, répondis-
 » je, & pour mon particulier, cela
 » m'exemptera de beaucoup de cha-
 » grins, de veilles, de travaux, de
 » reproches & de dangers.

Henri m'interrompit, avec un mou-
 vement de colere, dont il ne fut pas le
 maître, & me reprocha que je deve-
 nois dissimulé. » Je sçais, dit-il, que
 » ce que vous me dites, est au plus
 » loin de votre desir & de votre pen-
 » sée, & que vous seriez le plus fâché,
 » si nous ne faisons pas la guerre, dont
 » il y a si long-tems que vous me pres-
 » sez. Oui, sire, il est vrai, repliquai-
 » je, je vois les occasions tout-à-fait
 » propres à acquérir de la gloire, si vo-
 » tre inclination vous y porte, ce qu'il
 » faut pourtant faire semblant de ne
 » pas voir, si vous n'êtes pas disposé à
 » les seconder par vous-même; & Es

j'ajoutai, que non-seulement ses des-
seins rouloient sur sa propre personne,
mais encore, qu'ils dépendoient si bien
de lui, que comme il pouvoit tout pour
le succès, il pouvoit aussi d'un seul ges-
te, ou d'une simple parole échappée
imprudemment, les ruiner pour tou-
jours. Enfin, lui dis-je, après avoir
cherché un tempérament qui pût nous
approcher; « que votre majesté com-
mette. MM. Jeannin & Caumartin
à la surintendance des vivres, &
je vous promets de les assister de
conseil, de travail, de crédit, de
gens & d'argent, comme s'il y
alloit de ma vie: mais si je l'entre-
prends seul, jamais vous ne croi-
riez que les difficultés vinssent
d'ailleurs que de négligence, ou
du défaut d'attachement de ma
part. Or bien, reprit aussi Hen-
ri, je verrai ce qui se pourra
faire, mais si les autres ne veu-
lent pas l'entreprendre sans vous,
préparez-vous à y travailler con-
jointement avec eux, sinon je
romprai mon voyage. » L'Oserai
entra dans ce moment, avec les
lettres, il reçut une verte réprimande

1608.

de, de ne me les avoir pas apportées plutôt.

Le roi ne cessa plus depuis ce moment-là, de s'occuper presque uniquement de l'exécution de son entreprise. Les conseils qui se tinrent à ce sujet, de-là en avant, se passèrent néanmoins dans un fort grand secret, & le plus souvent à l'arsenal. Il y appelloit toujours M. de Vendôme. qu'il prenoit soin d'instruire dans toutes les affaires de l'Etat & de la guerre, & comme il s'aperçut qu'il y avoit quelque froideur entre ce prince & moi, il se proposa de nous rendre amis, & voici la maniere dont il s'y prit. » On m'a rapporté, dit-il un jour, qu'un de vos fils de Vendôme, & le vôtre, ne sont pas trop bien ensemble, je veux les raccommoder; faites trouver votre fils demain à huit heures, dans votre cabinet, j'y viendrai avec le mien, & je parlerai à tous deux, comme il faut. Lorsque nous y fumes tous quatre seuls, Henri prit les deux jeunes gens par la main, & leur dit: « Voyez comme j'aime M. de Sully

« & avec quelle franchise j'agis ici avec
 « lui, je veux que vous soyez de mê-
 « me ensemble, & que vous nous
 « croyiez, afin qu'étant vieux, vous
 « nous serviez de bâton de vieillesse;
 « & vous, mon fils, je veux que vous
 « honoriez M. de Sully, comme moi-
 « même, & que vous le veniez voir
 « souvent, sans l'importuner néan-
 « moins, afin d'apprendre de lui le
 « métier de la guerre, & l'ordre qu'il
 « faut tenir dans les affaires, l'affec-
 « tion qu'il a pour moi, & me rendant
 « sûr qu'il ne vous cachera rien de tout
 « ce qu'il fait, non plus qu'à son fils,
 « que je veux que vous aimiez, com-
 « me si c'étoit votre frere. Je vous
 « commande à tous deux d'oublier tout
 « ce qui pourroit avoir causé quelque
 « refroidissement d'amitié entre vous.

Nous voyions avec joie, que cha-
 que jour levait quelque obstacle. La
 proposition d'alliance, dont il a été
 parlé, nous réussit parfaitement au-
 près du duc de Savoye (12). Le

(12) Voyez le traité de Nevers.
 fait cette année entre la France & la Sa-
 voye. dans les mé-
 moires de Nevers.
 tome 2. pag. 332. & le
 traité définitif, passé
 à Brusol le 25 avril

1609.

roi de Suede s'offrit de lui-même ; & pour lier plus fortement ses intérêts avec les nôtres , il fit entendre au roi , qu'il se tourneroit du côté de la France , pour chercher une femme au prince son fils qui , tout jeune qu'il étoit , secondoit courageusement ses résolutions. Les rois d'Angleterre & de Dannemarc étoient plus qu'à demi gagnés. Les Protestans de Hongrie , Bohême , Moravie , Silésie & Haute-Autriche , poussés par nos agens , & déterminés encore plus fortement par la persécution & les cruautés que les jésuites faisoient exercer contr'eux aux ministres de l'empereur , venoient de nous donner parole que si-tôt que la guerre

de l'année suivante , par lequel le roi de France s'engage entre autres choses , à mettre le duc de Savoie en possession du Milanois. *Ibid.* p. 880. Ce traité est rapporté , suivant l'original italien , dans Vittorio Siri , *ibid.* tome 2. pag. 236. Mais cet écrivain se contredit , en ce qu'il convient ,

tome 1. page 512. que ce fut le duc de Sully , qui moyenna cet accord entre la France & la Savoye , & qu'il assure après , p. 566 , que dans les vues du duc de Sully , ce traité ne devoit valoir au duc de Savoie , que la seule protection de la France.

seroit déclarée, ils feroient une puissante diversion dans ces extrémités de l'Allemagne. On comprit par les lettres de Bongars, & par celles du landgrave de Hesse, que l'électeur de Saxe ne se porteroit point à prendre parti contre l'empereur; mais en récompense, l'électeur de Baviere s'engagea à tout, moyennant des assurances qu'il seroit choisi pour succéder à l'empereur, & dès actuellement nommé roi des Romains. Les Suisses paroissoient disposés très-favorablement. Rien ne résistoit à l'appas des conquêtes, dont on prenoit soin de flatter tout le monde. Le pape lui-même, qui devoit passer pour le plus difficile à gagner, n'y paroissoit pas insensible. Lorsque j'eus dit un jour au nonce, que je songeois à faire mon maître roi, il me remercia de cette parole, comme de la meilleure nouvelle qu'il pût jamais, disoit-il, apprendre à sa sainteté.

Mais une ressource bien plus sûre, dont nous avions déjà commencé à nous servir, en cas de refus du souverain pontife, comme de tous les autres petits états d'Italie, Florence,

1609.

Mantoue, Montferrat, Modenè, Urbain, Gènes & Luques, c'étoit de faire marcher une armée du côté du Milanois, pour les obliger tous, ou à s'unir à nous, ou à contribuer du moins de quelques sommes d'argent à l'armement commun. Lesdiguieres avoit reçu les commissions, pour mettre sur pied un corps de douze mille fantassins, & de deux mille chevaux, avec douze pièces d'artillerie; & j'avois mis à part pour l'entretenir, un fonds de cent mille écus par mois, dont les assignations étoient expédiées & déjà envoyées. Je faisois état que le duc de Savoye, les Vénitiens, les plus ardens, comme en effet les plus intéressés dans cette partie du projet, & le Pape, supposé qu'on réussît à le faire déclarer, en fournissent autant à eux trois.

L'orage devant commencer à se former du côté de l'Allemagne, on levoit actuellement pour la grande armée qu'on destinoit pour le pays de Clèves, vingt mille hommes d'infanterie, quatre mille de cavalerie, & six mille Suisses. L'équipage d'artillerie, n'étoit pas moindre que de

cinquante canons , les charrettes , chevaux , mulets & tout le reste du bagage à proportion , aussi bien en état de servir , que bien entretenus. Les levées étant achevées , tout cela commença à défilér vers Clèves , quoique la guerre ne fût pas encore déclarée. La compagnie de deux cens hommes d'armes , sous le titre de la Reine , dont j'étois capitaine - lieutenant , eut ordre de se trouver pour le dernier Juillet , à Mézières , complète & équipée comme elle devoit l'être.

Le roi , qui attendoit à arborer l'étendard , que le printems de l'année suivante eût ramené le tems de se mettre en campagne , vouloit éviter tout ce qui pouvoit avoir l'air d'aggression , jusqu'à dix jours près de celui où il comptoit partir. Il jugea même à propos d'écrire une lettre à l'archiduc , par laquelle il lui mandoit , qu'ayant été prié par les véritables héritiers du duc de Clèves , de les secourir contre quelques particuliers , assistés de plusieurs puissans princes , qui vouloient se saisir de leurs états , il n'avoit pu leur refuser son assistance ; & que comme le

1609.

chemin de ses armées s'adonnoit par les pays de sa dépendance, il le prioit de trouver bon qu'il y passât comme ami ; qu'il n'useroit d'aucune hostilité, à moins qu'il n'y fût forcé, & qu'il maintiendrait ses troupes dans une exacte discipline. La réponse de l'archiduc ne vint qu'après la mort de sa majesté. La voici : « Monseigneur, » je suis votre très-humble serviteur ; » en cette qualité, je vous supplie de » passer dans mes pays ; car ni por- » tes, ni vivres ne vous y seront re- » fusés, me confiant sur l'assurance » qu'il plaît à votre majesté de me » donner, qu'il ne s'y commettra ni » désordre, ni aucun acte d'hosti- » lité ».

Voilà dans quel état étoient les affaires de France, lorsque l'année mil six cens neuf finit. Henri en avoit passé les derniers mois, uniquement occupé de son projet. Le commencement de la suivante n'apporta ni changement à sa résolution, ni intermission à ses soins. Il en étoit si rempli, qu'assez souvent il lui arrivoit d'en faire des confidences tout-à-fait indiscrettes. Lorsque j'allai lui rendre

le salut & le présent d'usage, le premier jour de l'année, il goûta si fort l'idée dans laquelle j'avois fait faire les jettons d'or que je lui présentai, qu'il en prit deux dans sa poche, pour les faire voir à quelques-uns des courtisans. On y voyoit représenté le globe de la terre, soutenu par sa propre pesanteur, au milieu d'un atmosphère, que les vents & les orages paroissent vouloir bouleverser, & ces mots latins *Suo se pondere fulcit*, qu'on lisoit dans l'exergue, achevoient d'exprimer le rapport de cet emblème avec la situation des affaires de l'état, rendu capable par le bon gouvernement de Henri le grand, de triompher des efforts de tous ses ennemis. Ce prince, sortant de son dîner, trouva M. le comte de Soissons, & les cardinaux de Joyeuse & du Perron, qui s'entretenoient dans son cabinet des livres, & il leur montra les jettons. Ces messieurs, pour lui faire plaisir, rencherirent encore sur les louanges qu'il me donnoit, en disant que j'en étois d'autant plus digne, qu'on voit rarement les gens de qualité unir au goût pour les affaires du cabinet &

1609.

de la guerre, celui des belles-lettres.

J'étois présent à ce discours, avec beaucoup d'autres personnes qui avoient suivi le roi. Henri les écarta tous, excepté M. de Vendôme, pour entretenir ceux que je viens de nommer. La Varenne & Béringhen demeurèrent aussi ; mais ils se tinrent auprès de la porte. Ce ne fut pas sans beaucoup de chagrin, que ce prince s'étant mis à parler de ses grands desseins, devant des personnes que je ne croyois pas toutes également bien intentionnées, je lui entendis dire, que pour le coup, il alloit mettre si bas l'Espagne, & toute la maison d'Autriche, qu'elle cesseroit désormais d'être un objet redoutable à la France, à quelque changement que celle-ci se vît exposée, soit par rapport à la famille royale, soit dans la forme de son gouvernement : mais je souffris plus qu'on ne peut dire, lorsqu'au lieu de s'arrêter après ces paroles, déjà si imprudentes, je le vis prêt à trahir le reste de son secret, en découvrant les particularités tout-à-fait essentielles. Il ne se souvenoit pas qu'il m'avoit lui-

même dit plusieurs fois l'année précédente , qu'il étoit obsédé de gens qui lui tendoient sans cesse des pièges , pour pénétrer le fond de son ame , & dont la curiosité sur ce sujet , ne procédoit que d'un très-mauvais motif.

Je pris la liberté de le tirer par son manteau , sans que personne s'en aperçût , ce qu'il entendit si bien , qu'il s'arrêta tout court , comme si le défaut de mémoire l'obligeoit à s'interrompre lui-même. » Ma mémoire, dit-il, devient » la plus mauvaise du monde : j'oublie » sur-tout presque tous les noms des » personnes , villes & pays. Je vous » prie , poursuivit-il , en s'adressant à moi , pour une chose qu'il avoit déjà commencé à me demander , » de me » dresser par écrit des mémoires de » tous mes propres desseins , de leur » cause , des expédiens propres à les » amener à leur perfection , & des différents discours que nous avons tenus » ensemble , à prendre du plus loin » qu'il peut vous souvenir , afin que » m'en étant rafraîchi la mémoire , » j'en puisse mieux communiquer avec » ceux de mes serviteurs , auxquels » j'ai le plus de confiance ». Il se tira

1609.

ainsi adroitement de la nécessité où il s'étoit mis , de leur en dire davantage. Je lui répondis , au sujet des états qu'il me proposoit , que je n'y manquerois pas ; mais que ce n'étoit pas un ouvrage ni si court , ni si facile , que j'eusse pû le satisfaire , si je n'en avois heureusement dressé les mémoires de longue main , & que je craignois encore avec tout cela , que mon ouvrage ne fût défectueux du côté de mille circonstances , qu'on ne pouvoit sçavoir au juste , que de sa propre bouche , & sur lesquelles il ne m'avoit jamais parlé qu'à bâtons rompus. La conversation finit-là.

Le roi emmena à la chasse une partie des courtisans ; & moi , je m'en allai travailler chez moi à rassembler & à arranger mes recueils. Il y en avoit de très-importans sur les finances , mais qui ne regardoient qu'indirectement les desseins de sa majesté. Je mis à part ceux que je jugeai à propos , & je retournai six ou huit jours après , les porter au roi , auquel je dis , en les lui présentant , que ceux qui voyoient son projet d'un œil si chagrin , seroient bien plus affligés encore , s'ils sçavoient ce que j'avois à lui montrer. » Com-

» ment donc ! me dit-il , m'auriezvous
» caché jusqu'à présent quelque chose
» d'important sur ce sujet ? je ne le
» sçauois croire ». Je lui répondis ,
qu'aussi cela n'étoit pas ; mais que mil-
le choses, dont à peine on se souvient,
lorsqu'on les a traitées séparément , &
à mesure qu'elles se sont présentées ,
avoient une toute autre force , lors-
qu'elles se trouvoient rassemblées. Je
lui laissai mes mémoires.

De ceux qui concernoient ses des-
seins , je ne lui avois encore donné que
les plus généraux. Lorsqu'il les eut
examinés , il vint un matin à l'Arse-
nal , où s'étant enfermé avec moi dans
mon cabinet : » J'ai lu & relu vos mé-
» moires , me dit-il ; il y a plusieurs
» bonnes choses , faciles à entendre
» & à exécuter ; mais il y en a d'autres ,
» où il me semble qu'il y a beaucoup
» à redire , & où j'ai peur que vous-
» même ne trouvassiez pas votre comp-
» te. Je m'étois bien douté , sire , lui
» répondis-je , que vous me tiendriez
» ce langage : je vous prie d'attendre ,
» avant de m'en dire davantage , que
» vous ayez vu deux autres états que
» j'ai encore dressés , je m'assure qu'ils

1609.

» éclairciront une bonne partie de vos
 » doutes, & qu'ils vous satisferont. Ho
 » bien ! laissez-les moi, reprit-il, afin
 » que je les voye tout-à-loisir, & puis je
 » vous en dirai mon avis ». Ces seconds
 mémoires ne contenoient en effet que
 des éclaircissemens, principalement
 sur les difficultés qu'on pouvoit for-
 mer, où le roi prendroit le grand
 nombre de soldats nécessaires à l'exé-
 cution de ses vastes desseins, & tout
 l'argent propre à les entretenir.

Le roi attendit impatiemment ce se-
 cond écrit, & vint de même le rece-
 voir chez moi. Il prit ses lunettes, qui
 étoient sur la table de mon cabinet ; &
 l'ayant lu d'un bout à l'autre avec at-
 tention, il m'avoua que le mémoire que
 je lui avois donné huit jours aupara-
 vant, lui devenoit clair à l'aide de celui-
 ci, & qu'il commençoit à bien espérer
 de la réussite, en voyant des sommes
 si considérables, ou actuellement amas-
 sées, ou d'un recouvrement très-faci-
 le : » Car pourvu que nous ne man-
 » quions point d'argent, poursuivit-il,
 » je sçais que je ne manquerai ni d'hom-
 » mes, ni de courage, ni de diligence.
 » Ne le croyez-vous pas ainsi ? Oui,

» sire, lui répondis-je, je le crois ;
» & n'y a rien de grand que je ne
» croye & que je n'attende de vous :
» mais voilà de quoi vous le faire en-
» core mieux croire, ajoutai-je, en
lui montrant un dernier petit état ,
écrit & signé de ma main , qui n'étoit
qu'un simple bordereau des sommes
d'argent actuellement dans ses cof-
fres. Henri m'embrassa étroitement
par trois fois , lorsqu'il vit que le mon-
tant de ce petit écrit n'étoit pas moins
que de trente-six millions ; & il le ser-
ra soigneusement. » Voilà deux états ,
» qui m'ont grandement soulagé l'es-
» prit , dit-il , en se levant : je vois
» donc le fonds de ma dépense assuré.
» Ne croyez pas, sire, lui répondis-
» je, comme il sortoit de mon cabi-
» net, que ce soit-là tout le fond de
» ma science : en cas d'extrême né-
» cessité, je trouverai bien les moyens
» de vous en avoir encore autant ,
» votre royaume étant si fertile & si
» opulent, qu'il ne sçauroit être épuisé,
» pourvu qu'il soit bien ménagé, & que
» les deniers qu'on destine à la guerre,
» y soient uniquement employés ».
Au reste , je crois devoir épargner à

1609.

mes lecteurs l'ennui de voir ici tous ces états transcrits ; j'en infererai le précis dans l'exposition que je dois bien-tôt donner séparément , des grands desseins du roi.

Ce prince fit encore un voyage à Fontainebleau , au commencement de mars ; mais il n'y fut que quinze jours. Il revint incontinent à Paris ; & il parloit bien par les lettres que je reçus de lui pendant ce tems-là , qu'il ne perdoit guere de vue son projet , puisqu'elles ne contiennent que des détails de guerre. Il me parloit dans l'une , des recrues des cinq compagnies du régiment de Piémont , mises chacune à deux cens hommes ; dans une autre , d'une compagnie de chevaux-légers , qu'il avoit commandé à Soubise de faire , & pour laquelle il lui donna douze mille livres , qu'il m'ordonnoit d'employer dans le premier comptant. Il me mandoit une autre fois , d'assembler le chancelier , Villeroy & Jeannin , pour conférer avec eux , de ce qui étoit nécessaire pour fournir de vivres toutes ses troupes , & de préférer les magasins le long de la Meuse à tous les autres. Une autre

de ces lettres marquoit l'ordre que ce prince croyoit qu'on devoit tenir dans les levées de soldats, leur enrôlement, leur marche vers le rendez-vous, & autres détails de cette nature. Cette lettre me fut adressée, parce qu'elle avoit été faite plus particulièrement à l'occasion des levées qui se faisoient dans mon gouvernement.

Je supprime, à mon ordinaire, quelques autres lettres pareilles à toutes celles des années précédentes, en ce qu'elles ne roulent que sur quelques petits payemens, & autres menus détails de finance : je n'en transcrirai toute entière, qu'une seule; c'est celle où le roi croit devoir répondre à quelques mots que j'avois laissé échapper sur le plaisir qu'il trouvoit à chasser & à demeurer à Fontainebleau. » Mon
» ami, je sçais bien ce que vous avez
» dit touchant ma chasse & mon séjour en ce lieu; mais ne croyez pas
» que le plaisir que je prends à l'un & à l'autre, me détourne du soin de
» pourvoir à tout ce qui est nécessaire
» pour notre voyage, & la composition de mon armée, en ce qui dé-

1609. » pend de moi. Donnez seulement
 » ordre à l'artillerie & à l'argent,
 » afin que rien n'y manque ; mais sur-
 » tout aux vivres : car , puisque sui-
 » vant l'état que vous m'avez donné
 » des ambassadeurs qu'il faut que nous
 » envoyions, les présidens Jeannin &
 » Caumartin doivent être du nom-
 » bre ; c'est à vous à en choisir d'au-
 » tres , tels que bon vous semblera :
 » car je m'adresserai de tout à vous.
 » Au surplus , j'ai pensé & repensé au
 » propos que vous me tintes derniere-
 » ment touchant ma femme , & une
 » autre que vous sçavez , & les pro-
 » messes que vous desirez tirer de moi :
 » sur quoi je vous en dirai davantage,
 » lorsque je vous verrai ; ce qui fera
 » dans deux jours. Adieu, mon ami. De
 » Fontainebleau , ce quinzième mars.

De retour de Fontainebleau, Hen-
 ri employa le reste du mois de mars
 & le mois d'avril entier , à mettre la
 dernière main à tout ce qui restoit
 encore à faire pour ouvrir la cam-
 pagne ; ce qu'il se disposoit à faire
 tout le plutôt qu'il pourroit. Il ne se
 passoit presque plus de jours , que ce
 prince ne vînt à l'Arsenal , & qu'il

n'y demeurât enfermé pendant plusieurs heures. Le tems passoit bien vite à discourir sur l'accomplissement de ses grands desseins, & sur mille considérations qui se présentoient à faire, à la veille d'une entreprise si importante, soit touchant les affaires étrangères, soit par rapport à l'ordre qu'il étoit besoin de mettre à toutes les parties de l'intérieur, afin que l'absence de sa majesté n'y apportât aucun dérangement. Le roi m'avoit fait faire à cette intention un livre, ou long mémoire, sur la guerre & sur les affaires de l'Etat, qu'il prenoit plaisir à corriger de sa main, après que nous en avions examiné chaque point.

Pour résider dans les différentes cours de l'Europe, en qualité d'ambassadeurs ou de députés, pendant qu'il travailleroit à l'exécution de son dessein, il nomma les personnalités suivans : Mon frere, pour Rome & les autres princes & républiques d'Italie, qui ne s'étoient point encore déclarés pour la confédération ; Bullion, vers les Vénitiens & le duc de Savoye ; Caumartin, chez les Suisses, Grisons & leurs alliés ; Schom-

1609.

berg, auprès des ducs de Saxe, de Baviere & de Brunswich, le marquis de Brandebourg & les autres princes & villes d'Allemagne, qui n'avoient point encore embrassé l'alliance ; Bongars, en Hongrie, Bohême & Transilvanie ; Boissise, en Danemarck & Suède, & dans les villes situées sur la mer Baltique ; Jeanpin, dans la Grande-Bretagne & les Provinces-Unies, & auprès des princes héritiers de Clèves ; Ancel, à Vienne & en Pologne ; Préaux, vers les archiducs, & Montglas, à Constantinople.

Quant au gouvernement intérieur, la direction en fut destinée à la reine, avec le titre de Régente, assistée d'un conseil, sans l'avis duquel elle ne pourroit rien conclurre. Sa majesté le composa des cardinaux de Joyeuse & du Perron, des ducs de Maïenne, de Montmorency & de Montbazon, des maréchaux de Brissac & de Fervacques, & de MM. de Châteauneuf, garde du sceau de la régence, de Harlai, de Nicolai, de Châteaueux, de Liancourt, de Pont-Carré, de Gèvres, de Villemontée & de Maupeou.

Ce conseil, outre qu'il étoit obligé de se conformer aux instructions qu'il auroit reçues, ne pouvoit rien statuer sur les affaires de grande conséquence, qu'après en avoir informé & consulté S. M. Il avoit sous lui quatorze autres petits conseils, composés de cinq personnes prises dans le clergé, la noblesse, la justice, la finance & les corps de villes. Le nombre de ces petits conseils avoit rapport à celui des provinces ou gouvernemens, en quoi fut partagé le royaume, dans l'ordre suivant: l'Isle de France, la Bretagne, la Normandie, la Picardie, la Champagne, la Bourgogne & Bresse, le Lyonnais, Forez, Beaujolois & Auvergne, le Dauphiné, la Guyenne, le Poitou, l'Aunis, Xaintonge, Angoumois & Limosin, l'Orléanois, l'Anjou & la Touraine, le Maine & le Perche, le Berry, Bourbonnois, Nivernois & la Marche.

Il se faisoit pendant ce tems-là dans Paris d'autres préparatifs d'une espèce bien différente, que Henri voyoit avec beaucoup de chagrin, je parle de ceux du couronnement de la reine. Il y répugnoit si fort, qu'il ne fallut pas un motif moins puissant que

1609.

l'étoit sa complaisance pour cette princesse, pour l'y faire consentir. Elle n'en eut pas plutôt obtenu l'ordre, qu'elle y fit travailler avec ardeur. J'ai marqué plus haut les raisons dont se servoient les créatures pour lui faire hâter cette cérémonie. On ne peut que les juger, où bien extravagantes, ou bien criminelles. Henri comptoit sortir de Paris immédiatement après ; & comme ce retardement ne pouvoit être que d'une quinzaine, l'ordre fut expédié pour toutes les troupes de pied & de cheval, qui prirent sans tarder le chemin de la Champagne. Les six mille Suisses que le roi avoit fait lever, furent conduits à Mouson par le duc de Rohan, qui étoit allé les recevoir sur la frontière. Je fis partir toute l'artillerie : on n'avoit jamais vu en France, & peut-être n'y verra-t-on jamais un équipage plus complet & mieux fourni. Mon fils se mit à la tête, en vertu de la charge de grand-maître de l'artillerie, dont sa majesté avoit eu la bonté de lui donner la survivance. Je me disposois à le suivre de près, faisant porter avec moi une somme de huit millions.

Enfin le roi avoit déjà donné aux étrangers le signal de son départ, par la lettre qu'il écrivit à l'archiduc. La voici telle que je la fis moi-même, & telle qu'elle lui fut envoyée, si Ville-roy, entre les mains duquel, comme secrétaire d'état, elle passa, n'y changea rien; car il en avoit beaucoup d'envie. » Mon frere, ne pouvant re-
» fuser à mes meilleurs alliés & confé-
» dérés le secours dont ils m'ont re-
» quis, contre ceux qui les veulent
» troubler en la succession des duchés
» & comtés de Clèves, Julliers, la
» Mark, Bergh, Ravensperg & Ra-
» vestein, je m'avance vers eux avec
» mon armée; & parce que mon che-
» min s'adresse à passer dans vos pays,
» j'ai desiré de vous en avertir, & sça-
» voir de vous si j'y dois entrer com-
» me ami ou comme ennemi. Sur quoi,
» attendant votre réponse, je prie
» Dieu, &c.

Je ne sçais ce qu'on doit juger d'un bruit fort commun alors, & qui fut confirmé au roi à Fontainebleau, par Girard, qui arriva de Bruxelles le 7 mars; c'est qu'on étoit persuadé à la cour & dans les états de l'archiduc,

1609.

que le roi de France affectoit d'avoir de grands desseins, dans la seule vue de faire peur à ses ennemis ; & qu'on y étoit si assuré que c'étoit tout le but de son armement, qu'on n'y faisoit pas le plus petit préparatif pour s'y opposer. Le dernier pouvoit être vrai, comme en effet il l'étoit, sans que pour cela l'archiduc fût aussi tranquille qu'il affectoit de le paroître. Il eût été dans des sentimens bien différens de tout le reste de ceux qui prenoient quelque intérêt à l'Espagne & à la maison d'Autriche. Leur consternation ne se peut exprimer. Pendant que le parti de leurs adversaires, qu'on appelloit chez les étrangers, la Faction Françoisse, se montroit avec un air de triomphe, qui sembloit lui promettre tous les succès qu'elle s'entendoit souhaiter de toutes parts, le parti autrichien se tenoit dans le silence, l'inaction & le tremblement; objet de la haine publique, & s'attendant à en être bientôt la victime, nul moyen de résister à la foudre, dont il étoit à la veille de se voir écrasé. Mais hélas ! c'est bien mal-à-propos que je lui insulte ; il ne lui restoit encore malheureusement que trop de ressource.

tes (13). Ce n'étoit ni les armes ,
ni un noble désespoir qu'il avoit en-
vie d'opposer au prince , que l'Eu-
rope avoit nommé pour son vengeur ;

1609.

(13) » Il falloit bien,
» dit Péréfixe, qu'il y
» eût plusieurs con-
» spirations sur la vie
» de ce bon roi , puis-
» que de vingt en-
» droits , on lui en
» donnoit avis, puis-
» que l'on fit courir le
» bruit de sa mort en
» Espagne & à Milan,
» par un écrit impré-
» mé, puisqu'il passa
» un courrier par la
» ville de Liège, huit
» jours auparavant,
» qu'il fût assassiné,
» qui dit qu'il portoit
» nouvelles aux prin-
» ces d'Allemagne,
» qu'il avoit été tué,
» puisqu'à Montargis,
» on trouva sur l'au-
» tel un billet, conte-
» nant la prédiction
» de sa mort prochai-
» ne, par un coup dé-
» terminé, &c. pag.

99.

L'archevêque d'Em-
brun (Honoré du
laurens , frere du
premier médecin ,)

étant avec d'autres
prélats , dit à l'heure
même que le roi fut
tué : » Il est impossible
» qu'en l'état où sont
» aujourd'hui les affai-
» res , il n'en prenne
» mal au roi ; & à
» cette heure que nous
» en parlons , il lui ar-
» rive peut-être quel-
» que désastre ». Pre-
miere lettre de Nicolas
Pasquier. » Un prêtre
» de Douai dit , au
» moment même de
» l'exécution, que l'on
» tuoit le plus grand
» monarque de la ter-
» re. La sœur de Vil-
lars Houdan , gou-
verneur de Dieppe,
» religieuse à Saint
» Paul, en Picardie,
» dit à son abbesse,
» Madame, faites prier
» Dieu pour le roi ;
» car on le tue. Et un
» peu après : Hélas ! il
» est tué. P. Mathieu,
ibid. pag. 835. Pas-
quier dit encore dans
cette même lettre ,

1609.

& choisi pour son bras droit. Il ne falloit, pour abattre la tête qui donnoit le mouvement à tout ce corps, qu'un crime : & jamais la trahison, l'empoisonnement, l'assassinat, n'avoient pu procurer un triomphe plus digne d'eux ; triomphe honteux, & si détesté, que les termes manquent pour en exprimer toute l'horreur. J'acheve en frémissant ce que j'ai de circonstances plus particulieres à apprendre au public sur le funeste acci-

que la Font, prévôt de Bayonne, vint en 1608, trouver le roi pour lui donner avis qu'il y avoit un attentat formé contre sa personne ; & que deux ou trois jours avant celui où ce prince fut poignardé ; ce même la Font avertit encore M. le chancelier, que celui qui devoit tuer le roi, étoit actuellement dans Paris ; que l'on le lui avoit révélé, &c. Ce fait est le même dont parle Dupleix, pag. 411, sous le nom d'un gentilhomme Béarnois. Pasquier ajoute, qu'un marchand

de Douai, écrivant quinze jours avant cet assassinat, à un marchand de Rouen, lui demande s'il est vrai que le roi ait été tué. Qu'un des principaux bourgeois de Cambrai dit, huit jours auparavant : « Ce vieillard a de grands desseins ; mais il n'en va guère loin. Et quelques autres circonstances sembleraient. On en trouve aussi de particulieres dans le premier tome de la vie de Marie de Médicis, page 68. dans quantité d'autres écrits.

dent

dent, dont le souvenir coûte encore à mon cœur des larmes de sang.

Quel jugement porterons-nous sur les noirs pressentimens, qu'il n'est que trop constant que ce malheureux prince eut de sa cruelle destinée ? Ils sont d'une singularité qui a quelque chose d'effrayant (14). J'ai déjà rap-

(14) Voici comme en parle le maréchal de Bassompierre dans ses mémoires, tom. 1. pag. 292. & suiv. » Il me dit peu, devant ce tems-là : Je ne sçais ce que c'est, » Bassompierre ; mais je ne puis me persuader que j'aie en » Allemagne ; le cœur ne me dit point que tu ailles aussi en Italie. Plusieurs fois il me dit & à d'autres aussi : Je crois mourir bientôt, La reine eut une passion particulière de se faire couronner, avant le département du roi pour aller en Allemagne. Le roi ne le desiroit pas, tant pour éviter la dépense, que parce qu'il n'aimoit guère

» ces grandes fêtes ». Il y a toute apparence que ce prince cachoit soigneusement à tout autre qu'à M. de Sully le véritable motif qui le portoit à s'opposer à cette cérémonie. » Toutefois, continue cet écrivain, comme il étoit le meilleur mari du monde, il y consentit, & retarda son département pour aller en Allemagne, jusques après qu'elle auroit fait son entrée dans Paris... Le sacre de la reine se fit avec la plus grande magnificence qu'il fut possible. Le roi y fut extraordinairement gai... Le roi lui dit (à Monsieur de Guise) & à moi aussi : Vous ne me

1610.

porté avec quelle répugnance il s'é-
toit laissé aller à permettre que la
cérémonie du couronnement de la
reine se fît avant son départ. Plus il

» connoissez pas main- » quillité du plus flo-
» tenant vous autres ; » rissant royaume du
» mais je mourrai un » monde ; aimé &
» de ces jours ; & » adoré de vos sujets ;
» quand vous m'aurez » plein de biens, d'ar-
» perdu , vous con- » gent , de belles mai-
» noîtrez lors ce que » sons , belle femme,
» je valois , & la diffé- » belles maîtresses ,
» rence qu'il y a de » beaux enfans , qui
» moi aux autres hom- » deviennent grands ;
» mes. Je lui dis alors : » que vous faut-il de
» Mon Dieu ! ne cesse- » plus ? ou qu'avez-
» rez - vous jamais , » vous à désirer da-
» fire , de nous trou- » vantage ? Il se mit
» bler , en disant que » lors à soupirer , &
» vous mourrez bien- » me dit : Mon ami ,
» tôt ! Ces paroles ne » il faut quitter tout
» sont point bon- » cela , &c.
» nes à dire. Vous vi- » On observa , dirent
» vrez , s'il plaît à » les mémoires de l'E-
» Dieu , bonnes & » toile , qu'en la lar-
» longues années. Il » gesse des pièces d'or
» n'y a point de féli- » & d'argent qu'on
» cité au monde pa- » jetta au peuple , se-
» reille à la vôtre. » lon la coutume , on
» Vous n'êtes qu'en la » ne cria jamais , ni
» fleur de votre âge , » Vive le roi , ni Vive
» & en une parfaite » la reine..... Je laisse
» santé & force de » ici , continue cet
» corps ; plein d'hon- » écrivain , les songes
» neur , plus qu'aucun » qu'on dit que sa ma-
» des mortels ; jouif- » esté & la reine aussi
» fant en toute tran- » eurent cette nuit ,

en voyoit approcher le moment, plus il sentoit la frayeur & l'horreur redoubler dans son cœur. Il venoit l'ouvrir tout entier à moi, dans cet état

d'une maison qui tomboit sur lui dans la rue de la Féronnerie, &c. Il est bien certain qu'il y a environ six mois, que le roi étant chez Zamet, & y ayant dîné, se retira dans une chambre seul, disant vouloir reposer, & y manda Thomassin, qu'on tient un des plus célèbres astrologues de ce tems, & qu'on dit même avoir un diable; & là, sa majesté l'ayant interrogé de plusieurs choses, concernant sa personne & son Etat, Thomassin lui dit, qu'il avoit à se garder du mois de mai 1610, jusqu'à lui désigner le jour & l'heure auxquels il devoit être tué. Mais le roi se moquant de lui & de son astrologie, le prenant tantôt aux

» cheveux, & tantôt à la barbe, lui fit » faire deux ou trois » tours de chambre, » & le renvoya de cette » façon; en quoi il » étoit louable: il l'auroit été encore plus, de ne le pas écouter du tout, & de bannir de sa cour & de son royaume de telles pestes. *Ann. 1610. Voyez aussi dans l'histoire de Mezerai, édition in 4°. à Paris, ann. 1667, tom. 3. p. 1447, les différens pronostics de la mort de ce prince, qui coururent, soit alors, soit depuis, dans le public.*

P. Mathieu remarque, que la reine s'étant réveillée la nuit pleine d'agitation & de frayeur, elle dit au roi, qui voulut en sçavoir la cause: » Je songeois qu'on vous donnoit un coup de couteau sur le petit

1610.

d'amertume & d'accablement, dont je le reprenois comme d'une foiblesse impardonnable. Ses propres paroles feront une toute autre impression que tout ce que je pourrois dire. » Ah ! mon ami, me disoit-il, qu'

» degré. Loué soit
 » Dieu, répondit Hen-
 » ri, que ce n'est
 » qu'un songe ». Le
 même écrivain joint
 à toutes ces prédic-
 tions, plusieurs paroles
 de Henri IV, comme
 autant de traits de ce
 pressentiment secret
 qu'a le cœur, d'une
 fatalité inévitable ;
 c'est ainsi du moins
 qu'on en juge après
 l'événement : telles
 sont celles-ci, qu'il dit
 à la reine : » Mamie,
 » si cela ne se fait jeu-
 » di ; je vous assure
 » que vendredi passé,
 » vous ne me verrez
 » plus : non, vendre-
 » di je dirai adieu ». Une autre fois :
 » Passez, passez, ma-
 » dame la Régente.
 A la même, qui se
 disposoit à faire ses
 dévotions : » Mamie,
 » confessez-vous pour
 » vous & pour moi.

Aux courtisans, et
 leur montrant le dauphin : » Voici votre
 » roi ». En parlant
 de l'entrée de la reine :
 » Cela ne me
 » touche ; je ne
 » verrai pas . . . Ne
 » rions pas tant
 » vendredi ; car nous
 » pleurerons le di-
 » manche, &c. *tom.*
2. liv. 4. pag. 810. C.
suiv. Morizot remarque
 que qu'au couronne-
 ment de la reine
 le peintre, au lieu
 d'émailler l'écusson
 d'argent, comme il
 porté la maison de
 Médicis, le peignit
 par ignorance, de
 couleur de châtaigne
 qui est la couleur des
 veuves ; & qu'au lieu
 de palmes, il le cou-
 vrit de cordes entrecou-
 tillées, autre marque
 de viduité. *Henr. mem.*
pag. 51.

« ce sacre me déplait ! Je ne sçais ce
« que c'est ; mais le cœur me dit qu'il
« m'arrivera quelque malheur ». Il
s'asseyoit en disant ces paroles , sur une
chaise basse , que j'avois fait faire ex-
près pour lui , & qui ne partoît point
de dedans mon cabinet ; & livré à toute
la noirceur de ces idées , il frappoit des
doigts sur l'étui de ses lunettes , en rê-
vant profondément. S'il sortoit de
cette rêverie , c'étoit pour se lever
brusquement , frappant des mains sur
ses cuisses , & pour s'écrier : « Par-
« dieu ! je mourrai dans cette ville , je
« n'en sortirai jamais : ils me tueront ;
« je vois bien qu'ils mettent toute leur
« dernière ressource dans ma mort :
« Ah ! maudit sacre ! tu feras cause de
« ma mort. Mon Dieu , sire , lui dis-
« je un jour , à quelle idée vous livrez-
« vous-là ? si elle continue , je suis
« d'avis que vous rompiez ce sacre
« & couronnement , & voyage &
« guerre : le voulez-vous ? cela sera
« bientôt fait. Oui , me dit-il enfin ,
après que je lui eus tenu ce même dis-
cours deux ou trois fois , » oui , rom-
« pez le sacre , & que je n'en enten-
« de plus parler ; j'aurai par ce moyen

1610.

» l'esprit guéri des impressions que
 » quelques avis y ont faites ; je sorti-
 » rai de cette ville, & ne craindrai plus
 » rien ». A quels traits reconnoitra-
 » t-on ce cri secret & importun du cœur
 » si on le méconnoît à ceux - ci ? Je ne
 » veux point vous céler, me disoit-il
 » encore, qu'on m'a dit que je devois
 » être tué à la première magnificence
 » que je ferois, & que je mourrois
 » dans un carrosse, & c'est ce qui fait
 » que j'y suis si peureux. Vous ne m'a-
 » viez, ce semble, jamais dit cela, sire,
 » lui répondis-je. Je me suis plusieurs
 » fois étonné, en vous entendant crier
 » dans un carrosse, de vous voir si sen-
 » sible à un si petit danger, après vous
 » avoir vu tant de fois intrépide au
 » milieu des coups de canon & de
 » mousquet, & parmi les piques & les
 » épées nues. Mais puisque cette opi-
 » nion vous trouble jusqu'à ce point,
 » en votre place, sire, je partirois dès
 » demain; je laisserois faire le sacre sans
 » vous, ou je le remettrois à une autre
 » fois, & de long-tems je ne rentre-
 » rois ni dans paris, ni dans aucun
 » carrosse. Voulez-vous que j'envoye
 » tout à cette heure à Notre - Dame

» & Saint Denis faire tout cesser, &
 » renvoyer les ouvriers. Je le veux
 » bien, me dit encore ce prince ; mais
 » que dira ma femme ? car elle a mer-
 » veilleusement ce sacre en tête. Elle
 » dira ce qu'elle voudra, repris-je,
 voyant combien ma proposition avoit
 fait de plaisir au roi ; » mais je ne sçau-
 » rois croire, que quand elle sçaura
 » la persuasion où vous êtes, qu'il
 » doit être la cause de tant de mal,
 » elle s'y opiniâtre davantage.

Je n'attendis point d'autre ordre
 pour aller donner celui d'interrompre
 les préparatifs du couronnement. Ce
 n'est qu'avec un véritable regret, que
 je me vois obligé de dire, que quel-
 ques efforts que je fisse, je ne pus ja-
 mais engager la reine à donner cette
 satisfaction à son époux. Je passe sous
 silence les sollicitations, les prières &
 les contestations, que j'employai pen-
 dant trois jours entiers, pour tâcher
 de la fléchir (15). Ce fut à ce prince
 à céder ; & comme après tout il étoit

(15) Ceci détruit ce que la reine ne sou-
 que Mathieu assure, haïtoit point d'être
 contre le sentiment couronnée. *Ibid.* 804.
 de tous les historiens,

1610.

le premier dans certains momens, à se reprocher à lui-même ses frayeurs; il cessa d'en parler & de m'en faire parler à la reine. Les ouvriers furent mis pour la seconde fois en besogne; mais Henri n'en revint pas moins fortement à ses premières appréhensions, qu'il m'exprimoit ordinairement par ces paroles - ci, qu'il avoit souvent dans la bouche: » Ah! mon ami, je ne » sortirai jamais de cette ville; ils me » tueront ici. O maudit sacre! tu seras » la cause de ma mort. Je n'ai pas dû oublier ces tristes paroles.

Il y a dans tout ceci quelques particularités plus secretes, que je crois devoir supprimer. Je pousserois le silence beaucoup plus loin, si ce n'est qu'il me paroît inutile pour les choses dont mes domestiques, ou d'autres personnes ont eu quelque connoissance. Le fait suivant est dans ce genre. Schomberg, qui vivoit avec moi dans une familiarité, qui auroit presque pû le faire regarder comme de la maison, y étant un jour à dîner, un page vint lui apporter un billet, que je remarquai qu'il lui glissoit par dessous son bras, avec un

fort grand mystere. J'en badinai avec lui, comme si ce billet le convainquoit d'une intrigue galante. Il me répondit que sans l'avoir lu, il croyoit pouvoir m'assurer que ce n'étoit pas ce que je pensois ; mais qu'il me promettoit que de quelque secret dont il fût question, il ne m'en cacheroit rien. Le billet ne contenoit que deux mots. Lorsqu'au sortir de table, il se fut approché d'une fenêtre pour le lire, il me le mit entre les mains, en me disant qu'il étoit de mademoiselle de Gournai ; nom, qui devoit d'abord m'ôter tout soupçon de galanterie, si je la connoissois ; & qu'elle le prioit qu'elle pût parler à lui tout présentement, pour affaire de grande conséquence. Il me promit de revenir incontinent me dire de quoi il s'agissoit ; & il étoit en effet de retour au bout d'une demi-heure.

Mademoiselle de Gournai avoit appris d'une femme, qui avoit appartenu à madame de Verneuil (16).

(16) L'auteur veut parler de Jacqueline non & Ablis, femme d'Isaac de Varennes, le Voyer, du village écuyer, sieur de Cord'Orsin, entre Eperman, d'Escoman, ou

1610.

qu'il y avoit actuellement une conspiration formée contre la personne du roi. Ayant demandé à cette femme le nom des personnes qui y

d'Escouman ; c'est
 sous ce premier nom
 qu'elle est bien connue , & son histoire
 fait un incident au
 procès de Ravail-
 lac , trop important , pour
 le passer sous silence ;
 nous y reviendrons
 plus d'une fois. » Elle
 » avoit donné , di-
 » sent les mémoires
 » pour servir à l'his-
 » toire de France , p.
 » 357. sa déclaration
 » par écrit , qui con-
 » tient un détail bien
 » circonstancié de la
 » conjuration & des
 » desseins de Ravail-
 » lac , dont elle disoit
 » auteurs le duc d'E-
 » pernon & la mar-
 » quise de Verneuil.
 » Le roi , la reine ,
 » & tous ceux aux-
 » quels elle s'adressa ,
 » pour découvrir ce
 » qu'elle sçavoit , ne
 » voulurent point
 » l'entendre , & la
 » traitèrent de folle.
 » Le mardi 25 (jan-
 » vier 1611 ; car ce
 » procès ne fut con-
 » sommé que bien
 » avant dans l'année
 » suivante) les cham-
 » bres furent assem-
 » blées sur le fait de
 » la Coman , où fu-
 » rent décernées quel-
 » ques prises de corps
 « & ajournemens per-
 » sonnels. La Villiers-
 » Hotman , la prési-
 » dente Saint-André
 » & la Charlotte du
 » Tillet , sa sœur , y
 » comparurent. La
 » Coman parloit bien
 » & de bon sens , ré-
 » solue , ferme &
 » constante en ses ré-
 » ponses & accusa-
 » tions , munies de
 » raisons valables , &
 » preuves très-fortes ,
 » qui rendoient ses
 » juges tout étonnés.
 » Elle avoit été aurre-
 » fois à la reine Mar-
 » guerite , à laquelle
 » même elle s'adressa ,
 » pour la découverte
 » de cette conjuration

entroient ; celle-ci lui avoit nommé la marquise de Verneuil même , monsieur N. & quelques autres ; ce qui fit prendre le parti à cette de-

» & menée d'importance , dont la reine régente bien avertie , dit que c'étoit une mauvaise femme , qui accusoit tout le monde . ne sçavoit si enfin elle ne l'accuseroit point elle-même . . . Les reproches qu'elle & la du Tillet se firent à la confrontation , sur leur mauvaise vie , sont plaisans. Si la Coman ne se fût mêlée que de ce métier-là , elle n'en eût été guère recherchée ; mais l'autre est trop hasardeux ; car à se bander contre les grands , il y a souvent perte de biens & de vie : c'est ce qui me fait craindre pour elle . Il est marqué à la marge , sur cette du Tillet : Charlotte du Tillet , fille d'intrigue , de la confidence de » la marquise de Verneuil ; c'est par elle que la demoiselle d'Escoman avoit été instruite des desseins de Ravaillac . . . Le dimanche 30 Janvier , la marquise de Verneuil fut , sur les dépositions de la Coman , ouïe de M. le premier président , depuis une heure après midi jusqu'à cinq ; & ce au logis du dit premier président , où il l'avoit fait assigner pour l'interroger là-dessus . La marge porte encore : » Elle étoit accusée par la demoiselle d'Escoman , & ne fut décretée que d'un assigné pour être ouïe , quoiqu'il s'agit de l'assassinat du roi , & de crime de lèse-majesté au premier chef . » Le samedi 5 mars ,

1610.

moiselle, de faire passer cet avis jusqu'au roi, en le faisant dire à la reine, par celle de ses femmes de chambre, qu'on appelloit Catherine.

» la cour assemblée
 » sur le fait de la Co-
 » man, & autres pri-
 » sonniers déferés par
 » elle sur l'assassinat du
 » feu roi, donna son
 » arrêt qu'on disoit
 » être l'arrêt des
 » aréopagites, les-
 » quels remettoient à
 » cent ans le juge-
 » ment d'une cause
 » où ils trouvoient
 » trop de difficulté ;
 » aussi la cour n'en
 » trouvant pas peu en
 » cette affaire, en re-
 » mit le jugement
 » en une saison plus
 » commode ; ouvrant
 » cependant les pri-
 » sons aux accusés,
 » & y retenant made-
 » moiselle de Coman
 » seule, qui sembloit
 » en devoir sortir plu-
 » tôt que les autres ;
 » mais le tems ne
 » portoit pas de faire
 » autrement ; & mé-
 » me le premier pré-
 » sident, qui assista
 » au jugement, fut
 » de cet avis, ayant
 » égard à la qualité
 » des accusés, qui
 » toutefois par cet ar-
 » rêt ne demeurèrent
 » déchargés : ce qui les
 » fâcha fort, & au re-
 » pos de cet état.
 La marge porte : » Cet
 » arrêt ordonne un
 » plus amplement in-
 » formé ; & cepen-
 » dant, qu'Etienne
 » Sauvage, valet de
 » chambre du sieur
 » d'Enragues, pere,
 » & Jacques Gaudin,
 » accusés & prison-
 » niers en la concier-
 » gerie, seront élargis.
 » Il y eut arrêt défi-
 » nitif, le 31 Juillet
 » suivant, qui déclara
 » la marquise de
 » Verneuil, la de-
 » moiselle du Tillet,
 » Gaudin & Sauvage,
 » purs & innocens de
 » l'assassinat du roi ;
 » & condamne la de-
 » moiselle d'Escoman
 » à finir ses jours en-
 » tre quatre murail-

Mademoiselle de Gournai, en y faisant plus de réflexion, craignit que ce qu'elle faisoit, ne suffît pas, & elle jeta les yeux sur M. de Schomberg,

1610.

» les, tous les biens
» acquis & confisqués,
» sans réparation pour
» la téméraire accusa-
» tion : est encore or-
» donné que tous les
» procès, pour raison
» de ce, seront suppri-
» més. Cette peine est
» douce, si la d'Eco-
» man accusoit à faux.
Ibid. pag. 361. On
travailloit à son Juge-
ment, dès le samedi
précédent 23, & les
juges se trouverent
partis, neuf contre
neuf, *pag. 377.*

Le Mercure Fran-
çois, *ann. 1611. pag.*
14 & suiv. porte sur
l'affaire de la d'Eco-
man, un jugement de
tout point contraire à
celui de l'Etoile : &
comme ce jugement
est appuyé sur des
preuves, on ne peut
se dispenser de s'y ren-
dre. Il y est donc
prouvé, que cette
femme, décriée par
sa vie libertine, en-

fermée à l'Hôtel-dieu;
& ensuite au Châte-
let, qui rendit même
une sentence de mort
contre elle, inventa
cette calomnie, pour
s'ouvrir une entrée,
& se faire un mérite
auprès de la reine
Marguerite; qu'ayant
accusé la marquise de
Verneuil de lui avoir
adressé Ravailac, avec
une lettre pour le fai-
re parler à la du Til-
let; & celle-ci, d'avoir
fait entrer ce meur-
trier dans sa cham-
bre, lorsqu'elles y
étoient toutes deux;
elle fut convaincue
sur ce fait seul, de plu-
sieurs mensonges, en-
tre autres, de n'avoir
jamais vu, & de ne
pas même connoître
Ravailac : qu'elle
n'en entendit en effet
parler pour la pre-
miere fois, que lors-
qu'il fut conduit dans
la conciergerie, où
elle étoit aussi; ce

1610.

comme sur un homme qui pouvoit en entretenir directement sa majesté. Schomberg, après m'avoir fait tout ce récit, me fit part de l'embarras où il se trouvoit, & me demanda mon conseil pour en sortir. La chose étoit trop de conséquence, pour la mépri-

qu'il prouve par les propres paroles de cette femme; que Gaudin, dans la confrontation, la couvrit de confusion; enfin qu'il n'y eut aucun de ceux auxquels elle fut confrontée, qui ne la convainquit clairement de fausseté, de fourbe & de calomnie.

L'auteur de l'histoire de la mere & du fils, justifiant l'arrêt du parlement, qui paroît si blâmable à l'Etoile: » Cette au-
» guste compagnie,
» dit-il, l'eût fait
» mourir par le feu,
» à la vue de tout le
» monde, si la fausse
» accusation eût été
» d'un autre genre;
» mais où il s'agit de
» la vie des rois, la
» crainte qu'on a de

» fermer la porte aux
» avis qu'on peut don-
» ner sur ce sujet, fait
» qu'on se dispense de
» la rigueur des loix.
Tom. 1. p. 154. Voyez
une pièce qui vient
d'être réimprimée
dans le 4. tome des
nouveaux mémoires
de l'Etoile, pag. 256,
intitulée: *Interroga-
toire & déclaration de
mademoiselle de Co-
man.* Il y est parlé de
cette lettre à made-
moiselle de Gournai
& au comte de Schom-
berg. » Elle sçut si bien
» pallier ses discours,
» & soutenir ses ac-
» cusations d'une ma-
» niere si résolue, que
» l'on ne trouva pas
» assez de fondement
» pour la faire mou-
» rir. *Mémoire de la
rég. de M. de Médicis,
tom. 1. pag. 74.*

ser & la tenir sous le silence ; d'un autre côté , la révéler à sa majesté , c'étoit s'exposer à se faire autant d'ennemis implacables de tous ceux sur qui tomboit l'accusation , que ce prince n'auroit pas manqué de nommer. Ma femme seule étoit présente à cette délibération.

Nous convinmes que Schomberg en parleroit au roi, avec le plus de circonspection que faire se pourroit ; & que si sa majesté demandoit à connoître les complices , il lui indiqueroit les deux femmes qui viennent d'être nommées, comme celles qui étoient le plus en état de l'en instruire. Ce que personne n'a ignoré de la suite de cette affaire, c'est que la femme, dont mademoiselle de Gournai tenoit ce qu'elle dit à M. de Schomberg, a été interrogée ; qu'elle a soutenu hautement sa déposition , & qu'elle est morte en y persistant. Voilà une anecdote qui ne sera pas oubliée de ceux qui cherchent à tirer des conséquences de l'affectation qu'on a remarquée à supprimer des pièces (17), par lesquelles le procès

(17) C'est un fait pres- | connu , que cette sup-
qu'universellement | pression des pièces du

1610.

du détestable parricide se trouvoit instruit.

La cérémonie du couronnement de la reine, commença cependant à

procès de Ravallac, par le parlement de Paris. A ce reproche qu'on fait à ses juges, on joint celui de n'avoir point fait, ou du moins fort peu & de très-foibles informations, sur la mort de quelques personnes détenues pour ce sujet dans les prisons, qui a paru à plusieurs personnes n'être pas naturelle; d'avoir négligé d'ajourner & d'interroger beaucoup d'autres personnes, dont on pouvoit tirer de grandes lumières; telles que la mere du parricide, qui sçavoit bien qu'il étoit parti d'Angoulême le jour de Pâques, sans avoir satisfait à son devoir paschal; plusieurs de ses parens, qu'il avoit nommés dans son interrogatoire; le curé de Saint-Severin, le pere de Sainte Marie-Magdeleine des Feuillans, les capucins d'Angoulême, qui lui avoient donné un cœur de coron, enfermé dans un reliquaire, avec du bois de la vraie croix, du moins ils le lui faisoient accroire; & cela disoient-ils, pour le guérir d'une fièvre qu'il avoit; de n'avoir point entendu non plus le sieur Guillebaut, chanoine d'Angoulême, le pere Gilles Osieres, ancien gardien des cordeliers de Paris, le Fèvre, autre jeune cordelier, plusieurs aumôniers du cardinal du Peron, que Ravallac dit qu'il reconnoitroit bien de visage, mais dont il ne sçavoit pas les noms; les nommés Béliard, Bréteau, Colletet, du Bois, de Limoges, &c. On s'est encore plaint que Ravallac avoit été si peu soigneusement

s'exécuter avec toute la magnificence qu'on attendoit de si grands préparatifs ; elle devoit durer plusieurs jours , & être terminée par la principale de

gardé dans sa prison , que pendant treize jours qu'elle dura , il ne se présenta presque personne pour le voir , auquel on ne laissât parler. Une dernière plainte plus grave encore , si le fait étoit vrai , c'est qu'à la première tirade des chevaux , Ravaillac ayant demandé qu'on reçût sa déposition , il dicta un testament de mort , que le greffier Voisin écrivit si mal , que quoique cette pièce existe encore aujourd'hui , dit-on , il n'y a point d'écrivains-jurés , quelque habiles qu'ils soient , qui ayent pu en déchiffrer un seul mot.

Ce sont toutes ces considérations qui portent une infinité de personnes à juger que le parlement n'en a ainsi usé , que par la crainte que la vérité ayant été découverte

& rendue publique , il ne se mît lui-même dans la nécessité de poursuivre à toute rigueur , un trop grand nombre & de trop puissantes têtes. Ce seroit peine perdue que de vouloir s'attacher à persuader le contraire à toutes ces personnes. Mais enfin , puisque par la suppression des pièces de ce procès , il ne reste plus aujourd'hui assez de lumières pour pouvoir prononcer avec connoissance de cause sur un fait , lequel , même en son tems , n'a jamais pu être éclairci , on doit au moins convenir qu'il y a de la témérité dans tous les jugemens qu'on porte ainsi sur cette affaire , après un espace de cent trente années qui se sont écoulées depuis . ; & à Dieu ne plaise que je m'expose

1610.

toutes, le dimanche 16 mai (18). Le roi avoit la complaisance pour la reine d'assister à un spectacle, qui lui perçoit le cœur; mais aussi il

moi-même à encourir les reproches! Si pour satisfaire aux loix prescrites à tout auteur de mémoires, je me suis assujetti à joindre à mon texte, ici & à la fin de ce livre, tout ce que j'ai pu ramasser dans les historiens les plus dignes de foi, sur ce fait particulier, ainsi que je l'ai pratiqué par rapport à tous les points historiques, qu'on a vus dans cet ouvrage, ma justification, supposé pourtant qu'il en soit besoin dans une chose si simple, vient de ce que j'y expose le pour & le contre, avec la même impartialité. Et pour répondre d'un autre côté, à ceux qui pourroient se plaindre qu'après tous ces éclaircissements, ils ne voyent rien de décidé, ce n'est pas ma faute,

s'il ne se présente sur toute cette matière, que des conjectures, & même des conjectures qui souvent se détruisent l'une l'autre.

(18) La cérémonie du sacre, ou couronnement, se fit à Saint-Denis, le jeudi 13 mai, avec une magnificence & des apprêts dont on peut voir le détail dans le *Merc. Franc. P. Math. le vol. 9361. Mss. royaux*, & les autres historiens. Celle à laquelle on se préparoit pour le dimanche suivant, étoit l'entrée de la reine dans Paris, dont la pompe devoit encore surpasser celle du couronnement. » Henri » IV disoit le mardi: » J'irai coucher à S. » Denis mercredi; » j'en reviendrai jeudi; » di; je mettrai ordre à mes affaires

comptoit qu'après cela rien ne le retiendrait plus ; & il avoit nommé pour le jour de son départ , le lendemain même de cette fête , lundi 17 mai. Pour moi , je n'aurois pas attendu jusqu'à ce jour à partir , si dans le moment que je m'y préparois , une grande douleur que je sentis dans le cou & dans la gorge , causée par mon ancienne blessure , ne m'avoit obligé de me mettre entre les mains des

» res vendredi ; sa-	» chapeau , à l'éleva-
» medi je courrai ;	» tion , & le remettoit
» dimanche se fera	» incontinent , com-
» l'entrée de ma	» me s'il eût salué un
» femme ; lundi les	» gentilhomme de
» noces de ma fille	» cinq cens livres de
» de Vendôme ; mar-	» rente. Et à cela le roi
» di le festin , & le	» dit Si nous avions
» mercredi à cheval.	» le ressentiment de
<i>Mathieu , ibid pag.</i>	» la religion , tel que
804. Cet historien	» nous le devrions
parlant de la céré-	» avoir , nous appor-
monie du couron-	» terions bien plus de
nement , faite à S.	» révérence à ces myf-
Denis : » Henri IV	» teres , que nous ne
» s'étonna , dit - il ,	» faisons ; car il faut
» de ce que l'am-	» croire que depuis
» bassadeur d'Espa-	» les paroles de la
» gne ne se décou-	» consécration pro-
» vroit point (dans	» noncées , jusqu'à la
» l'église). Cicogne	» communion , Je-
» lui dit , que le feu	» sus-Christ est tou-
» roi d'Espagne ne	» jours présent sur
» faisoit que tirer son	» l'autel.

1610.

médecins, qui jugerent à propos de me faire prendre le bain dans ma chambre, trois matins de suite. Je ne portois aucune envie à tous ceux, qui ayant pu demeurer pendant ce tems-là à Paris, couroient avec empressement voir la cérémonie qui s'y préparoit, l'intérêt si vif que Henri avoit paru y prendre, me l'avoit rendue presque aussi odieuse qu'à lui-même. M. le comte de Soissons trouva qu'on y avoit manqué au cérémonial à son égard, & il prit ce prétexte pour se retirer de la cour mécontent (19)

La cérémonie ayant été suspendue, le vendredi 14 mai, jour bien malheureux ! cet infortuné prince

(19) » On parloit » ces ; & que l'ayant
 » diversément de cet- » contraint de lui ac-
 » te retraite. Une cho- » corder ce qu'il ne
 » se est bien certaine, » vouloit point, il ne
 » que sa majesté, » le verroit jamais de
 » après lui avoir ac- » bon cœur. Laquelle
 » cordé tout plein de » parole étant portée
 » choses, contre son » au comte, il mon-
 » gré, lui manda, » ta aussi-tôt à cheval,
 » que ce qu'il lui avoit » & avec madame la
 » promis, il le tien- » princesse sa femme,
 » droit ; mais qu'il » se retira en une de
 » s'assurât aussi de » ses maisons. *Mém.*
 » n'avoir plus de part *pour servir à l'hist. de*
 » en ses bonnes gra- *France, ann. 1610.*

avoit destiné d'en passer une partie à conférer avec moi : c'étoit la dernière fois qu'il pouvoit le faire , avant son départ. Je sçai ce qu'il avoit à me dire, On avoit depuis peu fait courir malicieusement le bruit, que dans le tems qu'il paroïssoit ainsi prêt à fondre sur la maison d'Autriche , avec l'appareil le plus formidable , il étoit, sous main, d'accord avec elle, non-seulement de ne pas passer plus avant , mais encore de trahir pour elle ses alliés , moyennant qu'elle consentît qu'il gardât pour lui-même Clèves , & toute la succession qui avoit été le sujet de son armement. On y joignoit une seconde condition ; c'étoit que l'Espagne lui remît entre les mains, le prince & la princesse de Condé (20). Henri

(20) » Le nonce se	» de ses armes , étoit
» trouvant à la fin	» madame la prin-
» fort pressé de sa	» cesse de Condé ,
» majesté (qui lui de-	» qu'il vouloit ravoïr.
» mandoit ce qu'on	» Lors le roi , tout
» pensoit à Rome &	» ému & en colere ,
» en Italie , de la	» & jurant : non Ven-
» guerre qu'il entre-	» tre-saint gris , mais
» prenoit ,) il répon-	» un M... Je la veux
» dit , que les plus avi-	» ravoïr voirement ,
» sés avoient opinion	» & je la raurai ; per-
» que le principal sujet	» sonne ne m'en peut

1610.

vouloit me rassurer contre un bruit si injurieux à sa réputation. On lui avoit encore fait entendre, que je n'avois tant fait de difficulté de prendre la charge des vivres, que parce que je m'étois toujours flatté qu'il se porteroit de lui-même, & sans que je l'en priasse, à ériger en ma faveur la charge de maréchal général de ses camps & armées, en grand office de la couronne, & à me revêtir de cette dignité. Il est absolument faux que j'aye jamais eu cette pensée. Les bontés & la confiance de ce grand roi, plus marquées encore dans les derniers jours de sa vie, qu'elles ne

» empêcher, non pas » même le lieutenant » de Dieu en terre. <i>Mém. pour l'hist. de Fr. ann. 1610.</i> Ces paroles n'empêchent pas qu'on ne doive re- garder comme une calomnie, ce bruit que quelques écri- vains ont cru trop lé- gèrement, que le principal objet de Henri IV en com- mençant une guerre si importante, étoit de faire rendre par	l'Espagne le prince, ou plutôt, la prin- cesse de Condé; c'est ce qui n'a pas, ce me semble, besoin de preuve. C'est une se- conde accusation, plus injuste & plus calomnieuse encore, que de dire, que ce prince étoit d'accord avec l'Espagne, de ne pas pousser plus loin son dessein, moyen- nant la cession qu'elle lui feroit des Etats en litige.
--	---

l'avoient jamais été, me donnent la hardiesse d'avancer, que si cela eût été, il n'auroit pas voulu me mécontenter, par le refus d'une faveur, qui quelque grande qu'elle fût, n'étoit pas la plus considérable de celles que de lui-même il m'avoit offertes. J'ose encore assurer qu'il m'en jugeoit capable. Ce qui est demeuré incertain pour moi, c'est de sçavoir s'il a eu réellement, sans m'en rien faire connoître, cette bonne volonté pour moi, & s'il n'en a point été détourné uniquement par l'adroite insinuation qu'on veut que mes ennemis lui aient faite, que ma résolution étoit prise de quitter tout-à-fait le soin des finances, pour celui de la guerre, sitôt que je me verrois élevé à cette éminente dignité.

C'étoit donc, comme je le présume, pour me faire de nouvelles instances au sujet des vivres, que Henri envoya le vendredi, dès le matin, la Varenne, me dire que je le vinssse trouver aux Tuilleries, où il avoit envie de se promener seul avec moi. La Varenne me trouva dans le bain; & voyant que je voulois en sortir pour faire ce que sa majesté m'ordonnoit,

1610.

il m'en empêcha, en me disant, qu'il
 sçavoit à n'en pouvoir douter, que le
 roi seroit venu lui-même à l'Arcenal,
 pour peu qu'il eût eu connoissance de
 l'état où j'étois ; & qu'il me sçauroit
 fort mauvais gré d'avoir ainsi exposé
 ma santé, sans aucune nécessité. » At-
 » tendez, me dit-il, que j'aye eu le
 » tems de lui parler, & de vous rap-
 » porter ce qu'il m'aura dit : je ne fe-
 » rai qu'aller & venir ». Il ne mit ef-
 fectivement qu'une demi-heure à son
 voyage ; & voici ce qu'il me dit de la
 part de sa majesté : » Monsieur, le roi
 » vous mande que vous acheviez de
 » vous baigner, & vous défend de
 » sortir d'aujourd'hui, parce que M. du
 » Laurens lui a assuré que cela préjudi-
 » cieroit à votre santé ; qu'il a un pe-
 » tit voyage à faire dans la ville, dont il
 » vous parlera ; mais que demain (21),
 » sur les cinq heures du matin, il sera
 » sans faute à l'Arcenal, pour résou-
 » dre toutes les affaires avec vous :
 » car il veut partir lundi, à quelque

(21) Henri IV n'a-
 voit en effet intention
 d'aller à l'Arcenal,
 que le lendemain ma-

tin, il changea mal-
 heureusement d'avis,
 l'après-midi.

pris

» prix que ce soit : qu'il a trouvé que
» ce que vous lui avez dit au sujet de
» son passage & de tout le reste de
» son dessein est vrai , & qu'enfin
» rien ne l'en peut détourner , que le
» défaut de votre personne , ou de la
» sienne (ce sont les termes dont il se
» servit) Il vous ordonne donc , con-
» tinua La-Varenne , de l'attendre
» demain en robe de chambre & en
» bonnet de nuit ; afin que vous ne
» vous trouviez pas incommodé de
» votre dernier bain : il m'a même dit
» que s'il vous trouve habillé , il se
» fâchera , A quoi La-Varenne ajouta
encore de sa part, qu'il avoit suivi mon
avis , en faisant partir la lettre écrite
à l'archiduc ; quoiqu'il ne vît dans
cette démarche , qu'une formalité
assez inutile , étant bien résolu , di-
soit ce prince , de s'en faire croire ,
d'une façon ou d'une autre. Mes do-
mestiques m'ont dit qu'ils m'avoient
tous remarqué , après que La-Varenne
fut sorti de chez moi , un fond de
tristesse , dont ils ne comprirent point
la cause , comme en effet elle n'en
avoit aucune.

Je venois d'entrer dans ma garde

Tome VII.

S

1610.

robe, sur les quatre heures après midi, lorsque j'entendis Castenet, & après lui mon épouse, jeter un grand cri, & dans le même moment demander où j'étois, & toute ma maison retentir de cette douloureuse exclamation : » Ah, » mon Dieu, tout est perdu ; la France » est détruite. » Je sortis précipitamment deshabillé comme j'étois. » Ah ! » monsieur, me cria-t-on de toutes » parts, le roi vient d'être dangereuse- » ment blessé d'un coup de couteau » dans le côté. « Il me fut impossible d'en douter : car je vis dans le moment même arriver S. Michel (22), qui

(21) S. Michel étoit l'un des gentilshommes ordinaires de S. M. qui avoit suivi ce prince. Il avoit déjà mis l'épée à la main pour tuer l'assassin, lorsque le duc d'Epemon lui cria, & aux valets de pied qui avoient la même pensée, qu'il y alloit de leur vie : qu'on s'assurât de sa personne ; mais qu'on se gardât bien de rien faire davantage. « Le » duc se ressouvenoit, » dit l'historien de sa » vie, du déplaisir

» qu'il avoit senti, » & du blâme qu'on » avoit donné avec » raison, à ceux qui tué- » rent Jacques Clé- » ment, &c. pag. 238. P. Mathieu ajoute que S. Michel se contenta d'arracher le couteau des mains de Ravail- lac : que le comte de Curson lui donna du pommeau de son épée à la gorge ; & que La- Pierre, exempt des gardes se saisit de lui & le mit entre les mains des valets de pied, qui le remirent à Montigny,

bl
He
ten
for
vair
eux
étoit
qu'i
quar
sieur
les.
mani
faut
Péré
nuat
Fran

avoit presque été témoin du coup ,
 & qui m'apportoit encore tout sanglant , le couteau qu'il s'étoit fait donner. » Ah ! m'écriai-je en levant
 » les yeux & les mains au ciel dans
 » une confusion de sentimens inexprimable , voilà ce que ce pauvre prince
 » ce avoit toujours appréhendé : O
 » mon Dieu ! ayez compassion de lui ,
 » de nous & de l'état ; c'en est fait ,
 » s'il est mort : Dieu n'a permis un si
 » cruel accident que pour déployer
 » toute sa colère contre la France.
 » Qu'elle va tomber en d'étranges
 » mains ! (23)

(23) Il semble que sur un fait aussi public & aussi récent , que l'est l'assassinat de Henri IV , les histoires & mémoires du tems devroient montrer une parfaite conformité. Cependant une partie des écrivains contemporains ne conviennent entre eux , ni sur le nombre des personnes qui étoient dans le carrosse de ce prince , lorsqu'il fut frappé , ni sur le nombre & la quantité des coups qu'il reçut , ni sur plusieurs autres circonstances moins essentielles. Je trouve que pour faire ce récit d'une manière également fidèle & complète , il faut rapprocher & joindre ensemble MM. de Péréfixe , Matthieu de l'Etoile , le continuateur de M. de Thou , & le Mercure François , *Ann. 1610.*

1610.

» La nuit de cette triste journée, sa ma-
 » jesté ne put jamais prendre aucun repos;
 » & fut en continuelle inquiétude. Le ma-
 » tin, s'étant levé, dit qu'il n'avoit pas
 » dormi, & qu'il étoit tout mal-fait: sur
 » quoi M. de Vendôme supplia sa majesté
 » de se vouloir bien garder, même ce jour,
 » auquel on disoit qu'il ne devoit pas sortir,
 » parce qu'il lui étoit fatal. Je vois bien,
 » lui répondit le roi, que vous avez consulté
 » l'Almanach, & oui parler de ce fou de
 » La-Brosse, de mon cousin le comte de
 » Soissons: c'est un vieil fou; & vous êtes
 » encore bien jeune & guere sage, & sur
 » ce le duc de Vendôme fut avertir la rei-
 » ne, qui pria le roi de ne pas sortir du
 » Louvre, le reste du jour: à quoi il fit la
 » même réponse. « *P. de l'Etoile.*

» Sa majesté alla ensuite ouir la messe
 » aux Feuillans, où ce misérable le suivit,
 » en intention de le tuer, & a confessé de-
 » puis, que sans la survenue de M. de Ven-
 » dôme qui l'empêcha, il eût fait son coup
 » là-dedans « *Ibid.*

» Fut remarqué que le roi avoit beaucoup
 » plus de dévotion que de coutume, & plus
 » longuement se recommanda à Dieu. ce
 » jour-même. La nuit qu'on pensoit qu'il dor-
 » mit, il se mit sur son lit à prier Dieu à deux
 » genoux, & dès qu'il fut levé, s'étant re-
 » tiré pour cet effet en son cabinet; pour
 » ce qu'on voyoit qu'il y demeureroit plus
 » long-tems qu'il n'avoit accoutumé, fut
 » interrompu; de quoi il se fâcha, & dit:
 » ces gens-ci empêcheront-ils toujours
 » mon bien? « *Ibid.*

» Après le dîner, le roi s'est mis sur son
» lit pour dormir, mais ne pouvant rece-
» voir de sommeil, il s'est levé triste, in-
» quiet & rêveur, & a promené dans sa
» chambre quelque tems, & s'est jeté sur
» rechef sur son lit; mais ne pouvant dor-
» mir encore, il s'est levé & a demandé à
» l'exempt des gardes, quelle heure il est.
» l'exempt lui a répondu qu'il étoit quatre
» heures, & a dit: Sire, je vois votre majesté
» triste & toute pensive, il vaudroit mieux
» prendre un peu l'air, cela la réjouiroit.
» C'est bien dit: eh bien, faites apprêter
» mon carrosse; j'irai à l'Arsenal voir le
» duc de Sully qui est indisposé, & qui se
» baigne aujourd'hui. « *Ibid.*

Matthieu rapportant ses discours avant
& après son dîner: » Il ne se pouvoit dit-il,
» tenir en place, & beaucoup moins cou-
» vrir ses irrésolutions; en la diverse agita-
» tion desquelles, il dit à la reine, qu'il ne
» sçavoit que faire: qu'il étoit en peine d'al-
» ler en l'Arsenal; parce qu'il se mettroit en
» colère. La reine lui dit sur cela: monsieur,
» n'y allez point, envoyez-y: vous êtes en
» bonne humeur, & vous irez vous fâcher..
» Il vint à la fenêtre, & portant la main sur
» son front, dit ces paroles: mon Dieu!
» J'ai quelque chose là-dedans qui me trou-
» ble fort... Je ne sçais ce que j'ai, je ne
» puis sortir d'ici... Ravailiac. entendant
» qu'il demandoit si son carrosse étoit en
» bas, dit entre ses dents: *je te tiens; tu es*
» *perdu.* » *P. Matthieu.*

» Etant prêt d'y monter, arriva M. de

1610.

» Vitry, qui lui demanda s'il plaisoit à sa
 » majesté qu'il l'accompagnât. Non, lui ré-
 » pondit le roi : allez seulement où je vous
 » ai commandé, & m'en rapportez réponse,
 » pour le moins, Sire, repliqua Vitry, que
 » je vous laisse mes gardes. Non, dit le
 » roi : je ne veux ni de vous, ni de vos
 » gardes ; je ne veux personne autour de
 » moi. Entrant dans le carrosse, & pensant,
 » comme il est à présupposer, aux mauvai-
 » ses prophéties de ce jour, qu'on lui avoit
 » voulu mettre en la tête, demanda à l'un
 » des siens, le quantiéme du mois il étoit
 » c'est le 13, Sire, non dit un autre, c'est
 » le 14. Il est vrai dit le roi, tu sçais mieux
 » ton Almanach que ne fait pas l'autre,
 » & se prenant à rire, entre le 13 & le 14,
 » dit-il : & sur ces mots, fait aller le car-
 » rosse. « *L'Etoile.*

» Il dit au cocher : mettez-moi hors de
 » céans. Quand il fut devant l'hôtel de
 » Longueville, il renvoya tous ceux qui le
 » suivoient. On lui demanda encore une
 » fois, où iroit le carrosse. Il dit : A la croix
 » du Tiroir : Et quand il y fut, il dit : Au
 » Cimetiere Saint-Innocent... Ravaillac
 » demeura longuement au Louvre, assis sur
 » les pierres de la porte, où les laquais at-
 » tendent leurs maîtres. Il pensoit faire
 » son coup entre les deux portes : le lieu où
 » il étoit lui donnoit quelque avantage :
 » mais il trouva que le duc d'Epemon étoit
 » en la place, où il jugeoit que le roi se de-
 » voit mettre. « *Matthieu.*

» Ce prince étoit dans le fond du carrosse,

dont il voulut, pour son malheur, qu'on levât tous les mantelets, parce qu'il faisoit beau tems, & qu'il prenoit plaisir à voir en passant, les préparatifs qu'on faisoit par toute la ville pour l'entrée de la reine. Il avoit à côté de lui à sa droite, le duc d'Espernon: les maréchaux de Lavardin & de Roquelaure étoient à la portiere droite, le duc de Montbazon & le marquis de La-Force, proche de lui, à la portiere gauche; & sur le devant le marquis de Mirebeau & Du-Plessis-Liancourt, son premier écuyer. Vitry, capitaine de ses gardes, étoit allé par son ordre, au Palais pour hâter les préparatifs de l'entrée de la reine, & il avoit fait demeurer ses gardes au Louvre, de maniere qu'il n'étoit suivi que d'un petit nombre de gentilshommes à cheval & de ses valets de pied, *Pérefixe, Matthieu, L'Etoile, N. Rigault. Ibid.*

Le carrosse entrant de la rue Saint Honoré dans celle de la Féronnerie, qui étoit alors fort étroite, & encore rétrécie par les boutiques adossées au mur du cimetière des Innocens; un embarras, formé par la rencontre d'une charrette chargée de vin, qui se présenta à droite, & d'une autre chargée de foin, qui venoit à gauche, l'obligea de s'arrêter dans le coin de cette rue vis-à-vis l'étude d'un Notaire, nommé Poutrain. Les valets de pied entrèrent dans les charniers, pour rejoindre plus facilement le carrosse au bout de la rue, il n'en resta que deux à la suite du carrosse; dont l'un s'avança, pour dissiper l'embarras, & l'autre

1610.

prit ce moment pour renouer sa jarretière;
Ibid.

Ravaillac, qui avoit suivi le carrosse depuis le Louvre, voyant qu'il étoit arrêté, & qu'il n'y avoit personne à l'entour, s'avança du côté où il avoit remarqué qu'étoit le roi, le manteau pendant sur l'épaule gauche, & lui servant à cacher le couteau qu'il tenoit dans sa main. Il se glissa entre les boutiques & le carrosse, ainsi que faisoient ceux qui cherchoient à passer, & s'appuyant d'un pied sur un des rais de la roue, de l'autre sur une borne, il tira un couteau tranchant des deux côtés, & en porta un coup au roi, un peu au-dessus du cœur, entre la troisième & la quatrième côte, dans le tems que ce prince étoit tourné vers le duc d'Epéron, lisant une lettre; ou, selon d'autres, panché vers le maréchal de Lavardin, auquel il parloit à l'oreille. Se sentant frappé, Henri s'écria : *Je suis blessé* : Mais dans l'instant même, l'assassin qui s'étoit aperçu que la pointe du couteau avoit été repoussée par l'os de la côte, redoubla d'une si grande vitesse, qu'aucun de ceux qui étoient dans le carrosse, n'eut le tems de s'y opposer, ni même de l'apercevoir. Henri en haussant le bras, ne donna que plus de prise à ce second coup, qui porta droit dans le cœur, selon Péréfixe & l'Etoile, & selon Rigault & le Mercure François, proche l'oreille du cœur, dans la veine cave, qui en fut coupée : ce qui faisant jetter à ce malheureux prince, le sang à gros bouillons, par la bou-

che & par l'ouverture de sa blessure, lui ôta la vie ; sans qu'il pût faire autre chose, que pousser un grand soupir ; ou, comme ledit Matthieu, proférer d'une voix éteinte, ce peu de mots : *Ce n'est rien*. Le meurtrier passa jusqu'à frapper un troisième coup, que le duc d'Epéron reçut dans sa manche. *Ibid.*

L'opinion de l'auteur du *mercure François* est que Henri IV. expira du premier coup. » Le premier coup dit-il, porta entre la cin- » quième & sixième côte ; perça la veine in- » térieure, vers l'oreille du cœur ; & par- » vint jusqu'à la veine cave, qui se trou- » vait percée, fit à l'instant perdre la pa- » role & la vie à ce grand Monarque, quant au » second il ne pénétra pas avant, & n'effleura » guere que la peau. » *Mercuré François.*

L'Ecrivain qui nous a donné la vie du duc d'Epéron, pense d'une façon bien plus singulière. Il avance sans aucune preuve, que le duc d'Epéron qui vit porter le second coup, avança le bras pour le parer, & même qu'il le reçut en partie dans la manche de son habit, qui en fut percée. Il a sans doute voulu faire honneur à son héros par ce trait ; mais je ne sçais s'il y pensoit bien, lorsqu'il ajoute tout de suite, que l'assassin, après ce second coup, eut le tems d'en porter un troisième, mortel comme le second, & que le roi reçut à plein. Comment si le duc d'Epéron apperçut assez le premier de ces deux coups, pour le détourner en partie, lui & les autres ne purent-ils pas empêcher le coup

1610.

suivant? Cet historien est donc dans le cas d'avoir beaucoup trop prouvé : & si ce n'est qu'heureusement pour lui, il est très-facile de le convaincre d'erreur, son rapport même pourroit devenir une accusation contre le duc d'Epéron. *Vie du duc d'Epéron. 2. Part. pag. 238.*

» Chose surprenante ! Nul des seigneurs, » qui étoient dans le carrosse, n'a vu frap- » per le roi, & si ce monstre d'enfer eût » jetté son couteau, on n'eût sçu à qui s'en » prendre ; mais il s'est tenu là comme pour » se faire voir, & pour se glorifier du plus » grand des assassinats, « Péréfixe dit la même chose, & ce sentiment est plus conforme au caractère dont on nous représente Ravaiillac, que ce que dit le continuateur de M. de Thou, que ce fut l'agitation & le trouble de son esprit, qui l'empêchèrent de s'en fuir, de se cacher, ou de laisser tomber le poignard. » Il confessa, dit au contraire Matthieu, qu'il donna dans le corps du roi comme dans une botte de foin. « *L'Etoile. Ibid.*

» Les six seigneurs qui étoient dans le » carrosse, en descendirent incontinent ; » les uns s'empressant à se saisir du parricide, & les autres autour du roi ; mais un » d'entr'eux voyant qu'il ne parloit point, » & que le sang lui sortoit par la bouche, » s'écria : *Le roi est mort.* A cette parole, » il se fit un grand tumulte, & le peuple » qui étoit dans les rues, se jettoit dans les » boutiques les plus proches, les uns sur les » autres avec pareille frayeur, que si la ville

» eût été prise d'ennemis. Un des seigneurs,
 » (le duc d'Epernon) soudain s'avisa de
 » dire que le roi n'étoit que blessé , & qu'il
 » lui avoit pris une foiblesse. On demande
 » du vin , & tandis que quelque habitans se
 » diligentent d'en aller querir , on abbat
 » les portières du carrosse , & dit-on au peu-
 » ple que le roi n'étoit que blessé , & qu'ils
 » le remenoient vîtement au Louvre pour
 » le faire panser. « *Mercurie François. Ibid.*
 » Je courus lors comme un insensé , &
 » pris le premier cheval que je trouvai , &
 » m'en vins à toute bride au Louvre. Je
 » rencontrai devant l'hôtel de Longueville
 » M. de Belancourt, qui revenoit du Lou-
 » vre , & me dit : *Il est mort.* Je courus
 » jusqu'aux barrières , que les gardes Fran-
 » çoise avoient occupées , & celles des
 » Suisses, les piques baissées , & passâmes ,
 » M. le Grand & moi , sous les barrières ,
 » & puis courûmes au cabinet du roi , où
 » nous le vîmes étendu sur son lit , & M. De-
 » Vic conseiller d'état , assis sur le même lit
 » qui lui avoit mis sa croix de l'ordre sur la
 » bouche , & lui faisoit souvenir de Dieu.
 » Milon son premier médecin , étoit à la
 » ruelle , pleurant , & des chirurgiens qui
 » vouloient le panser ; mais il étoit déjà
 » passé , bien vîmes-nous une chose , qu'il
 » fit un soupir , ce qui en effet n'étoit qu'un
 » vent qui sortoit. Alors le premier méde-
 » cin cria : *Ah ! c'en est fait , il est passé.*
 » M. le Grand en arrivant , se mit à ge-
 » nouil à la ruelle du lit , & lui tenoit une
 » main qu'il baisoit , & moi , je m'étois jetté

1610.

» à ses pieds, que je tenois embrassés ;
 » pleurant amèrement. M. de Guise arriva
 » lors aussi, qui le vint embrasser, &c. »
Mém. de Bassompierre, tom. I. pag. 297.

» La reine reçut dans son cabinet cette
 » triste nouvelle, & toute émue, en sortit
 » incontinent pour aller voir celui qu'elle
 » honoroit le plus en ce monde, privé de
 » vie. Mais M. le chancelier, qui étoit lors
 » au conseil, ou pareil avis étoit venu,
 » étant monté vers elle, la rencontra à la
 » sortie, & l'arrêta. Elle, dès qu'elle le vit,
 » lui dit : *Hélas ! le roi est mort.* Lui, sans
 » faire semblant d'aucune émotion, lui re-
 » partit : *Votre majesté m'excufera, les rois*
 » *ne meurent point en France.* Puis l'ayant
 » priée de rentrer dans son cabinet, il lui
 » dit : il faut regarder que nos pleurs ne
 » rendent nos affaires déplorables : il les
 » faut réserver à un autre tems. Il y en
 » a qui pleurent, & pour vous & pour eux :
 » c'est à votre majesté de travailler pour
 » eux & pour vous : nous avons besoin de
 » remèdes, & non de larmes. » *Mémoire*
François Ibid.

» A cinq heures du soir, il n'y avoit
 » qu'au Louvre qu'on sçut certainement la
 » mort du roi, dans le quartier même de
 » la Féronnerie, où il avoit été tué, on
 » croyoit qu'il avoit été blessé seulement.
 » Ce bruit parvint aux Augustins avant la
 » fin de l'audience ; le bruit, le murmure
 » qui augmentoient chaque instant, par
 » les gens qui se rendoient dans la cour,
 » qui est devant la salle de la grand' cham-
 » bre, parvint bientôt jusqu'aux oreilles de

» M. de Blancmesnil, deuxième Président
» de la grand'chambre, & actuellement te-
» nant l'audience en icelle. A ce bruit, il
» se leva comme pour recueillir les avis sur
» la cause qui se plaidoit ; mais au lieu de
» parler de la cause, il remonte à la cham-
» bre l'importance de ce bruit, qui ne pou-
» voit être, sans qu'il fût arrivé quelque
» funeste accident ; les disposa à lever le
» siège, & rompre l'audience : ce qui fut
» exécuté.... On envoya querir sur le champ
» messieurs les gens du roi.... Dès qu'ils fu-
» rent arrivés, ils furent députés pour aller
» au Louvre, pour apprendre l'état des af-
» faires & la volonté du roi.... D'un autre
» côté les princes, ducs & grands seigneurs
» qui étoient à Paris, s'étoient rendus en
» hâte au Louvre pour servir le roi... Le
» sieur de Vitry eut ordre d'assembler tous
» les enfans du roi en une chambre, & sur-
» tout le roi à présent régnant, & que per-
» sonne n'eût à approcher d'eux. Les ducs
» de Guise & d'Epemon furent chargés de
» faire monter à cheval le plus de noblesse
» qu'il se pourroit, & aller par toute la
» ville dire que le roi n'étoit point mort,
» mais seulement blessé. Le Jay, lieute-
» nant civil, & Sanguin prévôt des mar-
» chands, eurent ordre de faire fermer les
» portes de la ville, de s'emparer des clefs,
» de prendre tous leurs officiers, d'empêcher
» toutes émotions & attroupemens.... Les
» gardes qui étoient dans les fauxbourgs,
» eurent ordre de se venir placer sur le
» Pont-Neuf, dans la rue Dauphine, &

1610.

» aux environs des Augustins ; afin d'investir le parlement , & le contraindre , s'il falloit , de déclarer la reine régente.... Les gens du roi revenus du Louvre , trouvèrent aux Augustins M. le premier président , qui s'y étoit fait porter en une chaise ; auquel , & aux chambres assemblées , ayant confirmé la mort de sa majesté , ils commencèrent à délibérer sur la réquisition faite par les gens du roi. Lors sont entrés dans la grand'chambre , M. de Guise & M. d'Epemon , envoyés par la reine , pour voir ce qui se passeroit , &c. « *l'Etoile Péréf. Ibid.*

» Vers les neuf heures du soir du même jour , un grand nombre des seigneurs alloient par la ville , & disoient en passant : voici le roi qui vient ; il se porte bien , Dieu merci. Comme il étoit nuit , le peuple croyant que le roi étoit en cette compagnie , se mit à crier à force : *Vive le roi.* Ce cri s'étant communiqué d'un quartier à l'autre , toute la ville retentit de *Vive le roi.* Il n'y avoit que les quartiers du Louvre & des Augustins où l'on sçut la vérité. « *Ibid.*

» Le soir on pansa le corps du roi , & lava avec la même cérémonie , que s'il eût été en vie. M. Dumaine lui donna sa chemise , M. le Grand servit , & l'on me commanda de servir , & représenter la place de M. de Bouillon. « *M. Bassompierre. Ibid.*

» Le samedi 15. du mois de Mai , le corps du roi fut ouvert en présence de

vingt-six médecins ou chirurgiens , qui
lui trouverent toutes les parties si bien
conditionnées, qu'il auroit pu vivre en-
core trente ans, selon le cours de la na-
ture... Son cœur étoit petit, mais gros
& serré, & merveilleusement sain. «
L'Etoile. Ibid.

« C'étoit le plus épais estomac, au rap-
port des médecins & chirurgiens, que
l'on ait vu. Il avoit le poumon gauche un
peu attaché aux côtes. « *Bassompierre.
Ibid.*

« Ses entrailles furent envoyées dès
l'heure même à Saint Denys, sans aucune
cérémonie. Les peres jésuites demande-
rent le cœur, & le porterent à leur église
de la Flèche. Le corps embaumé dans un
cercueil, couvert d'une bierre de bois,
avec un drap d'or par-dessus, fut mis dans
la chambre du roi, sous un dais; avec
deux autels aux deux côtés, sur lesquels
on dit la messe dix-huit jours durant,
puis il fut conduit à Saint Denis, &c. «
Péref. Ibid.

Voyez dans les mêmes Historiens, plu-
sieurs autres détails intéressans, tant sur ce
qui se passa dans le parlement, & en diffé-
rens endroits de Paris, que sur les cérémo-
nies funébres, observées en cette occasion.
Consultez aussi sur ce dernier article, les
Mss. royaux *Vol. 9361.*

Les mémoires du tems nous présentent
ici une infinité de remarques & d'anecdotes
curieuses sur l'assassinat de Henri IV. que
nous ne pouvons nous dispenser d'ajouter

1610.

au texte de nos mémoires. Leur nombre seul & leur diversité m'enbarrassent : car pour ce qui est des personnes auxquelles elles ont rapport, qui sont les Jésuites, le duc d'Epéron & plusieurs des principaux Seigneurs du royaume, la marquise de Verneuil, & le parti qu'on suppose qu'elle conduisoit, les officiers de la maison de la reine, &c. bien loin que tout cela puisse faire tort à leur mémoire, on conviendra sans peine, que leur intérêt demande qu'on ne supprime ni ne déguise aucun de ces traits : puisque toute l'application & la malignité de leurs ennemis, n'ayant pu venir à bout d'en vérifier clairement un seul, il en résulte que ce sont autant de calomnies, inventées par des gens oisifs & méchans.

Une seule remarque générale & applicable à tous, suffit pour en convaincre : c'est que Ravailiac n'a jamais accusé ni même donné lieu de soupçonner aucune de ces personnes : qu'il a toujours soutenu au contraire, que personne n'a eu connoissance de son dessein, & qu'il ne l'avoit formé, que parce qu'il avoit entendu dire que le roi vouloit faire la guerre au pape. C'est surquoi il ne varia jamais. Il parla à la question, comme il avoit fait sur la sellette. Les plus violentes douleurs ne le firent point changer de langage. Il protesta, il le répéta sur l'échafaud, qu'il n'avoit eu ni confident, ni complice. » Il se retourna » (Ravailiac prêt à expirer) vers son confesseur, & le pria de lui donner l'absolution, parce qu'il n'en pouvoit plus ; ce que

le confesseur lui ayant refusé, disant que
cela leur étoit défendu pour le crime de
lèse-majesté au premier chef, tel qu'é-
toit le sien, s'il ne vouloit révéler ses
complices : donnez-la moi, dit Ravail-
lac à condition qu'au cas que ce que je vous
ai protesté n'avoir de complices, soit
vrai : je le veux, répondit le confesseur,
à cette condition voirement, & qu'au cas
qu'il ne soit ainsi, votre ame au sorti de
cette vie s'en va droit à tous les diables,
je l'accepte & la reçois, dit Ravail-
lac à cette condition, & ce fut la dernière pa-
role qu'il dit à MM. de Fillelac & Ga-
maché, tous deux hommes de bien, &
des plus suffisans de la Sorbonne. « Paro-
les très-remarquables, venant de celui
de tous ces écrivains, qui s'est montré le
plus libre & le plus envenimé. *Mé-
moir. pour servir à l'Hist. de Fr. p. 323.*

Je commence après cette remarque déci-
sive, par ce qui regarde les Jésuites, ceux
de tous, qui ont été le moins ménagés, &
que notre auteur va attaquer les premiers,
au commencement du livre suivant; quoi-
qu'il ne les nomme pas : & je crois être en-
core obligé de rapporter avant tout, un
aveu singulier dans un homme, grand criti-
que, qui fait profession de ne pas craindre,
la société, & de n'épargner personne : « J'ai
eu la curiosité, dit-il, de lire ce que les
jésuites ont répondu aux accusations de
leurs ennemis ; ce qu'on leur a répliqué ;
ce qu'ils ont répliqué eux-mêmes, & il
m'a paru qu'en plusieurs choses, leurs

1610.

» accusateurs demeuroident en reste. Cela
 » me fait croire qu'on leur impute beau-
 » coup de choses, dont on n'a aucu-
 » nes preuves; mais que l'on croit facile-
 » ment à l'instigation des préjugés. « On
 » ne trouve en effet rien de solide ni de
 » prouvé, dans la déclamation de Morizot
 » & d'une infinité d'autres écrivains anony-
 » mes. « Bayle, lettres choisies, T. 1.
 Lettre 230.

Entrons dans le détail, par la discussion
 des paroles attribuées à un Jésuite, parlant
 à Ravaillac : *Mon ami, n'accusez pas les*
gens de bien. Le pere Cotton même y alla,
 » qui lui dit qu'il regardât bien *d'accuser*
des innocens : parole qui ne tomba pas à
 » terre : puis lui eût bien voulu persuader,
 » s'il eût pu, qu'il eût été huguenot; lui disant
 » que jamais on ne lui persuaderoit qu'il
 » pût tomber en l'esprit d'un catholique
 » Romain, de perpétuer un si mauvais acte,
 » mais celui-ci se moqua dudit P. Cotton,
 » bien que Jésuite, comme des autres, les-
 » quels il renvoyoit plaisamment : vous se-
 » riez bien étonnés, disoit-il à qui lui de-
 » mandoit des nouvelles, si je disois que ce
 » fût vous qui me l'auriez fait faire : il ne
 » le dit pas au P. Cotton : car en lui, tout
 » méchant qu'il étoit, restoit encore quel-
 » que scrupule de conscience, pour ne point
 » scandaliser les freres de la société. « Jour-
 nal du regne de Henri IV. année 1610.

Pierre Mathieu, dans l'histoire particu-
 lière qu'il a composée de la mort de Henri
 IV. art. 4. pag. 116. dit que » la reine ju-

geant que si ce misérable Ravailiac pou-
voit être conduit au repentir de son cri-
me, il diroit plus librement ce qui l'au-
roit induit à le commettre ; trouva bon
qu'il fut visité par des docteurs & reli-
gieux, qui missent son ame en telle dispo-
sition, qu'elle appréhendât plus les tour-
mens éternels que les temporels. « Le
P. Cotton pouvoit être du nombre de ces
religieux ; mais l'auteur ne le nomme pas
en particulier, & ne fait nulle mention
des paroles qu'on lui attribue, il ne dit pas
que ce P. en abordant Ravailiac, l'ait ap-
pellé *mon ami*. Le P. d'Orléans, d'ailleurs ne
dit pas un seul mot de ce fait, dans la vie du P.
Cotton, où il étoit naturel d'en parler ; & où
il est entré dans un aussi grand détail, par
rapport à ce pere, que Matthieu a traité tou-
tes les circonstances de la mort de Henri IV.

On remarqua deux choses, dit Méze-
rai, dont le lecteur tirera telle conséquen-
ce qu'il lui plaira : l'une, que lorsqu'on
l'eut pris (Ravailiac), on vit venir sept
ou huit hommes, l'épée à la main, qui
disoient tout haut qu'il falloit le tuer, mais
ils se cachèrent aussi-tôt dans la foule :
l'autre qu'on ne le mit pas d'abord en
prison, mais entre les mains de Monti-
gny, & qu'on le garda de ix jours dans
l'hôtel de Rais, avec si peu de soin, que
toutes sortes de gens lui parloient entre
autres, un religieux qui avoit de grandes
obligations au roi, l'ayant abordé, & l'ap-
pellant, *mon ami*, lui dit qu'il se donnât
de garde d'accuser les gens de bien. « Mé-
zerai a pris apparemment la premiere de ces

1610.

remarques, de P. Matthieu, qui dit que ce fut le Baron de Courtaumer, qui mettant l'épée à la main, contre ce gros de dix ou douze hommes, les obligea de se perdre dans la presse. Mais je ne vois pas quelle conséquence il y a à tirer du premier des deux faits, rapportés par Mézerai; sinon, que des hommes transportés de colere & de douleur, à cause de la mort du meilleur des rois, ont pu d'abord vouloir faire périr l'affassin sous leurs coups. Pour le second fait, après ce que nous en venons de dire dans la remarque supérieure, il doit du moins paroître bien hasardé; supposé que par le religieux qui avoit de grandes obligations au roi, l'auteur ait voulu faire entendre le P. Cotton. Enfin, si ce Pere a vu en effet Ravaillac; s'il lui a dit *mon ami, n'accusez pas les gens de bien*: que conclure d'une expression de douceur & de charité, qui ne présente par elle-même, ni directement ni indirectement, rien d'odieux à l'esprit? *Abr. Hist. Chron. T. 3. p. 1450.*

Voici ce qu'on trouve encore en différens endroits, à cette occasion, contre les jésuites. « Le P. d'Aubigny, qui avoit confessé Ravaillac, fut interrogé particulièrement par le premier président, sur le secret de la confession; mais il n'en put tirer autre chose, « sinon que Dieu, qui avoit donné aux uns le don des langues, & aux autres le don de prophétie, de révélation, &c. lui avoit donné le don d'oubliance des confessions: au surplus ajouta-t'il, nous sommes religieux, « qui ne sçavons ce que c'est que le monde; « qui ne nous mêlons & n'entendons rien « aux affaires d'icelui. Je trouve au contrai-

« pere, repliqua le premier président, que
« vous en sçavez assez, & ne vous en mêlez
« que trop, & si vous n'en eussiez pas été plus
« que vous dites; tout se fût mieux passé. »
Mém. pour l'Hist. Fr. ibid. p. 320. & 321.

Ce qu'on vient de lire touchant le P.
d'Aubigny, est sans doute le plus fort de
tous les traits, qu'on a avancés contre les
Jésuites. On sçait que Ravaillac ayant dé-
posé qu'il connoissoit ce Jésuite : qu'il avoit
assisté à sa messe; qu'il lui avoit fait part
des visions de son imagination troublée, &c.
il fut confronté avec ce pere, qui soutint
en face à Ravaillac, qu'il ne l'avoit jamais
vu, & que tout ce qu'il avançoit, étoient
de purs mensonges. Le Mercure François
beaucoup plus croyable que tous les écri-
vains que nous venons de citer; parce qu'il
parle de toute cette affaire avec tant de dé-
tail & de netteté, qu'on diroit qu'il a entre
les mains toutes les pièces du procès : le
Mercure François, dis-je, après avoir rap-
porté les circonstances de cette confronta-
tion, ajoute : » Le pere d'Aubigny dit à Ra-
« vaillac, qu'il étoit fort méchant, & qu'a-
« près avoir fait un si méchant acte, il ne
« devoit accuser personne à faux : ains se
« contenter de ses péchés, sans être cause
« de cent mille qui arriveroient. Ravaillac
« admonesté s'il veut reprocher le P. d'Au-
« bigny, le faire présentement; a dit que
« non, & qu'il le tenoit pour homme de
« bien, bon religieux, & le vouloit croire,
« Pareillement ledit d'Aubigny averti re-
« procher, & de l'ordonnance qu'il n'y se-
« roit plus reçu, si présentement il ne le

1610.

«faisoit, a dit, qu'il ne vouloit alléguer d'au-
«tres reproches, sinon que c'étoit un mé-
«chant, qui mentoit impudemment. » *Mer-
«cure François ann. 1610.*

Le silence de Ravaillac, après de sembla-
bles paroles, peut passer pour une convic-
tion de la calomnie. Il faudroit voir ce mor-
ceau entier du procès de Ravaillac, dans le
livre même. Mathieu dit que ce fut Ser-
vin, avocat du roi, qui interrogea le P.
d'Aubigny, Selon cet historien, le pere
d'Aubigny répondit en effet, » que depuis
» que par la disposition de ses supérieurs, il
» avoit quitté les prédications pour s'adon-
» ner aux confessions, Dieu lui avoit fait
» cette singulière grace, d'effacer inconti-
» nent de sa mémoire, tout ce qu'on lui di-
» soit sous le sceau de la confession. » Mais
c'est tout ce que cet écrivain en rapporte;
sans faire nulle mention de réplique mali-
gne de la part de l'avocat du roi, quelque
ennemi qu'il fût des jésuites, & il mérite
sans doute d'être cru, plutôt que les mémoi-
res pour l'histoire de France; parce qu'il
étoit contemporain, & qu'il s'intéressoit très-
particulièrement à la mémoire de Henri IV.
qui l'avoit honoré de ses bonnes grâces.
Pasquier, grand ennemi des jésuites, en ne
les accusant de rien, montre assez qu'il les
croit innocens, *histoire de Henri IV. Ibid.*
Lettres de Nicolas Pasquier.

» Le Dimanche 23 Mai, le pere Portu-
» gais, cordelier, avec quelques curés de
» Paris, entre autres ceux de Saint Barthe-
» lemi & de Saint Paul, en paroles couver-
» tes, & toutefois intelligibles, taxerent

LIVRE VING-SEPTIÈME. 425

1610.

les jésuites, comme complices de l'assassinat du roi ; les arguans par leurs propres écrits & livres, nommément ceux de Mariana & de Becanus.... Il fut aussi proposé, & dit encore sur ce sujet le même auteur, de défendre les chaires publiques aux jésuites. On se contenta de faire brûler le livre de Mariana ; comme il fut ce jour, mardi 8 Juin, par la main du bourreau, devant l'église de Notre-Dame. Ce livre soutient apertement le fait de frere Clément, & a été imprimé en deux façons : l'une, en petit folio ; l'autre in-octavo. Dans le premier, il appelle ce frere, *Eternum Gallia decus* : lesquels trois mots sont ôtés du second, que j'ai. « Mémoires pour l'hist. de Fr. ibid. p. 325.

Si tous les auteurs qui avoient écrit dans les principes de Mariana & Becanus, devoient être taxés d'avoir contribué à la mort du roi ; il falloit faire le procès à Jean Petit docteur de Sorbonne, dont le concile de Constance avoit réprouvé les sentimens, au célèbre Jean Gerson, à Jacques Almain, à Richer, à Jean Boucher, de la même maison & société. Ignore-t-on que la Sorbonne s'assembla extraordinairement pour procéder à l'apothéose de Jacques Clément, assassin de Henri III. & que parmi tant de docteurs qui se trouverent à cette assemblée, il n'y eut que le maître Jean Poitevin, qui s'y opposa ? Une haine furieuse éteignoit dans ces malheureux tems les lumieres les plus naturelles ; & quelque révoltante que soit la doctrine, qui enseigne qu'il est quelque-

1610.

« fois permis de tuer les rois, quelque oppo-
 « sée qu'elle soit à l'écriture & à la raison; elle
 « étoit, à la honte de la raison & de la Reli-
 « gion, la doctrine dominante. Mariana, jé-
 « suite Espagnol, dans un livre intitulé, *de*
 « *rege & regis institutione*, tient en effet qu'il
 « est quelquefois permis de tuer les tyrans;
 « quoiqu'il enseigne d'ailleurs, qu'un prince
 « légitime ne peut être tué par aucun parti-
 « culier, de son autorité privée. Les ennemis
 « des jésuites avançoient, que Ravallac y
 « avoit pris ses premières leçons, qu'il n'a-
 « voit que trop pratiquées. Il est cependant
 « certain qu'il n'avoit jamais lû le livre qu'il
 « ne connoissoit guère, & qu'il ne sçavoit
 « pas assez de latin pour l'entendre; mais la
 « passion ne fait pas tous ces raisonnemens.
 « pour empêcher que la témérité de quelques
 « écrivains ne suscitât dans la suite une pa-
 « reille affaire à tout le corps des jésuites, le
 « pere Aquaviva défendit dès le 8 Juillet, sous
 « peine d'excommunication & de suspension
 « des ministères sacrés, à tous les sujets de
 « la compagnie, de rien dire, ou écrire
 « qui pût autoriser en aucune façon & sous
 « aucun prétexte, le parricide des rois, que
 « la loi de Dieu, dit-il, ordonne d'honorer
 « & de respecter, comme personnes sa-
 « crées, que la main du seigneur a placées
 « sur le trône. *Mém. Chr. & Dogm. t. 1. p. 115 & suiv.*

Ce qui est dit ici de Mariana, convient également à Becan, & je ne vois, à bien parler, qu'une seule de ses accusations, dans le cas d'avoir été faite avec quelque vraisemblance.

« vraisemblance : c'est celle que l'on tire du
 « livre de ce Jésuite Espagnol, condamné par
 « le Parlement, comme étant capable d'ar-
 « mer les sujets contre leurs souverains. Mais
 « que conclure enfin contre les Jésuites de
 « France, & sur un fait, du livre d'un étran-
 « ger déjà condamné comme très-pernicieux,
 « dès l'année 1605, par les Jésuites eux-mêmes ?

« Le pere Cotton étant entré en confé-
 « rence, sous la permission de la reine, qui
 « désiroit l'accorder avec l'abbé Du-Bois,
 « ennemi déclaré de lui & des Jésuites, y
 « étant demeurés cinq heures entières au
 « logis de M. le lieutenant-civil, sans se
 « pouvoir accorder : finalement ledit pere
 « Cotton, pour le surprendre, lui auroit
 « demandé s'il pensoit que les Jésuites
 « eussent fait mourir le feu roi, & s'il croyoit
 « qu'il l'eût tué. Non, lui répondit l'abbé
 « Du-Bois : car si je le croyois, je vous sau-
 « terois, dit-il tout à cette heure (jurant
 « une bonne mort-dieu d'Abbé) à la gorge
 « & vous étranglerois, & vous jetteroïs par
 « ces fenêtres. Puis il lui demanda si les
 « Jésuites n'étoient point catholiques, com-
 « le diable, dit-il. « *Journal du règne de
 Henri IV. par P. de l'Etoile, pag. 233.*

« Il y eut prise ce jour (mardy 25 Mai)
 « entre M. de Lomenie & le pere Cotton,
 « en plein conseil ; auquel Lomenie dit que
 « c'étoit lui voirement qui avoit tué le roi,
 « & la société de ses Jésuites. Et sur ce que
 « ceux du conseil lui dirent qu'il apportât
 « un peu plus de modération ; dit que le
 « regret qu'il avoit de la mort de son bon

1610.

» trop maître, lui pouvoit bien causer un peu
 » de passion en paroles; mais qu'il ne par-
 » loit qu'en présence de la reine. En même
 » tems Beringhen en eut à De - Lorme,
 » premier médecin de la reine, qui soute-
 » noit les Jésuites, & lui en dit autant. *«*
Ibid. pag. 260.

Est-il étonnant que dans la vivacité & la colere, dans des momens où on se laisse aller à ses inimitiés, à ses préventions, à ses préjugés, on se répande en paroles piquantes, en invectives, qu'on ne sçauroit prouver? On avance bien des discours qu'on ne croit point & qu'on désavoue intérieurement, quand on est de sens rassis.

Jean Du-Bois, abbé de Beaulieu, ayant été obligé peu de tems après, de sortir du royaume, fut arrêté à Rome, & mis à l'inquisition, à la poursuite, soit des Jésuites, soit du procureur général des Célestins: car il avoit d'abord été Célestin; & l'on veut qu'il soit sorti de cet ordre sans rendre compte des deniers qu'il avoit eu entre les mains. Ensuite il avoit porté les armes & servi avec distinction Henri III. qui l'appelloit *l'empereur des moines*. Après cela il reprit l'habit ecclésiastique, & se rendit célèbre par ses prédications. Quoiqu'il en soit, il fut détenu dans les prisons jusqu'en 1626, qui est l'année où il mourut, peu de jours après que le pape Gregoire XV. lui eut rendu la liberté. *Mem. pour l'histoire de France, Mercure François & Moreri.*

L'Etoile fait tenir à La-Varenne un discours bien singulier aux Jésuites, à son retour de la Fleche, où il les avoit accom-

pagnés de la cérémonie du transport du cœur de Henri IV. en l'Eglise de ces peres; & après leur avoir donné à dîner à tous, au nombre de vingt-quatre. » Au reste, leur dit-il, à la suite d'autres paroles déjà très-fortes, » je ne vous célerai point qu'il » court ici un bruit mauvais & sourd, qui » est venu à mes oreilles, & qu'on m'a voulu faire croire qu'il y avoit aucun d'entre vous, fauteurs & complices de ce malheureux coup & assassinat du feu roi. Je n'en ai rien cru : mais si tant est que j'en découvrisse quelque chose, je vous déclare que je vous enverrai tous prendre les uns après les autres, & vous ferai étrangler dans mon écurie. Voilà la harangue de La-Varenne aux Jésuites : mais il est bien tems, disoit-on, de fermer l'étable, quand les chevaux s'en sont allés. « *Ibid.* pag. 176.

Comme ce discours de La-Varenne ne se trouve point dans les bons auteurs de son tems, on doit le regarder comme un de ces contes faits en l'air, qui ne sont propres qu'à amuser la populace, & à satisfaire les préventions d'un ennemi, pour qui tout ce qui est conforme à sa passion, devient raison & vérité.

Le même auteur, en parlant du prévôt de la maréchaussée de Pluviers, dit qu'il avoit deux fils Jésuites, & veut encore qu'on en tire contre ces peres, des conséquences de complicité. Mais il est évident qu'on ne peut, ni plus mal raisonner, ni plus mal conclure, que fait cet écrivain, dans le fait du prévôt de Pluviers. Les J

1610,

suites se fussent-ils entendus avec ce prevôt, parce qu'il avoit deux fils Jésuites; il ne s'ensuivroit pas qu'ils eussent contribué au crime de Ravallac : à moins qu'on ne prouvât, ce qui est impossible, que le prevôt s'étoit pendu, de peur de tomber entre les mains de la Justice, pour avoir travaillé de concert avec les Jésuites, à inspirer à Ravallac son détestable attentat. Mais cette insigne calomnie se trouve solidement réfutée par le Mercure François. Après avoir remarqué que tout ce qui est avancé contre eux sur ce sujet, est tiré de l'Anti-Cotton, du remerciement des beurrières, & semblables écrits; » Ils se devroient, dit-il, accorder en leurs satyres, puisqu'ils sortent » d'une même boutique. De ces deux livres- » ci, le premier n'a été imprimé qu'à la » mi-Septembre, & l'autre, sur la fin d'Octobre, & toutefois on a cru que ce prevôt » s'étoit pendu, parce qu'on lui avoit trouvé » des Coins, & qu'il étoit faux-monnoyeur, » & pour d'autres péchés prevôtâbles » dont il ne pouvoit éviter la mort, & non » pour l'accusation susdite, que l'on tient » lui avoir été suscitée par ses ennemis, &c. *Mercuré François, ann. 1610.*

Cette remarque qu'on n'alléguoit rien en ce tems-là contre les Jésuites, qui ne fût pris dans des libelles très-méprifables, pourroit seul servir d'une excellente réponse à toutes les autres calomnies de cette nature, & l'on n'en doutera point après un mot qui est peut être échappé à l'un des plus furieux adversaires qu'ait eu cette société. » L'anti-Jésuite, dit-il, paroïssoit

» lors, & hors les injures, il n'y faut rien
 » chercher. L'auteur est Bonestat, jeune,
 » homme : le facteur de la Guillemot en
 » fut prisonnier. Parut aussi le Catholicon
 » de Saumur, marchandise mêlée. « *Lettre*
Ibid.

» La-Barilliere, qui est un peu libre en
 » paroles, ayant rencontré ces jours passés
 » deux Jésuites : messieurs, leur dit-il, je
 » crois que vous êtes Jésuites : il y a là un
 » marchand de Châtelleraut, qui a de bons
 » couteaux, & de toutes sortes ; je ne sçais
 » s'il n'y en auroit point quelqu'un qui
 » vous fût propre. « Ce n'est point là une
 » preuve, mais un bon mot, qui peut plaire,
 » moins parce qu'il est vrai, que par le tour
 » de malignité & de plaisanterie, qui peut le
 » faire goûter. *Mém. pour l'Hist. de France,*
Ibid. pag. 353.

» Divray, Greffier de la cour, dit le
 » lendemain à un de mes amis, que comme
 » on reconduisoit cette demoiselle (la Co-
 » man, dont il a été parlé ci-dessus) de de-
 » vant messieurs, elle lui dit : j'ai revelé en
 » confession aux Jésuites, tout ce que je
 » sçavois de cette menée ; mais ils m'ont
 » conjuré de n'en point parler. « Comment
 » le discours de la Coman n'a-t-il pas eu de
 » suite par rapport aux Jésuites ? Pourquoi
 » les bons auteurs du tems, qui sont entrés
 » dans le plus grand détail, n'en parlent-ils
 » point ? *Ibid. pag. 358.*

Il n'est pas plus difficile de refuter les ci-
 » tations suivantes, contre les différentes per-
 » sonnes que nous avons annoncées. Elles
 » portent même leur réfutation avec elles,

1610.

ence qu'elles comprennent dans une même accusation des personnes, non-seulement sans liaison d'amitié ni d'intérêt entr'elles, mais encore ennemies déclarées, & connues pour telles; je veux dire, la reine & la marquise de Verneuil, & leurs partisans. Nous croyons par cette raison, pouvoir nous abstenir de joindre à chaque citation des réflexions, qui grossiroient inutilement ces Notes, & que tout lecteur judicieux fera de lui-même.

» Le Dimanche de devant le Vendredi
 » que le roi fut tué, qui étoit le 9 Mai, ce
 » soldat (méchant garnement, qui avoit
 » été prêtre, dit l'auteur quelques lignes
 » auparavant) rencontra au-delà de la por-
 » te Saint-Antoine, sur le chemin de Cha-
 » renton la veuve du capitaine S. Matthieu,
 » Huguenot. L'ayant reconnue, & elle lui,
 » l'accosta, & après quelque propos, lui de-
 » manda si elle étoit toujours à Paris. Elle
 » lui dit qu'oui. Et qu'y faites-vous tant,
 » va dire l'autre? Que j'y fais? dit-elle;
 » j'y ai prou d'affaires... Ma foi! dit-il; il
 » n'y a ni procès, que je ne quittasse-là, si
 » j'étois que de vous, je voudrois pour le
 » bien que je vous veux, que vous en fussiez
 » bien dehors. Pourquoi? dit-elle. Pour ce,
 » dit-il, que devant qu'il soit huit jours, il y
 » a danger qu'il ne tombe un si grand es-
 » clandre à Paris, que bienheureux sera
 » celui qui en sera bien loin; & de moi, je
 » vous conseille en ami d'en sortir plutôt
 » que plus tard, & m'en croyez hardiment.
 » Etant parvenus à l'entrée du temple, où
 » le prêche n'étoit pas encore commencé, le

Le soldat lui commence à dire qu'il ne vou-
 loit pas ouïr leur prêche ; mais bien, voir,
 dit-il en riant , la disposition de vos gar-
 des, qui sont une multitude de pauvres,
 arrangés en haye des deux côtés , à l'en-
 trée du temple. Les ayant regardés , il
 dit à cette femme : Voilà tous ces gros
 marauds & gueux , que nous avons ac-
 coutumé de voir à Paris, à l'entrée de nos
 églises. Voyez-vous pas, lui dit-il , ces
 soldats , mêlés parmi ? Il n'y en a un seul
 que je ne connoisse de ceux-là : Ce sont
 tous voleurs ; mais entre les autres , j'en
 remarque quatre que voilà , destinés pour
 quatre mauvais coups : mais le plus mé-
 chant & le plus déterminé de tous, je ne
 le vois point ici , & m'étonne qu'il n'y est :
 & là-dessus prend congé de cette femme.
 Le Vendredi venu , auquel jour le roi fut
 assassiné , cette femme commence à pen-
 ser aux discours de son soldat , & le Di-
 manche d'après , ne sçachant si elle de-
 voit aller à Charenton, ou quoi ; ayant
 sçu que d'autres avoient ja fait la planche,
 s'enhardit d'y aller après eux. Sur le che-
 min elle rencontra encore son soldat ,
 auquel tout étonné elle dit : Je crois que
 vous êtes prophète : je vous croirai une
 autre fois : mais pour ce coup : graces à
 Dieu , nous en avons été quittes pour la
 peur. Ce n'est encore rien que cela , lui
 dit l'autre ; la partie n'est pas achevée : il
 y a d'autres coups qui suivent costui-ci,
 aussi mauvais & plus dangereux , & pour-
 tant si me voulez croire, comme vous di-
 tes , vous ne serez que sage de sortir de là

1610.

» où vous êtes, plutôt que plus tard ... En
 » avertir incontinent les ministres, entr'au-
 » tres, M. Durand, qui tout aussitôt lui
 » donna entrée, par le moyen d'un de ses
 » amis, à M. défunctis; lequel l'ayant ouïe
 » là dessus, ayant appris d'elle la demeure
 » du compagnon, & l'heure qu'on lui pour-
 » roit parler, s'y transporta à dix heures du
 » soir si à point, qu'il n'eut autre peine,
 » sinon à lui commander de le suivre: ce
 » qu'il fit, & le logea en maison de sûreté.
 » Cette histoire étant bien véritable, comme
 » elle est, a fait espérer à beaucoup la dé-
 » couverte enfin d'une si malheureuse & abo-
 » minable entreprise, si les lâches procédu-
 » res qu'on y tient, au grand regret de tous
 » les gens de bien, n'en empêchent les fruits
 » & les effets: car il semble, à en ouïr par-
 » ler, que nous craignons de nous montrer
 » trop exacts & sévères à la recherche d'un
 » crime, le plus méchant & barbare, & qui
 » plus importe à cet état, qu'aucun autre
 » qui ait été perpétré en Europe, depuis
 » plus de mille ans en-ça « *Journal de l'E-*
 » *toile, pag. 150. & suiv.*

» Le Mardi 18. la cour assemblée, délibéra
 » sur les formes & procédures qu'on devoit
 » tenir au procès & condamnation de ce dé-
 » testable parricide & assassin de son roi,
 » François Ravailac, & sur-tout des ques-
 » tions & tortures les plus extraordinaires
 » & cruelles, où il étoit besoin d'appliquer
 » ce misérable... Fut délibéré en cette assem-
 » blée, de se servir en ce fait extraordinaire
 » d'extraordinaires questions, même étran-
 » gères... Fut proposée entre les autres,
 » celle de Genève, qu'on nomme la Bara-

the, ou la Beurriere; qui est une question si pressante & si cruelle, qu'on dit qu'il n'y a jamais eu personne à qui on l'ait donnée, qui n'ait été contraint de parler. Sur quoi les opinions se trouvèrent fort diverses: les uns, qui étoient les meilleurs & plus anciens, l'approuvant, les autres nageant entre deux eaux, sujets à changer d'opinions & à revenir, ne firent rien qui vaille... Ainsi la plupart d'entr'eux, qui ne se connoissoient qu'à courir après le sac & l'argent, ayant opiné *in mitiorem* (*seu deteriore*), l'emportèrent ce jour-là à la pluralité des voix. « *Ibid. pag. 154.* »

Suivant ledit arrêt, pour la révélation de ses complices, il fut appliqué à la question des brodequins. Ce qui s'y passa, est sous le secret de la cour. « *Merc. Fr. ann. 1610. fol. 454.* »

Un garnement ayant loué tout haut Ravallac, dénigré publiquement le feu roi, & dit que c'étoit une belle dépêche, fut pris & amené à Paris. Les informations, comme celles du Maçon, furent mises par devers M. le chancelier, & sont demeurées au sac: on n'a depuis ouï parler ni de l'un ni de l'autre, pour en faire justice. « *Mem. pour l'hist. de Fr. Tom. 2. pag. 324.* »

Cet assassin étant parvenu au lieu du supplice, se voyant prêt d'être demembré & qu'un certain homme qui étoit près de l'échafaud, étoit descendu de son cheval pour le mettre en la place d'un qui étoit recrut, afin de le mieux tirer: on m'a bien trompé, va-t-il dire, quand on m'a voulu persuader que le coup que je ferois, se-

1610.

» roit bien reçu du peuple; puisqu'il fournit
 » lui-même les chevaux pour me déchirer.
 » Preuve, ajoute l'auteur en marge, qu'il
 » avoit été excité par quelqu'un à faire ce
 » coup exécrable, & qu'il avoit des compli-
 » ces. « *Ibid. pag. 322.*

» Voici ce qui regarde le fait du prévôt
 » de Pluviers. Le prévôt de Pluviers ou
 » Petiviers, Ville en Beauce, éloignée de
 » Paris de deux journées, accusé d'avoir
 » dit le même jour que le roi fut tué: *Au-*
 » *jourd'hui le roi est tué, ou blessé;* étant
 » amené prisonnier à Paris, fut trouvé mort
 » & étranglé dans la prison, avec les cor-
 » dons de son caleçon. Il fut pendu par les
 » pieds, le 19. Juin, en place de Grève.
Mercurie François, ann. 1610. fol. 493.

L'Etoile, après avoir dit la même chose
 y joint les traits suivans. » Cet homme mal
 » famé & renommé par-tout, (& qui avoit
 » deux fils Jésuites, *quod notandum*), re-
 » connu de tous pour un très mauvais ser-
 » viteur du roi (mais très bon de la mai-
 » son d'Entragues & de la marquise de
 » Verneuil), au reste tenu au pays pour un
 » larron & un concussionnaire, fut déféré
 » & accusé, par bonne vérification de té-
 » moins, d'avoir dit dans Pluviers, jouant,
 » ou regardant jouer dans un jardin à la
 » courte boule, à l'heure même que le roi
 » fut tué: *Le roi vient d'être tué & est mort*
 » *à cette heure; n'en doutez point.* Et quelques
 » jours auparavant, avoit tenu le même ou
 » semblable langage: à quoi on n'avoit au-
 » trement pris garde; jusqu'à ce que la for-
 » tune avenue, fit croire que le paillard

35 scavoit l'entreprise, & qu'il étoit des com-
 36 plices de ce malheureux assassin; telle-
 37 ment qu'étant veillé, guetté, & couru en
 38 toute diligence, fut finalement attrapé, &
 39 condnit prisonnier à Paris, en la Concier-
 40 gerie du Palais, où on fut tout ébahi que
 41 peu après on le trouva mort; & disoit-on
 42 qu'il s'étoit étranglé avec les cordons de
 43 ses caleçons. La Cour du Parlement, tout
 44 mort qu'il étoit, ne laissa pas de lui faire
 45 son procès doublement criminel, & pour
 46 s'être rendu coupable du crime de lèse-
 47 majesté: mais au bout, un homme mort
 48 ne parle point (qui étoit ce qu'on deman-
 49 doit): car s'il eût parlé, il en eût trop dit
 50 pour l'honneur & profit de beaucoup,
 51 qu'on ne vouloit point fâcher. C'est pour-
 52 quoi on a eu opinion de ces pieds-plats de
 53 Beaucerons, qui par-tout à Pluviers &
 54 aux environs, vont disant: Mon Dieu!
 55 que la mort de ce méchant homme ave-
 56 nue, vient bien à point pour M. d'Entra-
 57 gues, la marquise de Verneuil sa fille, &
 58 tous ceux de sa maison! On trouva à ce
 59 misérable un outil & instrument de faux-
 60 monnoyeur, qu'ils appellent une jument,
 61 duquel on pensoit que cet homme, qui
 62 avoit le bruit de s'en mêler, s'aidoit:
 63 mais on trouva que c'étoit un engin propre
 64 à rompre des treillis & barreaux de fer,
 65 voire des plus forts, comme sont ceux de
 66 la Bastille, pour en tirer le comte d'Au-
 67 vergne. « *Journ. du regne de Henri IV.*
 68 pag. 183.

35 La reine envoya querir le médecin Du-
 36 ret, qui étoit l'homme du monde que le

1610.

» roi aimoit le moins, qu'il ne vouloit pas
 » voir, & duquel il avoit même défendu à
 » la reine de se servir; le retint pour son
 » médecin, & le fit de son conseil avec bon
 » appointement; le tout en faveur de Con-
 » chine, qu'on disoit porter fort constam-
 » ment la mort du roi. « Et à la marge est
 écrit : » On étoit persuadé que lui & sa
 » femme, avoient beaucoup contribué à la
 » mort du roi. » *Mem. pour l'hist. de Fr.*
Tom. 3. pag. 309.

» Le Dimanche 30 Janvier, la marquise
 » de Verneuil fut, sur les dépositions de la
 » Coman, ouïe de monsieur le premier
 » président, depuis une heure après midi
 » jusqu'à cinq, & au logis dudit premier
 » président, où il l'avoit fait assigner pour
 » l'interroger là-dessus. » La marge porte :
 » Henriette de Balzac-d'Entragues, mar-
 » quise de Verneuil, maitresse du roi Henri
 » IV. Elle étoit accusée par la demoiselle
 » d'Escoman, & ne fut décrétée que d'un
 » assigné pour être ouï; quoiqu'il s'agit de
 » l'assassinat du roi & du crime de lèse-ma-
 » jesté au premier chef. « *Ibid. pag. 358.*

» Le lendemain, la reine lui envoya (au
 » premier président) un gentilhomme,
 » pour le prier de lui mander ce qui lui
 » sembloit de ce procès; auquel le bon
 » homme répondit : *Vous direz à la reine,*
 » *que Dieu m'a réservé à vivre en ce siècle,*
 » *pour y voir & entendre des choses si étran-*
 » *ges, que je n'eusse jamais cru les pouvoir*
 » *voir, ni ouïr de mon vivant.* Un de ses amis
 » & des miens, lui disant, que beaucoup
 » avoient opinion que cette demoiselle ac-

accusant tant de gens, & même des plus grands
du royaume, elle en parloit à la volée &
sans preuves; ce bon homme levant les
yeux au ciel, & ses deux bras en haut: *Il*
n'y en a que trop, dit-il, *il n'y en a que*
trop. « *Ibid.* »

« Monsieur d'Epernon en même-tems;
qui avoit le plus d'intérêt en cette affaire,
& qui poursuivoit animeusement contre
cette demoiselle pour la faire mourir, al-
lant ordinairement pour cela au conseil à
M. Séguier; vint voir le premier prési-
dent, pour en apprendre des nouvelles;
mais ce personnage, avec sa gravité or-
dinaire, & maintien assez rébarbatif, prin-
cipalement à l'endroit de ceux qui ne lui
plaisoient pas, le rebuta fort; lui disant:
Je ne suis pas votre rapporteur, mais votre
Juge. Et comme ledit sieur lui eut expli-
qué que c'étoit comme ami qu'il le lui
demandoit: *Je n'ai point d'amis*, répon-
dit-il: *Je vous ferai justice; contentez-*
vous de cela. M. d'Epernon s'en étant re-
tourné mal content, en fit sa plainte à la
reine, qui lui dépêcha aussitôt un des
siens, avec charge de lui dire qu'elle
avoit entendu qu'il traitoit mal M. d'E-
pernon, & qu'elle le prioit de le vouloir
à l'avenir traiter plus doucement, comme
un seigneur de la qualité & mérite qu'il
étoit. A quoi le premier président fit ré-
ponse: *Il y a cinquante ans que je suis*
Juge & trente que j'ai cet honneur d'être le
chef de la cour souveraine des pairs de ce
royanme, & je n'ai jamais vu ni seigneur,
ni duc, ni pair, ni homme de quelque gran-
de qualité qu'il fût, accusé d'un crime de

1610.

» lèse-majesté, comme est M. d'Epemont
 » qui vint voir ses Juges tout boité & épe-
 » ronné avec une épée à son côté : Ne faillez
 » de dire cela à la reine. C'est parler en pré-
 » mier président cela; que je n'eusse enregi-
 » stré ici, si je ne l'eusse sçu certainement.
 » Si l'on me demande, dit M. de Péréfixe,
 » qui furent les démons & les furies, qui
 » lui inspirèrent une si dâmnable pensée, &
 » qui le poussèrent à effectuer sa méchante
 » disposition : l'histoire répond, qu'elle
 » n'en sçait rien, & qu'en une chose si im-
 » portante, il n'est pas important de faire
 » passer du soupçon & des conjectures, pour
 » des vérités assurées. Les Juges mêmes qui
 » l'interrogèrent, n'osèrent en ouvrir la
 » bouche, & n'en parlèrent jamais que des
 » épaules. » *Péref. Hist. de Henri le Grand.*
 3. *Part. pag. 410.*

Le continuateur de l'histoire latine de M. de Thou dit qu'il a eu sur ce sujet deux opinions différentes, selon lui, les uns étoient persuadés que l'assassinat de Henri IV. étoit l'ouvrage de quelques grands du royaume, qu'il ne nomme point; lesquels immolèrent ce prince à leurs anciens ressentimens, les autres crurent que l'Espagne fit faire ce coup par les partisans qu'elle avoit dans le royaume; & cet écrivain ajoute que cette dernière opinion étoit celle du président de Thou, & des plus sages têtes du Parlement. Il parle encore avec beaucoup d'autres, de lettres écrites de Bruxelles, Anvers, Malines & Bolduc, avant le 15 Mai, qui marquoient que c'étoit le bruit commun dans ces Provinces, que Henri IV. avoit été tué. *Nic. Rigalt, ann. 1610. Tom. 6. pag. 492.*

L'Endroit de l'Etoile, pag. 150, que je viens de citer, supposé qu'on pût faire quelque fond sur cette autorité, donneroit lieu à une troisième opinion, qui est, que ce complôt, ou plutôt, tous ces différens complôts, devoient aboutir à une révolte, & même à une espèce de S. Barthelemi, dans Paris, & qu'elle ne manqua à s'exécuter, que parce que les conjurés voyant le roi mort, ce qui étoit leur grand & principal objet, regardèrent comme inutile de pousser les choses plus loin.

Je ne sçaurois me dispenser de parler ici de quelques pièces, qu'on trouve dans le quatrième tome du Journal de l'Etoile, nouvellement imprimé, sous le titre de *pièces justificatives*. Les uns regardent l'affaire & le procès de la demoiselle de Comant, elles n'ajoutent rien ou fort peu de chose, à ce que nous en avons dit : Voici les autres.

La première est un manuscrit, que l'auteur prétend avoir été trouvé dans le cabinet du duc d'Aumale (Charles de Lorraine, second fils de Claude) mort dans les Pays Bas, environ en l'année 1631. Ce manuscrit, qui charge beaucoup les Jésuites & le comte d'Auvergne, quoiqu'il fût alors en prison, porte que le duc d'Epéron, qui étoit dans le carrosse de sa majesté, » voyant » frapper le roi à la mort, ce sont ses paro- » les, lui donna un coup de couteau dans le » côté, pour plutôt abréger le cours de sa » vie. Le duc de Monbazon, ajoute-t-il, » vit bien donner le coup de couteau par » d'Epéron : mais il n'avoit garde d'en » dire aucune chose, comme adhérant à cet assassinat,

1610.

La seconde de ces pièces est intitulée : *Rencontre du duc d'Epéron & de François Ravaillac*. On y avance que ce duc s'étant fait présenter à Angoulême, Ravaillac & deux autres de ses complices, lui & le pere Cotton, les exhortèrent à poignarder Henri IV. apportant pour raison, que ce prince étoit l'ennemi du pape, du roi d'Espagne & de la religion catholique, qu'il avoit entrepris d'abolir en Europe : qu'après qu'ils s'y furent engagés par serment, en recevant la communion de la main du pere Cotton, on donna deux cens écus à chacun d'eux : qu'ils prirent ensuite le chemin de Paris, où ayant été fort long-tems, sans trouver l'occasion d'exécuter leur entreprise, ils se firent encore donner par d'Epéron, cent écus chacun : qu'enfin au moment du parricide, comme le duc d'Epéron eut avisé ledit Ravaillac, il commença à amuser le roi de discours, & alors le perfide Ravaillac se jeta sur le roi, & lui bailla un coup de couteau : mais ledit duc voyant que ce n'étoit rien, & que le roi s'écria qu'il étoit blessé, il lui fit signe qu'il redoublât : alors ce misérable du second coup tua le roi, en lui perçant le cœur. Toutes ces imputations, qui ne partent que de libelles méprisables, ont encore moins besoin que les précédentes, qu'on s'arrête à en démontrer la fausseté. Voyez la lettre de Pasquier à M. de Monac, où il justifie le duc d'Epéron, pag. 436.

Les autres pièces regardent le fait de Pierre Du-Jardin, connu sous le nom de capitaine de La-Garde, dont nous n'avons point eu occasion de parler : Voici ce qu'el-

les nous en apprennent. Du-Jardin étoit de Rouen Il servit d'abord dans le régiment des gardes; puis, dans la cavalerie-légère. De-là il passa en Provence où il fut employé par le duc de Guise, pour le service de sa majesté. Le maréchal de Biron le connut lorsqu'il étoit cheveau-léger sous M. de Lesdiguières, & se l'attacha à cause de sa bravoure. Après la paix de Savoye, il se mit au service de la république de Venise, jusqu'à son accommodement avec le pape; après quoi il alla servir en Allemagne sous le duc de Mercœur. Il revint à Venise; d'où, après quelque séjour à Florence & à Rome, il vint à Naples. Ayant eu en cette ville occasion de connoître un ligueur réfugié, nommé La-Bruyere, il fut présenté par lui à un Jésuite nommé le pere Alagon, Oncle du duc de Lerme, Favori du roi d'Espagne. Ce Jésuite voulant se servir d'un aussi brave homme, pour le dessein projeté d'ôter la vie à Henri IV. le lia avec Hébert, ce Secrétaire du maréchal de Biron, dont il a été parlé dans ces mémoires; avec Louis d'Aix, dont il a aussi été fait mention dans l'article de la réduction de Marseille, & avec un autre Provençal, nommé Roux, tous François réfugiés.

Dans une de leurs parties de plaisir, on leur présenta Ravailac, qui ne leur cacha rien de ses desseins, & dit qu'il apportoit une Lettre du duc d'Epéron pour le vice-roy de Naples. La-Garde se voyant suffisamment instruit, alla faire part de tout ce qu'il avoit découvert à Zamet, Ambassadeur de France à Venise, qui le manda incontinent

1610.

nent & à M. De-Breves, notre ambassadeur à Rome, & à Zamet son frere, à Paris. De-Breves donna à La-Garde des lettres pour M. de Villeroy, avec lesquelles il revint en France à la suite du duc de Nevers, qui le présenta à sa majesté à Fontainebleau. Henri IV. ordonna à cet officier d'accompagner le grand maréchal de Pologne en Allemagne, pour le bien de son service; après lui avoir dit qu'il avoit pris des mesures qui rendroient inutile le dessein de ses ennemis sur sa personne. La - Garde repassant en France, chargé de nouvelles fort importantes de la part du grand maréchal de Pologne, apprit à Francfort la mort du roi, & se retira malade à Metz, d'où il suivit le maréchal de La-Châtre à l'expédition de Julliers. Comme il revenoit en France, après la paix, il fut attaqué près le village de Fize, par des gens armés, qui le percèrent de coups, & le laissèrent pour mort dans un fossé. Il gagna comme il put Mézières, où étoit le duc de Nevers, qui le fit conduire à Paris; où sur une requête qu'il présenta au roi, obtint un office de contrôleur général des Bieres: mais lorsqu'il s'y attendoit le moins, on se faisoit de lui, & on le mit en prison. Avant qu'on eût prononcé son arrêt, qui ne pouvoit manquer de lui être favorable, parce que les Juges ne trouvèrent rien qui le chargeât; un exempt vint le tirer de prison, lui mit entre les mains un brevet de six cens livres de pension, & ses provisions de contrôleur des Bieres à Paris. Il paroît qu'il se retira à Rouen, & qu'il y mourut.

Un autre écrivain encore plus moderne, qui a rétabli les cinq interrogatoires de Ravaiillac, sur le vol. 192, des Mss. de la Bibl. du roi (car le Mer. Franc. ne rapporte les quatre derniers qu'en abrégé & d'une manière toute historique, & ne dit rien du tout du premier) a cru y trouver des preuves, que le criminel a cherché à tromper ses Juges & qu'il ne dit pas tout : que ses Juges de leur côté, semblent craindre de lui demander comment il a connu le duc d'Epernon. Il ne doute point encore que Ravaiillac n'ait été véritablement en Italie, quoiqu'il l'ai toujours nié fortement. Les pièces du procès de la Coman & du capitaine La-Garde, lui paroissent suffisantes pour établir que le complot du patricide avoit été formé à Naples, dès l'année 1608 : & qu'on y travailloit dans le même tems en Italie, en Espagne, en Flandre & en France : A quoi il ajoute, que le duc d'Epernon & la marquise de Verneuil, se donnèrent à ce sujet différens rendez vous à Saint Jean en Greve : qu'on entendit de leur propre bouche quelque chose de leur projet, & qu'on le rapporta à Henri IV. lui-même : mais que ce prince, soit par aveuglement, soit par excès de bonté, négligea cet avis.

Ceux qui ont remarqué que le duc de Sully avoue en quelqu'endroit, qu'il ne dit pas tout ce qu'il sçait à cet égard, trouveront dans ces paroles matière à bien des soupçons. Mais dans la vérité rien de tout cela n'est assez clair, ni assez positif, pour qu'on puisse sur de pareils indices, accuser nommément telle, ou telle personne, & en-

1610.

core une fois, il n'y a rien de mieux à faire aujourd'hui, que de tirer absolument le rideau sur ce mystère d'iniquité, & de livrer à l'oubli pour jamais, s'il étoit possible, tout le point de notre histoire. On devroit encore prendre ce parti, quand même il seroit vrai, comme quelques personnes en sont persuadées, qu'il y a un petit nombre de cabinets dans Paris, qui peuvent fournir de nouveaux éclaircissemens. Ceux qui pourroient avoir chez eux ces sortes de pièces, sont très-louables de les cacher avec le plus grand soin, & devroient même se résoudre à les brûler.

Je n'ai point cité dans tout ceci Vittorio Siri. Ce n'est pas qu'il n'ait parlé & de l'assassinat de Henri IV. & du procès de Ravailiac, *Mem. Recond. t. 2. p. 246-276* : mais il le fait si négligemment, en homme si mal instruit, ou même si partial contre les maximes de gouvernement & la personne de Henri le Grand, que son témoignage ne sçauroit être d'un grand poids. Je remarque seulement que son sentiment est, que Ravailiac n'a eu absolument aucun complice.

Fin du septième Volume



TABLE GENERALE

D E S

MATIERES

Du septième Volume.

A

A BEINS. (l'abbé qu'il prend contre les
d') est fait évê- grands desseins de
que de Poitiers, 93, Henri IV. 375. & *suiv.*

94. **ACHMET** empereur faire d') & troubles
des Turcs, demande qui y arrivent, 138.
à Henri IV. d'avoir Les princes d'Allema-
un résident à Marseil- gne députent vers
le, 305. 306. Henri IV. sur leur

AERSENS) Fran- prétention à la suc-
çois) 124. cession de Cleves,

AGOUST. Maison, 337. 338.

voyez **HENRI IV.**

AIDES. Réglemens nommés par Henri
à ce sujet, 200. & *suiv.* IV. pour résider dans
ALBERT, cardinal les différentes cours
& archiduc d'Autri- de l'Europe, 372.

che, sa réception au **A N D R É.** (N. de
prince de Condé après Saint) officier d'Ar-
sa sortie de France, tillerie, 220.

262. N. 29. fait ren- **A N G O U L E M E**
dre justice au prince (Charlotte de Mont-
d'Epinoy, 287. 288. morency, duchesse d')
Sa réponse à la lettre mêlée dans les intri-
du roi, 360. Raïson gues galantes de Hen-
du peu de précaution ri IV. 244.

ANJOU, (François de Valois duc d') *voyez* PHILIPPE II.

ANJOU (Gaston Jean - Baptiste de France, duc d') troisième fils de Henri IV.

ensuite duc d'Orléans. Sa naissance, 41. N. 10.

ANNÉE du grand hiver, 91. N.

ANVERS. Trahisson d'Anvers, 183.

ARCENAL, *voyez* SULLY.

ARCHIDUCS (les) travaillent sincèrement à la paix, 120.

ARTILIERIE. Projet à cet égard faisant partie du cabinet d'état, 193. 194.

ARTS. Projet pour les perfectionner, 192. N. 15.

AUGUSTE. Conformité du regne de Henri IV. avec le sien, 22.

AVIAS (le pere) Jésuite nommé dans une lettre du pere Cotton, 157.

AUTRICHE. maison, surquoi fondé son prétendu droit à la succession de Cleves, 314. & *suiv.*

AUTRICHE (Catherine d') Alliance par elle de la maison de Béthune, avec la maison d'Autriche, 299. N. 9.

AUTRICHE. (Charles d') marquis de Burgaw. *voyez* BURGAW.

AUTRICHE. (Marie d') épouse de Guillaume duc de Juliers, 315.

AUVERGNE. (Charles de Valois comte d') Graces qu'on lui accorde dans sa prison, 279.

B.

BALAGNY. (Damien de Montluc de) Intrigues de galanterie entre lui & le duc d'Eguillon; il est assassiné, 60. 61.

BANQUEROUTES. Edits contre les banqueroutiers frauduleux, 235, 236.

BARONIUS. (cardinal) Sa mort, 84. 85.

BARREAU. Abus à corriger dans le barreau pour les juges; avocats, procureurs, &c. 216. 217.

BEARN, *voyez*

DES MATIERES. 449

JÉSUITES.

BEAUVILLE, premier président de la chambre des comptes de Provence, 68.

BELLEBRANCHE nommé dans une lettre du pere Cotton, 153.

BELLIEVRE. Pomponne de) Sa mort, 85.

BERINGHEN (Pierre de) contrôleur général des Mines, 143. 153. 223. 233. 246. 362.

BERNY. (Matthieu Brûlart de) 122. 270. N. 32. Il sert les intérêts du prince d'Epinoï auprès de l'archiduc, 291, 292. N. 5.

BÉTHUNE. (Maison de) Ses alliances avec les maisons d'Autriche & de Coucy, 299. N. 9.

BÉTHUNE (Jean de) s'allie avec la maison d'Autriche par celle de Coucy, 299. N. 9.

BETHUNE (N. de) cousin du duc de Sully, 220.

BIRON. (Charles de Gontaut, maréchal de) Pertes énormes qu'il faisoit au jeu, 50. N.

BIRON. (Jean de)

On veut le démarier, 221.

BLANCHEFORT. Maison des plus communes dans la noblesse, 7.

BLANCHEFORT de Crequi (Françoise de) Son mariage, 7. 8. N. 3.

BODILLON assassine Childeric, pourquoi, 111.

BOISSISE, agent de France, près des princes héritiers de Clèves, 319. 356. sert utilement dans cette affaire, 337. N. 10. est nommé ambassadeur en Danemarck & en Suede, 372.

BONGARS (Jacques de) agent de France en Allemagne, 319. 356. Mémoires qu'il envoie à Sully sur la succession & les affaires de Clèves, 308. Bon mot de lui, 337. est nommé ambassadeur en Hongrie, Bohême, & Transylvanie, 372.

BONNE. Sentiment sur cette maison, 7.

BORDE (la) employé à découvrir l'intrigue du comte de

Sommerive, avec madame de Moret, & & maltraité par Sommerive, 53.

BOUILLON (Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne) reprend ses brigues, 69. *Voyez* HENRI IV.

BOUILLON. (Madelmoiselle de) offerte au duc de Sully pour épouser le marquis de Rosny, 5.

BOURBON (Catherine - Henriette de) fille de Henri IV. & de Gabrielle d'Estrées proposée au fils du duc de Sully, 12. N. 4. puis au fils du connétable, 19. Son mariage, 12. N. 4. Présent qu'elle reçoit du roi son pere, 234.

BOURG (M. du) 220.

BOURGOGNE (Charles de) Sa fille porte le comté de Gueldres dans la maison d'Autriche, 309.

310.

BOURGOGNE (Marie de) porte les Pays-Bas à Maximilien. Doute sur cette possession, 310. *Voyez*

CLEVES.

BRANDEBOURG (Albert-Frederic, électeur de) Son droit à la succession de Cleves, 312.

BREMONT (M.) nommé dans une lettre du pere Cotton, 155.

BISSAC (Charles de Cossé, maréchal de) est mis en jeu par une calomnie, au sujet d'un sermon du P. Gonthier, 242, 243. est nommé du conseil de régence, 372.

BRUNSWICK (duc de Lunebourg) 293.

BUISSE (La) 220.

BULLION est envoyé ambassadeur vers les Venitiens, & le duc de Savoye, 371.

BURGAW (Charles d'Autriche, marquis de) Son droit à la succession de Cleves, 314.

C.

CABINET D'ÉTAT. Idée & objet de ce grand & utile travail, 188. *suiv.* N. 14.

15.

CARDINAUX.

DES MATIERES. 451

CARDINAUX, VBS (Guillaume duc leurs prérogatives en de) Mémoire & détails sur cette principauté. Noms des princes & princesses de ce nom, 306. & *suiv.*

CARL-PAUL, envoyé par l'électeur Palatin au duc de Sully, nom, 306. & *suiv.*

CAUMARTIN épouse Philippe-Louis, Comte Palatin de Neubourg, 312.

CLÈVES (Anne de)

CHATEAUNEUF (M de) garde du sceau de la régence, 372.

CHATEAUVIEUX (de) nommé du conseil de régence, 372.

CHATILLON, ingénieur, fait des plans des frontières de Champagne, 95.

CHARTRE (Claude de la) 154.

CHEVALERIE (Ordre de) que Henri IV. a dessein d'instituer, 192.

CHILDERIC, pour quoi assassiné par Bodillon, 111.

CHILPERIC, pour quoi détrôné, 111.

CLERGÉ DE FRANCE demande la publication du concile de Trente, 83, 84.

CLÈVES (duché de) Mort de son dernier duc, voyez **CLE-**

Tome VII.

V.

faire en Languedoc , 99.

COLLEGE ROYAL. Réflexions sur les collèges & sur l'éducation qu'on y donne à la jeuneſſe. 192. N. 15.

COMAN. (Jacqueline Le-Voyer de) ou d'Elcoman , donne ſon avis à HENRI IV. d'une conſpiration contre ſa perſonne , 387. Particularités ſur ſon procès , & différentes opinions ſur toute cette affaire , 202. N. 19.

COMEDIENS Italiens appellés en France , 1. 2.

COMMERCE. Projets pour le faire fleurir , 197. N. 15.

COMMERCY (ſeigneurie de) uſurpée par les Eſpagnols & le duc de Lorraine , & reſtituée , 95. N. 32.

CONCHINE ou CONCINI. épouſe Léonore Galigay , 36. Il abuſe de la confiance de la reine , 35. Son ambition , 37. 38. Motifs ſecrets de la jaloſie qu'il inſpire à la reine contre Henri , ſes menées avec le conſeil

d'Eſpagne contre ce prince , 164. Refus

qu'il eſſuie , 301. 302.

CONDÉ (Henri II. de Bourbon , prince de) épouſe mademoiſelle de Montmorency , 63. 162-164. N. 6.

244. Brouilleries qui ſ'en enſuivirent entre Henri IV. & ce prince , 244. Traits ſur les effets de cette jaloſie , 248. N. 27. Il emmene la Princeſſe de Condé

en Flandre , 254. 255.

Particularités ſur cette évaiſion , 255. N. 28.

29. Il écrit au roi & à M. de Thou , 264.

265. Détails ſur toute cette affaire , 264. N.

30.

CONJURATION ſur la vie d'Henri IV.

formée dans la ville de la Fleche , 273.

Peu de fondement de cette conſpiration ,

276. N. 35. Autre contre ce prince ; avis ré-

pandus & paroles dites à ce ſujet , 376. N.

12. 13.

CONSEIL DE REGENCE , compoſé par

Henri IV. pendant l'exécution de ſes

grands deſſeins , 373.

373.

DES MATIERES. 453

CONTY. (François de Bourbon, prince de) querelle avec le prince de Joinville, 62.

CONTY, (Jeanne de Coëme, princesse de) employée à faire réussir le mariage du duc de Vendôme, avec mademoiselle de Mercœur, 66.

CONSERVATIONS entre le roi & Sully, 11. sur les sujets de plaintes de Henri IV. contre la reine, la marquise de Verneuil, &c. 29. entre Henri IV. la reine, Sully & les courtisans sur les grands hommes de l'antiquité, 148. entre Henri IV. & Sully, sur les nouvelles publiques; sur les complots, domestiques & étrangers, contre la vie de ce prince, 163. sur les mémoires de finance, & sur les moyens de recouvrer de l'argent, 198. sur la composition du cabinet d'état, 218. entre Sully & le prince de Condé, sur les prétendus sujets de mécontentement de celui-ci, 249-252. entre

Henri IV. & Sully sur le même sujet, 252, 253. sur l'évasion du prince de Condé, 258-263. sur la mort du duc de Clèves, 307. sur la manière d'exécuter le grand dessein, 338. sur les pressentimens qu'a Henri IV. de sa mort, & sur la conjuration contre sa vie, 382.

COTTON (Pierre) Jésuite, travaillé utilement au mariage du duc de Vendôme, avec mademoiselle de Mercœur, 66. Lettre indiscrette qu'il écrit sur les nouvelles de la cour, 152. Voyez HENRI IV. Il est impliqué dans le parricide de Ravillac; sa justification, 420. 425.

COURONNEMENT de la reine Marie de Médicis. Motifs qui font souhaiter cette cérémonie aux séditieux, 173, 174. Comment se passe la cérémonie du couronnement, 394. N. 18.

COURS SOUVERAINES. Réglemens auxquels elles sont assujetties. Réflexions sur ce sujet, 96. N. 33.

COURTISANS. Querelles entr'eux, 62. 63. Comment ils pensent de Henri IV. & de Sully, 142. N. 1. Ils calomnient Sully au sujet des enfans naturels de Henri IV. 238. Leurs démarches & brigues pour détourner Henri IV. de ses grands desseins, 335. 336. Mal-intentionnés pour les grands desseins de ce prince, 363. 364.

CREQUY (Charles de Blanchefort de). Pertes énormes qu'il fait au jeu, 89. N. 29. On propose de marier son fils aîné avec mademoiselle de Verneuil, 155.

CREQUY, voyez BLANCHEFORT de Crequy.

CROS (du) l'un des conjurés dans la conjuration de la Flèche 275.

D.

D'ANGUIN (le capitaine) sert utilement dans l'affaire de la révolte des Maures 133.

DANEMARCK (Christien IV. roi

de) Ce prince embrasse l'alliance contre la maison d'Autriche, 356.

DANSA (Simon) corsaire Flamand, 157.

DAUPHIN (Monsieur le) malade à Noisi, 30. Brigues à la cour pour lui faire épouser l'infante d'Espagne, 170. N. 8.

DELPHIN, cardinal, ambassadeur de Venise en France, est envoyé par Henri IV. son ambassadeur à Florence, 301.

DÉPUTÉS GÉNÉRAUX du corps protestant dans l'assemblée générale de Gergeau, 73. & suiv.

DESSEIN POLITIQUE ou grand dessein de Henri IV. 137. & suiv. La succession de Clèves en est le prétexte, 317. & suiv. Moyens de l'exécuter, 328. & suiv. On cherche à le détruire. Princes & électeurs qui se joignent à Henri IV. pour le grand dessein. Dispositions prochaines pour l'exécution, 355. & suiv.

DEUX-PONTS (Jean

DES MATIERES 455

comte Palatin de) de Lorraine, duc d')
son droit à la succes- satisfait Henri IV.
sion de Clèves, 313. contre son frere 54.

DISSIPATEURS. 55 fait assassiner Ba-
Projet de les repri- lagny, 61.

ENTRAGUES (Fran-
çois de Balzac d') Il
est impliqué dans
l'affaire de Ravaillac,
437.

DOMAINE DU ROI. FNTREES, Impôt,
Rachat de différentes réglemens & projets
parties, 99. *suiv.* La sur cette partie, 200.
principale richesse du
roi ne consiste pas

EPERNON (Jean-
Louis de Nogaret de
la Valette, duc d')
Sa brouillerie avec
Montigny, 62. Pertes
considérables qu'il
fait au jeu 90. N.
Il obtient la permis-
sion d'entrer en car-
rosse dans la cour du
Louvre, 182. N. II
s'oppose à Sully sur
l'armement de Clé-
ves, 346. Il est im-
pliqué par la Coman
dans le complot,
de Ravaillac, 328.
N.

DROIT - ANNUEL
établi par Henri IV.
200, 201 Jugemens
différens sur cet éta-
blissement, 220. N. 19.
Voyez PAULETTE.

DUELS. suite de la
facilité à les pardon-
ner, 61, 62, N. 19.
Edit sur le duel, &
ce qui se passa a cette
occasion dans le con-
seil, 236, 237. N.
25.

E.

EDIFICES dans la
ville de Paris, 86,
87, 88. N. 27.

EDOUARD III.
roi d'Angleterre, 149.

EGMONT, comté &
comtes de ce nom;
leurs droits sur le
comté de Gueldres,
309. 310.

EGUILLON (Henri

EPINOY. (Guillau-
me de Melun, prince
d') obtient la resti-
tution de ses biens
287-289. *Voyez* TRAI-
TÉ de Treve.

ERKEL (d') Droits
de cette maison sur le
duché de Clèves, 309.

ESCURES (Pierre Fougeu d') est appelé au conseil sur l'expédition de Sedan , 220.

ESPAGNE & ESPAGNOLS. Terres/ usurpées par l'Espagne sur la frontière de Champagne , 95. Négociations pour la trêve avec les Provinces-Unies 118. Foiblesse de cette couronne dans l'affaire des limites de la Navarre & du Bearn , 128. & *suiv.* dans celle de la révolte des Maures , 231. & *suiv.* qu'elle chasse enfin de ses états , 137 , 138. N.

43 , 44. Détestables complots contre la vie de Henri IV. qu'elle forme dans la maison de la reine , 165 , & *suiv.* voyez TRAITÉ de Trêve. Moyens qu'elle emploie pour détourner Henri IV. de ses grands desseins 335. Suite des complots qu'elle forme contre la personne de ce prince , 376. & *suiv.* N. 13.

ESSARTS (Charlotte des) Maîtresse de Henri IV. 23 , 24.

44. N. 12. Enfans qu'il eut d'elle , & particularités sur sa vie , 23. N. 7. Gratification que ce prince lui accorde , 234.

F.

FAYE. (La) voyez LETTRE

FENOUILLET , fait évêque de Montpellier , 93 , 94. N. 31.

FERDINAND D'AUTRICHE II. roi des Romains & de Hongrie , 316.

FERDINAND de Castille proposé à Henri IV. pour exemple , 336.

FERNANDÉS (Edouard) banquier Portugais , prête de l'argent à Henri IV. & aux courtisans pour le jeu , 88. N. 28. est payé des sommes qu'il avoit prêtées à Henri IV. 232 , 233.

FERRAND , premier huissier de la chambre des comptes. Son procès lui est fait , 130.

FERRIER (du) député à Sully pour l'assemblée de Châtelleraut , 75.

DES MATIERES. 457.

- FERVAQUES.** N. 10. & p. 348.
Grandemaladie dont il gñérit, 94. est nommé du conseil de régence, 372.
FEYDEAU (Denis) fermier général des aides, 229.
FIEFS MASCULINS & FEMININS. Distinction importante pour le duché de Clèves & les Provinces - Unies 310 317.
FINANCES & FINANCIERS. Nouveaux travaux & réglemens pour les finances, 96. & *suiv.* N. 33. Mémoires & projets sur ce sujet, 186. 197. N. 16. Moyens de recouvrer de l'argent dans le besoin, 198. & *suiv.* Affaires diverses & détails sur les finances, 229. & *suiv.*
FLANDRE, PAYS-BAS, & PROVINCES-UNIES. Négociations pour une trêve à longues années, 118. & *suiv.* Ingratitude des Flamands envers Henri IV. 126. Les Provinces - Unies se joignent aux princes ces confédérés, assemblés à Hall sur l'affaire de Clèves, 337. & *suiv.*
FLECHE (La) gratification accordée à ce collège, 154. 160. Autre refusée par Sully, 160. N. 5. *Voyez*
CONJURATION.
FONTAINBLEAU. Nouveaux embellissemens faits à ce château, 86.
FORCE (Jacques) Nompar de Caumont, Duc de la) Querelle entre sa famille & celle de Saint Germain, 62. Services qu'il rend au roi en Navarre & en Béarn, 130 *suiv.*
FRANCE (Christine) de (seconde fille de Henri IV. destinée pour le prince de Galles, 172.
FRANCE Elizabeth de) fille aînée de Henri IV. Sa maladie, 80.
FRANCE (Gaston) Jean-Baptiste de troisième fils de Henri IV. sa naissance, 41. Sa mort, 41 N. 10.
FRANCHE-COMTE. Usurpations faites par l'Espagne & la Lorraine sur cette frontière, restituées, 95. N. 32.
FRANÇOIS I. roi de France, donne du se-

cours à Philippe Landgrave de Hesse, 326.

FREDERIC III. empereur, 314.

FRESNE (Pierre Forger de) secrétaire d'état, sujet de sa contestation avec Ville-roy, 270. 271.

G.

GABELLE, Augmentations à y faire dans le besoin, 200. 201.

GALIGAI (Léonore) épouse Conchine. 36. 37. Elle entretient la jalousie de la reine contre Henri IV. 174. Gratifications qu'elle reçoit, 232.

GALLES. (prince de) 172.

GERGEAU. Assemblée générale des Protestans en cette ville; 73.

GEVRES (Louis Potier de) secrétaire d'état, 119. nommé du conseil de régence, 72.

GIVRY (cardinal de) est proposé pour l'évêché de Metz, 81. 82.

GONTHIER ou GONTHERY (Le pere) Jésuite. Réprimande par Henri IV. sur sa manière de prêcher emportée & séditieuse, 241. 242. N. 26. 272. N. 33.

GOURNAY. (Made-moiselle de) donne avis de la conspiration contre la personne de Henri IV. 387. N. 16.

GOVERNEMENT, Principes pour un bon gouvernement, 102. N. 35.

GOVERNEMENT monarchique, préférable à tous les autres, 103. N. 35.

GREFFES. (Edit des) rachat des greffes de Languedoc, 99.

GUELDRES. comté & comtes de ce nom, 308. Affaires sur cette succession, 309. 310.

GUIDI Italien. Cabale avec Conchine contre Henri IV. 165.

GUIDI (Le chevalier) agent du grand duc de Toscane en France, 297. Henri IV. se l'attache, 302.

GUISE (Maison de) 63.

GUISE. (Charles de Lorraine, duc de)

DES MATIERES. 459

justifié sur les difficultés apportées au mariage du duc de Vendôme, avec mademoiselle de Mercœur, 64.

H.

HALL (Assemblée de) & députation faite à Henri IV. par les princes d'Allemagne, 336. 348.

HARLAY (Achille de) premier président, est nommé du conseil de régence, 372. Paroles de lui au duc d'Epéron sur l'assassinat de ce prince.

HENRI II. Secours qu'il donne aux princes d'Allemagne contre Charles-Quint, 326.

HENRI IV. Ses occupations & divertissemens, Il empêche Sully de consentir aux alliances, pour son fils, qui lui étoient proposées, 56. & lui propose de le marier avec mademoiselle de Crequy, 6. 7. Son sentiment sur les mai- sons de Bonne, de Blanchefort, d'Agouft, de Crequy & de Lesdiguières, 7. 8. Grandes offres qu'il

lui fait pour l'engager à embrasser la religion Catholique, 11. 13. N. 4. Il le rassure contre les attifices de ses ennemis, 20. 21. Ses amours & maitresses, 22. N. 7. Voyez CONVERSATIONS. Sa haine contre Conchine & Galigai sa femme, 35. 38. 45. qu'il veut renvoyer en Italie, 36. 37. Ses égards pour la reine, 40. 41. Naissance de son troisième fils; marques d'amitié qu'il donne à Sully dans cette occasion, 41. N. 11. Ses lettres à Sully. 41. 43. 43. 92. 128. 144. Il chasse le prince de Joinville pour ses galanteries avec madame de Verneuil, avec laquelle il se brouille & se raccommode, 50. N. 14. Il disgracie Sommerive pour une intrigue pareille avec la même dame, 52. N. 16. & d'Eguillon pour avoir fait assassiner Balagny, 58 - 62. N. 18. Brouilleries dans sa cour que sa facilité à pardonner les duels excite, 61. 62. N. 19.

V v

Il songe à faire épouser au prince de Condé mademoiselle de Montmorency, 63. Oblige la maison de Mercœur à accomplir le mariage de mademoiselle de Mercœur & du duc de Vendôme, 63. Son aversion contre les princes de la maison de Guise, 64. Il envoie Sully à l'assemblée des Protestans à Gergeau, 73. Son séjour dans ses maisons royales, vie privée & maladie de ce prince, sa tendresse pour ses enfans, 77. 279. Il donne l'évêché de Metz au duc de Verneuil, 81, 82. N. 23. Demandes du clergé qu'il accorde & refuse, 83, 84. N. 25. Ouvrages publics & édifices qu'il fait faire, 86. N. 27. Ses dépenses pour son jeu, accusé en vain de chercher à ruiner les seigneurs par le jeu, 89. N. 28. 29. Il soulage le peuple après le débordement de la Loire, 92. Il dispose des évêchés sur la recommandation de Sully, 93, 94. N. 31. se fait restituer les usurpations de l'Espagne & de la Lorraine sur les frontières, 95. N. 32. pense à acquérir Antibes, 96. Réglemens sur les finances, 96. Réception qu'il fait au duc de Mantoue, 118. Part qu'il a dans l'accommodement de l'Espagne & des Provinces-unies, 119. 120. Bon mot du roi à Dom Pedre, 119. refuse d'entrer dans la révolte des Maures, 131. Il dit à Sully de lui composer quatre états sur la finance & les autres parties de l'état, 139. Il passe deux jours à l'arsenal, 145. Il accuse Sully d'indiscrétion sur des secrets révélés par le pere Cotton, 151. N. 4. écrit à de la Châtre, 154. Son mécontentement contre le pere Cotton, 157. 158. N. 4. Il vient communiquer à Sully ses chagrins : longue conversation entr'eux, 162. sur les nouvelles publiques, 163. sur son amour pour mademoiselle de Montmorency, 163. 164. sur les

DES MATIERES. 461

complots contre la vie découverts en Espagne par Vaucelas, 267. sur les sujets de plainte que lui donnent à cet égard la reine, Villeroy, &c. 170. 171. sur ses vues pour le mariage de ses enfans, 171. sur la résolution qu'il prend de renoncer à la princesse de Condé, 176. N. 10. Pourquoi il s'attache les princes d'Allemagne, 171. Il destine au dauphin l'héritière de Lorraine, 171. Il a dessein de marier son troisième fils avec la princesse de Mantoue, 172. Son aversion pour le couronnement de la reine, 174. 175. Il hâte l'exécution de ses grands desseins, 187. va souvent visiter Sully à l'*Arcenal*, 188. 263. & s'y occupe avec lui à la composition d'un cabinet d'état, 188. Cabinet d'état qu'il se propose d'établir, 190. 191. N. 14. Voyez CONVERSATIONS. Il établit des chevaux de postes & coches, 199. N. 18. le droit annuel, 200. Sentimens sur cette opération, 200. N. 19. Il a dessein de rétablir l'ancienne censure Romaine, 207. 211. N. 20. de détruire la chicane, & autres pièces du cabinet d'état, 211. N. 20. Son jugement sur ses trois ministres, 224. 229. N. 23. Il promet à Sully de se corriger, sur sa passion pour le jeu, 233. Dettes acquittées, gratifications & dépenses de ce prince pour le jeu, les bâtimens, &c. 241. Il punit N... qui avoit calomnié Sully, 240. Plaintes réciproques de lui & du prince de Condé, & paroles très-vives entre eux au sujet de la princesse de Condé, 244. 248. N. 27. Complots contre Henri dont cet amour n'est que le prétexte; est averti des desseins du Prince, 253. 254. Son chagrin de l'évasion de ce prince: conseils, démarches & autres particularités sur cet incident, 255. N. 28. Faux avis qu'il reçoit contre les Protestans,

271. N. 34. *Voyez* CONSPIRATION. Voyage dans ses maisons, 279. 280. Secours qu'il donne aux Flamans, 281. Protection qu'il donne au prince d'Epinoÿ, 286. N. 2. 3. 4. Il s'oppose au titre de seigneur souverain de Sedan que prend le duc de Bouillon, 292. 293. se fait rendre justice par le grand duc d'un passe-droit fait à son ambassadeur, 296. N. 9. Il console la reine sur la mort du grand duc, 296. N. 8. s'attache Guidi son agent, 302. 303. permet au grand seigneur d'avoir un résident à Marseille, 305. 306. *Voyez* CONVERSATIONS. Il promet son assistance aux princes intéressés dans l'affaire du duché de Clèves contre la maison d'Autriche, 317. Il s'entretient avec Sully sur ce que lui avoient dit & offert les députés des princes d'Allemagne, 338. 345. N. 11. Il se prévient contre les conseils de Sully, 346. 347. Il converse avec lui. Sentimens qu'il inspire au duc de Vendôme pour ce ministère, 354. 355. Dispositions prochaines pour l'exécution du grand dessein, 355. Lettre qu'il écrit à l'archiduc, 359. 375. Il fait marcher des troupes dans le pays de Clèves, 358. 359. Il en parle indifféremment devant les courtisans, 362. 363. Conversation & lettres entre Sully, 366. 371. Ses dispositions & préparatifs pour l'accomplissement de ses grands desseins, 370. 373. Sa répugnance aux préparatifs du couronnement de la reine, 373. 374. Sa lettre à l'archiduc, 385. *Voyez* CONSPIRATION. Ses prétendus pronostiques & pressentimens sur sa mort prochaine, 379. N. 16. *voyez* CONVERSATIONS. SCHOMBERG. Il assiste au couronnement de la reine 396. N. 18. Calomnies répandues contre lui sur les motifs de la guerre, 399. N. 20. Il

DES MATIERES: 483

envoie la Varenne à rité des états du royaume, 112.

N. 21. lui-même y va JEANNIN (Pierre) président au parlement de Dijon, services qu'il rend en Flandre dans l'affaire de la suspension d'armes, 120. est un de ceux qui conclurent le traité de trêves, & celui de l'intervention des rois de France & d'Angleterre, 282. N. 1. Il rend service à Sully auprès de l'archiduc pour le prince d'Epinoÿ, 287. N. 2. Il prévient Henri IV. contre Sully sur l'armement de Clèves, 346. 353. est nommé ambassadeur en Flandre & en Angleterre, 372.

HESSE. (Guillaume Landgrave de) Ses droits à la succession de Clèves, 313. 314. s'unit avec la France contre la maison d'Autriche, 357.

HOPITAL royal, projet d'un, 192.

HÔTE (Nicolas l') secretaire de Villeroy, 133.

HOTTOMAN agent de Henri IV. en Allemagne, 318.

HUBERSON (Jeanne) & son cousin découvrent la conspiration contre Henri IV. à la Flèche, 274 [N. 35.

J.

JACOB, agent du duc de Savoye, vient complimenter Henri & Sully, 117. 294.

JACQUES STUARD roi d'Angleterre. 282.

JEAN I. roi de France se soumet à l'auto-

JEANNE (Pierre) président au parlement de Dijon, services qu'il rend en Flandre dans l'affaire de la suspension d'armes, 120. est un de ceux qui conclurent le traité de trêves, & celui de l'intervention des rois de France & d'Angleterre, 282. N. 1. Il rend service à Sully auprès de l'archiduc pour le prince d'Epinoÿ, 287. N. 2. Il prévient Henri IV. contre Sully sur l'armement de Clèves, 346. 353. est nommé ambassadeur en Flandre & en Angleterre, 372.

JESUITES. Ils s'établissent en Bearn, 84. N. 25. Nommés dans une lettre du pere Cotton, 152. Ils sont impliqués dans la prétendue conspiration de la Flèche, 274. & justifiés, 276. N. 35. Ils servent les cruautés de l'empereur Rodolphe contre les Protestans d'Allemagne, 356. Ils sont impliqués dans le par-

ricide de Henri IV. & justifiés, 419.

JETTONS d'or & d'argent présentés à Henri IV. par Sully en 1608. leur devise, 22. En 1609. 139.

IGNACE ARMAND provincial des Jésuites. 153. N. 4.

ILLUSTRES (hommes) de l'antiquité. 247. N. 3.

INDES. Article du traité de Trèves & d'intervention, &c. concernant le commerce aux Indes, 284.

INFANTE D'ESPAGNE. (Anne-Marie-Mauricette d'Autriche) complots dans la maison de la reine pour la faire épouser au dauphin malgré Henri IV. 170, 171. N. 8.

JOANNINI. Agent du grand duc de Toscane, 35. cabale dans la maison de la reine avec l'Espagne, 165. Son entretien avec Sully sur l'insulte faite à notre ambassadeur à Rome par celui de Toscane, 296.

JOINVILLE (Claude de Lorraine, prince

de) disgracié pour ses galanteries avec la marquise de Verneuil & la comtesse de Moret, 46-52. N. 14. 15. querelle avec le prince de Conty, 62.

JOYEUSE (François de) cardinal prévient Henri IV. contre Sully sur l'armement de Clèves, 346. 361. est nommé du conseil de régence, 372.

JOYEUSE (Henri comte du Bochage duc de) capucin & cardinal. Sa mort, 85.

ISABELLE DE CASTILLE. Son exemple proposé à Henri IV. 336.

ISLE (N. de l') Officier de l'artillerie, 220.

ITALIE. Comédiens appelés de ce pays par Henri IV. 1. 2. Ses princes & états s'unissent à Henri, contre la maison d'Autriche, 355. Ambassadeurs nommés pour l'Italie, 371.

JUDICATURE. Ses charges devenues vénales & rendues héréditaires, 201. N.

JULIERS. duché & ducs de ce nom, 308-310. Affaire de cette

DES MATIERES. 465

Succession, 310.

JURISDICTIONS. Charges à y créer dans le besoin, 205.

L.

LAMBERT envoyé par le prince d'Orange en France, pour faire rompre les négociations de paix, entre l'Espagne & les Provinces-Unies, ses artifices, 122.

LAMORAL premier prince de ligne, 288. N. 4.

LEOPOLD Archiduc d'Autriche, investi du duché de Clèves: démarches qu'il fait auprès d'Henri IV. sur cette affaire, 317. 318.

LESDIGUIERES. Henri le destine pour commander en Italie l'armée d'Henri IV. 358.

LETTRE fausse, signée EMMANUEL DE LA FAYE; ce qu'elle contenoit, 271. 272.

LIANCOURT (N. du PLESSIS) premier écuyer de Henri IV. est nommé du conseil de régence, 372.

LICANI, entrepreneur du pavé de Paris, 97.

LIGUE. Les partisans de la ligue travaillent à détourner Henri IV. de ses grands desseins, 335.

LOIRE (la) ravage qu'elle fait, 90. N. 30.

LORRAINE. (La) ses usurpations faites sur la frontiere de Champagne, 95. N. 3.

LORRAINE. (Charles Cardinal de) Sa mort. 84.

LORRAINE (duchesse de) tombe dangereusement malade, complimens que lui font faire le roi & la reine, 117. 118.

LOUIS. (Saint) II ordonne à son fils d'abolir la taille, 112.

LUXE. Réglemens & taxe à cet égard projetés, 206.

M.

MAITRESSES de Henri IV. leurs noms, enfans qu'il eut d'elles, 23. N. 7.

MANICAMP (Philippe de Longueval de) envoyé en Flandre après l'évasion du prince de Condé, 270. N. 32.

MANTE. On y fait construire un pont, 85.

MANTOUE. (Vincent de Gonzague duc de) comment reçu à Paris , 117. 118.

MANTOUE. (Échonore de Gonzague princesse de) 172.

MARCADÉ Jouvallier , 234.

MARCHAND (Charles le) donne son nom au pont marchand , 87. N. 27.

MARGUERIT. Avocat général à Rouen. Gratification accordée à ses héritiers , 233.

MARIE de Médicis , reine de France , conseil violent qu'elle donne au roi contre les Calvinistes 70. Elle va à Chartres , 154. Amitié qu'elle témoigne au pere Cotton , 156. Elle accorde aux ducs d'entrer en carosse au Louvre , 188. N. 13. Gratifications qu'elle fait donner à la Leonore , 232. Effets de sa jalousie contre la princesse de Condé , 244. 262. N. 29. Elle est nommée régente , 372. Elle se fait couronner malgré la répugnance & la volonté du roi , 373. 385,

N. 15. Sa justification & autres particularités qui la concernent , à l'occasion de l'assassinat du roi , 407.

MARILLAC se mêle des galanteries de Henri IV. 24.

MARINE. Projet sur cette partie , 194. 195.

MARION. (N.) 99.

MARCK. (La) comté & comtes de ce nom. Comment cette principauté fut unie au duché de Clèves , 306.

MAUPEOU. (de) nommé du conseil de régence , 372.

MAURES & MAURISQUES se révoltent & demandent du secours à la France qui le leur refuse , 131. Ils sont chassés d'Espagne , 137 , 148. N. 43. 44.

MAUSSAC , commissaire en Languedoc , 99.

MAXIMILIEN I. empereur. Doute par rapport à ses droits sur les Pays-Bas , 309. 310.

MAXIMILIEN II. empereur , ses dispositions par rapport

DES MATIÈRES. 467

aux états de Clèves, de Juliers, &c. 316.

MAYENNE (Charles de Lorraine, duc de) donne satisfaction à Henri IV. contre le comte de Sommerive son fils, 54.

N. 17. accusé de s'opposer au mariage de mademoiselle de Mercœur, avec M. de Vendôme, 64. Il refuse de vendre au roi son domaine d'Antibes, 96. est nommé du conseil de régence, 372.

MAYENNE. (mademoiselle de) pour le prince de Condé, 246.

MEDICIS (Maison de) peu ancienne, 298, 299.

MEDICIS (Ferdinand de) grand duc de Toscane, sa mort, sa réponse à notre ambassadeur, 296. N. 8.

MEDICIS (Cosme II. de) grand duc de Toscane succède à Ferdinand. Insulte que son ambassadeur fait à celui de France à Rome, 296. N. 8.

MEDICIS (D. Joan bâtard de) 302. oncle de la reine, conseiller à Henri IV. de

renvoyer Concini en Italie ; est obligé à se retirer lui-même, 35. 302.

MEDOR, l'un des conjurés dans la conspiration de la Flèche, 274. 275. 278.

MESNELAY (la marquise de) se fait capucine, 157.

MERCŒUR. (Marie de Luxembourg duchesse de) difficultés qu'elle oppose au mariage de sa fille, avec le duc de Vendôme, 63. N. 21. 22.

MERCŒUR (Francoise de Lorraine de) fiancée avec le duc de Vendôme, grandes difficultés à accomplir ce mariage, 63. 68. N. 21 22.

MESSAGERIES. Réglemens pour cette partie, 199.

METIERS. Projets sur cette partie, 191.

M E T Z. droits de ce Chapitre, 81. 82. N. 23. Affaire sur les confins du pays Messin & de la Lorraine terminée, 234.

MILITAIRE. Projets pour rétablir l'ordre dans le militaire, 190.

MIRON (François) lieutenant civil, & intendant de Paris. Sa mort, 85. N. 26. Résistance qu'il fait à la vérification des rentes, Particularités sur sa vie. 85. N. 26.

MISSIER, orpèvre, 244.

MONCEAUX. Ses bâtimens fréquens, 43. 77. 86.

MONCENIS, ville protestante, 75.

MONTBASON. (Hercule de Rohan duc de) Séjour de Henri IV. chez lui à Livry, 161. est nommé du conseil de régence, 372. impliqué dans la conjuration de Ravaillac, 204. N. 23.

MONTENDRE, ville protestante, 74.

MONGLAT (Louis de Harlay de) premier maître d'hôtel du roi, nommé ambassadeur à la Porte, 372.

MONTIGNY. (François de la Grange de) 231. Brouilleries entre lui & d'Epernon, 62.

MONTMORENCY. (Charlotte de) voyez ANGOULEME (du chesse d')

MONTMORENCY, (Charlotte-Marguerite de) proposée pour épouser le marquis de Rosny, 5. destinée au prince de Condé, 63. Elle l'épouse, motif de ce mariage, 163. 164. N. 6. Particularité sur ce mariage, 175.

N. 10. est emmenée en Flandre, particularités sur cette évasion, 254. N. 28. Bruits injurieux contre cette princesse, 262. N. 29. 264. N. 30.

MONTPENSIER, (Henri de Bourbon, duc de) Sa mort, 12. N. 5.

MONTPENSIER. (Marie de Bourbon) fille unique de Henri duc de Montpensier, est fiancée au second fils de France, 13. N.

MORET. Prévôt de la maréchaussée, 72.

MORET. (Jacqueline de Beuil, comtesse de) 44. maîtresse de Henri IV. 23. Enfans qu'elle en eut, 23. N. 7. Intrigue galante entr'elle & Joinville, 15. N. 15. Elle cherche à perdre Sully, 240.

MORNAY (Philippe du Plessis) conti-

DES MATIERES. 469

nue ses brigues parmi les Calvinistes , 69. du conseil de régen-
ce , 372.

justifié auprès du roi NOBLESSE. Projet
contre une calomnie , à cet égard , 192.

273.

MORTIER-CHOISY NOTAIRES établis
partisan , 231. juges de leurs con-
trats. Autres projets

MOTTEVILLE, préfi- à cet égard , 214. 218.

dent au parlement de NOYER (du) l'un
Rouen , dans le parti des conjurés dans la
de Henri IV. 44. conspiration de la

MUSTAPHA (Agi Flèche , 274. 278.

Ibrahim) Aga du

Caire , écrit à Henri

IV. & à Sully au su-

jet d'un résident de la

Porte à Marseille, 305.

306.

N.

N A V A R R E.

(royaume de)

Question sur ses limi-

tes terminée à l'avan-

tage de Henri IV. 129.

NEUBOURG. (Phi-

lippe-Louis comte Pa-

latin de) Son droit

à la succession de

Clèves , 312. 313.

NEVERS (Charles

de Gonzague, duc

de) est envoyé am-

bassadeur à Rome ,

82. N. 24.

NEVERS (duchesse

de) est mêlée dans des

intrigues de galante-

rie , 175.

NICOLAI , nommé

O.

O Dou (N. d')

sert utilement

dans l'affaire de la ré-

volte des Maures con-

tre l'Espagne , 132.

133.

ORAISON (mar-

quis d') employé

dans l'affaire du ma-

riage de mademoi-

selle de Mercœur ,

avec le duc de Ven-

dôme , 64.

ORANGE (Maurice

de Nassau , prince d')

brigue en France ,

pour faire la suspen-

sion d'armes , 120-

123. Il donne les

maines au traité de

Trèves , 282. Il se joint

aux princes d'Allema-

gne assemblés à Hall ,

337.

ORANGE (princesse

d') écrit à Sully dans l'affaire de la trêve entre l'Espagne & les états généraux, 122.

ORLEANS (N. de France, duc d') tombe malade, 80. est fiancé à mademoiselle de Montpensier, 172.

ORNANO (Alphonse d') blâme les sermons emportés du p. Gonthier, 242, 243. N. 26.

OSERAY (L') valet de Chambre de Henri IV. 348.

P.

PAJOT. Trésorier. Requête présentée contre lui, 230.

PALATIN. (electeur) écrit à Sully, 117.

PARAN. (le pere) Jésuite, 156.

PARIS. Edifices publics, 87. N. 27.

PARLEMENT DE PARIS. Arrêt qu'il rend contre le prince de Condé, 270. N. 32. Sa conduite & ses démarches le jour de la mort de Henri IV. & les jours suivans. Particularités sur le procès de Ravallac, & autres à l'occasion de

ce parricide, 414.

PARRICIDE commis en la personne d'Henri IV. comment cet attentat s'exécute, 404. 405. N. 22. Examen des différentes opinions sur les auteurs & les causes de ce parricide, 418. Noms des différentes personnes qui y furent impliquées, 201.

PARTIES - CASUELLES. 200.

PASITHÉ religieuse, prétendue inspirée, sert aux desseins pernicieux des factieux de la reine, 173. 174.

PAVÉ de Paris, 97.

PAUL V. Il accorde avec peine l'évêché de Metz au duc de Verneuil, 81. N. 23. Il presse inutilement Henri de faire publier le concile de Trente, 83. Il donne les mains à l'union contre la maison d'Autriche, au moyen de le faire roi, 357.

PAUL. (François d'Orléans comte de Saint) gouverneur de Picardie, soupçonné avoir dessein de passer au service des archiducs, 57.

DES MATIERES. 471

PAULETTE. Le droit annuel lui est substitué 204. N.

PEDRE (Dom) ambassadeur de l'Espagne en France travaille à la paix, 119. Ses brigues à la cour, 119. N. 4.

PERRON (Jacques Davy, cardinal du) ne peut amener Sully à changer de religion, 18. Il est nommé du conseil de régence 372.

PERWIS. Droits de cette maison sur le duché de Clèves, 309.

PHELIPEAUX (Raimond) seigneur de Pont - chartrain, 70.

PHILIPPE-AUGUSTE roi de France, soulève son royaume par les impôts excessifs, 111.

PHILIPPE DE VA-LOIS, roi de France, soulève le royaume par les impôts excessifs, 112.

PHILIPPE II. roi d'Espagne, motif du conseil qu'il donna au duc d'Alençon sur la trahison d'Anvers, 183.

PIMENTEL, Italien admis au jeu & aux

parties de plaisir de Henri IV. Aventure comique entre Sully & lui, 3, 4. N. 1. Artifice qu'il emploie pour gagner au jeu, 89. 90. N. 29.

PLACE DAUPHINE, sa construction, 87.

POLICE, réglemens à cet égard, 97. Autres réglemens & établissemens projetés, 210. N. 20.

PONTCARRÉ nommé du conseil de régence, 372.

PONT - COURLAY gentilhomme Calviniste. Avis qu'il donne à Sully contre les séditieux, 69.

PORTE (La) traverse le mariage de mademoiselle de Mercœur, avec le duc de Vendôme, 67, 68.

POSTES. Réglemens pour cette partie, 199. N. 17.

PRASLIN (Charles de Choiseul, marquis de) capitaine des gardes de Henri IV. va trouver Sully sur l'évasion du prince de Condé, 255. envoyé en Flandre par Henri redemander la princesse de Condé, 262.

N. 19.

PREAUX (Hector de) est député par Jeannin à Henri IV. 233. 281. sollicite l'archiduc en faveur du prince d'Epinoÿ, 291. 292. N. Il est envoyé ambassadeur vers les archiducs, 372.

PREVÔT de Pluviers, accusé de complicité de l'assassinat de Henri IV, 429. 430.

PROFESSION & METIERS. Réglemens à cet égard projetés, 191. Artisans, marchands, pasteurs & laboureurs, combien ces quatre professions sont utiles au royaume, 196.

PRONOSTICS de la mort de Henri IV. 379.

PROTESTANS. Moyens qu'ils emploient pour rompre le projet de marier le marquis de Rosny avec mademoiselle de Mercœur, & pour retenir Sully dans leur croyance, 16, 17. Suite de leurs cabales, 68. Assemblée générale de Gergeau, 73. Faux avis & calomnies contre les Calvi-

nistes, 271. & soupçons qu'on inspire à Henri IV. contr'eux, pour le détourner de son grand dessein, 335. 346.

PUGET trésorier de l'épargne, 230.

R.

RAGNY (madame de) se mêle des intrigues de galanterie de Henri IV. 24.

RAMBOUILLET (N. de) nommé dans les intrigues de galanterie de Henri IV. 24.

RAVAILLAC. (Français) pièces de son procès supprimées 393. Autres reproches faits à ses juges & jugement de cette conduite, 393. N. 174.

Détail & particularités sur la manière dont Ravaiillac commet le parricide de Henri IV. 404. N. 22, 23. Examen des différentes opinions sur les causes & les auteurs qui portèrent Ravaiillac à commettre ce crime, 417.

RAYMOND (le pere) Jésuite, 156.

RECEVEURS généraux

DES MATIÈRES 473

faux & particuliers.

Réglemens auxquels ils sont assujettis, 96.

Receveurs à créer dans le besoin, 205.

RÉFUGE (N. du) Envoyé en Suisse ; sa mauvaise gestion, 303.

RENAUD (Rachel) découvre la conspiration de la Flèche, 374.

REVENUS ROYAUX. Mémoire sur les moyens de les augmenter, 198.

RICHARDOT (Jean président de) employé dans les négociations pour la paix entre l'Espagne & les Provinces - Unies, 122. 163. On surprend son instruction, 127. Sa mort, 127. N. 42. 163.

RICHELIEU, cardinal, prouve que la venalité & l'hérédité des charges de judicature ne doivent point être abolies en France, 201. N.

ROANNAIS. (duc de) cabale avec les séditieux, 69.

ROCHEFOUCAULT (l'abbé de la) nommé cardinal, 301.

ROCHEPOSA (la) est fait évêque de Poitiers, 94. N. 31.

RODOLPHE empereur se saisit injustement de Donavert, 138. Examen de ses droits prétendus sur la principauté de Clèves, de Juliers, &c. 314. Il en donne l'investiture à l'archiduc Léopold, & recherche Henri en sa faveur, 317. Il soulève les Protestans d'Allemagne par les cruautés qu'il exerce à leur égard, 356.

ROHAN. (Henri II. duc de) conduit les Suisses en Clèves, 374.

ROHAN. (Marguerite de Béthune, duchesse de) considérée d'Henri IV. 32.

ROIS. Réflexions sur la politique & le gouvernement de nos rois, 102. N. 35.

ROSNY (Maximilien II. de Béthune, marquis de) fils aîné du duc de Sully. Grands partis qu'on lui offre en mariage, 5. N. 2. & p. 12. N. 4. épouse mademoiselle de Créquy. Sujets de

chagrin que cette alliance cause au pere & au fils, 7. N. 3. raccommode avec le duc de Vendôme, 155. Il est fait grand maître de l'artillerie en survivance, & conduit l'artillerie en Clèves, 174.

ROUEN. Construction de son pont, 88.

RUSSY (Elie de la place, Seigneur de) conclut avec Jeannin le traité d'intervention, &c. 282.

S.

SAINTE CANARD (M.) 220.

SAINT GERAN (les) querelles entre cette famille & celle de la Force, 61.

SAINT GENIES (mademoiselle de) épouse de Saint Blancard, 221.

SAINT MICHEL, député par Henri IV. à Sully, 70. auquel il apprend l'assassinat de ce monarque, 404. 405. N. 22.

SALIGNAC demande de la part du grand seigneur, un résident à Marseille, 306.

SALLIAN (le pere) Jésuite, 155.

SAVARY nommé dans une lettre du P. Cotton, 155.

SAUBION. Gratification qui lui est accordée, 234.

SAULT (chrétienne d'Aguirre, comtesse de) travaille fortement à faire réussir le mariage du marquis de Rosny avec mademoiselle de Créquy, & pour empêcher la conversion de Sully, 16. Elle se mêle des intrigues galantes de Henri IV. 24. Grace qui lui est refusée, 68.

SAVOYE (Charles Emmanuel duc de) félicite Henri IV. sur la naissance du duc d'Anjou, 117. Alliance projetée entre les deux cours, 171. Ses liaisons avec Sully, calomniées, 204. Il se joint à la députation faite au roi par les princes assemblés à Hall, 237. Il fait un traité d'alliance avec la France, 355. N. 12. Bullion ambassadeur auprès de lui, 371.

SCHOMBERG, (Henri de) maréchal de

France,

DES MATIERES. 475

France, est nommé ambassadeur en Allemagne, 372. donne de bons avis à Henri IV. & à Sully sur la conjuration de Ravallac, 386 ; 387. N. 16.

SÉDITIEUX.

Leurs cabales, 68. Leurs intelligences avec l'Espagne & dans la maison de la reine, 164. & *suiv.* Ils font servir à leurs desseins l'amour de Henri pour la princesse de Condé, 254.

SEIGNEURS

ou GRANDS du Royaume. Querelles & brouilleries entr'eux, 62. Leurs cabales, 69. & *suiv.* Leurs calomnies contre Henri IV. de chercher à les ruiner par le jeu, 89 N. 29. Ils travaillent à rompre le grand dessein de ce prince, 362. & *suiv.* Accusés d'entrer dans le complot de Ravallac, 418.

SILLERY (Nicolas Brulart de) Chancelier, 258. Il se montre au conseil d'avis contraire à Sul-

ly sur les cabales des Protestans, 71. & conteste avec lui en présence du roi, 143. 144. 221. 222. lui fait part des complots formés contre la vie d'Henri IV. 180. Jugement sur ses bonnes & mauvaises qualités, 226. 227. N. 22. Il prévient ce prince contre Sully sur l'armement de Clèves, 346. Sa grave réponse à la reine lors de la mort de Henri IV, 414.

SILLERY, (Noël Brulart de) commendeur, se mêle des intrigues de galanterie de Henri IV. 24. N. 8.

SOISSONS (Charles de Bourbon, comte de) fait éclater son mécontentement, 63. se lie avec les Jésuites & les courtisans, 156. & prévient Henri IV. contre Sully sur l'armement de Clèves, 346. Prétexte qu'il prend pour se retirer de la cour, 398. N. 29.

SOMMERIVE, (Charles - Emmanuel de Lorraine, comte de) est exilé

par le roi pour ses galanteries , avec la comtesse de Moret, 52. *et suiv.* N. 16.

SORLIN. (Henri de Savoye - Nemours Marquis de Saint) 39.

SOUBIZE Benjamin de Rohan , duc de) commande une compagnie à l'expédition de Clèves , 368.

SPINOLA (le marquis) dissuade l'archiduc de rendre le prince de Condé , 262. N. 29.

SUISSES. Les Suisses entrent dans la confédération contre la maison d'Autriche , 357.

SULLY (Maximilien de Béthune , duc de) donne des fêtes & des Spectacles à l'Arcenal , pour lesquels il y avoit fait construire une sale , 2. Aventure comique entre lui & Pimentel , 3. 4. N. 1. Artifices & calomnies de ses ennemis , 5. Sujets de chagrin que lui cause dans la suite le mariage de son fils avec mademoiselle de Crequy , 5. 8. N. 3. Offres de la dignité de

connétable & autres qu'il refuse , 13. 14.

Sa circonspection en parlant des foiblesses de Henri IV , 22. 23.

Ce Ministre travaille à appaiser quelques Brouilleries entre le roi & la reine , 25. *et suiv.* Particularités &

anecdotes à ce sujet , 26. N. 9. Il est com-

plimenté par Henri IV , sur la naissance de son fils , 41. *et suiv.* N. 11. Il débarrasse Henri IV , de

mademoiselle des Effarts , 44. Il est pris pour juge par le roi & la marquise de

Verneuil , dans l'intrigue de Joinville , 51. *et suiv.* N. 15. s'emploie dans celle de

Sommerive avec la comtesse de Moret , 52. *et suiv.* N. 16. dans l'affaire de Ba-

jagny assassiné par d'Eguillon , & dans plusieurs autres que-

relles entre les courtisans 61. , *et suiv.* dans celle du mariage de M. de Vendôme , avec mademoi-

selle de Mercœur , 63. *et suiv.* Il sou-

DES MATIERES. 477

tient les princes de la maison de Guise, 64. & *suiv.* Ils s'opposent aux conseils violens du roi, & des courtisans contre les Huguenots, 68. & *suiv.* Sages conseils qu'il donne au roi à cette occasion, 72. 73. & termine l'assemblée de Gergeau à la satisfaction de sa majesté, 73. & *f.* Sa générosité à l'égard de la famille de Miron, 86. Il fait construire la place Dauphine, le Pont de Roueu &c. 87. 88. se plaint des dépenses de Henri IV, au jeu, 88. & *suiv.* N. 28. Péril qu'il court sur la Loire, 90. & *suiv.* N. 30. Il reçoit plusieurs grâces du roi, 92. fait donner à l'Abbé Abeins l'évêché de Poitiers, 93. fait tracer des plans des côtes & villes de France, 95. 96. Opérations & réglemens des finances, &c. 96. & *suiv.* Il exhorte Henri IV, à travailler avec ses minis-

tres, 100. 101. Son mémoire & ses réflexions sur la taille, sur les Impôts & sur différentes formes de notre gouvernement, 102. & *suiv.* Sa remarque sur quelques-uns de nos rois, 103 & *suiv.* Erreurs sur ce sujet rectifiées, 103. N. 35. Il reçoit des complimens de la part des princes étrangers, 117. Ses conseils par rapport à l'accordement de l'Espagne avec les Flamands, 120. & *suiv.* Jettons d'or qu'il présente au roi, 139. & *suiv.* Opinions différentes sur sa faveur, 141. N. 1. Contestation entre lui & Sillery, 143. 144. Il reçoit & loge la majesté à l'Arcenal, 145. & *suiv.* Portrait qu'il fait de quelques rois, prédécesseurs d'Henri IV, 148. 149. Il se justifie auprès du roi à l'occasion du pere Cotton, 152. 153. Haine qu'ils se portent l'un à l'autre, 160.

V. *Conversation*. Ses efforts pour rompre l'amour d'Henri IV. pour la princesse de Condé, 163. 164. Son opinion sur les complots formés contre la vie de Henri IV, dans la maison même de la reine, 165 & *suiv.* Il hâte l'exécution du grand dessein, 187. obtient la permission d'entrer en carrosse au Louvre, 188. N. 13. s'occupe avec Henri IV, à la composition du cabinet d'état, 189. & *suiv.* Voyez *Conversations*. ses idées sur la manière de réprimer le luxe, de corriger les dissipateurs, de détruire la chicane &c. 207. & *suiv.* N. 20. Entretiens entre sa majesté & Sully, & contestation entre lui & les ministres à ce sujet, 218. & *suiv.* Jugement de Henri IV, sur le caractère de Sully, 224. & *suiv.* Opérations & détails de finance, 229. & *suiv.* Lettre que lui écrit la reine, 232. Il reproche à Henri IV, les grandes dépenses 232. & *suiv.* Edit contre les banqueroutes frauduleuses & contre le duel, 235 & *suiv.* N. 25. Intrigues de cour où on le calomnie au sujet des enfans de France, 238. & *suiv.* Ses lettres, démarches & conseils sur l'évasion du prince Condé, 244 - 255. N. 27. 28. Sa réponse aux lettres de ce prince, 267 - 270. N. 31. Il disculpe du Plessis-Mornay & autres Protestans contre de faux avis, 271. & *suiv.* Informations & poursuites qu'il fait inutilement au sujet d'une conspiration à la Flèche, 273 - 276. N. 35. Obligation qu'il a au roi pour ses neveux d'Epinoï, 286 & s. N. 2. 3. 4. Il est estimé des princes étrangers, 293. 294. Discours ferme qu'il tient à l'envoyé de Florence, 297. & *suiv.* N. 9. Reproche qu'il fait à du Refuge, 303. & s. voyez *Conversations*.

DES MATIERES. 479

Soupçons qu'on inspire à Henri IV. contre lui à ce sujet. 346. Ses négociations auprès des princes de l'Europe, démarches, entretiens & préparatifs au sujet du grand dessein, 355. & *suiv.* Liberté avec laquelle il arrête Henri IV. qui parloit inconfidamment sur cette matière, 362. 363. Voyez *Conversations*. Il travaille inutilement auprès de la reine à faire suspendre la cérémonie de son couronnement, 385. N. 15 Indisposition qui le retient à l'Arcenal où Henri IV. lui envoie la Varenne, 401. 402. & reçoit les premières nouvelles de l'assassinat de ce prince : ses sentimens & ses paroles en apprenant ce funeste accident, 404. 405.

SULLY, (Rachel de Cochefilet, duchesse de) bon conseil qu'elle donne à la reine sur Conchine, 37. 38. complimentée sur la naissance de son

filz, 42. N. 11.

T.

TACTIQUE. Ouvrages & réglemens sur cette partie projetés, 190.

TAILLES. Brevet de la taille expédié en plein conseil, 101. Origine & variations de la taille dans le royaume, 110. & *suiv.* N. 38. 39. Sa valeur sous Charles VII, Louis XI, Charles VIII, Louis XII, François I. Henri II, 115. sous François II, Charles IX, Henri III, Henri IV, 116. Etats sur la taille dans le royaume, 140.

TAMBONNEAU (le Présient) commis à la vérification des rentes 232.

TARTAS, ville Protestante, 74.

TERRAIL (Louis de Comboursier, sieur du) veut surprendre Genève, y est pris & décapité, 294. & *suiv.* N. 6. Ce qu'il étoit ; assassinat

qu'il avoit commis vement qui y arrive;
295. 296. N. 7. 134.

THOU (Jacques- VALERIO courier
Auguste, président de) du Pape, bien traité
263. en France, 82. 83.

TOUR. (le pere VALLÉE (de la) con-
la) Jésuite, 156. duit le duc de Ven-

TRAITÉ de trê- dôme en Brtagne,
ve & d'intervention 66.

des rois de France VARENNE (Guil-
& d'Angleterre, 282- laume Fouquet de la)
289. Article en faveur 54. 143 220. 258.
du prince d'Epinoy vient de la part du roi
qui s'y trouve, 286- conférer avec Sully,
289. N. 3. 44. Son dévouement

TRENTE. (Concile aux Jésuites, 156. Il
de) refusé en France, donne avis à Henri
83. 84. IV. des complots faits

TRÉSORIERS en Espagne contre
de France. Réglémens sa personne, 166. &
auxquels ils sont assu- *suiv.* 223. va de la
jettis, 96. & *suiv.* part du roi chez Sul-
N. 33. ly, le jour de sa mort,

TREVE de dou- 401. & *suiv.*

ze ans entre l'Espa- VAUCELAS (An-
gne & les Provinces- dré de Cochefilet,
Unies conclue, 282 comte de) découvre
N. 1. en Espagne les com-

TURCS & TUR- plots dans la maison
QUIE. Les Turcs se de la reine, contre
préparent à donner la vie de Henri IV.
du secours aux Maures & lui en donne avis,
révoltés en Espagne, 166. & *suiv.* N. 7.

237. VENDOME.) Cé-
V. far de Bourbon, duc
de) 155. 362. Diffi-

VALENCE en cultés à accomplir son
Espagne. Soulé- mariage avec made-

DES MATIERES. 481

moiselle de Mercœur, de) Enfans qu'elle
63. & *suiv.* Il accuse eut de Henri IV, 23.
Sully de s'opposer à N. 7. Chagrin qu'elle
sa légitimation, 238. donne à ce prince;
& *suiv.* reconcilé avec son intrigue avec
Sully & Rosny, 354. Joinville, 46. & *suiv.*
355. Ses craintes sur N. 15. Son bon mot sur
les complots contre le mariage du prince
le roi, 406. de Condé 248. N. 27.

VENITIENS, alliés Elle est impliquée
de la France, 272. dans la conspiration
se joignent à la dé- de Ravaillac, 387.
putation faite au roi & *suiv.* N. 16. Autres
par les princes d'Al- particularités à cet
lemagne, assemblés à égard, 418. 432.
Hall, 337. 338. Vic, (Dominique

VENTADOUR, de) 220. Ses projets
(Anne de Lévis, pour la sûreté de Ca-
duc de) & son épouse lais, 235.

se plaignent de Sully, VIEUVILLE,
43. (M. la) 220.

VERDUN, (M. de) VIGUIER, mi-
premier président du nistre Protestant à
Parlement de Tou- Blois. *Son théâtre de*
louse, 99. l'Antechrist. 272. N.

VERNEUIL, 33. VILLARNOU,
(Henri de Bourbon, député général des
duc de) légitimé, Calvinistes, 76.

est fait évêque de VILLARS. (Ju-
Metz. Difficultés que liette-Hyppolite d'Es-
le Pape fait dans cer- trées, marquise de)
te affaire, 81. & *suiv.* son intrigue avec
Particularités sur sa Joinville, 47. &
vie, 81. N. 83. *suiv.* N. 13.

VERNEUIL, VILLEMONTÉE, par-
(Catherine Henriet- tisan nommé du con-
te de Balzac, d'En- seil de régence, 372.
tragues, Marquise

372.

VILLEROY, (Nicolas de Neuville de) ministre d'état, 70. 143. 144. 258. 303. 304. 368. est chargé d'engager Sully à changer de religion, 17. 18. & à appaiser les querelles des grands, 56. & *suiv.* Son opposition à Sully sur les brigues des Protestans, 70. & *suiv.* Lettres réciproques de lui à l'occasion de l'assemblée des Calvinistes à Gergeau, 73. & *suiv.* Maladie qu'il a à Fontainebleau, 79. Part qu'il a dans l'affaire de la trêve entre l'Espagne & les Provinces-Unies, 123. & *suiv.* Il favorise la politique espagnole contre les desseins de Henri IV. 170. & *suiv.* qui se défie de lui & lui cache les avis qu'il reçoit sur les complots formés contre sa personne, 180. Ses contestations avec Sully, 221. 222. Ses bonnes & mauvaises qualités, 228. N. 23. répri-

mandé par le roi pour avoir soutenu le calomniateur anonyme de Sully, 241. Lettres circulaires qu'il écrit après l'évasion du Prince de Condé, 270. 171. Services qu'il rend aux princes d'Epinoüy auprès des États généraux, 292. Il prévient sa majesté contre Sully sur l'armement de Clèves, 346.

VILLES de sûreté accordées aux Calvinistes, 74.

VINTI, Italien, 165.

VITRI (Louis de) 220. 408. 409. Services qu'il rend à l'état lors de la mort de Henri le grand, 415.

W.

WIRTEMBERG (Ulric, duc de) rétabli dans son duché, 326.

Y.

YVETEAUX. (des) est fait avocat général à Rouen, 233.

Z.

ZAMET (Sébastien) vient conférer avec Sully, au sujet de mademoiselle des Essarts, 44. Il avertit Henri IV. des complots faits contre sa personne dans la maison de la reine, 166. & suiv. Différentes dettes à lui acquittées,

231. Particularités sur ce riche Partisan & sur ses enfans, 234. N. 24. & p. 307. 338.

ZAMET. le jeune donne avis à Henri IV. des complots en Espagne contre sa personne, 166.

ZANATA (Le cardinal) envoyé par l'Espagne féliciter le grand duc de Toscane, 301.

Fin de la Table du septième Volume.

